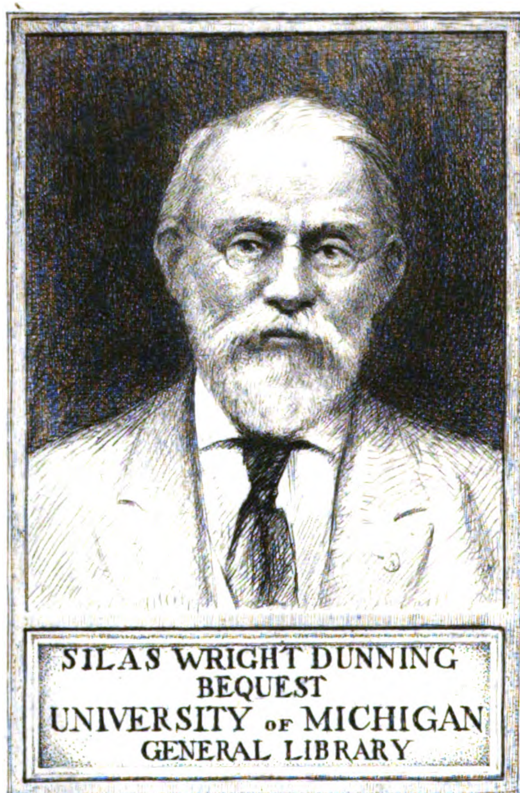



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

2e ANNÉE. — No 1. — Tome II. Janvier-Février 1905.

Revue Champenoise et Bourguignonne

(Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Marne, Seine-et-Marne et Yonne)

ARCHÉOLOGIE — BEAUX-ARTS
BIBLIOGRAPHIE — BIOGRAPHIE — DOCUMENTS INÉDITS
GÉOLOGIE — HISTOIRE

Revue Régionale d'Histoire et d'Érudition

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

de MM. Ernest BABELON et Auguste LONGNON, Membres de l'Institut

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la FRANCE : Un An : 12 fr. — L'ÉTRANGER : 15 fr.

La Livraison : 2 fr. 50

BAR-SUR-AUBE
A. LEBOIS & SES FILS
Imprimeurs-Éditeurs

E. MAURY
Secrétaire de la Rédaction

PARIS
H. CHAMPION
Librairie spéciale pour l'histoire de la France et de ses anciennes provinces
9, quai Voltaire

COLLABORATEURS

DE LA "REVUE CHAMPENOISE ET BOURGUIGNONNE"

Adresser les communications à M. EUGÈNE MAURY, Secrétaire de la rédaction, à l'Imprimerie A. LEBOIS ET SES FILS, 24, rue Nationale, à Bar-sur-Aube, siège de l'Administration.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

(Janvier-Février 1905)

Revue Champenoise

et Bourguignonne

(Ancienne **Revue de Champagne et de Brie**)

2e Année. — No 1. — Tome II. JANVIER-FÉVRIER 1905.

Revue Champenoise et Bourguignonne

(Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Marne, Seine-et-Marne et Yonne)

(Ancienne REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE)

ARCHÉOLOGIE — BEAUX-ARTS
BIBLIOGRAPHIE — BIOGRAPHIE — DOCUMENTS INÉDITS
GÉOLOGIE — HISTOIRE

REVUE RÉGIONALE D'HISTOIRE ET D'ÉRUDITION

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

de MM. Ernest BABELON et Auguste LONGNON, Membres de l'Institut

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la FRANCE : Un An : 12 fr. — L'ÉTRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 2 FR. 50

BAR-SUR-AUBE
A. LEBOIS & SES FILS
Imprimeurs-Editeurs

E. MAURY
Secrétaire de la Rédaction

PARIS
H. CHAMPION
Librairie spéciale pour l'histoire de France et de ses anciennes provinces
9, quai Voltaire

A NOS LECTEURS

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs et amis qu'à partir du présent numéro nous ajoutons à notre titre celui de : Revue de Champagne et de Brie, *par suite d'une entente avec le propriétaire de cette dernière. Nous sommes à même de fournir aux anciens abonnés toutes les collections qu'ils désireront.*

Quand nous avons entrepris notre publication, il y a six mois, nous disions :

La Revue Champenoise et Bourguignonne — *dont la Brie ne sera pas exclue, cela va sans dire — ouvre ses colonnes aux savants des deux provinces, si étroitement liées toutes deux à l'histoire de la France, et que les nouvelles divisions administratives ont tellement mélangées qu'elles ne sauraient être désunies dans le domaine historique.*

La Revue Champenoise et Bourguignonne *ne s'occupera pas seulement d'histoire proprement dite, elle accueillera toutes les sciences qui apportent à celle-ci une contribution de plus en plus féconde depuis que l'on a compris l'aide qu'elle en peut recevoir.*

Elle offre aux travailleurs, avec l'hospitalité la plus large pour leurs articles, un champ commun de recherches et d'études, en instituant un service de renseignements mutuels et de petites communications, où trouveront place une foule de matériaux utiles ; de plus, elle les tiendra au courant du mouvement intellectuel régional et mettra en relief leurs travaux et leurs œuvres.

Elle servira encore d'intermédiaire entre les amateurs, les collectionneurs et les écrivains, de façon que ces diverses caté-

gories de chercheurs puissent se venir plus facilement et plus fréquemment en aide, pour le profit des études locales.

Nous avons fait de notre mieux pour remplir ce programme.

Nous espérons que notre Revue *offrira, dans l'avenir, un intérêt encore plus varié que dans ses débuts. Pour cela, nous comptons toujours sur l'aide de nos amis, et nous leur rappelons que la* Revue Champenoise et Bourguignonne (*ancienne* Revue de Champagne et de Brie) *est ouverte largement à tous.*

Les Éditeurs



CATALOGUE D'ACTES
relatifs aux
JOINVILLE

Des recherches faites dans divers dépôts d'Archives sur le chroniqueur Géofroi de Villehardouin et sa famille, m'ont permis de rencontrer un certain nombre de documents sur les Joinville. Mabile de Villehardouin ou de Lezinnes, arrière petite-fille du chroniqueur, ayant épousé l'un des fils du célèbre sénéchal Jean de Joinville, également chroniqueur, on avait chance de trouver des actes sur la lignée de ces personnages rattachés par une alliance et des liens réciproques. Ces documents sur les Villehardouin et les Joinville dorment depuis de longues années dans nos cartons. Ceux que nous donnons ici serviront d'addition, non de complément, à la généalogie de Jean de Joinville, déjà étudiée par M. François Delaborde, dans un beau et intéressant volume sorti des presses de l'Imprimerie nationale. Indépendamment de mes notes personnelles, je dois beaucoup d'indications à M. Roserot, ancien archiviste de la Haute-Marne. Mais on peut signaler diverses autres sources qui n'ont pas été consultées. M. le duc Eugène de Bauffremont a réuni un grand nombre de pièces non encore citées sur la branche des Beaupré, dont André de Joinville est la souche. M. de Pange possède copie d'une importante quantité de chartes relatives à la branche des Joinville établie en Angleterre, peu connue chez nous et dont les auteurs ne parlent pas longuement. Ces érudits et d'autres encore pourraient utilement fournir une contribution à l'histoire de cette famille féodale, qui a joué un rôle si considérable dans nos provinces.

1. 1128

Géofroi de Joinville, Gui, comte de Bar, Bernard de Montbard et autres seigneurs assistent à la prise de voile, à Jully-les-Nonnains, d'Aarnolde, tante de saint Bernard, femme en premières noces de Rainard, sire de Montbard, puis de Gauthier de la Roche, connétable de Bourgogne.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, fonds Molême, H., 256. Edition : l'abbé Jobin, *Hist. du Prieuré de Jully-les-Nonnains*, preuves; E. Petit, *Cartul. de Jully-les-Nonnains*, p. 9-10.

1bis. S. d. [vers 1140]

Baudouin, abbé de St-Jean de Laon, cède, à charge de douze sous toulois de cens, à l'abbé Bécelin et aux religieux de Septfontaines, un terrain près de Vaucouleurs, appelé Septfonts, qui leur avait été donné par Géofroi de Joinville.

Orig., Archives de la Haute-Marne, Septfontaines. Edition : Chévelle, *Documents hist. sur la chatellenie de Vaucouleurs*. Nancy, 1892, p. 6, *fac-simile*.

2. 1141

Géofroi de J. assiste comme premier témoin, avec Gui de Dampierre, à la donation de Thibaud, comte de Bar, pour Haute-Fontaine.

Arch. de la Marne, fonds Hte-Fontaine.

3. S. d. [vers 1150]

Géofroi de Joinville, Mile de Plancy, Lambert de Beaufort, et autres, sont témoins d'Hugues, seigneur de Broyes, « Hugo, Brecensis dominus », dans un accord avec les religieux de l'abbaye de Molême. Hugues, ainsi que son frère Simon, renonce à une famille dont il revendiquait la possession.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, fonds Molême, H. 290 (copie dans mes cartons).

4. 1152

Gui de Joinville, archidiacre [dans le diocèse de Langres], ainsi que les archidiacres Garnier et Hugues de Ravières, approuvent la donation des églises de Loches et de Landreville à l'abbaye de Montiérender faite par Godefroi, évêque de Langres, avec l'autorisation de l'archidiacre du Lassois, en présence de saint Bernard et d'Alain, évêque d'Auxerre.

Bibl. de l'Ecole des chartes, XIXe année, p. 354, *in ext.*

5. 1158

Bar-sur-Aube. — Géofroi de Joinville est témoin d'une donation d'Henri le Libéral, comte de Champagne, en faveur de l'abbaye et des religieux de Boulancourt.

Orig., Arch. Hte-Marne, Boulancourt, 3e liasse, 1re partie; mention : d'Arbois de Jubainville, *Ducs et comtes de Champagne*, catal. nº 51; édition partielle : N., *Recueil de pièces inédites émanées de Henri Ier, le Libéral, comte de Champagne, nº IV.*

6. 1164

Châtillon-sur-Seine. — Géofroi de Joinville, Barthelemi de Vignory et autres assistent comme témoins, en présence de Marie de Champagne, duchesse de Bourgogne, et de divers membres de la famille de Josbert de la Ferté, vicomte de Dijon, à la notice des donations faites à l'abbaye de Clairvaux, sous l'autorité de Gautier de Bourgogne, évêque de Langres.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, H. 541. Edition : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. II, p. 295-299.

7. 1169

Gertrude de Joinville citée avec son mari Girard, comte de Vaudémont.

J. Vignier, *Décade historique*, t. II, p. 503 (mention).

8. 1170

Girard, comte de Vaudémont, avec le consentement de sa mère Ageline, de sa femme Gertrude [de Joinville], de ses frères Ulric de Deuilly et Renaud, autorise Gautier d'Epinal à accorder aux religieux de l'abbaye de Morimond un libre passage par le pont St-Vincent.

Mention. J. Vignier, *Décade historique*, t. II, p. 503.

9. 1179

Troyes. — Géofroi, seigneur de Joinville, et son fils Géofroi assistent à une donation d'Henri le Libéral, comte de Champagne, au chapitre de Joinville, consistant en une rente en grain sur le terrage de Voillecomte. Arch. de la Haute-Marne, cartul. du chapitre, nº LXXXX. — Analyse, d'Arbois de Jubainville, *Ducs et comtes de Ch.*, catal. nº 305.

10. *Tusculum*, 1180 VI kal. oct. ind. 14, an XXII.

Le pape Alexandre III confirme la possession des biens de l'abbaye de Mureau, et rapporte le détail des donations faites par Géofroi de Joinville, de Géofroi, fils de ce dernier, de Viard, chevalier, fils de Conon de Choiseul, d'Hugues de La Fauche et de ses fils, etc., etc.

Documents rares ou inédits sur l'hist. des Vosges, t. III (1873), p. 2 et suiv.

11. 1194

Géofroi, seigneur de Joinville, Géofroi [de Villehardouin], maréchal de Champagne, et autres, sont témoins d'une donation de

Gautier III, comte de Brienne, aux religieux de l'abbaye de Boulancourt.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, 4e liasse, 13e partie, fonds Boulancourt. Taillebois.

12. 1195

Fondation de service au prieuré de Sainte-Ame par Géofroi de Joinville, maréchal de Champagne.

Orig., scellé sur lacs de soie rouge et jaune. Arch. de la Haute-Marne, St-Urbain, 3e liasse, 6e partie [même art. probablement que le nº 102 mentionné catal. Delaborde].

13. 1197

Géofroi, sire de Joinville, avec le consentement de ses frères Robert et Simon, ratifie la donation faite à l'abbaye de Boulancourt de l'emplacement de la Grange-Neuve.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, Boulancourt, 4e liasse, 5e partie, Morancourt (cité au nº 106 du catal. Delaborde).

14. 1200

Géofroi, sire de Joinville, confirme une donation faite aux religieux de l'abbaye de Morimond par Hugues de La Fauche, savoir : du droit d'usage dans les bois à Morvaux, Liffol, etc.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds Morimond, 12e liasse, 2e partie, Morvaux, nº 8.

15. 1201

Géofroi, sire de J., donne aux religieux de Mathons Thierry de Nomécourt.

Ed. : *Mémoires de la Soc. d'agricul., sc. et arts de la Marne*, 1882-83, p. 133.

16. 1201

Géofroi, sire de J., sénéchal de Champagne, avec l'assentiment de ses frères Guillaume, Simon et Gui, donne aux religieux de Vaux-en-Ornois la maison de Gautier le Saunier, à Vaucouleurs, et six deniers de cens.

Orig., Arch. de la Meuse, fonds de Vaux-en-Ornois, layette Q. nº 17.

17. 1201

Géofroi, sire de J., sénéchal de Champagne, atteste que Boson, chevalier de Deuilly, avec l'assentiment de sa femme Emeline, a concédé divers biens aux chevaliers du Temple de Ruetz.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds de la commanderie de Ruetz, ZZ. 2.

18. 1201

Géofroi de J., sénéchal de Champagne, rapporte la donation précédente de Boson de Deuilly, en y joignant d'autres concessions faites par Baudouin, chevalier de *Nantoie*, sa femme « Guidemne » et sa sœur Hodierne, de biens situés à « Urfincort ».

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds de la commanderie de Ruetz, Z Z. 3.

19. 1204 (1203 v. st.) le Vendredi-Saint.

Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, donne aux religieux de Vaux une grange, le bois Gramont et son bois de Villequant, près de la forêt de Montier, etc.

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 267, layette M, nº 10.

20. 1206

Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, fait diverses donations pour la fondation de l'abbaye de Macheret.

E. de Barthelemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. I, p. 367.

21. 1206

Simon, sire de J., donne Jobert, de Nomécourt, aux religieux de Mathons.

Mention : *Mémoires de l'Acad. de la Marne*, 1882-83, p. 133.

22. 1207

Girard, évêque de Châlons-sr-Marne, rapporte que Simon, sire de J., avec l'assentiment de sa femme Ermengarde et de son frère Gui, seigneur de Sailly, a donné son approbation à la concession faite par son frère Géofroi aux religieux de l'abbaye de La Crète d'avoir une charbonnière dans son bois de Mathons.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fond de La Crète, 3e liasse, 2e partie, Mathons.

23. Juillet 1209

Simon, sire de J., relate une donation faite aux religieux de Mathons par Aubert de Brachay, son homme-lige.

Mention : *Mém. de l'Acad. de la Marne*, 1882-83, p. 133.

24. 1209

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie une donation de prés à Foyseul, faite aux religieux de l'abbaye de Longuay par Hugues de Latrecey, sa femme et ses enfants.

Arch. de la Haute-Marne, *Cartul. de Longuay*, fol. 56.

25. 1210 (1209 mars)

Guillaume [de J.], évêque de Langres, et Eudes, duc de Bourgogne, notifient un accord entre les religieux de l'abbaye de Lugny

et ceux du prieuré du Val-des-Choux, au sujet des limites respectives de leurs possessions.

Bibl. nat. lat. 10948, Cartul. de Lugny, fol. 7, v°.

26. 1210 (1209 mars)

Guillaume [de J.], évêque de Langres, fait une transaction avec les religieux de l'abbaye de Bèze, au sujet des fortifications du bourg de Bèze.

Vidimus de 1213, donné par Eudes III, duc de B. — Arch. de la Côte-d'Or, fonds de Bèze, Cartul. I, p. 20.

27. 1210

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie la donation des dîmes de Foyseul, faite aux religieux de l'abbaye de Longuay par Renaud de Ravières.

Arch. de la Haute-Marne, Cartul. de Longuay, fol 54-57 et 117.

28. 1210

Guillaume [de J.], évêque de Langres, atteste que Simon, sire de Rochefort, du consentement de sa femme Béatrice, a fait diverses donations aux moines de la Chartreuse de Lugny.

Bibl. nat., lat. 10948, Cartul. de Lugny, fol. 43 r°.

29. 1210

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie les donations faites aux religieux de l'abbaye de Fontenay par André, sire de Rougemont[-sur-Armançon], alors que ce seigneur était en grand péril dans la guerre des Albigeois.

Arch. de la Côte-d'Or, Cartul. de Fontenay, n° 201, fol. 31. — Ernest Petit, *Ducs de B.*, catal. n° 1236.

30. 1210

Guillaume [de J.], évêque de Langres, atteste que Simon, sire de Rochefort, a donné son approbation à l'aumône faite par Pierre de Ravières aux religieux du Val-des-Choux, savoir du fief que Pierre possédait à Saint-Germain-le-Rocheux.

Arch. de la Côte d'Or, recueil de Peincedé, t. 28, p. 1159.

31. 1213

Girard, évêque de Châlons-sur-Marne, atteste que Simon, sire de J., du consentement de sa femme Ermengarde, a renoncé aux exactions commises par son prévôt sur les hommes de Saint-Urbain.

Orig., scellé par l'évêque. Arch. de la Haute-Marne, Saint-Urbain, 15e liasse, 2e partie.

32. 1213

Guillaume [de J.], évêque de Langres, relate la donation faite aux Frères du Temple de la Romagne par Gille de Vergy, dame d'Autrey, et Guillaume de Vergy, son fils.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, H. 1234, mention : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal. n° 1288.

33. 1214 (1213 février)

Guillaume [de J.], évêque de Langres, et Simon, sire de Chateauvillain, relatent un acte de pariage d'Eudes, duc de Bourgogne avec Agnès, femme de Gautier de Raucourt, fille d'Henri de Lucenay.

Arch. de la Côte-d'Or, recueil de Peincedé, t. I, p. 199.

34. 1214

Simon, sire de Clefmont, et Guillaume [de J.], évêque de Langres, font un pacte de communauté relatif au domaine et aux hommes de Grandvaux.

Bibl. nat., lat. 17099, Cartul. de l'évêché de Langres, p. 254-255.

35. Décembre 1214

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie une donation aux Templiers de Fontette par Renier de Nogent et sa mère, sa femme et ses frères.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, H. 1184.

36. 1215

Guillaume [de J,], évêque de Langres, atteste qu'Itier de Pré (Prayz) a donné aux religieux de l'abbaye de Longuay ses droits sur les prés de Foyseul, achetés par les dits religieux à Hugues de Latrecey, fils de la dame de Ravières.

Arch. de la Haute-Marne, Cartul. de Longuay, fol. 57 et 163.

37. 1215

Guillaume [de J.], évêque de Langres, atteste une donation d'Eudes, chevalier de Fontaines, aux Hospitaliers de Beauchemin.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, H. 1176.

38. 1216

Guillaume [de J.], évêque de Langres, et Eudes, duc de Bourgogne, relatent un accord entre les Frères de la Chartreuse de Lugny et les habitants de Leuglay, au sujet du droit de pâture dans les bois.

Bibli. nat., lat. 10948, Cartul. de Lugny, fol. 7 r°.

39. 1216

Guillaume [de J.], évêque de Langres, atteste qu'Etienne de Ravières a donné aux religieux d'Auberive, pour le repos de son âme, de celle de sa mère et de ses ancètres, une rente de cinq setiers de blé à prendre sur les dîmes de Vaillant.

Arch. de la Haute-Marne, Cartul. d'Auberive, t. I, p. 475.

40. 1216

Guillaume [de J.], évêque de Langres, atteste que Gui, chevalier d'Ancy-[le-Franc], a donné aux religieuses de Jully une part du bois de Corroy et diverses pièces de terre, et qui est approuvé par Joubert d'Ancy, seigneur du fief, et les enfants de Gui, nommés Joubert et Elisabeth.

Orig. Arch. de la Côte-d'Or, f. Molème, II. 270.

41. 1217 (1216 janvier)

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie qu'Hugues d'Arceaux entreprenant le voyage de Jérusalem, pour le salut de son âme, a déclaré qu'il renonçait à toute revendication sur la terre d'Ouges.

Pérard, p. 305.

42. août 1217

Guillaume [de J.], évêque de Langres, passe un traité avec Blanche, comtesse de Champagne, dont Eudes III, duc de Bourgogne, se rend garant.

Orig. Arch. de la Haute-Marne, évêché de Langres, lay. 36, Mussy, liasse 5 nº 1. Edition : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal. nº 1391.

43. 1217

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie que Vaudin de Bremur a donné aux Chartreux de Lugny les droits qu'il possédait à Leuglay.

Bibl. nat., lat. 10,948, Cartul. de Lugny, fol. 53-54.

44. 1217

Conrad, abbé de Citeaux, atteste que Guillaume [de J.], évêque de Langres, et Eudes III, duc de Bourgogne, ont fait accord avec les religieux de Citeaux et l'église de Langres au sujet de la dérivation des eaux de Salon, appartenant à cette église.

Arch. de la Côte-d'Or, Cartul. de Citeaux, t. II, fol. 1.

45. 1218 (1217 mars)

Guillaume [de J.], évêque de Langres, relate une donation de Poincet de Joux à l'église de Sainte-Marie de Bissey.

Arch. de la Côte-d'Or, recueil de Peincedé, t. 28, p. 1163.

46. 1218

Guillaume [de J.], évêque de Langres, relate une donation d'Eudes III, duc de Bourgogne, aux religieux du Val-des-Choux, avec droit d'y pêcher depuis la fontaine jusqu'à la rivière d'Ource.

Arch. de la Côte-d'Or, recueil de Peincedé, t. 28, p. 1199.

47. 1218

Guillaume [de J.], évêque de Langres, et Jacques, doyen de cette église, certifient que l'abbaye de Citeaux voulant amener les eaux de Salon dans son monastère et faire des fossés sur le territoire de Noiron, le dit évêque et Eudes III, duc de Bourgogne, ont ménagé un accord et désintéressé cette église moyennant finance.

Arch. de la Côte-d'Or, Cartul. de Citeaux, t. I, fol. 3.

48. 1218, 9 août

Gui [de J.], seigneur de Sailly, donne à Jobert et à Jean Bouchard, « en assurement » Salet et Drouin, lesquels étaient revendiqués par la comtesse de Champagne, qui prétendait les avoir reçus de Gui de Chappes, beau-père de Gui de Sailly. L'assurement devait durer jusqu'à Noël suivant et l'affaire devait être jugée par la Cour de Champagne.

Bibl. nat., liber principum, t. III, fol. 143 r° et v°. Mention : d'Arbois de Jubainville, *Ducs et Comtes de Champagne*, catal. 1335.

49. 1218

Guillaume [de J.], évêque de Langres, établit dans la cure et église de Mussy des chanoines séculiers.

J. Vignier, *Décade historique*, II, 124.

50. 1218

Mile, seigneur de Noyers, relate un accord passé avec Guillaume [de J.], évêque de Langres, relativement à la famille de Pierre, de Maisey-[le-Duc].

Orig., Arch. de la Haute-Marne, G, 421.

51. 1219. mai

Guillaume [de J.], évêque de Langres, donne une charte en faveur de St-Geôme.

J. Vignier, *Décade historique*, II, 124.

52. 1219

Damiette. — Jean, seigneur de Nully, étant au siège de Damiette, donne par exécution de dernière volonté à l'abbaye de Montier-en-Der et aux Templiers tout ce qu'il avait à Sommevoire, à partager entre eux. Leurs acquisitions y seront partagées en commun. Il donne à l'abbaye de Montier-en-Der seule ses prés de Sommevoire, sauf ceux situés entre Tilleux et Nully. Cette donation est attestée par Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, et Erard de Chacenay, qui seuls l'ont scellée.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds Montier-en-Der, liasse 33, 3e partie, Sommevoire, mention : Delaborde, n° 213.

53. 1219, mai

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie qu'Ulric de Marac a donné son approbation à une donation de son frère Renier de Marac aux religieux de Longuay, consistant en une part des dîmes de Marac.

Arch. de la Haute-Marne, Cartul. de Longuay, fol. 70, Ed. : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 171.

54. 1219

Guillaume [de J.], évêque de Langres, notifie une donation aux Templiers de Bure par Thomas, chevalier de Nogent, d'une partie des dîmes de Bure, de Terrefondrée et de Romprey.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, fonds de Bure, mention : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 178.

55. 1219

Guillaume [de J.], évêque de Langres, relate une donation faite aux religieux de l'abbaye d'Auberive par Simon de Bricon, lors de son départ en Terre-Sainte.

Arch. de la Haute-Marne, Cartul, d'Auberive, t. II, p. 107. Edition : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 179, catal. n° 1595 (1).

56. 1221, août

Gui [de J.], seigneur de Sailly, fait hommage au comte de Champagne du fief de Jully-sur-Sarce, qui lui est échu du chef de sa femme, fille de feu Gui de Chappes. Le château et le bourg de Sully sont jurables et rendables au comte de Champagne.

Arch. nat., Trésor des chartes, J. 296. Edition : Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs*, t. II, p. 128-129; Teulet, *Layettes*, n° 1467.

57. 1222

Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, déclare avoir abandonné aux religieux de l'abbaye de Boulancourt les droits qu'il revendiquait sur le bois de la Neuve-Grange, et y ajoute cession des droits de pâture sur le finage de Neuville.

Arch. de la Haute-Marne, fonds de Boulancourt ; c'est l'acte de 1202 porté au n° 121 *bis* au catal. Delaborde, mais portant en bonne copie m° cc° xx° secundo.

58. 1224 (1223 17 mars)

Simon [de J.], sénéchal de Champagne, constate la cession de la part du comté de Bar-sur-Seine, cédée au comte de Champagne par Ponce de Cuiseaux et sa femme Laurence.

(1) Pour les autres chartes de Guillaume de Joinville, évêque de Langres, voir A. Roserot, *Répertoire historique de la Haute-Marne*, n°s 844-891.

Orig., Arch. nat., Trésor des chartes, J, 193, édition : Teulet, *Layettes*, n° 1637.

59. 1224, juillet

Simon, sire de J., atteste une vente faite en sa présence par Géofroi, seigneur de Cirey [sur-Blaise] aux Templiers [de Thors], avec l'assentiment de sa femme Alix.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, Commanderie de Corgebin et Thors, liasse 1, Arnancourt.

60. 1225, mars

Simon, sire de J., donne aux religieux de Mathons une rente de cinq setiers de blé sur ses terrages de Neuville, etc.

Mention : *Mém. Académie de la Marne*, 1882-3, p. 134.

61. 1225

Gui de J., seigneur de Sailly, déclare que Louis, fils de Frédéric de Vaucouleurs, chevalier, s'est déporté de toutes ses prétentions à l'égard des religieux d'Evaux, à l'occasion de la vaine pâture et des prés de la grange de Domremy.

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 266, Layette M. n° 6.

62. 1226 (1225, 19 janvier)

Simon, sire de Clefmont, [alors veuf d'Hermensande de Vendeuvre et remarié à Elisabeth de J.], donne son engagement au sujet du mariage projeté entre Otte, comte de Meranie et Blanche, fille du comte de Champagne.

Bibl. nat., Ve Colbert, n° 58, fol. 38, v°.

63. 1226, mai

Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, déclare qu'en sa présence Géofroi, seigneur de Cirey, avec l'assentiment de sa femme Alix, à donné à l'abbaye de Clairvaux son bois dit « Planus Mons », etc.

Orig., Arch. de l'Aube, fonds Clairvaux, 3 H. 131, Blinfey.

64. 1226, mai

Hugues, évèque de Langres, donne une semblable attestation.

Orig. scellé, même source.

65. 1226

Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, donne aux religieux de Vaux-en-Ornois tout le bois qui est depuis le grand chemin de Reynel, jusqu'à la première vallée qui est en bas.

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 267, Layette M., n° 12.

66. 1227

Simon, sire de J., atteste qu'Helviz de Monterie a approuvé la donation faite par sa mère, ses frères et sa sœur aux religieux du

Val des Ecoliers, du tiers de leurs dîmes de Montigny-sur-Aube; ils ont en outre vendu les deux autres tiers.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, Val des Ecoliers, 9e liasse, 4e partie.

67. 1227

Simon, sire de Clefmont, du consentement de ses fils Simon, Odo et Jean, et de ses filles Marguerite et Agnès, donne une de ses serves à l'abbaye des religieuses de Poulangy.

Mention : J. Vignier, *Décade historique*, II, 468.

68. 1228 (1227 mars)

Simon, sire de Clefmont [mari d'Elisabeth de J.], notifie la vente faite à Hugues de Montréal, évêque de Langres, de tout ce qu'il possédait à Grandvaux.

Bibl. nat., lat. 17,991, Cartul. de l'évêché de Langres, p. 254.

69. 1228, 20 décembre, veille de St-Thomas, apôtre, à Vassy.

Simon, sire de J., sénéchal de Champagne, déclare qu'Aubert de Brachay et autres, ses fidèles, ont approuvé en sa présence une donation faite à l'abbaye de Clairvaux par feu Evrard, chevalier, d'Ambonville.

Orig. Arch. de l'Aube, fonds Clairvaux, 3 H. 131, Blinfey.

70. 1229

Simon, sire de Clefmont, du consentement de ses fils Simon, Eudes et Jean [nés de sa première femme Hermesande de Vendeuvre] et de sa [seconde] femme Elisabeth [de J.], fait accord avec les religieux de St-Geôme, relativement au meurtre commis par un de leurs hommes en la personne d'Aubertin de Clefmont, fils de Gile et parent de Simon.

Analyse : J. Vignier, *Décade historique*, d'après les titres de St-Geôme.

71. 1234 (1233, v. st.) janvier

Affranchissement du droit de mainmorte accordé aux habitants de La Ferté-sur-Aube par Simon, sire de Clefmont, avec l'assentiment de sa femme Isabelle [de J.], de son fils Simonin et de ses autres enfants.

Orig. (français). Arch. communales de La Ferté. Edition : *Annuaire de l'Aube*, 1850, p. 71.

72. 1234 (1233, janvier)

Simon, sire de Clefmont, et sa femme Isabelle [de J.], déclarent que leurs hommes de La Ferté-sur-Aube et de toute la chatellenie relèveront de la justice de La Ferté.

Mention : Annuaire de l'Aube, 1850, p. 72, d'après un invent. aux arch. de La Ferté.

73. 1234

Béatrice, dame de J., sénéchale de Champagne, adjuge aux religieux de Mureau une part des dîmes de Cirfontaines-en-Ornois.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, 1re liasse, Cirfontaines-en-Ornois, cité catal. Delaborde, n° 286.

74. 1235

Gui de J., seigneur de Sailly, déclare que Gillebert, dit *l'Albigeois*, a renoncé à ses prétentions contre l'abbaye d'Evaux (Vaux-en-Ornois) concernant les dîmes de Dainville [aux Forges].

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 325, Layette R. n° 14.

75. 1235

Gui de J., sire de Sailly, déclare que Gillebert, dit *l'Albigeois*, s'est engagé à procurer à l'Abbaye d'Evaux le consentement de ses cohéritiers pour la vente de la dîme de Dainville [aux Forges].

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 325, Layette R. n° 15.

76. 1238, mai

Simon, sire de Clefmont, en compensation des torts et dommages causés aux religieux de l'abbaye de la Crête, leur donne deux cents livres provinoises fortes avec une garantie sur sa dîme de Mennouveaux. Assentiment de sa femme Elisabeth [de J.].

Orig., Arch. de la Haute-Marne, f. La Crête, 3e liasse, 3e partie, Menouveaux — Scellé en double queue, cire brune.

77. Juillet 1239.

Jean, S. de Tilchâtel et de Conflans [mari de Simonette de J.], et son frère Hugues, font accord avec les Templiers de la Romagne relativement à des prés et terres. Hugues n'ayant pas de sceau, Jean y appose le sien.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, H. 1238; *mention :* E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal. n° 2363.

78. 1244 (1243 janvier)

Jean, S. de Tilchâtel, promet au duc de Bourgogne de le dédommager de ce qu'il s'est rendu caution pour lui envers les bourgeois de Dijon qui lui avaient prêté huit cents livres estevenans, pour lesquels il avait engagé sa forteresse de Lux, avec le consentement du duc, dont elle relevait.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, B. 10472. Sceau du sire de Tilchâtel portant une clef. *Mention :* E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal. n° 2482.

79. 1244

Elisabeth [de J.], veuve de Simon de Clefmont, donne aux religieux du Val des Ecoliers trente sous de rente sur le four de Neuville.

J. Vignier, *Décade historique*, t. II. p. 469.

80. 8 octobre 1245, Octaves de la St-Remi

Gui de J., seigneur de Sailly, relate un accord intervenu entre les religieux de la Crête et Aubert de Flammerécourt, chevalier, au sujet de plusieurs hommes de Bettoncourt.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, La Crête, 2e liasse, 1re partie, Bettoncourt.

81. Mai 1246

Jean, S. de Tilchâtel, met son sceau à une vente faite par son frère Hugues, seigneur de Conflans, et sa femme Sibille à la duchesse de Bourgogne, Alix de Vergy.

Mention : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal, nº 2549.

82. Mai 1247

Gui de J., sire de Sailly, donne aux Templiers de Ruetz ce qu'il possède à Couvertpuis. (français).

Orig., Arch. de la Haute-Marne, Commanderie de Ruetz, liasse 5, Couvertpuis.

83. 1248 (1247, février).

Gui de J., seigneur de Sailly, approuve la donation que Renaud, chevalier, de Montreuil a faite à l'église de Notre-Dame de Benoîtevaux d'une rente en grains sur sa dîme de Montreuil, ce qui est approuvé par Jacquette, femme de Renaud, et par leur fils Garin.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds de Benoîtevaux.

84. Juillet 1248

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, fonde son anniversaire au Val des Ecoliers, et concède quarante soudées au sujet de cette fondation.

Vidimus, par lui-même, de mars 1311, Arch. de la Haute-Marne, Val des Ecoliers, 1re liasse.

85. Septembre 1248

Jean, sire de Tilchâtel, cède à Gautier, seigneur d'Arzillières, la terre que sa femme Marie [de J.] lui avait apportée en mariage, c'est-à-dire ce qu'il avait « à Gondrecort, Donbelain, au Masni et à Fail et à La Franchevile », en échange avec ce que ledit Gautier avait promis en mariage à sa sœur Béatrice de Tilchâtel, c'est-à-dire de tout ce qu'il avait à « Créce et à Rivière ». Assentiment de Marie de Joinville.

Orig. Arch. de la Haute-Marne, fonds Montier-en-Der, 17e liasse, 5e partie, Guindrecourt-sur-Blaise.

86. Octobre 1249

Jean, sire de Tilchatel, est caution de mille livres pour Eudes, sire de Bourbon, fils du duc de Bourgogne.

Orig., Arch. nat., J. 3 gr., sceau de Jean en cire blanche.

86 *bis* 1251 (1250) Janvier

Jean, sire de Faucogney, déclare que du consentement d'Héluyse de Joinville, sa femme, il a donné en fief à Girard de Traves, dit Buillat, deux hommes à Montigny.

Arch. de la Côte-d'Or, Cartul. de Faucogney, B. 10.441, nº 60.

86 *ter* 1251

Béatrix, dame de Marnay, donne en « accroissance de mariage » à Jean de Faucogney et à sa femme Héluyse de Joinville, le fief que tenait d'elle Simon de Beaujeu.

Arch. de la Côte-d'Or, Cartul. de Faucogney, B. 10.441, nº 57.

87. Juin 1251

Géofroi, sire de Vaucouleurs, approuve une donation faite à l'abbaye de Mureau par Thomas, chevalier, de Bras, concernant les dîmes de Cirfontaines-en-Ornois.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds Mureau, Cirfontaines.

88. Avril 1252

Jean, s. de Tilchatel, fait hommage à Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, sauf la feaulté due à l'évêque de Langres et au duc de Bourgogne.

Bibl. nat., collec. Moreau, 889, fol. 96.

89. Novembre 1253

Elisabeth [de J.], dame d'Is, déclare qu'ayant reçu des religieux du Val-des-Ecoliers leur maison de « Poisson » (Poinçon), elle a promis d'y établir une chapelle et d'y résider plus que partout ailleurs le reste de ses jours. Elle donne les dîmes qu'elle y possédait.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds du Val-des-Ecoliers, 11e liasse, Poinson-les-Nogent. — Fragment de sceau portant une fleur de lys.

90. 1254 mars

Gautier, s. de Reynel, octroie que celui qui sera comte de Champagne reprenne 40 livres de taxe de Thibaud, comte de Bar, son seigneur. Il reprendra cette rente sur Beaupré en dédommagement de l'autre fief, et sur ce que le sire de Gondrecourt tient de lui.

(*français*).

Bibl. nat., fr, 11.853, p. 220 et suiv.

91. Mai 1254

Jean, s. de Tilchatel, notifie une donation aux religieux de La Bussière faite par sa tante Gille, dame de Saffres.

Bibl. nat., lat. 17.722, Cartul. de la Bussière, f. 121. *Edition :* E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal. nº 2791.

92. Septembre 1254

Jean, sire de Tilchatel, et autres, notifient un accord passé entre Gautier de Courtivron et les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, au sujet de la terre de *Vullé*.

Mention : E. Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal, n° 2801.

93. Octobre 1255

Jean, s. de J., sénéchal de Champagne, conjointement avec Thibaud, comte de Bar, Gaucher, comte de Rethel, Liébaud, sire de Bauffrement, Jean, sire de Choiseul, et autres, promulguent les coutumes de la comté de Bar.

Edition : Comte de Panges, *Le patriotisme français en Lorraine*, 1889, p. 95.

94. Décembre 1255

Jean, comte de Bourgogne, frère de Béatrix, relate une donation de Béatrix, dame de Marnay et de Simon de J., sire de Gex, aux religieux de la Charité, près Besançon.

Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, t. I, pr., p. 165. Cette pièce paraît correspondre au n° 361 du catal. Delaborde, ainsi qu'une autre pièce éditée dans les *Chartes extraites du Cartul. de Neufchatel* (*Mém. et doc. inéd. pour servir à l'hist. de Franche-Comté*, publiés par l'*Acad. de Besançon*, t. I, 1838).

95. Avril 1256, 11 Kal. mai

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, atteste qu'en sa présence, Jean, chevalier de Curel, et son frère Renier ont donné aux religieuses de Benoitevaux quatre setiers de froment, mesure de Joinville, en la dîme de Pancey, et ce, de l'assentiment de Philippe, chatelain de Bar, seigneur du fief.

Copie du 14 octobre 1647. Arch. de la Haute-Marne, fonds Benoitevaux.

96. 1258 (1257 janvier)

Robert de J., sire de Sailly, relate un accord entre les habitants de Bure et l'abbaye de Vaux-[en-Ornois], concernant la paisson et la glandage dans les bois de Domremy, qui sont de la garde dudit Robert.

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 268, layette M. n° 13.

97. 1258 (1257 janvier)

Jean, s. de Tilchatel, cède aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon son droit de gîte à Is-sur-Tille, pour trois cent soixante-quinze livres. Il reconnaît tenir Orville en fief de l'abbé, et quand le sire de Tilchatel lui rend hommage, l'abbé lui doit fournir une pelice grise. Marie [de Joinville], femme de Jean de Tilchatel, n'ayant pas

de sceau, y fait apposer celui de Gui de Rochefort, évêque de Langres.

Bibl. nat., collect. Bourgogne, t. CVIII, fol. 198, copie de dom Aubrée. *Mention :* E. Petit, *Ducs de Bourgogne,* catal. n° 3034.

98. Avril 1258

Jean, s. de Tilchatel, déclare qu'il ne recevra jamais dans aucune de ses terres et seigneuries aucun des hommes appartenant à l'abbaye de S. Bénigne.

Bibl. nat., collect. Bourgogne, t. XIV, p. 64. *Mention :* E. Petit, *Ducs de B.*, n° 3106.

99. Décembre 1258

Jean de J., sénéchal de Champagne, donne sa garantie dans un acte passé sous les sceaux d'Adam, abbé de Saint-Urbain, et de Robert de J., sire de Sailly, à Isabelle, prieure, et aux religieuses du Val-d'Osne, pour l'engagement envers les religieux de Molême d'affecter le minage de Joinville aux émoluments du prieur chargé de gouverner leur maison.

Arch. de la Côte-d'Or. H. 251, copie. *Edition :* l'abbé Jobin, *Cartul. de Jully-les-Nonnains*, p. 283.

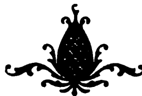
100. Juillet 1259

Robert de J., seigneur de Sailly, relate un accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Urbain et Aubry de Warney.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, Saint-Urbain, 1re liasse, 5e partie.

E. PETIT.

(*Suite à la prochaine livraison*).



CHARTES de NOTRE-DAME-EN-L'ISLE
DE TROYES

(Prieuré conventuel de l'Ordre du Val des Ecoliers)

Publiées avec une introduction

PAR

O. BEUVE

Élève de l'Ecole des Chartes
et de l'École Pratique des Hautes-Études

I. — Historique du prieuré

a) FONDATION. — L'an 1201 (1), quatre professeurs (2) de l'Université de Paris, entraînant plusieurs de leurs élèves, désertaient la montagne Sainte-Geneviève, pour aller fonder, au diocèse de Langres, un nouvel ordre monastique qui devait porter dans l'histoire le nom d'Ordre du Val des Ecoliers *(Ordo vallis Scholarium)* (3).

De cette nouvelle ruche rapidement féconde s'envolèrent de nombreux essaims. L'un d'eux vint s'établir à Troyes et bâtit dans le marais de Cul-Chaud, *alias* de Cuchaud, non loin de la Cathédrale dont l'évêque Hervé venait de jeter les fondations (1208), un oratoire placé sous le vocable de Notre-Dame (4).

---

(1) M. l'Abbé Prévost dans son ouvrage : *Saint Vincent de Paul... dans le diocèse de Troyes*, p. 60, sur la foi de M. de Montalembert (*Hist. de sainte Elisabeth*, Introd.) affirme que la fondation de cet ordre religieux remonte à l'année 1218. C'est une erreur (Cf. Gallia christiana, t. IV, col. 777).

(2) Guillaume, Richard, Evrard, Manassès (G. Christ., IV, col. 777).

(3) Pour l'historique de cet ordre, cf. Le Cointre (Denis) : *Histoire du Val des Ecoliers*, Reims, 1626, et *Histoire littéraire de la France*, t. 21, p. 778-9. Les seize monastères de cet ordre furent définitivement unis en 1646 à la congrégation des chanoines réguliers de France.

(4) Nous ne saurions dire à quelle date exactement, mais la fondation du prieuré et la construction d'un oratoire sont antérieures au mois de décembre 1222 (Cf. Charte, n° I).

Le nouvel établissement religieux se trouvait renfermé dans les limites de la paroisse Saint-Denis (1), et sa situation entre deux bras de la Seine lui fit donner le nom de N.-D.-en-l'Isle *(Prioratus Beate Marie in Insula Trecensi)*.

Le curé de Saint-Denis et le chapitre de Saint-Pierre virent tout d'abord d'un mauvais œil le nouvel établissement, mais l'évêque Hervé apaisa le différend (v. charte n° I) et bientôt la situation matérielle du prieuré, grâce aux donations des fidèles, devint excellente, cependant que l'esprit religieux s'y développait.

b) RÈGLEMENT. — Le prieuré de N.-D.-en-l'Isle, comme d'ailleurs toutes les autres maisons de l'Ordre du Val des Ecoliers, obéissait à la règle de saint Augustin.

Dès le XIVe siècle, la règle dut être très mal observée. A la suite de la visite du prieuré faite par Frère Jean, dit Rébille, visiteur, le vendredi après la sainte Lucie 1371, une sorte de règlement fut élaboré à l'intention des religieux et le 15 décembre 1374, quelque temps après la célébration du chapitre général de l'Ordre du Val des Ecoliers (1374) auquel il dut être soumis, en présence de Girard dit de Vaudes (*de Vaudis*) (2), clerc, notaire impérial et tabellion près l'officialité de Troyes, le prieur Jean de Creney (3) donna lecture aux religieux (4) d'une cédule en papier où étaient formulées de multiples défenses.

Les religieux étaient, aux termes de ce réglement, obligés d'assister aux heures canoniales, pendant le chant desquelles aucun d'eux ne devait sortir du chœur sans la permission du prieur, — de dire la messe deux ou trois fois par semaine s'ils étaient prêtres, — de prendre leur repas au réfectoire du prieuré le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine. Défense leur était faite de fréquenter les tavernes, de jouer aux dés ou à d'autres jeux de hasard; jamais ils ne devaient avoir de conversation longue ou brève avec les filles de

---

(1) L'église saint Denis, aujourd'hui complètement disparue, s'élevait sur la place qui porte aujourd'hui ce nom. D'après Courtalon, elle avait été bâtie très anciennement par les chanoines de la cathédrale. Elle devint la paroisse des bouchers à l'époque où les tueries furent transportées dans le quartier bas. Démolie à la Révolution (Le Clert, *Catal. de l'Archéol. monum. du musée de Troyes*, p. 40).

(2) Vaudes, arrond. et cant. de Bar-sur-Seine, Aube.

(3) Creney, 1er cant. de Troyes, Aube.

(4) C'étaient : Jacques Baudet, sous-prieur, Jacques de Pouan, Guillaume de Hametel, Philippe Rousselet, Jean Chainey, Jean le Tenrat et Benoît Le Double.

mauvaise vie. A peine les autorisait-on à leur adresser un court : Bonjour ! ou Bonne nuit ! Défense aux religieux d'avoir des nœuds à leur capuce. Chaque jour, après Complies, ils devaient gagner le dortoir et n'en point sortir avant Matines, etc., etc.

Ce document a d'ailleurs une trop grande importance pour que nous ne le mettions point en entier sous les yeux du lecteur :

« Ego, frater Johannes, prior prioratus Beate Marie in insula Trecensi, ordinis Vallis Scolarium, moneo, primo, secundo, tertio et quarto omnes et singulos fratres ipsius conventus, ac etiam precipio eisdem in virtute sancte obedientie quatinus omnia et singula precepta, inhibiciones et statuta per reverendum in Xpisto patrem, fratrem Johannem dictum Rébille, visitatorem nostrum facta et ordinata in capitulo nostro in sua visitacione die veneris post festum beate Lucie virginis, anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo celelebrata (*sic*), teneant inviolabiliter et observent, videlicet quod omnes et singuli horis diurnis atque nocturnis semper assistant ; in quorum decantacione horarum, nullus illorum de choro exire presumat sine licencia mea speciali petita et obtenta, vel subprioris aut in ecclesia tunc presidentis. Item, quod quilibet frater sacerdos celebret duas vel tres missas qualibet ebdomada. Item, quod omnes et singuli fratres istius conventus comedant in refectorio qualibet ebdomada, videlicet diebus mercurii, veneris et sabbati, et quod nullus illorum prefatis diebus alibi prandere vel cenare presumat, sine licentia mea speciali petita et obtenta. Item, quod nullus intret tabernam ad bibendum tabernice in villa Trecensi, neque ludat ad taxillos vel aleas neque colloquium habeat cum meretricibus breviter vel morose, excepta dumtaxat brevi salutacione sicut : Bona dies sit vobis ! vel : Bona nox ! vel aliud tale, et ne aliquis nodos habeat in capucio vel in cappa. Item, precipio in virtute sancte obedientie universis et singulis fratribus istius conventus quod quicumque habuerit vel sciverit habentem claves claustri vel alia quecumque bona sequestrata ad communitatem presentis monasterii spectantia, dicat michi vel scribat in cedula, infra horam complectorii presentis diei sub pena sententie excommunicationis. Item, precipio in virtute sancte obedientie, quod omnes et singuli fratres istius conventus intrent dormitorium cothidie post complectorium immediate, nullatenus inde exituri citrà horam matutinarum, et quod nullus exeat quatuor cornua claustri ecclesie vel dormi-

torii a complectorio usque ad ortum solis immediate sequentem. Item, quod nullus intret cameram cujuscumque fratris, nec ducat vel includat quamcumque personam secularem in quacumque camera dormitorii. Item, precipio in virtute sancte obedientie quod nullus habeat linteamina in dormitorio. Item, precipio in virtute sancte obedientie et sub pena sententie excommunicationis, quod nullus apperiat quodcumque ostium, archam vel scrinium quacumque arte, vi seu ingenio, sine clave propria, neque frangat vel impediat seu impedire faciat per se vel per alium quamcumque seram, ostium vel clausuram presentis monasterii in generali, vel cujuscumque persone in particulari, nec exeat septa presentis monasterii, neque arma invasiva sive deffesiva (*sic*) secum deferat vel in camera sua penes se vel habeat sine licentia mea speciali petita et obtenta vel subprioris in absentia mea ; quan (*sic*) quidem sententiam excommunicationis ex nunc prout ex tunc et ex tunc prout ex nunc fero juridice in hiis scriptis in contrarium hujusmodi preceptorum facientes. Item, precipio in virtute sancte obedientie quod nullus vadat solus in villam nec ducat secum quemcumque fratrem vel famulum preter illum quem ego sibi deputavero vel subprior sibi deputaverit nominatim, nec remaneat hora prandii vel cene in quacumque domo in villa Trecensi nisi dixerit michi vel subpriori causam, societatem et locum in redditu quam cicius poterit bono modo. Item precipio in virtute sancte obedientie quod nullus rapiat vel recipiat, det, mutuet, emat, vendat, vel alienet quecumque bona ultra valorem quinque solidorum sine licentia mea speciali petita et obtenta. Item, precipio in virtute sancte obedientie sub pena carceris, quod nullus iniciat (*sic*) temere manus violentas in quemcumque fratrem vel famulum presentis conventus sive in quamcumque aliam personam cujuscumque status vel conditionis existat. Item, quod nullus faciat citare vel adjournare quamcumque personam coram quocumque judice ecclesiastico vel seculari sine licentia mea speciali petita primitus et obtenta. Item, precipio in virtute sancte obedientie universis et singulis fratribus istius conventus quod nullus impediat vel retardet indebite utilitatem seu commodum presentis monasterii seu inducat alium quoquomodo ad impediendum vel retardandum. Item, precipio in virtute sancte obedientie quod nullus frater sacerdos istius conventus absolvat vel absolvere presumat quemcumque michi subdictum de quibuscumque casibus michi vel superioribus meis specialiter retentis, videlicet de inobedientia, de proprietate et incontinencia, quos quidem casus michi soli vel superioribus meis spe-

cialiter reservo. Si quis autem, instigante dyabolo, transgressus fuerit ausu temerario hujusmodi precepta, vel eorum aliquod, absolutionem ab omnibus peccatis suis michi soli vel superioribus meis reservo in his scriptis (1) ».

c) DÉMÊLÉS AVEC L'ÉVÊCHÉ. — Au XIVe siècle, un interminable procès fut soulevé entre le prieuré et l'évêché sur la question de savoir si l'évêque de Troyes avait le droit de visite et de correction.

Les religieux prétendaient être exempts de la juridiction de l'ordinaire et que, seul, le prieur du Val des Ecoliers avait le droit de visiter le prieuré.

Mécontents d'une sentence de l'officialité de Troyes qui leur était défavorable, les religieux, Jean de Creney (2) étant alors prieur, et Pierre de Villiers (1375-1377) (3), évêque de Troyes, portèrent appel à l'officialité métropolitaine de Sens (1375) (4).

La procédure se poursuivit sous l'épiscopat de Pierre d'Arcis (1377-1395) (5). Les religieux perdirent leur procès ; ils résolurent d'en appeler au pape, mais bientôt après ils se désistaient de cet appel et se résignaient à se voir condamner aux frais (1393) (6).

Des extraits des registres de visites des évêques de Troyes prouvent que ces derniers purent visiter quatre fois le prieuré, notamment en 1401 et en 1444, sans incident (7). Mais le 7 mars 1471, l'évêque Louis Raguier (1450-1483) ayant fait adresser aux religieux une lettre leur annonçant qu'il les visiterait le 10 du même mois, ceux-ci refusèrent net de le recevoir (8).

Le 10 mars, l'évêque, accompagné de Pierre Andouillette, abbé de Saint-Loup de Troyes (1454-1486) et de Nicolas Forjot, qui devait gouverner après lui la même abbaye (1485-1513) et pour lors prieur de Chalette (9), se présentait néanmoins au prieuré : il trouva la porte obstinément close (10).

Courroucé, Louis Raguier excommunia *hic et nunc* le prieur Jean Pays et frappa le prieuré d'interdit (11).

---

(1) Arch. de l'Aube, G, 1009, liasse.
(2) Creney, 1er cant. de Troyes, Aube.
(3) Villiers-Herbisse, cant. d'Arcis-sur-Aube, Aube.
(4) Arch. de l'Aube : G. 1011, liasse.
(5) Arch. de l'Aube : G. 1012, liasse.
(6) Arch. de l'Aube : G. 1012, liasse.
(7) Arch. de l'Aube : G. 1013, liasse.
(8) Arch. de l'Aube : G. 1013, liasse.
(9) Chalette, cant. de Chavanges, Aube.
(10) Arch. de l'Aube : G. 1013, liasse.
(11) Arch. de l'Aube : G. 1013, liasse.

Un nouveau procès, porté cette fois au Grand Conseil, s'engagea entre le prieuré et l'évêché (1). Le prieur Jean Perrot et l'évêque produisirent mémoires sur mémoires par devant les Requêtes du Palais (2). Une sentence de cette juridiction déclara les religieux du prieuré sujets au droit de visite.

Ceux-ci en appelèrent au Parlement de Paris, puis le 29 décembre 1485 se désistèrent de cet appel (3).

*
* *

Les Archives de l'Aube conservent sous la cote G. 1912, liasse, et sous la forme d'un rotulus qui n'a pas moins de dix mètres de long, les dépositions des principaux témoins entendus dans le procès entre le prieuré et l'évêque Pierre d'Arcis : Jehan Buridan, doyen de Saint-Etienne de Troyes (4). — Simon Orget, chanoine de la même église (5), — Guillaume de Creney, chanoine de Troyes et scelleur de l'officialité (6), — Jehan Coustet, curé de Saint-Denis de Troyes, et plusieurs notaires et tabellions (Jehan Baudet (7), Jaquinet de Pontigny, Guillaume dit Le Fautras, etc.)

Leurs dépositions, reçues par les commissaires délégués par l'officialité de Sens : Jean Mercier, prêtre, notaire apostolique et impérial et Jean Belluque, simple clerc, tous deux demeurant à Troyes, renferment d'intéressants détails, en particulier sur l'échauffourée de la Porte Saint-Jacques, sous l'épiscopat d'Henri de Poitiers (1356-1370).

Nous demandons au lecteur la permission de mettre sous ses yeux le récit de cette affaire, récit dans lequel nous nous sommes efforcés de condenser tous les renseignements contenus dans les dépositions des divers témoins.

---

(1) Arch. de l'Aube : G. 1013, liasse.

(2) Arch. de l'Aube : G. 1014, liasse.

(3) Arch. de l'Aube : G. 1014, liasse.

(4) Jehan Buridan, doyen de Saint-Etienne de 1374 à 1401, date de sa mort (*Arch. Aube, 6 G. 29, carton*), était aussi chanoine de Saint-Pierre de Troyes et fut en cette qualité chargé de la reddition des comptes des anniversaires de cette église pour les années 1396 à 1400 (Arch. de l'Aube : G. 1657 et 1660).

(5) Simon Orget mourut en 1390 (6 G. 1555, reg. f° 15, r°.

(6) Guillaume de Creney, chanoine de Saint-Pierre de Troyes dès 1368 (G. 1821), nommé scelleur de l'officialité le 10 août 1375 (G. 1274), puis curé de Barbuise (Aube) en 1384 (G. 267) et sous-doyen de Saint-Etienne de Troyes en 1386 (Bibl. de Troyes, ms, n° 2555), mort vers 1408 (G. 2330).

(7) Jean Baudet était encore notaire apostolique et tabellion près l'officialité de Troyes en 1396 (G. 4170, reg.)

A l'époque où les Anglais parcouraient le royaume de France, dirons-nous, pour parler comme le document (1), l'évêque de Troyes Henri de Poitiers, prélat guerrier et guerrier valeureux, qui laissant la crosse épiscopale pour défendre contre les Anglais, l'épée à la main, la cité dont il était devenu le capitaine, combattit victorieusement en 1359 les bandes anglaises à Saint-Just et à Nogent-sur-Seine, manda à Troyes, pour l'aider à défendre la ville, un chevalier (2) nommé Thiélemant, capitaine de la forteresse de Montiéramey (3).

En conséquence, ce dernier se présenta un certain jour accompagné de nombreux gens d'armes à la porte Saint-Jacques et demanda à pénétrer dans l'enceinte. Les gens qui étaient de garde ce jour-là, à cette porte, ne le connaissant point, refusèrent de le laisser entrer (4).

Thiélemant, très probablement, insista énergiquement; le poste de garde refusa non moins énergiquement de lui laisser le passage. Peut-être Thiélemant voulut-il entrer de force? Nous ne savons. Toujours est-il qu'une rixe ne tarda pas à éclater et qu'on en vint aux mains de part et d'autre (5). Bientôt toute la ville est en émoi.

Dans les rues on crie : Aux armes ! (6) A la Porte de Comporté, les gens de garde entendent le bruit de la lutte, et, inquiets, envoient aux renseignements l'un d'eux, Jean Baudet notaire apostolique, tabellion de l'officialité (7). Jean Baudet arrive juste à point pour voir un des gardes porter un violent coup d'épée à Thiélemant, alors nu-tête, et lui faire une horrible blessure (8).

Sur ces entrefaites, l'évêque Henri de Poitiers accourt sur les lieux, appelé par les clameurs des Troyens ; il leur arrache Thiélemant et le mène en sa demeure.

L'affaire n'en resta pas là, et si nous ne savons pas ce

(1) « Tempore quo Anglici discurrebant per regnum Francie... »

(2) Les témoins lui donnent tous le titre de *miles*.

(3) Montiéramey : cant. de Lusigny, Aube.

(4) Idem miles volebat intrare civitatem et quia ignotus erat custodibus custodientibus portam illa die non permiserunt incontinenti intrare eundem in villam... »

(5) « Orta fuit quedam rixa et commocio usque ad magnas lites et manuum imposiciones in alterutros... »

(6) « Commota fuit tota civitas taliter quod per vicum proclamatum fuit ad arma... »

(7) « Dictus testis per dictos socios suos fuit missus ad explorandum et sciendum veritatem et eisdem refferendum... »

(8) « Fuit idem dominus Thiélemandus in capite atrociter vulneratus ».

que devint la victime, nous savons du moins ce que fit l'évêque pour châtier les coupables.

A quelques temps de là, il convoqua le conseil de ville dans la maison royale de Troyes (1) et y manda l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, frère Jean de Louan (2), chanoine régulier en ce même monastère, prieur de Sainte-Maure (3), le prieur de N.-D.-en-l'Isle et frère Jacques de Dienville (4), religieux de ce prieuré.

L'Evêque reprocha alors à Jehan de Louan et à Jacques de Dienville d'avoir frappé ou fait frapper Thiélemant. Les deux accusés nièrent formellement avoir pris une part quelconque à la bataille.

L'Evêque ne les en envoya pas moins à sa maison épiscopale, avec ordre de les y garder jusqu'à ce qu'il eut connaissance des coupables.

Les deux religieux furent emprisonnés dans une chambre basse de la maison épiscopale, où les attendait déjà un autre troyen nommé Nicolas le Fraseur, emprisonné pour la même raison (5).

Jean de Louan y demeura durant 11 semaines, Jacques de Dienville durant 10. Ce dernier ayant imploré l'assistance de ses parents de Troyes versa entre les mains de l'Evêque 12 florins d'or appelés écus (6); Jean de Louan en versa seulement 3, et ils recouvrèrent ainsi leur liberté.

A quelle époque se passa le fait que nous venons de raconter?

Guillaume de Creney, dans sa déposition, déclare que ceci se passait « tempore et in principio magnarum guerrarum... »

Jean de Louan est plus précis; il affirme que le fait s'est passé il y a 25 ans. Sa déposition étant datée du 28 mars 1383, l'affaire de la Porte Saint-Jacques remonterait par conséquent à l'année 1358 (7).

(1) « Convocato consilio in aula Trecensi regia... »

(2) Louan : arr. de Provins, Seine-et-Marne.

(3) Sainte-Maure : 1er cant. de Troyes, Aube.

(4) Dienville : cant. de Brienne-le-Château, Aube.

(5) « Fuerunt ad dictam domum episcopalem ducti et in aula bassa ipsius domus episcopalis introducti et incarcerati et pro eidem delicto in eadem aula Nicolaum le Fraseur Trecis commorantem eciam carceri mancipatum invenerunt... »

(6) « Habuit duodecim florenos aureos nuncupatos scutos tunc cursum habentes... »

(7) Cet épisode de l'histoire de la cité troyenne durant la Guerre de Cent Ans nous semble être demeuré jusqu'à ce jour totalement inconnu à ses historiens. La date donnée par Jean de Louan nous paraît acceptable; le fait se passa sous l'épiscopat d'Henri de Poitiers; or, en 1358, celui-ci était déjà évêque de Troyes (cf. Gall. Christ., t. XII, col. 512.

Le souvenir d'un autre fait, moins important à coup sûr, mais qui bien qu'il n'intéresse plus l'histoire de notre cité, mais seulement celle du prieuré, n'en a pas moins un très grand intérêt, nous a été conservé par le même rotulus.

Trois religieux du prieuré de N.-D.-en-l'Isle : Frère Guillaume de Hametel, frère Philippe de Croncels et Jean le Tendre avaient voué, nous ne saurions dire pourquoi, à Jacques Baudet, leur frère en religion et sous-prieur, une haine mortelle (1).

Ce dernier les craignait tellement qu'il quitta même pendant 8 jours le prieuré.

Il avait fait faire et placer à ses frais dans l'église du prieuré, devant l'image de N.-D., sous le jubé ou tribune, une statue peinte reproduisant ses traits (2).

Poussés par leur haine, ses ennemis se munirent de couteaux et, en cachette, grattèrent d'un si bon courage que bientôt la statue n'eut plus de visage (3).

Ceci se passait sous l'épiscopat de Jean Braque (1370-1375). L'official, qui était alors Henri de Poitiers, plus tard évêque de Troyes, ayant eu connaissance du fait, se rendit en toute hâte au prieuré (4), constata d'abord la mutilation, puis se livra à une enquête minutieuse (5).

Ayant acquis la certitude de la culpabilité de Guillaume de Hametel, il le somma d'avoir à faire refaire et rétablir à ses frais et en son premier état la statue mutilée (6).

Les dépositions des témoins ne sont pas d'accord sur le nombre des coupables, mais toutes accusent Guillaume de Hametel.

*
* *

On nous saura d'autant plus gré d'avoir donné place ici au récit de cet incident, que M. d'Arbois de Jubainville, dont on trouve rarement l'érudition en défaut, a commis à son sujet une légère erreur dans son « Inventaire-sommaire des Archives de l'Aube (7) ».

---

(1) « ...Dictum fratrem Jacobum habebant odio capitali... »

(2) « ...Ymaginem fratris Jacobi Baudeti ante quandam ymaginem beate Marie virginis subtus jubilum seu pulpitum ad sumptus ipsius domini Jacobi factam... »

(3) « ...Raserat videlicet vultum ipsius ymaginis... »

(4) « ...Ad monasterium dicti prioratus... festinanter adivit ».

(5) « ...Inquisivit diligenter... »

(6) « ...Tunc officialis compulit ipsum fratrem Guillelmum ad fieri faciendum et in pristinum statum ponendum dictam ymaginem... »

(7) Série G., tome I, page 202, col. 2.

Il a en effet relaté de la façon suivante cet incident :

« *Sous l'épiscopat de Jean Braque, Henri de Poitiers, alors official, fit effacer une caricature représentant Jacques Baudet, religieux de N.-D.-en-l'Isle, et gravée avec des couteaux sur les murs de l'église même de N.-D.-en-l'Isle par d'autres religieux de ce prieuré (dicti fratris Jacobi ymaginem coram ymagine beate virginis Marie in dicta eclesia de Insula et proprie similem ipsius Jacobi factam de custellis suis).*

Cette citation est empruntée au procès-verbal de la déposition de Jehan Baudet. Il nous paraît bon de donner ici *in extenso* le passage où elle se trouve :

« ...Recolit quod dictus frater Jacobus Baudeti eidem testi loquenti pluries dixit quod fratres Guillelmus, Philippo (*sic*) de Croncellis et Johannes Teneris, dicti prioratus religiosi, qui dictum fratrem Jacobum habebant odio capitali, et propter quorum metum a dicta ecclesia recessit, et quasi per octo dies cum dicto [tes] te et alibi extra dictum prioratum mansit, in ipsius fratris Jacobi contemptum, dictam dicti fratris Jacobi yma[gi]nem coram ymagine beate virginis Marie in dicta ecclesia de Insula et proprie similem ad similitudinem ipsius [Jac]obi factam, de custellis suis raserant, abolierant et deleverant, videlicet vultum seu faciem ipsius [yma]ginis... » (1).

Citons encore la déposition de Guillaume de Creney :

« Visa primo rasura et abolicione dicte ymaginis, inquisivit (officialis) diligenter qui dictam ymaginem raserat et dele verat, et quod per relationem certarum personarum invenit quod dictus frater Guillelmus de Hametello dictam ymaginem deleverat, abolierat et delerat; quo audito, idem dominus episcopus et tunc officialis, compulit ipsum fratrem Guillelmum ad fieri faciendum et in pristinum statum ponendum dictam ymaginem... » (2).

Nous ne citerons que ces deux dépositions, celles des autres témoins ne faisant que les répéter et les confirmer. Elles prouvent surabondamment qu'il faut rejeter la version de la « caricature » et qu'il s'agit, au contraire, d'une statue peinte où l'artiste avait reproduit les traits de J. Baudet, à la demande de ce dernier (3).

(1) Arch. de l'Aube : G. 1012, li.

(2) Arch. de l'Aube : G. 1012, li.

(3) Jacques Baudet, d'après la déposition de Guillaume de Creney, était mort antérieurement au 17 mars 1383.

Les religieux du prieuré, à cette époque du moins, ne nous paraissent point devoir être cités comme des modèles de douceur évangélique. S'il faut en croire un clerc, tabellion de l'officialité, nommé Philippe Bertrand, appelé aussi à déposer comme témoin dans la même affaire, se trouvant à passer vers l'an 1359 sur « le pont de la Gisouarde » (1) en compagnie d'un certain Hugues Bon Vallet (*Hugo Boni Valleti*), religieux de N.-D.-en-l'Isle, il vit soudain son compagnon se précipiter sur un serviteur de Jacques de Marnay, corroyeur, tranquillement occupé à raccommoder sur le pont les souliers de son maître, et qu'il détestait cordialement, le saisir entre ses bras et l'envoyer dans la rivière par-dessus le parapet (2).

d) Réunion a l'Évêché (1711). — Les bâtiments du prieuré de N.-D.-en-l'Isle donnent aujourd'hui asile aux élèves du Grand-Séminaire du diocèse de Troyes. Voici à la suite de quelles circonstances :

Vers 1698, le dernier prieur Simon Pépin, était alors aveugle, Mgr Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, voyant la décadence du prieuré, demanda sa réunion à l'évêché de Troyes. Le roi Louis XIV, par un brevet daté du 7 décembre 1699, donna le prieuré à l'évêché. Simon Pépin avait alors démissionné (3).

Une bulle du pape Clément XI, datée du 15 octobre 1707 et adressée à l'official de l'archevêque de Sens, supprima le prieuré et en réunit les biens à l'évêché (4).

Le pape y déclarait qu'il n'y avait plus alors au prieuré que deux religieux et le prieur, et décidait que les bâtiments donneraient asile au séminaire du diocèse.

Le 31 janvier 1711, l'évêque en prenait possession (5).

(Suite à la prochaine livraison).

---

(1) « ...Propter aliquam rancorem seu discordiam vel hodium quod idem frater Hugo habebat ad quendam famulum Jacobi de Marnayo, allutarii, quem invenit supra dictum pontem sotulares pro dicto Jacobo suentem; idem frater Hugo accepit dictum famulum inter brachia sua et eundem projecit per de super dictum pontem in dictum rivum Secane... »

(2) Sur les ponts de Troyes, voir l'intéressant travail de M. Babeau, *Annuaire de l'Aube*, 1904, p. 45-78.

(3) Arch. de l'Aube : G. 1021, liasse.

(4) Arch. de l'Aube : G. 1021, liasse.

(5) Arch. de l'Aube : G. 1021, liasse.

La Commanderie de Payns

ET SES DÉPENDANCES

à Savières, à Saint-Mesmin, à Messon et au Pavillon (*)

PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES

I

Vente faite aux Templiers par le prieur de La Charité Geoffroy et ratifiée par Guillaume, abbé de Cluny, en 1209.

Ego frater Willelmus, humilis abbas et Conventus Cluniacensis, notum facimus presentibus et futuris quòd dilecti fratres Gaufridus prior et conventus de Karitate vendunt et quictant imperpetuum quicquid juris habent vel habere debent apud Laniacum Siccum (1), Lane villam (2), Senennias (3), Hurupam, Villers prope Gandeluz (4), Cubitos (5), Troan (6), Capellam Galonis (7), Bellam Villam (8), Montemboym (9), Homeracum vadum (10), Dalionis villam, villam Chevrotum et in omnibus pertinenciis ipsorum locorum, in terris, aquis, nemoribus, hominibus, terragiis, molendinis,

(*) Voir les premier, deuxième et troisième numéros de la *Revue*.

(1) Lagny-le-Sec, Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Hondouin.

(2) Lainville, Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay.

(3) Sennevières, Oise, arr. de Senlis, cant. de Chevreville.

(4) Villers, près Gandelu, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front.

(5) Queudes, Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne.

(6) Trouan, Aube, arr. et cant. d'Arcis.

(7) Chapelle-Vallon, Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry.

(8) Belleville, Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer.

(9) Montbéon, commune de Saint-Agnan, Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne.

(10) Omery, Cher, cant. de Neuvy-le-Barrois.

grangiis, pratis, vineis, censibus, justicia et in omnimodo jure temporali, et quicquid habent et habere debent in molendinis de Pinciaco (1) et de Venisiaco (2) et de Longo Vado, et quicquid prioratus Sancti Juliani de Sezania (3) habet et habere debet in castello et in tota castellania Pruvinensi et quicquid haberet in grangia de Pressiniaco, et hec omnia vendunt et quictant imperpetuum fratribus milicie Templi pro octo milibus libris pruviniensium quas ipsi fratres solvent creditoribus erga quos ecclesia de Charitate fuit hactenùs in usuris vehementibus miserabiliter obligata. Si autem aliqua persona attentans revocare contractum istum, in toto vel in parte, molestaverit Templarios super eodem, ipsi Templarii significabunt hoc priori vel suppriori aut celerario de Caritate apud Charitatem et tunc ecclesia de Charitate tenebitur finem imponere molestationi eidem, vel resartire dampna et sumptus quos subierint Templarii propter hoc, a die qua dictam molestationem significaverint usque dum tuti sint, ita quod eis competat legitime prescriptionis exceptio contra quemlibet impetentem. Si vero aliqua de illis que in venditione hac continentur, Templariis ecclesia de Charitate garantizare nequiverit, equivalentem redditum temporalem eis alibi tenebitur assignare. Prior etiam et Conventus cedunt Templariis omnes actiones et exceptiones que ipsis priori et conventui competunt et competere possunt in rebus et pro rebus illis adversus quoscumque et renuntiant omni privilegio et omni actioni et exceptioni que ipsis monachis competit sive competere potest contra Templarios super rebus predictis, ad revocandum vel infirmandum aliquid de venditionibus memoratis. Instrumenta specialia que habentur de quibuslibet rebus in ista venditione comprehensis, Templariis tenentur tradere prior de Charitate et conventus, et communia ponere in manu sequestra, quibus communiter utentur quociens necesse fuerit tam ipsi Templarii quam ecclesia de Karitate, ita quod qui voluerit uti instrumentis eisdem, non prius ea percipiet quam de ipsis restituendis in eodem loco, cum omnimoda indempnitate, sufficientem prestiterit caucionem. Has igitur venditiones et conventiones ad instantiam prioris et conventus de Charitate ratas habemus et sigillis presentibus confirmamus. Actum ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo nono anno.

(Arch. de l'Aube, 31 H 14bis Reg. fol. 431, 432, nouvelle foliotation).

---

(1) Espincey, commune de Savières, Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry.

(2) Venizy, Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon.

(3) Sézanne, Marne, arr. d'Epernay, chef-lieu de canton,

II

Sentence déclarant valable la vente faite aux Templiers par le prieur de La Charité (1212)

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Nos, ego videlicet Johannes Sancte Genovefe Parisiensis et ego Willermus Boni Radii (1), Cisterciensis ordinis, Autissiodorensis diocesis, dicti abbates, judices a domino Papa delegati inter abbatem et conventum Cluniacensem, ex una parte, et fratres milicie Templi, ex alia, super negocio contractus venditionis habite inter priorem et Conventum de Coritate ex una parte et eosdem fratres milicie Templi ex altera, sub certa forma nobis commisso, partibus convocatis et in nostra presencia pluries constitutis Templariis multociens instanter petentibus quòd in mandato apostolico, secundum formam nobis commissam procederemus, parte etiam abbatis et Conventus Cluniacensis multociens a nobis admonita ut si aliquid vellent dicere vel probare coram nobis super lesione predicti contractus, dicerent vel probarent, quia infra quatuor menses, secundum formam commissionis nobis facte, a prime citationis edicto computandos, vel etiam post, ex parte abbatis et conventus Cluniacensis non fuit ostensum coram nobis quod ex illa venditione monasterium de Caritate sit lesum, nos habito bonorum virorum et prudentum consilio, formam nobis commissam bona fide in omnibus et per omnia observantes, tercio conjudice nostro F. decano Aurelianensi absente et legitimè excusato, predictum contractum decernimus ratum et firmum imperpetuum habendum, contradictores, si qui fuerint, excommunicationis sententia innodantes. Actum anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo duodecimo, mense januario.

(Arch. de l'Aube, 31 H 14 bis. Reg. fol. 434).

III

Compromis entre les Templiers et les Religieux de la Charité (1240)

Omnibus... frater Guillermus prior de Charitate et ejusdem loci Conventus, salutem in Domino.

Noverint universi quod cum inter nos, ex una parte, et preceptorem et fratres milicie Templi Parisiensis necnon et preceptorem milicie Templi in Francia, ex altera, contentio moveretur coram domino legato super possessionibus, redditibus et rebus aliis que nos conventus de Charitate et Gaufridus bone memorie, quondam prior noster, eisdem preceptori et fratribus vendidimus, sicut in litteris super hoc confectis continetur, quarum tenor talis est : « Ego Gaufridus, prior, et humilis de Caritate conventus, notum facimus pre-

(1) Bourras-l'Abbaye, commune de Saint-Malo, (Nièvre), arr. de Cosne, canton de Donzy.

sentibus et futuris quod nos vendimus et quictamus imperpetuum... *la suite comme ci-dessus numéro I...* Has igitur venditiones et conventiones laude et assensu venerabilis patris nostri Guillelmi, abbatis, et conventus Cluniacensis et tam eorum quam nostrorum sigillis fecimus ad rei confirmandum testimonium roborari. Actum ab Incarnatione Domini millesimo CC° anno nono ».

Tandem inter nos amicabilis compositio intervenit in hunc modum, videlicet quod nos venditiones dictarum possessionum reddituum et aliorum ratas habemus et firmas prout in predictis litteris continetur, promittentes quod super rebus predictis, vel aliqua ipsarum, dictos Templarios ullo modo nec aliquo jure molestabimus in futurum; iterum quod processus habiti coram domino legato videlicet Jacobo episcopo Prenestino, inter nos ex unâ parte et dictos Templarios ex alia, super rebus predictis, pro nullis habentur et ipsis processibus et omni auxilio nobis ex predictis processibus competenti remittimus (?) In cujus rei testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesino, mense augusto.

(Arch. de l'Aube, 31 H 14 bis. Reg. fol. 435-436).

IV

Lettre des Prieurs de Reuil, de Sezanne, de Saint-Christophe, de Montbéon et de Venisy, demandant au roi la confirmation du compromis (1240).

Excellentissimo domino suo Ludovico, Dei gracia illustrissimo regi Francorum, de Rodolio, de Sancto Sepulcro, de Sezania, de Sancto Christoforo priores et conventus, de Montboy et de Venesi priores et monachi, salutem et orationes in Xristo. Excellentie vestre notum facimus quod cum inter nos, ex una parte, et preceptorem et fratres milicie Templi domus Parisiensis, necnon et preceptorem milicie Templi in Francia, ex altera, coram domino legato Jacobo, episcopo Penestrinensi, contentio moveretur super possessionibus, redditibus, et rebus aliis eisdem Templariis venditis a Gaufrido priore et conventu de Caritate, sicut in eorum litteris super hoc confectis, quas habent dicti Templarii, continetur, tandem inter nos, ex una parte, et dictos Templarios, ex altera, amicabilis compositio intervenit in hunc modum, quod nos ea que per dictos Gaufridum priorem et conventum eis vendita sunt, prout in dictorum prioris et Conventus de Caritate litteris continetur, eisdem Templariis quictamus et eciam confirmamus, excellentie vestre supplicantes quatenus dictam compositionem inter nos et ipsos initam et ea que in predictorum Gaufridi prioris et Conventus de Caritate litteris continentur, eisdem dignemini confirmare, et quia nos de Montboi et de Venesiaco priores et monachi, sigilla non habemus, presentibus litteris sigillum curie Senonensis fecimus apponi Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo, mense Augusti.

(Arch. de l'Aube, 31 H 14 bis. Reg. fol. 435 r°).

V

Lettres de Louis IX vidimant et confirmant la vente et le compromis (1240)

Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, universis ad quos littere presentes pervenerint, salutem in Domino. Notum facimus quod nos litteras dilectorum nostrorum Gaufridi prioris de Caritate et ejusdem loci conventus vidimus in hec verba : ....

....

....

Nos autem, ad petitionem dictorum prioris et Conventus de Caritate et omnium aliorum priorum et eorumdem conventuum predictorum, de consensu et voluntate abbatis et Conventus Cluniacensis, necnon et ad petitionem preceptoris domus Templi Parisiensis et preceptoris militie Templi in Francia, venditiones, compositiones et conventiones predictas, prout superiùs sunt expresse, salvo jure nostro et alieno, volumus et concedimus et presentis scripti patrocinio communimus.

Actum apud Vicenas anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo, mense novembri.

(Arch. de l'Aube, 31 H 14 bis. Reg. fol. 437-440.

VI

Lettres de Jacques, évêque de Préneste, et légat du Pape, vidimant et confirmant la vente et le compromis (1240).

Jacobus, miseratione divina Penestrinus episcopus, apostolice sedis legatus licet indignus, dilectis in Christo in Francia et domus Parisiensis militie Templi preceptoribus et fratribus domus militie Templi Parisiensis, salutem in Domino.

Imminet nobis, ex suscepto legationis officio, ut preces quė rationi consonant, maximė que virorum religiosorum quietem respiciunt, ad exauditionis gratiam admittamus. Inter vos siquidem ex parte una, et de Caritate, de Rodolio, de Sancto Sepulcro, de Sezania, de Sancto Christophoro, de Monteboyn et de Venesi priores et monachos Cluniacensis ordinis ex altera, super quibusdam possessionibus et rebus aliis questione suborta, dicti priores et monachi eam ad nostrum proferentes examen, proponentibus vobis extra eas a quondam Gaufrido priore et conventu Caritatensi vobis fuisse legitime venditas et per venditionem hujusmodi earum dominium in vos esse translatum, in solutionem debitorum, quibus graviter premebatur Caritatense cœnobium, converso precio eorumdem et venditione ipsa abbatis et conventus Cluniacensis rattificata consensu, prout in eorum auctenticis inde confectis pleniùs continetur Demum dicti priores et monachi, processui habito coram nobis et omni auxilio sibi ex eo competenti renunciarunt omnino, et, per com-

positionem amicabilem, venditionem dictarum possessionum et aliarum rerum ratam habentes et firmam et promittentes quod super rebus predictis, vel aliqua ipsarum, vos nullo modo nec aliquo jure in posterum molestabunt, abbatte et conventu Cluniacensi compositionem eamdem ratam et firmam habentibus, una vobiscum postularunt a nobis ut, tam venditioni quam compositioni hujusmodi confirmationis nostre robur adicere curaremus. Nos igitur, vestris et ipsorum precibus adnuentes, venditionem et compositionem predictas auctoritate qua fungimur, confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, ad majorem rei evidentiam tenores instrumentorum venditionis de verbo ad verbum presentibus inseri facientes qui tales sunt : Ego Gaufridus, prior et humilis de Caritate conventus etc..... (*comme au numéro I*).....

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei, ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Parisius V kal. Decembris, anno Domini millesimo CC^mo quadragesimo.

Arch. de l'Aube, 31 H 14bis. Reg. fol. 440 et suiv.

VII

Lettres par lesquelles l'évêque de Troyes, Jean d'Aubigny, reconnaît qu'il n'a aucun droit de visite ni de procuration sur la maison de l'Hôpital de Payns, où il reçoit l'hospitalité (1334).

Omnibus hec visuris, Johannes, Dei et apostolice sedis gracia Trecensis episcopus, salutem in Domino sempiternam. Noverint universi quòd anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo quarto, die Jovis ante festum beati Barnabe apostoli, ad domum Hospitalis sancti Johannis Jherosolimitani de Paganis, nostre Trecensis diocesis, causa sospitatis, exhilarationis et consolationis habende ac viribus corporeis ex quadam infirmitate quam diu, permittente Domino, passi sumus, recuperandis, declinavimus, et non ex causa aliqua in quâ nobis dicta domus, seu fratres ejusdem, jure subjectionis vel alias quantum ad procurationem vel visitationem aliqualiter tenerentur. Et idcirco dictos fratres regraciantes de caritativo affectu quam eos circa nos reperimus habere, ne ipsi fratres, aut domus eorum, ex caritativo nobis impenso beneficio possint in futurum aliquod incommodum reportare, voluimus et consensimus, volumusque et concedimus eisdem, per presentes, quòd ex hac vice, seu quâcunque aliâ in qua dicti fratres, ex causâ predicta vel alias nos in ipsa domo recipere voluerint, quod eis, eorum domui vel ordini, ob id, nullum prejudicium generetur, vel nobis seu nostris successoribus contra dictos fratres, seu domum eorum, jus aliquod acquiratur, presertim cum in domo ipsa, ratione procura-

tionis, visitacionis, vel alias, nobis vel predecessoribus nostris fuerat alias jus quesitum. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum una cum signo et subscriptione publici notarii infra scripti, litteris presentibus duximus apponendum, presentibus venerabilibus et discretis viris Johanne de Auxeio, cantore ecclesie Trecensis, dominis Petro de Villa nova, canonico sancti Stephani Trecensis ac sigillifero nostre Trecensis curie, Johanne de Castelleto de Calestria magna, Simone de Royaco de Semoingnia, Matheo de Contris de Avantis, Johanne de Vernino, de Villa super Terram, ecclesiarum parrochialium nostre diocesis rectoribus, ac familiaribus nostris magistro Roberto dicto de Loen et magistro Girardo de Placencia, fisico, testibus, ex parte nostra ad hec vocatis testibus et rogatis. Datum et actum in dicta domo de Paganis, anno et die supradictis. Et ego Hugo de Fontanis, clericus Lingonensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius, quia premissis dum dicerentur et fierent per dictum Reverendum Patrem, modo predicto, presens interfui, una cum predictis testibus, anno et die predictis, indictione secunda, pontificatus sanctissimi Patris ac domini domini Johannis, divina providencia Pape vicesimi secundi, anno decimo octavo. Ideo presens instrumentum publicum inde confectum manu propria subscripsi, signo meo solito signavi rogatus.

Arch. de l'Aube, 31 H 14bis, Reg., fol. 192 v° 193 r°.

VIII

Lettres de Philippe le Bel prescrivant une enquête aux baillis de Troyes, de Sens et de Chaumont, relativement aux moulins d'Espincey et aux granges de Chapelle-Vallon, de Trouan et de Belleville, dont la propriété était contestée aux Hospitaliers par le prieur de Saint-Sépulcre (1314).

Philippus, Dei gratia Francorum rex, Senonensis, Trecensis et Calvimontis baillivis aut eorum loca tenentibus, salutem. Ex querimonia procuratoris Hospitalis sancti Johannis Jherosolimitani Trecensis accepimus quòd licet Templarii, ante captionem ipsorum, tenerent et possiderent pacificè jure suo, et a tanto tempore tenuerint quod de contrario memoria non existit, grangias suas de Trouancio, de Capella Valonis, de Bella Villa ac molendina de Spiniaco, cum omnibus pertinenciis et juribus eorumdem solvendis denariis et redibenciis ad quas tenentur predicta, ac grangie molendina et omnia bona alia que dictorum Templariorum fuerunt, in quibuscumque rebus existant, ad ordinem predicti Hospitalis sancti Johannis sint ex ordinatione Sedis apostolice et sacri generalis consilii devoluta, ac nos ipsi ordini Hospitalis bonorum omnium predictorum in regno nostro existentium possessionem tradidimus et tradi mandaverimus corporalem, ac omnibus justiciariis et subditis regni nostri dederimus in mandatis ut precep-

tores, procuratores et fratres dicti ordinis ad custodiendum et regendum bona et loca predicta positos per superiores ipsorum, ab omnibus violenciis, injuriis, molestiis, oppressionibus et indebitis novitatibus custodiant et defendant, Prior Sancti Sepulcri juxta Trecas, occasione cujusdam littere in nostra curia, falsitate suggesta et veritate tacita, impetrate et vobis, ut dicitur, directe, preceptorem et fratres domus Hospitalis Trecensis, de mandato nostro, in possessione granchiarum et molendinorum hujusmodi existentium facit graviter malestari et vexari laboribus et expensis in ipsorum prejudicium, ordinationis Sedis apostolice et nostre contemptor, non formidans excommunicationnis sententias latas in omnes qui ipsos in bonis predictis impediunt et perturbant. Quare vobis et vestrum cuilibet districtè precipiendo mandamus quatenùs, vocatis evocandis, de premissis inquiratis veritatem summariè et de plano, predictâ litterâ surrepticiâ non obstante, et si inveneritis ita esse, preceptorem et fratres ordinis Hospitalis in possessionem granchiaet molendinorum hujusmodi et pertinenciarum suarum, non obstantibus litteris surrepticiis, custodiatis et defendatis, prout ad vos pertinuerit, contra omnes nunc promittentes (1) (*sic*) preceptorem predictum per priorem ipsum in premissis indebitè molestari, sed facientes ipsum possessione premissorum gaudere pacificè et quietè. Datum apud Villare Celli Resti XVIII^a^ die julii, anno Domini millesimo CCC^mo^ quarto decimo.

Arch. de l'Aube, 31 H 14bis. Reg. fol. 427, 428.

IX

Lettres de Louis X enjoignant au bailli de Sens de mettre à néant la nouvelle instance intentée par le prieur de Saint-Sépulcre, contre le Commandeur de Troyes, relativement aux moulins d'Espincey, etc. (1314).

Ludovicus, Dei gracia Francorum et Navarre rex, baillivo Senonensi ceterisque justiciariis dicte baillive, ad quos presentes littere pervenerint, salutem.

Significavit nobis procurator Hospitalis sancti Johannis Jherosolymitani quòd cum inter preceptorem domus Hospitalis sancti Johannis de Trecis, ex una parte, et priorem Sancti Sepulchri prope Trecas, ordinis Cluniacensis, ex altera, esset orta questio coram certis commissariis a carissimi genitoris mei curia datis, ratione grangiarum de Trouancio, de Capella Valonis et de Bella Villa ac molendinorum de Espinsiaco cum eorum pertinenciis, que quondam fuerunt Templi, et lata sentencia per dictos commissarios pro dicto preceptore, nomine Hospitalis predicti, contra dictum priorem Sancti Sepulcri, idem prior ab eadem sentencia ad dictam curiam

(1) Probablement pour *non permittentes*.

appellasset, lite pendente in nostro Parlamento Parisiensi in ipsa appellacionis causa, dictus prior post et contra dictam appellationem et in ipsius ac litis predicte prejudicium dictum preceptorem coram locumtenente vestre baillive adjornari fecit super eisdem rebus contenciosis predictis. Quare mandamus vobis et vestrum cuilibet, prout ad ipsum pertinuerit, quatenùs si de dicta appellatione, vocatis evocandis et lite in curia nostra pendente supra causa predicta vobis constiterit super his de quibus litem in curia nostra pendere noveritis, non permittatis dictum preceptorem coram vobis vel atero vestrum vexari, dictum adjornamentum in dicte appellationis prejudicium eciam dicto locumtenenti super predictis factum et quicquid ex ipso sequitur (1) fueritad nichilum ponentes. Actum Parisiis, sub sigillo quo utebamur charissimo progenitore nostro vivente, XXII[a] die Decembis anno Domini millesimo trecentesimo quarto decimo.

Arch. de l'Aube, 31 H 14[bis]. Reg., fol. 426.

X

Autres lettres de Louis X notifiant que, le prieur de Saint-Sépulcre ayant fait défaut, le Parlement a mis hors de Cour le commandeur de Troyes et les commissaires P. de Foissy et Jean Guérande (Janvier 1315 n. st.)

Ludovicus, Dei gracia Francorum et Navarre rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod cum prior Sancti Sepulcri juxta Trecas ad diem ballie Senonensis parlamenti presentis fratrem Henricum de Castronovo, priorem Hospitalis sancti Johannis Jherosolimitani et gubernatorem domorum de Treanz, de Capella Valonis de Bella Villa et de molendinis d'Espincy in causa appellationis a dicto priore, ut dicitur, interjecte a quadam sententia sive judicato, contra ipsum priorem pro dicto fratre Henrico per P. de Foyssiaco et Johannem Guerande, cives Trecenses, commissarios Senonensis, Calvimontis et Trecensis ballivorum lata seu lato, necnon et dictos commissarios fecerit, ut dicitur, adjornari, et procurator dicti Hospitalis sancti Johannis Jherosolimitani et dicti commissarii pecierint, cum dictus prior non presentaverit se, licentiam sibi dari, nostra curia eidem procuratari Hospitalis et commissariis predictis dedit licentiam recedendi. Datum, Parisiis sub sigillo quo utebamur carissimo domino et genitore nostro vivente, XXII[a] die januarii, anno Domini millesimo trecentesimo quarto decimo.

Arch. de l'Aube, 31 H 14[bis]. Reg. fol. 426, 427.

---

(1) Probablement pour *seculum*.

XI

Amodiation du gagnage d'Errey et de Messon consentie aux Templiers de la baillie de Troyes, par les Religieux de Saint-Benoît-sur-Loire (1233).

Frater O. de Rupe, domorum milicie Templi in Francia preceptor, omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Universitati vestre significamus quod fratres nostri de baiulia Trecensi receperunt ad modiationem perpetuam, a monachis sancti Benedicti, quicquid ipsi monachi habebant apud Erri et Emechon et in finagio seu territorio earundem villarum, in terris videlicet, censibus, terragiis, coustumis, pratis, necnon et in omnibus aliis juribus et commodis, exceptis corporibus hominum suorum, quos sibi retinuerunt, pro quindecim sextariis bladi ad mensuram Trecensem, videlicet quator sextariis et dimidii siliginis et decem sextariis et dimidii avene et triginta solidis pruvinensibus, solvendis annis singulis imperpetuum, a fratribus nostris, dictis monachis vel eorum certo nuncio apud Erri nostra (sic) in vigilia Omnium Sanctorum. Adjectum etiam fuit quod nos nunc parcimus (?) hominibus eorum terras terragiales quamdiù ipsi terragia persolvent.

Nos igitur istam admodiationem ratam habentes et firmam, presentes litteras fecimus confici et sigill nostri munimine roborari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo tercio, mense Januarii.

Arch. de l'Aube, 31 H 14bis Reg., fol. 242-243.

D'après un vidimus de l'official de Troyes, daté du jour de la Pentecôte de l'an 1314, le siège épiscopal était vacant.

XII

Analyse d'un Censier de 1534

Es Grands Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Jaquinot Dorelot. Censive, 2 deniers.

Au Créon du Champ Rantien. Un arpent de terre possédé par Nicolas Dorelot et Perrin Dorelot. Censive, 4 deniers.

Es Grands Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Jaquinot Dorelot. Censive, 2 deniers.

Un arpent de terre possédé par Lyot Ganne à cause de Nicole, sa femme, veuve en premières noces de Perrin Dorelot et tutrice de ses enfants. Censive, 4 deniers.

Voie aux Vaches. Un arpent et demi de terre possédé par Jean Sarredin, dit Franquot, l'aîné, demeurant à Fontvannes. Rente, avoine, 4 boisseaux. Censive, 1 den. t.

Es Déserts. Demi arpent de terre possédé par la veuve Jaquot Sarredin. Censive, 1 denier obole.

Au Créon. Demi-arpent de terre possédé moitié par Jean Dorre-

lot, comme tuteur de ses enfants, et l'autre moitié par les enfants de Thibaut de Jugny Censive, 2 deniers.

Voie de Savières. Demi-arpent de terre possédé par Claudin Fumée, demeurant à Savières. Censive, 2 deniers.

Es Déserts. Un quartier de terre possédé par Jehannin Colin. Censive, 1 denier.

Es Bas Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Lyot Ganne. Censive, 2 deniers.

Autre demi-arpent, même lieu. Censive, 2 deniers.

Champ Rantien. Demi-arpeut de terre possédé par Jean Desprez. Censive, 2 deniers.

Courtil des Lisses. Un actin avec grange, cour devant et jardin, possédé par Pierre Ganne et Lyot Ganne, son frère. Rente, deux boisseaux d'avoine et une poule un quart. Censive, 1 denier obole.

Champ Rantien. Tois quartiers de terre possédés par Sainctat Colin. Censive, 3 deniers.

Rue des Osches. Un quartier de jardin, faisant la moitié du jardin Mauduc, possédé par Jean Colas et Pierre Colas. Rente, 4 boisseaux d'avoine. Censive, 8 deniers.

L'autre moitié du dit jardin, possédée par Claudin Gendret, à cause de sa femme, auparavant femme du feu Colin Lajesse. Rente, 4 boisseaux d'avoine. Censive, 8 deniers.

Au Créon. Un quartier et demi de terre possédé par Claudin Gendret. Censive, 1 denier obole.

Champ Rantien. Un quartier de terre possédé par le dit Claudin Gendret. Censive, 1 denier.

Es Petits Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Jean Colin. Censive, 2 deniers.

Courtin des Lisses. Une maison avec jardin et pourprins d'un demi-quartier, possédée par les héritiers de feue Marion, jadis femme de Jean Thiébault dit Contan, de Savières. Rente, demi-boisseau d'avoine. Censive, 1 denier.

Champ Rantien. Un quartier de terre possédé par la veuve de Guillaume de Jugny. Censive, 1 denier.

Fosse Regnard. Cinq quartiers de terre possédés par Chrétien de Jugny et Marion, sa sœur, enfants de Claudin. Censive, 3 deniers.

Es Lisses. Un jardin de trois quartiers et demi possédé par les héritiers de Thibaut Goderet. Rente, 5 boisseaux et demi d'avoine et une géline. Censive, 1 denier t.

Es Lisses. Un jardin d'un quartier et demi possédé par Lyot Ganne. Rente, deux boisseaux d'avoine et une géline. Censive, 1 denier tournois.

En la Montée. Un jardin contenant la moitié d'un demi-quartier, possédé par Chrétien Alyot. Rente, 1 boisseau d'avoine. Censive, obole.

Grandes Vignes. Un quartier de terre possédé par Simon Ganne, Censive, 1 denier.

Es Déserts. Un quartier de terre possédé par Jean Lyat, le jeune. Censive, 1 denier.

Es Grands Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Simon Ganne. Censive, 2 deniers.

Un demi-quartier possédé par les héritiers de Jean Sarredin, dit Francot. Censive, obole.

Dinechien. Demi-arpent de terre possédé par les les héritiers de Jean Sarredin. Censive, 2 deniers.

Prés de Laire. Un courtil d'un quartier possédé par Jean Vidot, au lieu de Thibaut, son père. Chair : trois quarts de géline. Censive, 14 deniers.

La Grosse Boue. Un quartier et demi de terre possédé par Jean Vidot. Censive, 1 denier obole.

Au Créon. Demi-arpent de terre possédé par Simon Baulier. Censive. 2 deniers.

Demi-arpent de terre possédé par Michel Lajasse et Lyot Fessard. Censive, 2 deniers.

A la Montée. Trois arpents de terre en une pièce possédés par Jean Baulier, maréchal, et consorts. Rente, 11 sols tournois. Censive, 12 deniers.

A La Grosse Boue. Demi-arpent de terre possédé par le dit Baulier et consorts. Censive, 2 deniers.

Au Créon. Demi-arpent de terre possédé par le dit Baulier et consorts. Censive, 2 deniers.

A Payns. Une maison avec actin possédée par Jean Terrier. Rente : 2 sols 6 deniers. Censive, 4 deniers.

Es Bas Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Pierre Contan et par la veuve et les héritiers de Claudin Contan. Censive, 2 den.

Es Grands Déserts. Demi-arpent de terre possédé par les mêmes. Censive, 2 deniers.

Es Bas Déserts. Un quartier de terre possédé par Louise Mosley. dame de Persy, demeurant à Troyes. Censive, 1 denier.

Es Grands Déserts. Un arpent de terre possédé par Claude Jonchère, demeurant à Troyes. Censive, 4 deniers.

Proche l'église (*Savières*) Une maison avec actin et pourprins, contenant demi-arpent, possédée par Thévenin Domanchin, demeurant à Savières. Rente, 6 boisseaux d'avoine; Censive, 1 den.

Le Brun. Deux arpents et demi de pré possédés par Marguerite, veuve de Jean Bonnyet, un arpent possédé par Jean Véry, bonnetier et demi-arpent possédé par Jean Guenard, demeurant à Savières. Rente, 15 sols t. Censive, 12 deniers.

Le Breuil (*Savières*). Deux arpents de pré possédés par la veuve et les héritiers Jean Véry. Rente, 3 sols 6 deniers. Censive, 3 den

Deux arpents de pré possédés par Colin Véry et autres héritiers de Pierre Véry. Rente, 3 sols 6 deniers. Censive, 3 deniers.

Deux arpents de pré possédés par Jean Maugyer, au lieu de la veuve et des héritiers de Jean Pichot. Rente, 8 sols t. Censive, 4 deniers.

Le Breuil (Payns). Trois quartiers de pré faisant partie d'une pièce de neuf quartiers, possédés par Henri Guenard, demeurant à Savières. Rente, 20 deniers t. Censive, 1 denier obole.

Trois autres quartiers de la dite pièce, possédés par le même. Rente, 20 deniers. Censive, 1 denier obole,

Trois autres quartiers faisant le reste de la dite pièce, possédés par Claudin Guenard, de Savières, Guiot Gard, Edmond Véry, Claudin Michau, la veuve Jean Perdu et Gillot Guenard. Rente, 20 deniers t. Censive, 1 denier obole,

Le Brun. Un arpent de pré, faisant partie d'une pièce de 3 arpents, possédé par les mêmes. Rente, 5 sols t. Censive, 1 denier.

Un arpent de pré, faisant partie de la dite pièce, possédé par Henri Guenard, de Savières. Rente, 5 sols. Censive, 1 den.

Un arpent de pré faisant le reste de la dite pièce, possédé par le même Henri Guenard. Rente, 5 sols t. Censive, 1 denier.

Le Breuil (Payns). Une pièce de pré de 2 arpents possédée,

Un tiers par Colin Véry, de Savières. Rente, 14 deniers; Censive, 1 denier.

Un tiers, par Colas Carnyot, dit Regnault, Colas Guillaume, à cause de Marguerite, sa femme, etc., etc. Rente, 14 deniers. Censive, 1 denier.

Un tiers par Marguerite, fille de Jean Dommanchin. Rente, 14 deniers t.; Censive, 1 denier.

Proche l'église (Savières). Un actin avec maison et pourprins, contenant la moitié de 5 quartiers, et deux parts, les huit faisant le tout, d'un jardin contenant la moitié de 5 quartiers, lieu dit le Courtil des champs, à Savières, possédés par Claudin Guenard. Rente, 6 boiss. d'avoine. Censive, 1 denier.

Vaudorme. Un quartier de terre au-dessus de la Chapellerye, possédé par Claude Jonchère Censive, 1 denier.

Fossart. Un jardin d'un demi-quartier, tenant d'un bout à la Petite Seine, possédé par le même. Censive, 16 deniers.

Un courtin d'un demi-quartier possédé par Jean Adam et Gillotte, sa femme, au lieu de la veuve Félix Hardy et ses enfants. Censive, 20 deniers.

Dignechien. Un quartier de terre possédé par Guillaume Hardy, François Sarredin et Louise sa femme. Censive, 1 denier.

Bas Déserts. Un quartier et demi de terre possédé par Jean Adam, de Payns. Censive, 1 denier.

Au Créon. Un quartier et demi de terre possédé par Pierre Carougeat. Censive, 1 denier obole.

Vieilles Vignes. Trois quartiers de terre possédés par la veuve et les héritiers de Jean Maçon, dit Prieur. Censive, 3 deniers.

Courtil-Fossart. Un quartier de terre appelé le Courtil-Fossart et possédé par Philippe Bonhomme, Simonnet Maçon, Jean Dommanchin, Jacques Bonhomme, François Sarredin, Jean Maçon, Perrin Maçon et Etienne Maçon, au lieu de la veuve Jean Maçon. Censive, 15 deniers t.

Au Créon. Un quartier et demi de terre possédé par Etienne Maçon, dit Prieur, demeurant à Payns. Censive, 1 den.obole.

Grands Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Etienne Maçon, demeurant au Pavillon. Censive, 2 deniers.

La Grosse Boue. Un quartier et demi de terre possédé par Thibaut de Jugny, demeurant à Payns. Censive, 1 denier obole.

Au Créon. Demi-arpent de terre possédé par Jean Vidot et Sainctat Colin. Censive, 2 deniers.

Grands Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Jean Guenard et Sainctat Colin, au lieu de Lyot Colin. Censive, 2 deniers.

Bas Déserts. Demi-arpent de terre possédé par Jean Guenard. Censive, 2 deniers.

Champ-Rantien. Un quartier de terre possédé par Jaquinot de Jugny. Censive, 1 denier.

Neuf quartiers possédés par les marguilliers de l'église de Saint-Lyé. Censive, 9 deniers.

La Chapellerye. Cinq quartiers de terre possédés par les dits marguilliers. Censive, 5 deniers.

Demi-arpent de terre possédé par la dite église de Saint-Lyé. Censive, 2 deniers.

Champ-Rantien Demi-arpent de terre possédé par Pierre Ganne. Censive, 2 deniers.

Un quartier possédé par le même. Censive, 1 denier.

Bas Déserts. Un quartier de terre possédé par Jean de Jugny, dit Adam. Censive, 1 denier.

Champ-Rantien. Demi-arpent de terre possédé par le même. Censive, 2 deniers.

Grands Déserts. Un quartier possédé par Jean de Jugny. Censive, 1 denier.

Champ-Rantien. Un quartier possédé par Jacques Guenard, fils de Michel, au lieu de Pierre Alyot. Censive, 1 denier.

Demi-arpent possédé par Colas Boussonnot, demeurant à Troyes. Censive, 2 deniers.

La Borde. Demi-arpent de jardin avec maison et actin possédé par Jean Sarredin, dit Francot, le jeune. Chair : une geline. Censive, 2 sols 6 deniers.

Champ-Rantien. Un quartier possédé par Simon Baulier, au liéu de Pierre Alyot. Censive, 3 deniers.

Un quartier possédé par Jeannette, fille de Jean Grosbois, au lieu de Pierre Alyot. Censive, 1 denier.

Demi-arpent et demi-quartier possédés par Pierre Ganne. Censive, 2 deniers obole.

Demi arpent possédé par les enfants de feu Jaquin Collot et Claude Cousin, couvreurs à Troyes. Censive, 2 deniers.

Un quartier possédé par Colas Colin, dit Sainctat. Censive, 1 denier.

Un quartier possédé par Colas Gaudier. Censive, 1 denier.

Bas Déserts. Un arpent possédé par le dit Colas Gaudier. Censive, 4 deniers t.

La Montée. Uu jardin avec maison, de la contenance d'un demi-quartier, possédé par Lyot Fessard. Rente, un boisseau et demi d'avoine. Censive, 3 deniers t.

Bas Déserts. Trois quartiers de terre possédés par Pierre Ganne. Censive, 3 deniers.

Fossart. Un courtil d'un demi-quartier, venant de Jehannin Sotier le jeune et appartenant à Jean Thibault, dit Thevilllon. Censive, 20 deniers.

Bas Déserts. Un arpent possédé par le dit Jeau Thibault. Censive. 4 deniers.

Grands Déserts. Trois quartiers possédés par Lyot Ganne. Censive. 3 deniers.

Larrey. Trois arpents possédés par Jeanne, veuve de Jaquinot Ganne, de Payns. Rente, 6 boisseaux d'avoine. Censive, 6 deniers.

Grosse Borde. Demi-arpent possédé par Jean Baulier, maréchal à Payns. Censive, 2 deniers.

Au Créon. Demi-arpent possédé par le dit Jean Baulier. Censive, 2 deniers.

Autre demi-arpent possédé par Simon Baulier. Censive, 2 deniers (1).

Ce censier a pour titre : *Autres rentes et censives dues à la Commanderye au jour de feste saint Remy chef d'octobre ;* nous n'avons donc ici qu'une partie des propriétés données à cens par les Hospitaliers. Il a été dressé par les notaires Chappelot et Logerin, et la plupart des reconnaissances sont datées du 22 octobre 1534.

A. PÉTEL.



(1) Arch. de l'Aube, 31 H 25, registre,

LES ŒUVRES

de Saint Vincent de Paul

DANS LE PAYS RÉMOIS (*)

Les Dames de la Charité de Reims

Le 13 avril 1656 (1), saint Vincent de Paul écrivait au supérieur des Missionnaires de Sedan : « Les Dames de Reims se sont liées pour quantité de bonnes œuvres, et s'assemblent toutes les semaines pour prévoir les biens qu'elles peuvent faire et pour en prendre les moyens. Or, elles ont entrepris le soin des pauvres enfants, et avec telle bénédiction qu'en moins de huit mois elles en ont mis près de cent vingts en métier, sans parler des filles, dont elles en ont aussi placé plusieurs. »

La même année, saint Vincent mentionne devant les missionnaires de Saint-Lazare les Dames de Reims qu'avait organisées en confrérie de la charité le frère coadjuteur de la Mission, Jean Parre (2). « On a accoutumé, dit-il, de lire à l'assemblée des Dames de Charité, qui se fait pour l'assistance des pauvres des frontières de Champagne et de Picardie, des lettres qui nous sont envoyées par notre frère Jean Parre, qui est employé à la distribution des aumônes que ces bonnes dames envoient toutes les semaines de delà ; aujourd'hui on a lu une lettre qui faisait mention du bien que Dieu fait par ce bon frère, et l'on y est venu à parler d'une compagnie de dames, qui sont les plus considérables de la ville de Reims, que ce bon frère a assemblées, pour prendre le soin des pauvres et des orphelins et des nécessiteux de la ville et des environs. »

Oudard Coquault (3) parle « d'un hôpital d'orphe-

---

(1) *Saint Vincent de Paul*, VI, 260.
(2) *Saint Vincent de Paul*, VIII, 193.
(3) *Mémoires*, II, 476.

(*) Voir le troisième numéro de la *Revue*.

lins qu'une nommée Brisset, femme de Georges Varlet, avait établi à Reims de son autorité »; il ajoute cette réflexion, qui suffirait à elle seule à caractériser le personnage : « Elle prend les enfants de ces canailles de mendiants, qui mangent tout, pour les soulager et les mettre à la charge du public. »

Les *Mémoires* inédits de René Bourgeois parlent aussi de cette dame Varlet. En mai 1661, probablement après le départ du frère Jean Parre, resté le dernier des missionnaires en Champagne (1) elle avait l'intention d'aller à Paris demander des aumônes aux personnes de sa connaissance ; elle sollicita à cette fin un certificat de la ville de Reims « afin de faire sa quête meilleure et son voyage plus utile ». Le Conseil délibéra sur ce sujet ; il y eut différents avis; ceux qui voulaient refuser le certificat se fondaient sur l'inconvénient de souffrir qu'elle renfermât des pauvres dans sa maison, et sur ce que la multiplicité des communautés causerait la ruine de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général. Madame Varlet ne put exécuter son généreux projet ; en butte aux tracasseries de l'Hôtel de Ville, elle se vit peu après obligée de fermer sa maison hospitalière. L'orage passé, elle réunit de nouveau, grâce à la bienveillance du Lieutenant de la ville, de pauvres enfants dans sa maison et recommença ses charités.

Le frère Jean Parre

« Saluons, dit l'abbé Gillet (2), en parcourant ces annales de la charité, le nom trop ignoré d'un disciple de Vincent de Paul, digne du respect et de la reconnaissance de toute la Champagne, le frère Jean Parre (3). C'est lui, en effet, que Vincent envoie en pionnier intelligent et intrépide de la charité..... Humble frère, nouveau Timothée de cet autre saint Paul, physionomie sympathique, cœur généreux et délicat, que Vincent environnait d'une si affectueuse sollicitude, dont l'histoire n'a pas relevé le nom, et dont nos cœurs reconnaissants sont heureux de bénir la mémoire ! »

Après 1654, la Champagne étant un peu soulagée, saint Vincent rappela ses missionnaires, à l'exception de quelques-uns qui continuèrent les assistances comme par le passé, jusqu'à la publication de la paix (1659). Du nombre de ces derniers fut le frère Jean Parre.

---

(1) Cf. *Saint Vincent de Paul*, VII, 536.

(2) *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, p. 11.

(3) *Notices sur les prêtres, clercs et frères*, 1re série, t. II, *Frère Jean Parre*, p. 223-240. — Il naquit à Châtillon-en-Dunois (Eure-et-Loir) en 1611 et entra dans la Congrégation de la Mission en 1628.

Le 22 septembre 1657, ce frère se trouve à Saint-Quentin. « Quand vous serez à Reims, lui écrit saint Vincent (1), Mademoiselle Viole (la trésorière des Dames de la Charité de Paris) vous prie d'assister une pauvre femme... demeurant au bourg de Vesle, à l'enseigne de la *Teinture de bon teint.* » Le saint lui mande qu'après avoir mis ordre à tout à Saint-Quentin, il pourra passer du côté de Reims et de Rethel, où Dieu veuille le conduire heureusement et l'y bénir à l'ordinaire.

Le 22 octobre, le frère Jean Parre est arrivé à Reims ; par une lettre de ce jour (2), saint Vincent met à sa disposition cinq cents livres pour les besoins des curés et des pauvres qu'il trouvera en la plus grande nécessité. Il lui accorde en outre vingt et une livres « pour faire dire des messes aux plus pauvres prêtres à l'intention des bienfaiteurs. »

Deux jours après (3), il le prie de visiter une famille de Reims qui lui a été recommandée, et de lui faire distribuer quatre ou cinq écus, s'il la reconnaît en grande nécessité. En même temps, il le charge de recevoir, à la descente du coche de Reims, deux missionnaires qui vont faire la mission à Sillery, de les accompagner et de veiller à leur installation.

L'année suivante, 23 novembre 1658 (4), il ne lui est alloué, faute de fonds, que trente écus « pour les plus pressants besoins de Champagne et de Picardie, soit d'habits, de blé ou de nourriture. »

Huit jours plus tard (5), ayant appris que « le bon frère Dehauteville est malade à Reims », le charitable saint prie le frère Jean Parre « de le voir, de lui offrir tout ce qu'il aura besoin, en sorte qu'il soit bien soigné, sans que rien lui soit épargné. »

Le 21 décembre (6), il lui annonce un envoi d'étoffes et d'argent pour les plus pressants besoins. « Dieu veuille, ajoute le saint, vous délivrer des gens de guerre, et vous conserver en santé et en sa grâce ! »

Le 10 mai 1659 (7), les Dames de Paris et saint Vincent prient le bon frère « de se reposer, de prendre les remèdes que le médecin jugera à propos pour le guérir, comme aussi

---

(1) *Saint Vincent de Paul*, VI, 588.
(2) Id., VI, 628.
(3) Id., VI, 635.
(4) Id., VII, 233.
(5) Id., VII, 236.
(6) Id., VII, 245.
(7) Id., VII, 337.

de prendre un cheval pour aller d'une ville à l'autre, quand il en aura besoin. »

L'année suivante, 14 juillet 1660 (1), saint Vincent envoie « une balle de toile de linge et d'ornements d'église », et annonce qu'il a reçu huit cent quarante-huit livres pour restaurer quelques églises ruinées de Champagne.

Le 19 du même mois (2), le frère Jean Parre écrit à saint Vincent qu'il a l'intention de rentrer à Paris. Le 24, le saint lui répond, au nom de l'assemblée des Dames, qu'il doit différer son retour et qu'on lui enverra autre chose, quand les huit cent quarante-huit livres auront été dépensées.

La dernière lettre envoyée par le saint au frère, à Reims, est du 31 juillet 1660 (3). Par elle sont allouées mille cinq cent soixante-dix livres à distribuer entre les plus pauvres et nécessiteux de Champagne et de Picardie, et les pauvres prêtres; une autre destination sera indiquée plus tard. Une balle d'ornements d'église est remise à l'adresse du frère au voiturier ou aux carrosses de Saint-Quentin.

Bien que la misère n'eut pas pris fin dans le pays de Reims en 1661, le frère Jean Parre dût quitter ces contrées vers ce temps-là. En 1664 (4), il est envoyé par M. Alméras, supérieur général, dans le Dunois (5) : « La disette étant grande dans diverses provinces des environs, nous avons, écrit-il, envoyé notre frère Jean Parre dans le Dunois pour y distribuer les aumônes des personnes charitables de Paris... ». Ensuite, on ne trouve plus de traces de ce frère si zélé; la date même de sa mort est inconnue.

La maison de la Mission de Reims (1651-1667)

Une note des *Mémoires* d'Oudard Coquault (tome I, page 188), dit que les Prêtres de la Mission chargés de distribuer les charités de Paris, s'établirent à Reims le 31 mars 1651. Comme la peste avait, quelques mois auparavant, exercé ses ravages dans la paroisse Saint-Jacques, ce fut sans doute dans ce quartier qu'ils prirent leur logement, afin d'être plus à portée des malheureux qui avaient besoin de leurs secours. De là ils pouvaient visiter facilement les contrées voisines pour y dis-

(1) *Saint Vincent de Paul*, VII, 577.

(2) Id., VII, 578.

(3) Id., VII, 581.

(4) *Recueil des principales circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission*, t. I, p. 62.

(5) Pays de la Beauce, en Eure-et-Loir.

tribuer les aumônes que leur procurait saint Vincent, et qui, suivant l'abbé Maynard (1), durent atteindre le chiffre de deux millions pour la Picardie et la Champagne, somme, dit-il, « qu'on doit tripler, quadrupler peut-être pour en avoir la valeur actuelle. »

En 1667, ils eurent le dessein de s'établir définitivement dans cette ville; ils achetèrent une maison dans la rue de Vesle, probablement dans la partie qui est située entre la rivière et le presbytère actuel de la paroisse Saint-Jacques. Prosper Tarbé (2), en décrivant le bas de cette rue, près de l'ancienne paroisse de la Madeleine, dit : « Les Pères de la Mission tentèrent de s'établir dans le bourg de Vesle; ils y restèrent de 1626 (3) à 1667. La ville, qui renfermait déjà beaucoup d'établissements religieux, ne les encouragea pas, et ils se retirèrent. »

Oudard Coquault, dans ses *Mémoires* (4), fournit quelques détails sur le projet d'établissement définitif des Missionnaires de Saint-Vincent-de-Paul à Reims, mais avec une « vivacité » trop « passionnée » (5) pour que tous ses dires soient justes.

« Voilà donc, écrit-il (6), ces Pères de la Mission estimez du peuple. Ils entrent dans ceste ville, se rendent nécessaires autant qu'ils peuvent. Mais leur intention est de s'y établir et faire une maison, église... Enfin ils acheptent une maison ung quart plus qu'elle ne vault..., au plus beau du bourg de Vesle....

« On parle, mais peu, tout pour se faire gouster tout à faict du peuple. Vous pouvez juger que plusieurs les espaulent en leur dessein et ne se découvrent pas, *putantes se obsequium prœstare Deo.*

« Il y a cela plus de six mois. Personne ne les regarde...

« La Ville pourroit bien les attaquer de plein sault.

« Ils vous diront qu'ils sont gens privés, qu'achepter une maison est loisible, mesme l'occuper. On pourroit les attaquer, pour les empescher, au Parlement ou au Conseil du Roi. Ce seroit un procès à la Ville; et ils vous diront qu'ils ne vous

---

(1) *Saint Vincent de Paul*, IV, 243.

(2) *Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments* (1844), in-4°, chap. VII, p. 51.

(3) Cette date est rectifiée plus haut.

(4) Tome II, p. 530-533.

(5) Jugement porté par M. Loriquet, dans l'Introduction aux *Mémoires* de ce bourgeois (tome I, p. LXXIV).

(6) En faisant le journal de l'année 1667.

demandent rien; d'ailleurs ce seroit frais et affaires, que la Ville tache d'éviter. »

Puis, après une longue digression sur les Pères Jésuites de Reims, qu'il ne traite pas mieux que les Missionnaires de Saint-Vincent-de-Paul, Oudard Coquault ajoute :

« Nos Pères de la Mission, depuis quinze ans (1), nous contournent pour nous avoir, font toutes sortes d'actions extérieures pieuses et charitables, que l'on a approuvées, que l'on estime, mais *latet anguis in herba*. Ils promettent tout, ils ne désirent que d'estre admis habitués en la paroisse Saint Jacques, sur laquelle leur maison, achetée et où ils résident, est située, demandent la permission d'une petite chapelle en leur maison pour y dire la messe. Tout est sourd et point de responce.

« Finissons ceste année 1667, et attendons leur progrès ou chute. »

Les lignes suivantes, dit l'éditeur de ces *Mémoires*, furent ajoutées par Lacourt (historien rémois), vraisemblablement d'après les données fournies par Coquault lui-même.

« Ils firent encore de nouvelles instances, mais les esprits continuant à ne leur estre favorables, ils quittèrent la ville en ceste mesme année 1667 et revendirent leur maison. »

Le 2 décembre 1667, les magistrats de l'Hôtel de Ville avaient conclu en conseil (2), « que Monsieur le sindic verra les Pères de la Mission, qui prétendent s'établir à la rue du bourg de Vesle, pour savoir de quelle autorité ils sont habitants de cette ville, pour, sur son rapport, y aviser. »

En présence de l'opposition des autorités civiles, les Prêtres de la Mission quittèrent la ville de Reims.

Hommages à saint Vincent de Paul

Bien différents étaient les sentiments des pauvres, qui avaient été assistés dans ce diocèse. « Il arriva un jour, raconte Abelly (3), qu'un prêtre de la Mission, voyageant dans la Champagne pour d'autres affaires, rencontra, en entrant dans un bourg, le curé du lieu, lequel lui demanda qui il était. Ayant su par sa réponse qu'il était prêtre de la Congrégation

(1) Plus exactement, il y avait seize ans qu'envoyés par saint Vincent de Paul ils avaient comblé ce malheureux pays de toutes sortes de bienfaits.

(2) Registres des conclusions de l'Hôtel-de-ville de Reims pour l'année 1667.

(3) *La vie de saint Vincent de Paul*, III, 215-216.

de la Mission, à ce mot il se jeta à son cou et l'embrassa avec une grande affection devant tout le monde. Puis, l'ayant conduit en sa maison, il lui fit le récit des grands biens spirituels et corporels que tout ce pays-là avait reçus de la charité de M. Vincent, et lui en particulier; pour preuve, il lui montra la soutane dont il était couvert en disant : *Et hac me veste contexit,* il m'a couvert de ce vêtement, exprimant ainsi l'obligation qu'il lui en avait, par les mêmes paroles que Notre-Seigneur dit autrefois à saint Martin pour lui témoigner combien il avait eu pour agréable l'aumône qu'il avait faite de son vêtement à un pauvre. »

Le Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Reims, en 1660, à la mort de saint Vincent, tint à honneur de lui manifester sa reconnaissance en ordonnant pour le repos de son âme de solennelles prières (1).

Monseigneur Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1671-1710), ouvrit en 1683, à Sedan, un séminaire de philosophie et le confia aux Prêtres de la Mission de cette ville. Il pensa également donner à la même Congrégation la direction de son séminaire de théologie de Reims. M. Lacour, dans son Histoire de la Congrégation de la Mission (2), raconte que M. Jolly, troisième supérieur général (1673-1697), n'accepta pas les propositions de l'archevêque. « Quand les propositions n'étaient pas bien nettes pour ce qui regardait la subsistance des ouvriers, ou qu'elles ne s'accomodaient pas avec les usages de la Compagnie, il les refusait absolument. Il refusa le séminaire de Reims, par la même raison que M. Alméras avait ci-devant refusé celui de Grenoble, les évêques ne voulant pas laisser entière liberté au général pour retirer et envoyer les sujets, selon qu'il jugerait à propos de le faire. »

En 1729, la nouvelle de la béatification de saint Vincent de Paul fut reçue à Reims avec joie. « L'Archevêque et le Chapitre de Reims connaissaient déjà cette tradition, aussi patriotique que religieuse, qui consiste à inaugurer par des fêtes splendides le culte des Bienheureux qui ont été l'honneur de notre province. Aussi quand le Saint Siège décerna pour la première fois à Vincent de Paul les honneurs des autels, notre Eglise métropolitaine se para de ses plus beau ornements; la chaire retentit des louanges du nouveau Bienheureux, et une pompe religieuse d'une splendeur inaccoutu-

---

(1) *Panégyrique de saint Vincent de Paul,* par l'abbé Gillet, citant le *Supplem. Brev. remens. in festo sancti Vincentii.*

(2) Editée dans les *Annales de la Cong. de la Mission,* t. LXIII, p. 620.

mée témoigna de nouveau de la piété reconnaissante du clergé et du peuple rémois (1).

II. — Contrées circonvoisines de Reims

Sous cette dénomination sont compris les villages des environs de Reims, et des vallées de la Suippe et de la Vesle.

La misère

Les habitants de ces campagnes furent plus maltraités que ceux de Reims; dans les villes, les gens de guerre devaient garder une certaine réserve, excepté peut-être dans les faubourgs; mais au dehors ils se donnaient tous droits et toutes permissions; c'est là surtout qu'ils commettaient impunément les barbaries et monstruosités sans nom, signalées par les mémoires du temps comme plus abominables que celles des anciens Vandales. Aussi, les malheureux villageois se sauvaient dans les villes quand ils le pouvaient, pour chercher un abri, non pas contre la misère, mais contre le déshonneur et la mort.

En 1649, les frontières de Champagne et de Picardie, entre Fismes et Pontavert (2), c'est-à-dire les collines qui séparent les vallées de l'Aisne et de la Vesle, sont occupées et ravagées par les soldats, ainsi que la vallée de Ventelay. A la nouvelle de cette venue, disent les mémoires du temps, chacun fuit, chacun démeuble de Fismes et se sauve à Reims pour trouver un refuge. La noblesse du pays fait comme le bourgeois. Cormicy et les environs sont pillés en même temps. Les Suédois, les Polonais et les Allemands d'Erlach, débouchant de Sainte-Menehould, arrivent à Suippes, traversent la vallée de la Suippe, puis celle de la Vesle à Prosnes et à Sept-Saulx, pour dévaster la Montagne de Reims, Villers-Marmery, Verzy, Verzenay. Aussonce est brûlé par eux. Cernay et Vitry sont maltraités. En mai, leurs hordes se trouvent dans la vallée de la Vesle, à Sept-Saulx, Wez, Thuisy; puis passant par Beine, elles envahissent la vallée de la Suippe, à Pontfaverger, Heutrégiville et lieux environnants. Les habitants de la Montagne, de Rilly à Villers-Marmery, se réfugient dans les bois avec leur bétail. Prunay, Sillery, Villedomange, et plus loin Ay subissent le même fléau.

---

(1) *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, par l'abbé Gillet, citant un manuscrit du Chapitre de Reims.

(2) Département de l'Aisne.

Au printemps de l'année suivante, une petite armée occupe le pays depuis Pontfaverger, Prosnes, Sept-Saulx, jusqu'à Reims, Villers-Allerand, Cuchery, Belval-sous-Châtillon. Tout le territoire compris de la vallée de l'Aisne à Saint-Thierry, en passant par Cormicy et Bourgogne, est la proie d'autres brigands. Sillery, Cernay, Betheny, Berru, Pontfaverger, Boult-sur-Suippe, Champigny, Saint-Brice, Cormontreuil, Epoye, Bétheniville, Montbré, Champfleury, Brimont, Marfault, Taissy, Sacy, Dontrien, Saint-Souplet et tous les autres villages de ce malheureux diocèse reçoivent successivement leurs désastreuses visites.

Puis les loups ravagent certaines localités. Des hivers rigoureux avec de grandes neiges, des inondations extraordinaires de la Vesle et de la Suippe viennent encore augmenter la misère.

D'après Abelly (1), les villes ou villages de cette contrée qui furent plus particulièrement assistés sont, avec Reims, Fismes et trente-cinq villages de la vallée de la Vesle, Boult-sur-Suippe, Saint-Souplet, Saint-Etienne-à-Arnes.

Fismes et la vallée de la Vesle en aval de Reims

Le 15 et le 17 octobre 1650, les curés de Fismes (2), Bazoches, Braine et environs implorent la charité de saint Vincent et de ses Missionnaires par cette lettre, insérée dans la *Relation* d'octobre 1650 :

« Nos bourgades ne sont que trop célèbres par le campement des armées ennemies, que nous avons souffertes pendant un mois. L'on ne peut douter de nos misères, mais il est inconcevable quel est le traittement que nous avons reçu. Nos églises ont été prophanées, les calices et ornements emportez, les saincts cyboires arrachez de nos autels; nos pauvres paroissiens ont vescu dans les bois et dans les cavernes, où les uns ont esté massacrez par l'ennemy, les autres enfumez comme des renards. Et par ainsi des familles entières ont esté estouffées; quelques-uns ont esté enlevez dans leur armée pour assouvir leur brutalité. Ce qui nous en reste souffre à présent la faim, le froid et la maladie, car il ne leur est pas resté un grain de bled; à peine leur a-t-on laissé la chemise. Il faut qu'ils périssent, si Dieu ne suscite quelques personnes pour les soulager par leurs aumosnes. Il nous en meurt si grand nombre, que dans le seul lieu de Basoches nous en

(1) *Saint Vincent de Paul*, II, 516.

(2) Cf. *Histoire de sainte Macre*, patronne de Fismes, par Ch. Hannesse (1866), p. 71-73, note.

avons enterré cinquante en trois jours. Nous n'y pouvons subvenir, et nos confrères des villages voisins sont morts ou malades, ou sont sans habits et sans pain. Cela fait que nostre peuple est sans pasteur, sans sacremens, sans pain et sans aucun secours, car le plus riche de nos contrées ne peut pas donner cinq sols. Nous vous exposons nos misères, espérant que Dieu donnera quelque remède à nos maux, et que le bien que vous nous ferez vous empeschera de tomber dans un pareil malheur. »

Saint Vincent était alors chargé du soin de plus de deux mille six cents malades; leur assistance coûtait environ six mille livres par mois. Néanmoins le charitable saint n'hésite pas à répondre à l'appel pressant des curés; les Missionnaires arrivent à Bazoches le 3 novembre. Aussitôt ils rendent compte du lamentable spectacle dont ils sont les témoins :

« Nous avons fait la visite des pauvres de ce lieu et des autres villages de cette vallée, où ce que nous avons vu surpasse tout ce que l'on vous en a mandé. Car, pour commencer par les églises, elles ont été profanées, le Sainct-Sacrement foulé aux pieds, les calices et les ciboires emportez, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillez; en sorte qu'il y a plus de vingt-cinq églises en cette petite contrée où l'on ne peut célébrer la sainte messe. Je n'ose vous parler du traitement que les femmes et les filles ont reçu; mais je diray à la gloire de quelques-unes, qu'elles y ont perdu la vie pour conserver leur honneur.

« Les habitans de ces lieux sont morts la plupart dans les bois, pendant que l'ennemy occupoit leurs maisons. Les autres y sont revenus pour y finir leur vie, car nous ne voyons partout que malades de fièvres chaudes et dissenteries, couchez sur la terre, et dans les maisons à demy démolies et découvertes, sans aucune assistance, n'ayant ny pain, ny bois, ny couvertures. Nous trouvons les vivans avec les morts, de petits enfants auprès de leurs mères mortes, n'ayant autre secours que celuy qui leur est venu par nostre ministère. Enfin, c'est un coup de la Providence divine d'avoir suscité des personnes pour soulager ces malades. Ils sont plus de douze cens : jugez quelle sera la dépense! Donnez-leur vostre argent; nous leur consacrerons de bon cœur nostre vie. »

A la suite de cet appel, une pressante prière est adressée à la charité des catholiques; on demande pour ces pauvres malheureux, qui sont leurs frères rachetés par le sang de Jésus-Christ, de l'argent, des confitures, de la toile pour faire des chemises, des couvertures, des chausses et des sabots.

En décembre, nouvel appel des Missionnaires de Fismes, Bazoches, Braine, par une lettre intéressante, qui donne les détails de leur organisation. et mentionne l'arrivée des Filles de la Charité ainsi que leurs œuvres charitables.

« Nous ne sçaurions exprimer quels sont les sentiments de nos pauvres pour leurs bienfaicteurs; ils élèvent les mains au ciel pour leur prospérité; ils demandent la vie éternelle pour ceux qui leur ont sauvé la temporelle : car nous pouvons assurer ceux qui leur ont fait l'aumosne que, depuis nostre arrivée en ces quartiers, ils ont empêché de périr de faim plus de sept à huit cens personnes.

« Pour vous rendre compte de nostre procédé depuis que les autres ecclésiastiques sont venus pour nous ayder, voicy l'ordre que nous tenons parmy une si grande confusion; car si nous voulions recevoir tous ceux qui se présentent à nous, il faudroit des sommes immenses. Nous avons plus de deux mille pauvres malades ou languissans, desquels il y en a plus de six cens auxquels on ne peut manquer un seul jour, à moins que de les laisser mourir.

« Nous nous sommes partagez, pour assister toute la vallée, qui contient plus de trente villages dans une ruine entière. L'un des prestres est à un bout de la vallée, savoir à Magneux, et a soin de certain nombre de villages; l'autre, à l'autre extrémité, au village de Pars (1), et a aussi pour sa part quelques villages. Pour moy, je demeure dans Bazoches, qui est comme le centre. Et nous faisons le possible, que personne ne meure sans sacremens.

« Les Sœurs de la Charité sont logées au prieuré Sainct Thibaut-lez-Basoches (2); là elles font les potages et les remèdes pour les malades. Ils viennent chacun à leur tour avec les billets que nous leur donnons, pour prendre leur pitance, ou, s'ils ne peuvent marcher, on leur envoye. Les Filles de la Charité vont où elles peuvent; elles les seignent et donnent les remèdes convenables à leur mal, dont nous voyons un changement visible en leur santé. Ce qui retarde leur guérison est le froid et la pluie, n'ayant ny bois, ny habits, ny couverture pour se défendre contre l'injure de la saison ».

L'année suivante (1651), la même misère est signalée dans les trente-cinq villages assistés de la vallée de la Vesle. Il est dit qu'un enfant de huit ans vécut pen-

(1) Magneux fait partie du doyenné de Fismes (au diocèse de Reims), et Paars du doyenné de Braine (au diocèse de Soissons).

(2) Au diocèse de Soissons.

dant quinze jours uniquement de troncs de choux. Les habitants sont réduits à ne se nourrir que de grenouilles et de limaçons ; et cependant les archers du sel contraignent à prendre du sel ces malheureux qui n'ont pas un morceau de pain. Même dénuement (en 1652) dans la vallée de la Suippe. « Le curé de Boult, dont nous envoyons la lettre, dit une *Relation*, nous a assuré d'avoir enterré trois de ses paroissiens morts de faim; les autres n'ont vécu que de pailles hachées et mêlées avec de la terre, dont ils composent un manger que l'on ne peut appeler pain. Cinq chevaux puants et pourris ont été dévorés; un vieillard, âgé de soixante-quinze ans, est entré dans son presbytère pour faire rôtir à son feu un morceau de chair de cheval, mort de gale depuis quinze jours, infecté de vers et jeté dans un bourbier puant ».

« Nous voyons bien, écrivent les Missionnaires, que la main de Dieu a frappé cette province; son abondance est changée en stérilité; ses villages autrefois peuplez ne sont plus que déserts affreux ; sa joye est changée en larmes; et l'on peut dire que sans les charitables personnes que Dieu a suscitez dans Paris, il n'y auroit pas le moindre reste du débris de ce triste naufrage....

« Les trente-cinq villages de cette vallée et des environs rendent un million d'actions de grâces à leurs bienfaiteurs. Nous avons distribué les ornemens pour les églises et les habits pour les pauvres; plusieurs de nos malades sont rétablis en santé et en état de gagner leur vie...

« Nous avons tenu une assemblée des curez des environs, où nous avons distribué à vingt-trois des plus pauvres, les quatre cens livres qu'on nous a envoyées pour un si bon sujet ».

Les environs de Reims

En 1654, les Missionnaires rendent compte de la misère qui désolait les environs de Reims. « Nous nous sommes exposés à la merci des coureurs... Nous avons trouvé des vieillards et des enfants presque tout nus et tout gelés, et des femmes dans le désespoir, toutes transies de froid; nous en avons revêtu plus de quatre cents, et nous avons distribué aux femmes des rouets et du chanvre pour les occuper.

« L'assistance qu'on a commencé à rendre aux curés a toujours continué. Les ayant assemblés par doyennés, nous en avons trouvés qui étaient presque tout dépouillés : nous leur avons donné des habits et des soutanes. Nous avons aussi fourni leurs églises d'ornements et de missels; nous avons fait

faire les réparations nécessaires à la couverture et aux fenêtres, afin d'empêcher que la pluie ne tombât sur la sainte hostie et que le vent ne l'emportât pendant la célébration de la messe. Cela est cause qu'il y a un grand nombre d'églises et de paroisses où l'on célèbre le saint sacrifice de la messe et où les peuples reçoivent les sacrements, et qui sans ce secours seraient entièrement désertes et abandonnées ».

On a vu plus haut que saint Vincent avait pris à cœur la restauration de quelques églises ruinées de ce diocèse.

Il faisait aussi remettre en bon état les hôpitaux dans les villes, où ils étaient abandonnés ou mal réglés. Les Missionnaires convenaient avec les administrateurs d'y recevoir une certaine quantité de malades, moyennant six ou sept sous par jour pour chacun. D'après Dom Marlot (1), résumant une *Relation* des Missionnaires, des hospices furent établis à Boult-sur-Suippe et à Somme-Py pour recevoir les malades.

Enfin, pour assurer la continuation des charitables assistances, « un des Missionnaires qui étaient restés », dit Abelly (2), — et sous cette dénomination un peu vague il faut reconnaître le frère Jean Parre (3), — « suivant les avis reçus » de son saint supérieur, ce missionnaire « associa en forme de Confrérie de la Charité un certain nombre de bourgeoises des plus charitables et des mieux accomodées, pour avoir soin des malades, des orphelins et des pauvres abandonnés, sous la conduite de quelques vertueux ecclésiastiques; il exécuta cela avec bénédiction en plusieurs villes, particulièrement à Reims... et ailleurs. Il mit partout ces charités en exercice, et par le moyen des avis et réglements, qu'il leur laissa, elles continuent encore cette bonne œuvre, au grand soulagement des pauvres ».

Mission de Sillery (4) (1657)

M. l'abbé Péchenart, dans son histoire de *Sillery et ses seigneurs* (p. 126), dit qu'en 1643 « une grande mission était donnée à Sillery par les Lazaristes envoyés par saint Vincent de Paul. Une tradition, ajoute-t-il, rapporte que ce grand apôtre de la charité française est venu à Sillery. Nous ne savons pas

---

(1) *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, IV, 595.

(2) *Saint Vincent de Paul*, II, 526.

(3) Cf. plus haut le témoignage rendu par saint Vincent sur ce bon Frère dans sa conférence du 9 juin 1656, *Saint Vincent de Paul*, VIII, 193. — Voir aussi *ibid.*, VII, 344.

(4) Doyenné de Verzy, diocèse de Reims.

trop sur quoi elle s'appuie; mais nous avons voulu la respecter et en perpétuer le souvenir, en rappelant cette visite dans un vitrail de la nouvelle église ». Ensuite il cite Abelly, donnant le récit de cette mission.

Il semble que la date de 1643 n'est pas exacte; car Abelly (1) parle de la mission qui se fit « au bourg de Sillery à l'issue des guerres », ce qui permet de croire qu'elle eut lieu vers 1657, c'est-à-dire à l'époque où commencèrent les négociations du traité des Pyrénées. De plus, saint Vincent lui-même nous renseigne d'une façon très précise sur la date de cette mission, à laquelle il semblait porter beaucoup d intérêt, peut-être à cause de ses relations avec Noël Brulart de Sillery.

Le 27 octobre 1657, il écrit au frère Jean Parre (2), à Reims : « Mon cher frère,... je vous écrivis mercredi à Reims et à Rethel, pour vous donner avis du prochain départ de deux de nos prêtres pour aller faire la mission à Sillery; et à présent, je vous dirai qu'ils partirent hier avec un frère dans le coche de Reims, où je vous prie de rechef de vous rendre au jour qu'ils y arriveront, et (si vous le pouvez sans vous incommoder) de les conduire sur le lieu, après qu'ils auront salué M. le Grand Vicaire et obtenu sa permission, et ensuite M. de Seraucourt pour lequel je leur ai donné une lettre, où je le prie, que si par quelque accident ils ont besoin d'argent, il ait agréable de leur en fournir. Or, j'avais dessein pour lors de leur faire donner cent écus, qui à peu près pourront suffire pour les frais de ces missions-là; mais n'ayant pas eu de l'or pour leur donner, et l'argent étant difficile à porter, nous ne leur avons donné qu'environ vingt-cinq écus; c'est pourquoi vous prierez M. de Seraucourt de leur fournir le reste, et nous le rendrons ici à qui il ordonnera.

« M. Bajoue a oublié de prendre l'indulgence que je vous envoie. Il faudra qu'il la présente à M. le Grand Vicaire, afin qu'il ait agréable d'en permettre la publication. Je vous envoie une copie de la permission, qui a été donnée à Paris pour servir de modèle, ensemble un mémoire pour M. Bajoue, touchant l'usage de cette indulgence et des cas réservés au Pape, dont nous avons le pouvoir d'absoudre : vous mettrez tout dans ses mains, s'il vous plaît ».

M. Bajoue, ancien directeur du Séminaire interne de la Congrégation, était le directeur de cette mission. Le 3 novembre suivant, saint Vincent demande au frère Parre si M. Bajoue

(1) *Saint Vincent de Paul*, II, 53.
(2) *Saint Vincent de Paul*, VI, 635 et 639.

et ses confrères sont arrivés à Reims sans accident, et s'il les a conduits de Reims à Sillery. Le frère Parre avait obéi ponctuellement aux ordres venus de Paris; aussi reçut-il, le 10 novembre, de son saint Supérieur général, des remerciements pour les bons offices qu'il avait rendus à M. Bajoue et à sa compagnie.

Voici maintenant, d'après Abelly, le compte-rendu de la mission de Sillery : « Le directeur de la mission qui se fit au bourg de Sillery à l'issue des guerres, manda à M. Vincent qu'il n'y avait trouvé que quatre-vingts habitants (1), tous les autres étant morts de nécessité et de misère; mais que ce petit nombre avait fait paraître tant de bonnes dispositions, qu'il ne se pouvait rien désirer davantage. En particulier, parlant de celles qu'ils avaient apportées en s'approchant de la sainte table : « Ils ont communié, dit-il, avec de si grands ressentiments, que leurs larmes témoignaient d'une manière qui ne se peut expliquer, la présence très adorable de leur divin Sauveur prenant possession de leurs cœurs sensiblement touchés, mais si bien convertis qu'ils protestent hautement qu'ils veulent non seulement renoncer à tout péché, mais souffrir avec patience et soumission tout ce qu'il plaira à Dieu, et le servir de la bonne sorte pour l'amour de lui seul; c'est ainsi qu'ils parlent eux-mêmes, répétant souvent : *Tout pour l'amour de Dieu.*

L'église de Sillery menaçait ruine; saint Vincent s'empressa, le 17 novembre 1657, d'annoncer au frère Parre que les Dames avaient alloué « vingt écus pour empêcher la ruine » de cette église (2). Mais M. Basoni, un des compagnons de M. Bajoue, écrit à Paris que « M. le bailly de Sillery a de l'argent en main, destiné à la réparation de l'église » et qu'il a résolu de faire commencer les travaux. Alors, huit jours après, saint Vincent permet au bon frère d'employer les vingt écus à « l'achat de cinq petites custodes pour les cinq églises où nous sommes obligés de faire la misssion... Vous pourrez donc, lui mande-t-il, les faire faire à Reims, et convenir de la grandeur et de la façon avec mondit sieur Basoni (3) ».

Mission de Ludes (4) (1657)

Une des cinq missions que les Missionnaires étaient obligés de faire en cette année 1657, fut celle de Ludes, non loin de Sillery.

(1) Sillery comptait en 1899, d'après l'Ordo de Reims, 611 habitants.

(2) *Saint Vincent de Paul*, VI, 676.

(3) *Saint Vincent de Paul*, VI, 682.

(4) Paroisse du doyenné de Verzy, au diocèse de Reims, comptant, en 1899, 996 habitants.

Le même directeur, M Bajoue, écrivit à saint Vincent pour rendre compte de cette mission, qui avait suivi celle de Sillery : « Tout se passe ici selon votre désir; c'est tout dire. Un de nos fruits est qu'on a mis la dernière main pour achever ce qui manquait à l'édifice de l'église, ce qu'on n'aurait jamais fait sans la mission. Les cabarets sont interdits aussi bien que les assemblées de nuits; on ne jure plus, et l'on ne profère qu'avec un grand respect le très saint nom de Dieu; on va se mettre à genoux dans les maisons pour demander pardon à ceux que l'on a offensés ».

Ay

Mission. — Le même M. Bajoue donna la mission à Ay (1), probablement à la suite de celles de Ludes et de Sillery. « En arrivant ici, écrivit-il à saint Vincent, quelques-uns des principaux nous voulaient fermer les portes, ayant indisposé les peuples à l'égard de nos fonctions; mais après quelques jours de patience, Dieu, qui nous avait envoyés en ce lieu par l'ordre de nos supérieurs, a tellement changé les cœurs, que jamais mission n'a mieux commencé. Ils se confessent très exactement avec toutes les marques d'une vraie contrition; ils restituent actuellement; ils vont se demander pardon à genoux les uns aux autres; ils prient Dieu soir et matin, et témoignent être résolus de changer tout à fait de vie et d'en mener une vraiment chrétienne; ils ne se peuvent rassasier d'entendre la parole de Dieu. Le ministre, qui demeurait ici, s'en est enfui; et le peu d'hérétiques de ce lieu, qui sont de pauvres vignerons extrêmement ignorants, ne perdent aucune de nos prédications ».

La Charité d'Ay. — Est-ce pendant cette mission que fut établie à Ay la confrérie de la Charité? Aucun renseignement ne permet de l'affirmer. Il est certain qu'une confrérie existait dans cette ville vers le milieu du XVIII[e] siècle, qu'elle fonctionnait, au moins primitivement, sur le modèle des confréries établies par saint Vincent de Paul et qu'un bienfaiteur légua par testament une somme déterminée pour avoir une Fille de la Charité.

Par testament du 23 juin 1742 (2), Mlle Suzanne Geoffroy charge son neveu, Pierre Geoffroy, secrétaire du roi, demeurant à Epernay, de donner tous les ans cent livres « à la sœur,

---

(1) Chef-lieu de doyenné du diocèse de Reims, comptant, en 1899, 5.174 habitants.

(2) Archives communales d'Ay, GG. 2, 3 et 4.

qui instruira les jeunes filles à Cumières (1), tant qu'il y en aura une qui instruira. »

Le 7 octobre 1753 (2), M. François Hémart, officier vétéran de la maison du roi, demeurant à Ay, dit dans son testament: « Je laisse à la Charité d'Ay la somme de quatre mille livres, faisant deux cents livres de rentes, pour y avoir une sœur de saint Vincent de Saint-Lazare, pour avoir soin des pauvres malades ». De plus, il laisse un logement déterminé pour cette sœur. Celle-ci devait avoir pour fonction d'examiner les besoins des pauvres, d'en faire le rapport à M. le Curé d'Ay, et « ensemble ils devaient décider du vrai besoin des pauvres avec une prudence digne de leur état ». La sœur devait aussi assister la Dame de charité d'Ay « pour y donner sa décision ». Le testateur ajoute encore deux mille livres « pour aider aux besoins des pauvres », et il fait une fondation pour que des maîtres d'école enseignent les enfants des pauvres gratis. « Les enfants des pauvres, dit-il, seront certifiés tels par M. le Curé, la Dame de charité et la religieuse de saint Vincent ».

Les archives communales de cette ville contiennent un règlement pour l'administration des biens de la charité, de l'année 1784.

Le 8 thermidor an V, la municipalité d'Ay s'empara des biens de la Charité, et en transporta la propriété et l'administration à l'hospice civil et plus tard au bureau de bienfaisance.

Etablissements des Filles de la Charité

A Louvois (3). -- L'historique de cette fondation est tiré de l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay* (4) :

« Dans les derniers temps qu'il possédait la terre de Louvois, Michel Le Tellier, voulant laisser au pays un monument durable de sa bienfaisance et de son zèle au soulagement des pauvres, fondait, par un titre daté du 23 mars 1689, deux sœurs de charité, auxquelles, au moyen de 21.000 livres placées sur la maison de Saint-Lazare à Paris, il assurait 700 livres de rentes; il y ajoutait même quelques autres revenus

---

(1) Doyenné d'Ay, diocèse de Reims.

(2) Arch. comm. d'Ay, GG.

(3) Paroisse du doyenné d'Ay, au diocèse de Reims, comptant en 1899, 413 habitants.

(4) Par Louis Paris, 1879, II, p. 422 et suiv. — Cf. *Pouillé du diocèse de Reims* (1777), par l'abbé Bauny, 2e volume.

pour le service et l'assistance des malades, des pauvres honteux et pour la tenue des petites écoles aux jeunes filles du village. Nous avons dit précédemment (p. 11), que le marquisat de Louvois était sorti en 1776 des mains de Le Tellier pour entrer dans une maison qui ne le cédait à aucune autre pour la noblesse, l'illustration, la haute origine, et par le long avenir, qui, à cette époque encore, lui semblait assuré. Effectivement, le 3 février, M. Randon de Pommery, receveur général des finances et garde des meubles de la couronne, se rendait acquéreur de la terre, seigneurie et dépendances du marquisat de Louvois, au nom et comme fondé de procuration de très-hautes, très-puissantes, très-excellentes et très-illustres princesses, Mesdames Marie-Adélaïde et Sophie-Philippine-Elisabeth de France, tantes du roi Louis XVI.

« Les petites Sœurs de Charité, fondées par Louvois, ne furent pas les dernières à solliciter et à obtenir les faveurs du nouveau pouvoir. Voici une pièce qui le prouve, et que nous fournissent les archives locales :

« *Supplique des Sœurs de Charité de Louvois.*

« A très-hautes et très-puissantes princesses, Mesdames de France.

« Mesdames,

« L'état où nous sommes réduites, nous force à en prévenir vos Altesses Royales, et nous serions dignes de tout reproche, en ne le faisant pas. La Providence nous a appelées à Louvois pour instruire la jeunesse, traiter et médicamenter les malades, soulager les pauvres des paroisses de Votre Duché : charges que nous ne pouvons remplir par l'insuffisance du revenu, qui, même pour ce qui nous regarde, ne peut nous fournir notre nécessaire ; nous persuadant, Mesdames, qu'il vous déplairait de voir anéantir un établissement si conforme à l'humanité, à la religion, si nécessaire à vos vassaux, qui nous sont d'autant plus chers que vous avez, sans les connaître, des bontés pour eux.

« Nous n'entrerons pour cet objet dans aucun détail, qui ne pourrait que vous être ennuyeux, dans l'impossibilité où nous sommes de remédier à rien par nous-mêmes. L'amour de notre devoir, qui nous rend zélées pour les pauvres, l'honneur de Votre Duché nous portent à recourir à vos Altesses Royales, comme étant les seules qui puissent nous procurer les secours dont les pauvres et nous avons besoin. Nous espérons que Vos Altesses Royales répondront favorablement à nos désirs et à nos prières. Votre charité, Mesdames, vous

portera à nous intéresser de plus en plus auprès de Dieu pour la conservation de Vos augustes personnes et à porter les pauvres, qui se ressentiront de vos bontés, à se joindre à nous pour cela. Pour nous, Mesdames, nous profiterons de toutes les occasions pour faire éclater les sentiments d'obéissance, de respect, de vénération, avec lesquels nous ne cesserons d'être de Vos Altesses Royales, les très-humbles servantes, Sœur Millet, Sœur Maille.

« (De la main de la princesse) : « Nous autorisons Mre. de Pommery à donner aux Sœurs de la Charité de Louvois 200 livres par an, dont 100 livres pour leur subsistance et 100 livres pour augmentation aux 400 livres de fondation pour les pauvres et singulièrement pour les malades : laquelle somme il fera porter tous les ans en dépense dans le compte de Louvois.

« A Bellevue, le 24 octobre 1778, Marie-Adelaïde. »

Une plaque de marbre, dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église de Louvois, rappelle encore le souvenir des Filles de la Charité de cette paroisse. Voici le texte de l'inscription qui y a été gravée :

A LA GLOIRE
DE DIEU
ET A LA MÉMOIRE
DES FILLES DE LA
CHARITÉ, QUI
SONT DÉCÉDÉES
A LOUVOIS DE-
PUIS PLUSIEURS
ANNÉES
PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS
DE LEURS AMES

A SAINT-SOUPLET (1). — *La maison de Charité.* « Madame Angélique-Marguerite le Vergeur, comtesse de Gournai, a fondé en 1706, à Saint-Souplet, trois sœurs de Saint-Lazare pour l'intruction gratuite des jeunes filles. Elles touchent cinquante écus chacune, au Bureau des Aides et Gabelles de Paris, francs de toutes retenues.

« Outre l'instruction gratuite dont elles sont chargées, elles sont de plus obligées aux termes de la fondation, de fournir gratuitement à leurs élèves l'encre, les plumes et le papier.

(1) Paroisse du doyenné de Pontfaverger, diocèse de Reims, comptant, en 1899, 405 habitants.

« Elles doivent encore visiter les malades, non seulement de Saint-Souplet, mais encore ceux de tout le Comté, qui comprend Sainte-Marie-à-Py, Wadlincourt, Dontrien et Saint-Martin-l'Heureux et leur fournir gratuitement des remèdes.

« Le Maître d'école est obligé, par une fondation de la même Dame, d'instruire gratuitement 25 garçons, nommés par le seigneur du lieu. » (1)

D'après un questionnaire de 1773, à peu près semblable à ceux qui sont envoyés actuellement pour la visite canonique des paroisses du diocèse de Reims, on voit qu'il y avait à Saint-Souplet « une maison de charité pour les pauvres; elle est occupée, dit le curé d'alors, par trois sœurs grises; ces dames en administrent le revenu, et leur bâtiment est des mieux tenu. » Le procès-verbal de la visite de la même paroisse (15 avril 1773) dit que « les trois sœurs grises sont chargées de l'éducation des filles, et de pourvoir au soulagement et aux besoins des pauvres. » Leur revenu consistait dans une fondation de 400 livres environ, et dans une pharmacie, dont le profit était pour les pauvres. Cette fondation était administrée par le seigneur du lieu, qui en recevait les comptes. En 1774, les sœurs faisaient la classe à quarante filles.

Fondation de missions. — Dans les premières années du XVIII[e] siècle également, la même Dame de Vergeure, comtesse de Saint-Souplet, fonda des missions dans son comté. A cette fin, elle donna au séminaire de Reims, sous le bon plaisir de Monseigneur l'archevêque, un contrat de rente sur les gabelles de France, au principal de 17.450 livres, produisant 698 livres de rente. Chaque mission devait se faire ordinairement dans les villages par quatre missionnaires au plus, dans les gros lieux, prêtres séculiers, nommés par Monseigneur l'Archevêque ou par MM. les Vicaires généraux, sans que, pour quelque raison que ce fût, on y pût adjoindre des religieux, sinon ceux de la Congrégation de Sainte-Geneviève, non plus que les curés, vicaires ou autres prêtres des paroisses où se donnait la mission. La mission devait durer six semaines et se faire dans le temps le plus commode pour les habitants des lieux, ce dont les missionnaires conviendraient avec MM. les curés.

La première de ces missions, d'après l'acte de fondation, devait avoir lieu à Saint-Souplet, à la fin de l'année 1716 ou au commencement de 1717 ; ensuite, à Sainte-Marie-à-Py, Vaudesincourt, Dontrien, Marouvilliers

(1) Pouillé du diocèse de Reims (1777), par l'abbé Bauny, IIe volume.

et Saint-Pierre-à-Arne, paroisses dépendant de Saint-Souplet. Il devait y avoir quelque intervalle entre ces missions, « de manière que l'on ne soit jamais plus de cinq ans à la faire dans l'un de ces villages, et qu'elle ne se fasse pas dans le même lieu plus souvent que tous les dix ans, ce qui sera réglé par les Seigneurs et Dames de Saint-Souplet, le Père supérieur du séminaire (de Reims) et les curés des dites paroisses, qui seront toujours préférés à d'autres. » S'il y avait des arrérages, dont le montant ne fut pas employé aux frais de ces missions, ils devaient être donnés au séminaire des Missions Etrangères de Paris (1).

A SAINT-THIERRY (2). — En 1687, M. Bachelier, prêtre et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris, fonda deux Sœurs grises ou de Saint-Lazare, c'est-à-dire des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'instruction gratuite des jeunes filles de Saint-Thierry (3). Il leur assigna sur le dit Hôtel-Dieu, pour leur subsistance et leur entretien, une rente annuelle de 300 livres; il leur donna aussi une rente de 200 livres pour les pauvres malades de Saint-Thierry, Pouillon, Thil, Chenay et Merfy, qu'elles étaient obligées de visiter, quand elles en étaient requises ; il ajouta encore une rente annuelle de 250 livres, pour que les Sœurs pussent faire des distributions gratuites de remèdes et d'autres aumônes aux pauvres de ces mêmes paroisses (4).

LÉON BRÉTAUDEAU.

---

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Reims, fonds de l'archevêché, G. 250.

(2) Paroisse du doyenné de Bourgogne, au diocèse de Reims, comptant, en 1899, 320 habitants.

(3) Pouillé du diocèse de Reims (1777), par l'abbé Bauny, IIe volume.

(4) Les œuvres charitables de saint Vincent de Paul et de ses enfants spirituels, les Missionnaires et les Filles de la Charité, furent presque toutes détruites en France par la Révolution.

Au XIXe siècle, les Prêtres de la Mission furent appelés dans le diocèse de Reims en 1867 à Reims (rue Libergier), en 1868 à Saint-Waltroy, et en 1873 au Val-des-Bois.

Les Filles de la Charité furent établies à Reims sur la paroisse Saint-Rémi en 1871, sur la paroisse Saint-André en 1874, et sur la paroisse Sainte-Geneviève en 1878; elles dirigèrent aussi les maisons de Charité de la Verrerie de Reims et du Val-des-Bois.

Elles ont encore des établissements à Ay, Charleville, Mouzon, Rethel, Sedan et Villers-sous-Châtillon, au diocèse de Reims.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

Victor de Saint-Genis

M. Victor Flour de Saint-Genis, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, est mort subitement dimanche matin 13 novembre, à l'âge de 73 ans, dans son château de la Rochette.

Cette attristante nouvelle a produit une impression d'autant plus pénible qu'elle est tout à fait inattendue; en effet l'avant-veille de sa mort. le sympathique président de la Société des Sciences allait et venait dans nos rues, déployant tous ses efforts pour terminer l'aménagement des salles et musées de la Tour de l'Orle d'or. Notre célèbre tour était l'objet de ses constantes préoccupations, et malgré les vives instances de ses amis qui le suppliaient de ménager ses 73 ans, il n'en persistait pas moins à poursuivre de toutes ses forces l'achèvement de l'œuvre grandiose qu'il avait su mener à bonne fin. Quelques jours encore et il aurait été au comble de ses désirs en faisant les honneurs de la Tour restaurée aux membres de la Société qu'il a en ces dernières années si considérablement développée.

Sa perte est de celles qui ne se peuvent réparer et la Société des Sciences ne pourra en atténuer les désastreux effets qu'en resserrant les liens qui unissent ses membres en vue de l'exécution du progamme habilement tracé par son regretté président.

M. Victor Flour de Saint-Genis, descendant d'une famille du Dauphiné, avait commencé sa carrière administrative dans l'Inspection générale des finances; il la termina en qualité de Conservateur des hypothèques à Paris.

Quand il prit sa retraite, il se retira dans sa jolie propriété de la Rochette, près de Semur, et y continua la vie de travail qui toujours fut la sienne.

Correspondant honoraire du ministère de l'Instructien publique pour les travaux historiques, profondément érudit, savant aussi dististingué que modeste, écrivain d'une précision qui n'excluait pas la grâce du style, infatigable chercheur, historien connu, il employait tous ses loisirs à l'étude.

L'Académie française lui décernait en 1871 le prix Gobert pour son *Histoire de Savoie*, écrite en 1769 sur les conseils de Sainte-Beuve, et depuis cette époque l'Institut ne cessait, comme en témoigne la liste incomplète ci-après, de couronner ses œuvres. Cette année encore, l'Académie des sciences morales et politiques lui at-

tribuait le prix le Dissez de Penaurum pour son *Histoire de l'Administration des Domaines*, formidable entreprise qui atteste la puissance de son travail.

Voici quelques-uns des titres de ses ouvrages les plus connus : *Histoire de Savoie*, d'après les documents originaux, ouvrage couronné par l'Académie française, 1879. — *Dix ans d'administration française en Savoie*, études statistiques sur le prix de l'annexion (ouvrage couronné par l'Académie des sciences, 1875). — *Statistiques* de la vie humaine et de l'instruction primaire avant 1789, d'après les registres des paroisses de la ville de Châtellerault (ouvrage couronné par l'Académie des sciences, 1877). — *La crise agricole* (mention honorable décernée par l'Académie des sciences morales et politiques, 1899) — *Les ressources de la Mutualité*, études sur les associations ouvrières et patronales (couronné par le Musée social, 1898). — *Assurances ouvrières et agricoles* en France et à l'étranger (récompense par le Musée social, 1900). — *L'œuvre économique de Charles Dunoyer* (récompense d'un prix par l'Académie des sciences morales et politiques, 1898). — *Le crédit territorial en France et la réforme hypothécaire*, 1890 — *La sécurité du titre foncier et la publicité hypothécaire*, 1890. — *La Commission du cadastre et les Livres fonciers*, 1892. — *Histoire documentaire et philosophique de l'Administration des Domaines*, 1900 à 1902. — *La Banque de France à travers le siècle*, 1896. — *La Propriété rurale en France*, (couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, 1901).

Entre temps il publiait, après la guerre de 1870, l'*Ennemi héréditaire*, dont le succès fut considérable, et ne dédaignait pas de s'exercer dans des poésies pleines de charmes, dont plusieurs recueils ont été édités.

(*Indépendant de l'Auxois*).

Jules de Chantepie

Au mois de novembre dernier, M. Jules de Chantepie du Dézert, conservateur de la Bibliothèque de Sorbonne, inspecteur général des Bibliothèques, est mort à Epizy, près de Joigny, à l'âge de 66 ans.

C'était un bibliophile distingué. Sa bibliothèque personnelle comprend environ trente mille volumes d'une valeur inestimable. Sa collection lexicographique de grammaires et de dictionnaires du XVI[e] siècle est admirable.

André Lefèvre

M. André Lefèvre, né à Provins le 9 novembre 1834, est décédé le 16 novembre à Paris.

Il se destina d'abord à l'Ecole des Chartes, et en sortit le 14 novembre 1897 avec le titre d'archiviste-paléographe, après avoir soutenu brillamment une thèse sur les *Finances de la Champagne aux*

XIIIe et XIVe siècles. Plus tard il se consacra entièrement à la science et à la littérature. Il rédigea la critique littéraire à la *République française* depuis la fondation de ce journal, et, pendant quatorze ans, il fit des cours d'ethnographie et de linguistique à l'Ecole d'anthropologie. En 1896, il fut élu président de la Société d'anthropologie.

Son œuvre est considérable et variée. Il a écrit en vers *la Flûte de Pan*, *la Lyre intime* et une excellente traduction de Lucrèce; il a donné une bonne édition des *Contes* de Perrault. Enfin, divers autres ouvrages, comme : *Mythologie et religion comparées*, *Etudes de mythologie et de linguistique*, *la Grèce antique*, *l'Italie antique*, garderont son nom de l'oubli.

Cyprien Monget

Les sciences historiques, en Bourgogne, viennent de faire une perte sensible en la personne de M. Cyprien Monget.

Ancien inspecteur des forêts, M. Monget était né à Dijon le 27 novembre 1839; il est mort dans la même ville, le 8 janvier 1905.

En 1898, il publia le premier volume d'un des plus considérables ouvrages qu'ait produit l'érudition bourguignonne : *la Chartreuse de Dijon*, d'après les documents des Archives de Bourgogne.

Le second volume a été publié en 1902; il conduit les annales, on peut dire les éphémérides de la Chartreuse, jusqu'en novembre 1789, au moment où les commissaires de la commune de Dijon viennent prendre possession du monastère, au nom de la Nation.

Le troisième et dernier volume est sous presse.

M. Monget était trésorier de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Louise Michel

Louise Michel, la célèbre révolutionnaire, a succombé à Marseille le 9 janvier.

La plupart des dictionnaires commettent la même erreur sur sa naissance : ils la font naître à Troyes ou un peu partout, excepté à l'endroit exact. On sera curieux de voir son acte de naissance :

« L'an mil huit cent trente, le vingt-neuf du mois de mai, à l'heure de huit heures du soir, par devant nous, Etienne-Charles Demoher, maire de la commune de Vroncourt, département de la Haute-Marne, est comparu Claude-Ambroise Armand, docteur en médecine, domicilié à Bourmont, lequel nous a déclaré que le vingt-neuf du mois de mai, à cinq heures du soir, la demoiselle Marie-Anne Michel, femme de chambre, demeurant au château de Vroncourt, est accouchée, dans ladite maison, d'un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente et auquel il donne le surnom de *Louise* et le nom de *Michel* ».

Voilà donc un petit point d'histoire établi.

Louise Michel a écrit divers volumes dont l'un, *le Livre du jour de l'An*, fut pnblié en 1872, au profit de sa mère. Elle a également publié la *Misère* (1881); les *Méprisés* (1882); la *Fille du peuple* (1883); le *Bâtard impérial* (1883); *Contes et Légendes* (1884); *Légendes et chants de guerre canaques* (1885); les *Microbes humains* (1886), etc.

Elle a aussi publié des *Mémoires*. Elle a aussi fait représenter deux drames : *Nadine*, aux Bouffes-du-Nord, le 29 avril 1882, et le *Coq rouge*, au théâtre des Batignolles, le 19 mai 1888.

Louis-Ernest George

Le 24 janvier, on a célébré à Troyes les obsèques de M. Louis-Ernest George, sculpteur, né à Brousseval (Haute-Marne), décédé dans sa soixante-quinzième année.

M. George a exécuté de nombreux travaux artistiques dont les principaux se trouvent dans les édifices suivants :

La restauration du Louvre, en 1851; Palais de l'Industrie; le Bâtiment des Beaux-Arts, quai Malaquais, sous Félicien Duban; Edifices historiques du Château de Pierrefonds, sous Viollet-le-Duc; Saint-Jean-des-Vignes de Soissons; Hôtel de Ville de Compiègne; Cathédrale de Soissons; Eglise de Morienval; Eglises de Saint-Jean-aux-Bois et de Chelles, Margerie, Maule; Cathédrale de Sens, Saint-Urbain de Troyes, Cathédrales Saint-Pierre, Saint-Jean-de-la-Madeleine, etc.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société Académique de l'Aube

Séance du 16 Décembre 1904

M. Lefèvre-Pontalis offre une *Notice sur Jean Langlois, architecte de Saint-Urbain de Troyes.* — Renvoyé à M. l'abbé Nioré.

M. Dubois, professeur à Chaumont, envoie un « *Vocabulaire troyen* », de Grosley. — Renvoyé au Comité de publication.

M. l'abbé Nioré donne lecture d'un travail très intéressant ayant pour titre : *Montaulin, une commune rurale pendant la révolution.* — Renvoyé au Comité de publication de l'*Annuaire*.

M. l'abbé Nioré donne lecture d'un travail de M. Léon Maître, extrait des archives de la Loire-Inférieure : *Documents pour servir à l'histoire des bataillons des volontaires de l'Aube, 1792, an II.*

Des remerciements sont adressés à M. Léon Maître pour sa communication, qui sera précieusement conservée dans les archives.

M. le Président remercie M. l'abbé Nioré de la lecture de son travail sur Montaulin et du rapport concernant les Volontaires de l'Aube.

M. le Dr Bigey est élu membre correspondant.

Séance réglementaire du 23 décembre 1904

Les bureaux des sections sont ainsi constitués pour 1905.

Agriculture : M. Marcel Dupont, président ; M. Charles Baltet, vice-président ; M. de Fontenay, secrétaire.

Sciences : M. Rilly, président ; M. Demandre, vice-président ; M. Hallade, secrétaire.

Beaux-Arts : M. le Dr Finot, président ; M. Gillet, vice-président ; M. Royer, secrétaire.

Lettres : M. Rémond, président ; M. Pétel, vice-président ; M. Arnould, secrétaire.

On procède ensuite aux élections.

M. Henri Renaud est élu vice-président, en remplacement de M. le Dr Finot, qui devient de droit président.

M. l'abbé Nioré est réélu secrétaire ; M. Gillet, secrétaire-adjoint ; M. Le Clert, archiviste ; M. Rilly, trésorier.

La Commission du Musée est réélue tout entière. Elle se compose de MM. Albert Babeau, président ; Le Clert, vice-président ; Charles Baltet, de la Boullaye, Brouard, Gustave Huot, Royer, Vachette, Henri Renaud, et de MM. les conservateurs.

Sont élus membres de la Commission de publication : MM. Marcel Dupont, Albert Babeau, Mortier et l'abbé Pétel.

Séance du 20 janvier 1905

Mme la marquise de Monspey, née de Sinéty, offre un ouvrage intitulé : *Notes sur Renins* : les seigneurs et leurs sépultures dans l'église de Saint-Georges de Renins, et M. Arsène Thévenot un travail ayant pour titre : *Un excentrique :* Pierre-Etienne Eukervitch (1835-1904).

Les ouvrages suivants sont signalés à la Société :

Bulletin historique et philologique : *Les officiers laïques de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*, par M. Vernier, membre associé.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France : *Notes sur les fossés du Louvre*, par M. A. Babeau, membre de l'Institut.

L'évolution des institutions et des mœurs en Champagne, par le même.

Montaigu-lès-Troyes, par M. Forgeot-Tardy.

M. Le Clert, membre résidant, dépose un manuscrit ayant pour titre : *Quelques seigneuries de l'ancien comté de Brienne : Blaincourt, Epagne et Vaubercey. Recherches statistiques historiques et généalogiques.*

M l'abbé Pétel rend compte d'un article publié par la *Revue Romania*, sous le titre : *Notes historiques sur Axe d'Avignon*, par M. Ferdinand Lot.

Mais ce rapport a été transformé par son auteur en une œuvre originale très soignée et très documentée.

Ce travail important intéresse au plus haut point notre histoire locale et M. l'abbé Pétel y a déterminé et fixé des points relatifs à l'histoire des comtes de Troyes.

M. Le Clert fait la communication verbale suivante : Un grelot en argent a été offert récemment au Musée de Troyes par M. l'abbé Froment, et l'auteur de la communication le considère comme étant une pièce rare et fort intéressante si, comme il le suppose, elle provient de l'ornementation d'une chasuble.

M. Det donne lecture d'une partie d'un ouvrage ayant pour titre : *Les chefs-d'œuvre des Musées de France, sculptures, dessins et objets d'art*, par M. L. Gonce.

Dans cet ouvrage, le Musée de Troyes est largement représenté.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon

Séance du 18 janvier 1905

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de la Commission spéciale nommée pour étudier un projet d'achèvement de la préface de l'ouvrage de Joseph Garnier, *Les Chambres d'affranchissement en Bourgogne*. Cette commission s'est réunie le 14 décembre 1904, sous la présidence de M. Collot, président; étaient présents : MM. Chabeuf, Dumay et Oursel. La commission considérant que, si au point de vue de la propriété littéraire, la préface comme l'ouvrage lui-même appartient à M. Garnier, comme ouvrage imprimé elle est aussi la propriété de l'Académie, qui a fait tous les frais de l'impression;

Qu'il serait on ne peut plus regrettable de livrer au public un ouvrage qui s'arrête au bas d'une page sur un mot coupé ;

Que sans manquer à la mémoire de l'homme éminent que fut Joseph Garnier, l'Académie peut terminer son œuvre, en indiquant la part qui revient à l'auteur primitif et à son ou ses continuateurs;

Que ce travail sera d'autant plus facile à établir que l'auteur en a lui-même tracé le plan et les divisions;

Que M. Garnier attachait une grande importance à cet ouvrage, dont il a expressément parlé dans un codicile annexé à son testament;

En conséquence, la Commission propose à l'Académie de faire compléter par un ou plusieurs de ses membres les chapitres demeurés à l'état de projet, en indiqant dans un avis préliminaire la part qui revient à chacun.

M. le président met aux voix l'homologation du rapport, dont les conclusions sont adoptées.

M. le président signale parmi les publications reçues depuis la dernière séance :

1° *La Crèche de Villegusien* (Haute-Marne), XVIe siècle, par M. Ernest Serrigny, membre résidant

2° *Une belle statue de l'église de la Madeleine de Troyes, identification*, par M. le chanoine Morillot; 3° trois brochures sur les mousses, offertes par M. le docteur Maurice Langeron.

4° *Le Canal central Puysaye-Morvan, au XIe congrès de la Loire navigable*, par M. Marlot.

5° *La vie et les travaux de Emiland Gauthey, ingénieur en chef de la Province de Bourgogne*, par M de Dartein, inspecteur général des Ponts et Chaussées, Paris 1904, in 8. - Cette étude complète sur un des hommes les plus éminents qu'ait fournis la province de Bourgogne au corps des Ponts et Chaussées, est transmise à l'Académie, selon le vœu de l'auteur, par M. Ferdinand Rey, directeur en retraite des Contributions indirectes à Dijon.

Séance du 2 février 1905

M. L. Collot, président, donne lecture : 1° d'une circulaire de l'Académie de Mâcon, indiquant les sujets mis au concours à l'occasion du centenaire de sa fondation. Les manuscrits devront être adressés au président avant le 15 juillet 1905, et les prix seront distribués aux fêtes qui auront lieu les 9, 10 et 11 septembre.

2° Une autre circulaire de la même Académie est relative à un hommage qu'elle a décidé de rendre à la mémoire de M. Adrien Arcelin, son président, mort le 21 décembre 1904 ; il s'agit d'une plaquette offrant sur la face le portrait de M. Arcelin et, sur l'avers des attributs rappelant ses études favorites.

Il est décidé qu'un exemplaire des *Chartes de Communes et d'affranchissement*, œuvre de feu Joseph Garnier, publiée par l'Académie, sera envoyé à la *Société éduenne* qui en a fait la demande.

Revenant sur l'exploration du creux de Souey, commune de Francheville, M. A. Huguenin expose qu'au XVIIIe siècle l'Académie porta déjà son attention sur cet abîme ; Guyton de Morveau le visita en 1768, puis en 1774, et les Archives départementales conservent une quittance du 19 juin 1775 constatant que l'Académie avait dépensé 18 livres pour voitures et 24 pour un câble et une poulie destinés à l'exploration. Il est regrettable que l'on n'ait pas conservé le récit qu'a certainement rédigé Guyton de Morveau de son exploration.

M A. Huguenin a relevé encore ce fait minuscule, qui montre combien au temps du XVIIIe siècle l'Académie s'entourait d'un appareil en rapport avec sa richesse ; elle avait un bedeau dont le chapeau galonné d'argent avait été fourni par le sieur Pierre Sauvageot, chapelier, rue du Bourg et qui devint maire de Dijon en 1793. Pierre Sauvageot était né à Dijon, le 10 février 1758, de Nicolas Sauvageot, marchand grainetier, et de Jeanne-Marie Martinoty ; il mourut à Dijon, rue Odebert, 20, le 3 février 1838.

M. Collot lit une note sur un reptile fossile découvert à St-Seine-l'Abbaye, qui lui a été communiqué par M. Rondot, étudiant. Il s'agit d'uue tête de reptile cassée en avant et en arrière et présentant encore une longueur de 30 centimètres ; entière elle devait en avoir environ 50, sans compter la saillie dont la machoire inférieure pouvait dépasser le crâne en arrière. Cette tête a appartenu à un *Téléosaurien* de l'ordre des crocodiliens, dont l'organisation était supérieure à celle des autres reptiles par une double circulation sanguine à peu près complète et par des dents implantées dans des alvéoles séparées.

M. Collot constate que la tête trouvée à Saint-Seine a le frontal inférieur plus saillant que celui du *Teleidosaurus Calvadosi* du Bathonien inférieur de Normandie, rencontré dans des couches de même âge que l'exemplaire de Saint-Seine, qui peut être considéré comme un acheminement des Teleidosaures vers les Métriorhinques, sans cependant être nettement un de ceux ci. M. Collot donne à cette espèce nouvelle le nom de *Teleidosaurus Gaudryi*, en l'honneur de M. Gaudry, l'éminent paléontologiste français.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or

Séance du 1er février 1905

Présidence de M. CHABEUF, président.

Sur le rapport de M. Léon Gareau, associé résidant, sont élus associés résidant: MM. Raoul Bouillerot, commis d'Académie, et Maurice Tardivon, inspecteur d'assurances, à Dijon.

M. Léon Gareau est élu, au scrutin secret, trésorier de la Commission, en remplacement de M. Cyprien Monget, décédé.

Lecture est donnée, par M. le président, de deux lettres adressées à M. le chanoine Morillot et qui sont relatives à un bas-relief vu par M. Xavier Schanosky à l'exposition des Arts décoratifs en 1904, et que pour l'ornementation en banderoles nattées il rapprochait des sculptures exposées au musée de Dijon sous les nos 1439, 1440 et des morceaux semblables existant dans l'église de Marnay (Saône-et-Loire), dont les photographies ont été communiquées à la Commission par M. Martin, conservateur du musée de Tournus. La première lettre est de M. le conservateur du musée des Arts décoratifs, et en date du 24 janvier 1905. Elle identifie le morceau remarqué par M. Xavier Schanosky, avec un bas-relief provenant de la sculpture de Jean de la Trémoille et de Jeanne de Créquy, sa femme, en l'église de Daours (Somme).

Cette sculpture appartient aujourd'hui à M. le duc de la Trémoille qui, dans la seconde lettre à M. le chanoine Morillot, en date du 28 janvier 1905, fait connaître que l'encadrement de la sculpture dont il s'agit est en grappes de raisins et en feuillages, sans banderoles portant des inscriptions. Il n'y a donc aucun rapprochement à faire au point de vue de l'ornementation entre le fragment provenant de Daours, qui est probablement d'origine flamande, et les sculptures de Dijon et Marnay, qui sont plutôt bourguignonnes.

M. le vicomte de Truchis donne lecture : 1o d'un rapport sur les nombreuses démarches et tentatives faites pour sauver l'ancienne chapelle Saint-Laurent, près de Tournus, menacée de destruction par suite de la création d'un tramway à vapeur ; 2e d'une étude archéologique sur ce précieux monument, probablement carolingien, antérieur à coup sûr à l'église abbatiale de Tournus, et des plus intéressants, sinon par la beauté, du moins par les caractères de l'appareil en arête de poisson et la structure rudimentaire et barbare.

M. de Truchis considère la chapelle Saint-Laurent comme un édifice type, dont la destruction serait on ne peut plus regrettable. Il décrit ensuite les peintures intérieures, dont il existe des traces et qui semblent appartenir au XIIe siècle; il y a des figures d'un grand style, des ornements et des assises figurées. Toutes ont été exécutées à main levée et sans emploi du pochoir.

M. Gaitet, membre titulaire, présente à la Commission une nouvelle série de gâteaux fabriqués avec des moules en bois et terre cuite appartenant à Sœur Mathilde Phyffer, religieuse à l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne. Ils présentent des formes variées et on y voit figurer des scènes religieuses, surtout des personnages en costumes suisses des dernières années du XVIe siècle ou des premières du XVIIe. Ces moules proviennent de Suisse et sont depuis des siècles la propriété des descendants de Louis Phyffer, d'Altishofen, dit le roi des Suisses, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de 6.000 Suisses, qui sauva Charles IX lors de la retraite de Meaux sur Paris, 27 septembre 1567, rentra plus tard dans son pays et mourut en 1594, avoyer de la république de Lucerne.

Ces morceaux sont aussi rares qu'intéressants, et la Commission exprime le vœu qu'il en sera tiré des épreuves en plâtre propres à être conservées.

M. Guillaume Fourier, membre titulaire, offre à la Commission 27 fragments de tuiles romaines provenant de la Noue et portant l'estampille de la VIIIe légion *Augusta*. Ces fragments donnent sept estampilles entières ou presque entières, et dix-huit plus au moins incomplètes. L'inscription est celle-ci : LEG. VIII. AVG. Il y a quelques variantes pour la ponctuation et l'encadrement.

Sur la proposition de M. Oursel, la Commission décide de s'inscrire comme membre fondateur, moyennant le versement d'une somme de cent francs, d'une société en fondation ayant pour objet de réunir des fonds pouvant permettre à la Bibliothèque publique d'acquérir des manuscrits et livres relatifs à l'histoire de la Bourgogne.

Société Bourguignonne de géographie et d'histoire

Séance du 13 janvier 1905

M. G. Dumay, vice-président, excuse M. Chabeuf, président, de ne pouvoir assister à la réunion.

Il appelle l'attention de ses collègues sur plusieurs ouvrages reçus.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse, à la date du 14 décembre 1904, deux circulaires relatives aux règles et observations pour les échanges internationaux. A ces circulaires est joint un règlement du 1er janvier 1905, relatif à l'échange des publications entre les sociétés savantes françaises et étrangères, par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Par une circulaire du 12 décembre 1904, M. Ancelot, président

du Comité français à l'Exposition de Saint-Louis, fait connaître que dans le journal l'*Exposition de Saint-Louis* paraîtra, le 15 décembre 1904, la liste des récompenses décernées par le jury international. M. le président rappelle que la Société figurera sur la liste pour une médaille de bronze.

M. Chapuis continue la lecture en extraits de son étude sur les *Corporations dijonnaises*; il donne cette fois des détails documentaires sur celle des pâtissiers, fort importante de tous temps et immémorialement renommée.

Société des Sciences historiques et naturelles de Semur

Séance du 10 novembre 1904

M. le Colonel de Virieu expose les résultats des fouilles qu'il vient d'exécuter à l'intérieur d'un tumulus situé dans son parc de Lantilly.

M. de Saint-Genis lit une note très suggestive sur un problème d'assistance municipale par l'enseignement professionnel; l'épisode, qui se passait à Semur en 1751, montre bien que les administrateurs des deniers communs avaient alors une idée bien nette de leur rôle social, et que les principes de Diderot sur la valeur du travail manuel répondaient à des besoins économiques sentis et compris.

M. Testart fait part à la Société des travaux qu'il poursuit, tendant à l'interprétation de la fameuse inscription d'Alise. Dans son nouvel essai il propose de lire :

Martialis Dannotali
In Eà Votivá Reposuerunt Vrna
Quintæ Centuriæ Veteranorum, Sosin
Celienon,
Eticho Gobedbi, duce ordinis N. Tito
Quintæ Centuriæ Veteranorum inlustrium
(aut inclytorum)
in Alisea

Avec la traduction suivante: les Dannotales de la légion de Mars ont déposé dans cette urne votive (les restes de) Sosis Celienos de la Ve Centurie des Vétérans, (fils d') Eticho Gobedbos, N. Titus étant le chef de section de la Ve Centurie des vétérans illustrés dans Alise.

M. Berthoud, tout en reconnaissant l'ingéniosité du nouvel essai de M. Testart, persiste à réclamer pour l'inscription *Martialis* le caractère celtique, et fait observer que les inscriptions laissées par les Légions romaines portent toujours l'indication de leur numéro d'ordre. A cette objection M. Testart riposte que dans le cas présent le n° XIV était superflu pour cette légion, que le surnom de Martialis désignait suffisamment.

Au nom de M. Guitaut, absent et excusé, M. Lachot continue la lecture de l'histoire des Seigneurs d'Epoisses.

Séance du 15 décembre 1904

Présidence de M. Testart, vice-président. — En termes émus, M. Testart rappelle le deuil de la Société causé par la perte irréparable de son regretté président, M. de Saint-Genis, dont l'éloge historique devra être fait par un sociétaire pour être lu dans une séance ultérieure. En signe de deuil il propose de lever la séance, qui est ensuite reprise pour la nomination du président, prévue par la convocation adressée à tous les sociétaires, pour la période triennale 1905-1908.

M. le docteur Simon, vice-président de la section d'histoire, est élu président pour la période triennale 1905-1908.

Société Historique et Archéologique de Langres

Séance du 30 septembre 1904

M. Nizet, architecte du gouvernement, est nommé membre correspondant.

Parmi les acquisitions faites par la Société, mentionnons :

Un plan teinté, en élévation, de l'Hôtel de Ville de Langres. Ce plan, qui date du XVIII[e] siècle, a dû être exécuté peu de temps après la construction de ce monument.

Une carte de Champagne, datée de 1627.

Un plan de Langres, exécuté en 1804 par un officier du génie.

Société d'Etudes d'Avallon

Séance du 2 février 1905

Nouveaux membres admis. — MM. Gaulon à Avallon, Maréchal à Moulins, Rance Joseph à Sainte-Magnance.

Dons à la Société. — De M. Blin, plusieurs assignats; de M. Boussaguet, un cachet de la mairie d'Avallon, remontant aux premières années du XIX[e] siècle.

Le président donne lecture de plusieurs lettres relatives au projet de conservation de la chapelle du prieuré de Saint-Jean-les-Bons-Hommes, près de Sauvigny-le-Bois. L'instruction de cette affaire n'est pas terminée, il faudra attendre encore plusieurs mois avant que la Société d'Etudes puisse prendre une décision.

M. Chambon lit ensuite son travail sur la Corporation des Menuisiers d'Avallon au XVIII[e] siècle, et présente de la part de Mme Compère le registre de cette corporation, ainsi que le chef-d'œuvre d'un maître menuisier, don de M. Gielot.

Communication est faite des ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes et par le ministère de l'Instruction publique.

Société des Sciences de l'Yonne

Séance du 4 décembre 1904

M. Péron, président, donne lecture d'une intéressante lettre de M. Prévost, président de la Société d'Etudes d'Avallon, relative à

l'acquisition d'une ancienne chapelle, qui serait reconstruite à Avallon et serait convertie en musée et en bibliothèque.

Il annonce ensuite la mort de M. Victor Flour de Saint-Genis, président de la Société des Sciences historique et naturelles de Semur.

Parmi les ouvrages offerts par leurs auteurs, le président signale les notes de voyage et d'archéologie de Prosper Jollois, de Brienon, dont le vice-président, M. Lanier, se charge de présenter un petit compte-rendu.

Le président donne lecture :

1o D'une note sur les minerais radifères de Gruzy (Saône-et-Loire), par M. H. Marlot;

2o D'une autre note de l'*Historique des descriptions de la grande Grotte d'Arcy*, par M. l'abbé Parat.

M. Demay lit ensuite son travail sur *La Garde des Propriétés du territoire d'Auxerre.*

Séance du 8 Janvier 1905

Communications de MM. :

L'abbé Parat : La fauve quaternaire de la vallée de la Cure. L'hippopotame;

Porée, archiviste départemental : La formation du département de l'Yonne en 1790;

Péron : Une rectification de la carte géologique de l'Yonne.

Société des Antiquaires de France

Séance du 13 décembre 1904

Notre compatriote, M. le baron de Baye, a été élu vice-président.

M. Enlart communique une note de M. le comte de Truchy sur la chapelle de Saint-Laurent de Tournus (Saône-et-Loire), laquelle est actuellement menacée de démolition.

Société des Sciences naturelles de la Haute-Marne

Cette Société est de création toute récente. Elle a son siège à Langres. Elle publie un bulletin trimestriel qui, à partir de janvier, va paraître tous les deux mois. Nous y glanerons ce qui nous intéresse, c'est-à-dire ce qui a rapport à la géologie.

BULLETINS ET MÉMOIRES DES SOCIÉTES SAVANTES

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 70, 1er décembre 1904. — M. F. d'Arbigny analyse le *Cartulaire de Langres*, rédigé en 1329 et conservé à la B. N. sous la cote 5188, fonds latin. L'Evêque de Langres était un des grands feudataires du royaume; il tenait un immense domaine du roi et il ne

relevait que du roi. Par contre, le duc de Bourgogne, les comtes de Champagne et de Tonnerre étaient ses vassaux. — M. le Dr Brocard raconte ce que fut la *Campagne de Chaumont* (juillet 1791). Les Langrois, mécontents de ce que Chaumont avait été choisi comme chef-lieu du département nouvellement créé, entreprirent une expédition contre cette ville, afin d'enlever les « Archives départementales », et de les transférer à Langres. Cette campagne fut toute pacifique, malgré les deux canons dont les Langrois s'étaient armés.... Mais il faut lire en entier le récit du Dr Brocard. — M. Serrigny décrit un monument pittoresque et rustique, la *Crèche de Villegusien*, datant du XVIe siècle. « Le petit édifice, entièrement ouvert pour laisser voir l'intérieur, semblable à nos hangars de village, est formé par deux troncs d'arbres, fourchus à leur extrémité supérieure, et supportant un fronton composé d'ais ou poutres grossières. La principale soutient une ferme, assemblage de bois de charpente, portant le faîte d'un comble par l'intermédiaire de plusieurs pièces dont le tirant est suspendu au poinçon en son milieu. Ces deux fûts d'arbres forment ce que l'on pourrait appeler en architecture, deux colonnes pastorales... La sculpture exigeant peu de profondeur, le relief n'est que de 15 centimètres, mais l'effet, au point de vue de la perspective, est bon et bien observé ».

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur. — Année 1904. — On trouve d'abord un *Historique des Origines et des Travaux de la Société*, dû au regretté M. de Saint-Genis. C'est une revue rapide des soixante-deux années de la Société, revue qui se termine ainsi : « En élargissant notre horizon, nous changeons les mots, car les mots ont leur sens, leur valeur, leur lumière et leur sonorité. En 1842, on étudiait l'arrondissement de Semur; pour nous, ce sera l'Auxois, et cela seul nous rattache au passé; en 1842, on entendait vulgariser à Semur les sciences naturelles, puis en 1863, par surcroît, les sciences historiques; nous y ajoutons les sciences sociales, et, par là, nous revendiquons nos droits de citoyens du XXe siècle. » — M. le colonel L. Marais donne quelques détails biographiques sur Claude de Saumaize, à propos d'une lettre inédite de ce personnage adressée à Jacques du Puy, prieur de Saint-Sauveur, à Paris. — M. Fontaine-Richard étudie l'œuvre d'un géographe bourguignon du XVIIe siècle, Charles Noblot, né à Aisy sous-Thil, en 1668. - Mentionnons encore un article nécrologique (signé Saint-Genis), sur M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, décédé le 14 novembre 1903, à 89 ans; c'était le doyen des archivistes de France. — Une lettre inédite du maire de Semur, Guéneau de Mussy, datée du 4 avril 1765, et adressée à un Semurois, Charles Fevret de Fontette, au sujet de recherches historiques entreprises sur les provinces. — *L'Alésia de César*, par M. de Saint-Genis.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques *(Section des Sciences économiques et sociales)*. — Lire une curieuse étude de M. Louis Le Clert sur cette question : « La baleine a-t-elle figuré parmi les comestibles mis en vente à la poissonnerie de Paris ? » — Le rapport fait au Comité à propos de cette note est de M. A. de Foville.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de la Haute-Marne. — M. Arthur Daguin étudie, dans le numéro d'octobre-décembre, les mammifères préhistoriques du département.

Des fragments de squelette de l'ours des cavernes ont été trouvés à Farincourt, en 1879, dans la caverne de la Zouzette. La même grotte a donné en outre des ossements fossiles du renard.

Du dolmen, dit la *Pierre tournante*, près de Nogent-en-Bassigny, on a exhumé des dents et des ossements du loup et d'un cerf plus grand que celui de nos forêts. Sous un autre dolmen, près de Coupray, on a recueilli des dents de cheval; on en a également trouvé à Nogent-en-Bassigny.

Ailleurs, on a exhumé des ossements de renne (caverne de la Zouzette et Nogent-en-Bassigny), des cornes de chamois (Nogent en-Bassigny), d'autres cornes plus fortes et plus grosses, provenant du genre bœuf (Nogent-le-Haut et Corlée). Les cornes trouvées dans cette dernière localité sont énormes; elles mesuraient 0 m. 70 de long et 0 m. 35 de circonférence à la base. Sont-ce des cornes d'auroch ? « Les déterminations qui ont été faites de ces débris ne sont pas assez formelles pour qu'on puisse trancher la question ».

ARCHEOLOGIE

Découverte d'ossements. — Dans le courant de janvier, des maçons travaillaient dans l'église d'Arcis-sur-Aube à la réfection de deux piliers du chœur qui menacent ruine.

Etant obligés de faire des travaux de terrassement pour découvrir les fondations de ces piliers, les dits ouvriers ne furent pas peu surpris de mettre à nu une grande quantité d'ossements littéralement empilés les uns sur les autres. Il semblerait résulter que ces dépouilles proviennent d'anciennes sépultures édifiées dans l'intérieur même de l'église. Personne n'ignore qu'auparavant de la Révolution de 1789, il était de coutume d'enterrer les ecclésiastiques et les nobles à l'intérieur des églises.

Certainement notre temple catholique n'a pas échappé à cette règle, et pendant de nombreux siècles les restes des notabilités arcisiennes ont été inhumés dans l'intérieur même de notre église. D'ailleurs, des traces de bois pourri semblent amplement faire foi de cette indication.

D'autre part, comme il est prouvé que l'église actuelle n'est pas la première qui ait été construite à cet endroit, il est facile de sup-

poser que les ouvriers qui ont construit cette église sur l'emplacement de l'ancienne se sont vus obligés de fouiller le sol pour faire les fondations et par conséquent de mettre à nu les dépouilles de ceux qui y étaient enterrés ; or, remplissant les trous creusés, ils auront rejeté les ossements avec la terre, sans souci de la position qu'ils occupaient, ce qui expliquerait le manque d'ordre dans lequel certains — les plus nombreux, même — se trouvent placés.

Ecus anciens. — A Mont-Saint Sulpice (Yonne), un ouvrier a trouvé sur l'emplacement d'une maison abandonnée depuis de longues années, un petit pot de terre cuite, émaillé, renfermant une trentaine de pièces de monnaie anciennes consistant en écus, demi-écus et doubles écus. Ces pièces sont à l'effigie du roi Louis XV et remontent aux années allant de 1716 à 1728.

Monuments historiques. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par arrêté en date du 30 décembre dernier, a classé parmi les monuments historiques une petite châsse en pierre sculptée, de la fin du douzième siècle, conservée dans l'église d'Annéot (Yonne).

Cette église possède aussi deux pierres tombales du XIVe siècle, dont l'une appartient à la vieille famille des Seignelay L'autre porte un écu armorié semblable, sauf les brisures (trois coquilles), à celui de la tombe d'Oudard d'Etaules, conservée au musée d'Avallon.

Hypocauste gallo-romain. — En creusant les fondations d'une maison, auprès du cimetière, à Montcy-Saint-Pierre (Ardennes), on a découvert un hypocauste gallo-romain. La pièce souterraine servant à chauffer les bains des thermes est parfaitement reconnaissable. Sur le sol pavé, dont toutes les pierres sont rougies par le feu, on a trouvé, rangés en quinconces, douze piliers de briques rondes cimentées par un mortier rouge. Dans un coin de l'hypocauste se voit encore un énorme tas de cendres.

On a exhumé également quelques fragments de poteries, une épingle en os travaillé, une monnaie romaine et une superbe plaque de marbre sur laquelle est gravée la tête laurée d'un empereur.

PUBLICATIONS

Revue littéraire de Paris et de Champagne. — Tel est le titre qu'a pris, depuis le 1er janvier, la *Jeune Champagne*, l'active revue régionaliste de Reims. Elle devient encore plus décentralisatrice qu'auparavant, car elle donne une chronique régulière des provinces.

Souvenirs d'un vieux Sedanais. — Des amis de Charles Pillard se proposent d'éditer ses souvenirs sur la Révolution à Sedan. L'ouvrage sera livré en octobre prochain si le nombre des souscripteurs est atteint.

Annales de l'Est et du Nord. — A partir du mois de janvier 1905, les *Annales de l'Est*, l'importante publication créée en 1887 par la Faculté des Lettres de Nancy, agrandissent leur domaine et prennent le titre d'*Annales de l'Est et du Nord* Cette transformation est l'œuvre collective des Facultés des Lettres de Nancy et de Lille.

Répertoire Champion. — M. H. Champion, libraire à Paris, vient de publier le Répertoire des Livres anciens et modernes, héraldiques, généalogiques et nobiliaires de sa librairie. Ce catalogue, de format in-8°, comprend 88 pages à 2 colonnes et près de 3.000 numéros concernant :

Science du Blason ; *Ordres de Chevalerie*; *Histoire de la Noblesse ; Histoire des Maisons royales de France et de l'Etranger ; Généalogies particulières* ; *Histoire nobiliaire des provinces ; Armoiries des villes ; Terriers ; Ouvrages sur les châteaux, les hôtels, la vie seigneuriale ; Bibliographie nobiliaire ; Documents manuscrits, originaux, etc.*

Ajoutons que pour plus de commodité, les généalogies, pièces, etc., concernant les familles, ont été *classées au nom de famille*, ce qui fait de ce répertoire un instrument de travail des plus utiles. Il complète et rectifie la *Bibliothèque héraldique* de Guigard, qu'il met à jour.

Manuscrits. — *Le Bouquiniste dijonnais* (F. Privat, à Dijon), décembre 1904. — 31 *Manuscrit Bourguignon*. C'est le terrier de noble homme Claude de Nuys, escuyer, et de damoiselle Jehanne de Moileroncourt, sa femme (du 3 janvier 1509 au 1er juin 1515). In-fol. relié parch. de 500 p. environ, bonne écriture. — Le même terrier, mais avec continuation, allant jusqu'au 9 avril 1584. In-fol. couvert. parch. de 126 ff. papier, les 2 manuscrits. 30 fr.

Ces terriers intéressent la région de Mirebeau-sur-Bèze.

Du catalogue de la Librairie Ernest Dumont, 42, rue Barbet-de-Jouy, Paris. — 1328. *Jasseines* (Aube). Pièce originale sur vélin. Troyes, 11 septembre 1332. 1 p. in-4°.

Charte de Philippe de Valois, confirmant un arrêt des Grands Jours de Troyes, rendue au profit de Geoffroi de Boutigny, écuyer, contre les habitants de Jasseines, adjugeant audit Geoffroi le droit de haute et basse justice sur la région comprise entre l'orme de Dommartin-le-Coq... jusqu'aux planches de Moleron. Orig. en latin. Belle et curieuse pièce. 15 fr.

BEAUX-ARTS

L'Exposition de Mlle Marcotte. — Mlle Marie-Antoinette Marcotte, de Nogent-sur-Seine, vient d'organiser une exposition dont on parle beaucoup dans le monde artistique.

Cette exposition ouverte le 7 janvier, à Anvers, dans le Salon des Douze-Mois, comprend une trentaine d'œuvres nouvelles conçues par notre charmante compatriote et qui permet d'admirer sous toutes ses faces son admirable talent. Parmi ces toiles de valeur, on cite notamment celle qui vient d'être acquise pour le musée de Bruxelles, et aussi une « Paysanne » qui revient de Liverpool, où elle a obtenu un très vif succès.

Chaque jour il y a foule à l'exposition de Mlle Marcotte, chaque jour son succès s'accentue de plus en plus, chaque jour la presse belge consacre des éloges mérités à la jeune et vaillante artiste.

Exposition des Beaux-Arts à Langres. — La Société Artistique de la Haute-Marne organise une exposition pour l'été prochain. Cette exposition s'ouvrira à Langres dans la salle des fêtes du Collège, le 9 août, et durera un mois. Elle comprendra, outre la section des beaux-arts proprement dits, une section d'arts décoratifs : bronzes, bijoux, camées, porcelaines, grès, verrerie, ouvrages de cuiroplastie, fleurs artificielles et broderies.

Société Artistique de l'Aube. — La Société Artistique de l'Aube vient de procéder au renouvellement de son Bureau. M Mony, architecte, président sortant, a été nommé président d'honneur. M. Henry Boutiot a été élu président.

VARIÉTÉS

Congrès des Sociétés Savantes. — Le prochain congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Alger du 19 au 26 avril 1905. Le programme de la section d'histoire et de philologie ne contient, cette fois, que des questions se rapportant à l'histoire de l'Afrique en général, ou de l'Algérie en particulier.

Thèses de l'Ecole des Chartes. — Le 30 janvier 1905 et les jours suivants, dix-sept thèses ont été soutenues à l'Ecole des Chartes. Parmi elles, signalons les suivantes, qui se rapportent à nos régions :

Les Etats du Comté de Bourgogne, des origines à 1477, par M. Henri Prost.

L'Abbaye bénédictine de Notre-Dame aux Nonnains de Troyes, des origines à 1519, par M. Régis Rohmer.

Académie des Sciences morales et politiques. — M. Alfred Espinas a été élu membre de cette académie, en remplacement de M. Tarde, dans la section de philosophie. M. Espinas est né à Saint-Florentin, (Yonne) en 1844. Ancien élève de l'Ecole normale, il s'est livré à l étude de la philosophie ; sa thèse de doctorat a été consacrée à *la République de Platon.*

Il a publié, en outre, de nombreux travaux sur la psychologie et, en 1882, a professé, sous les auspices de la municipalité de Bordeaux, le premier cours de pédagogie qui ait été fait. Aujourd'hui il occupe, à la Faculté des Lettres de Paris, la Chaire d'histoire de l'économie sociale, fondée par M. de Chamberun.

Les Familles historiques. Le baron Auguste d'Avout. — Le 29 janvier, le baron Auguste d'Avout, propriétaire du château de Larchèvre, près d'Isle-sur-Serein (Yonne), a été tué d'une façon tragique. Il revenait de la chasse, et en voulant franchir une barrière il a glissé sur la neige. Son fusil s'est accroché et lui a envoyé la décharge dans la tête. La mort a été instantanée.

Le baron d'Avout, qui avait passé toute sa vie dans l'armée en débutant par la guerre de 1870, avait pris sa retraite comme commandant. Il avait été pendant plusieurs années, à Dijon, capitaine au 27e de ligne.

Il s'était retiré en son château de Poinson, commune de la Haute-Marne non loin de Grancey

Il descend de la famille du maréchal d'Avout.

Les Centenaires. Anne Perrin. — Mme Anne Perrin, veuve de Nicolas Collin, meunier à Blaisy-la-Chapelle (Haute-Marne), vient de mourir dans sa centième année. Elle était née à Suzannecourt, le 14 décembre 1805.



MÉLANGES ET DOCUMENTS

Eustache Deschamps, maître de la Léproserie de Fismes. — Sous ce titre, la *Revue des Etudes historiques* publie des notes intéressantes de M. Charles Prieur. « Fondée par les habitants pour y recueillir les lépreux de la ville, la maison Saint-Ladre, de Fismes, comprenait un corps d'hôtel destiné au logement des lépreux et du personnel, les bâtiments nécessaires à l'exploitation du domaine rural de la maladrerie et enfin une petite chapelle dont les derniers vestiges viennent de disparaître En vertu de sa fondation municipale, elle dépendait des maire et jurés de Fismes, qui en nommaient le maître. » Ces fonctions de maître étaient très recherchées. « C'est, dit M. Prieur, qu'elles laissaient à leur détenteur la jouissance des revenus de l'établissement, sauf à en rendre compte au collateur ». A la mort du poète et après nombre de requêtes et un long procès, son fils Gilles hérita de sa charge.

∴

Une addition aux mémoires de Beugnot. — M. Ch. Schmidt publie dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, un mémoire de Beugnot sur la situation industrielle du grand-duché de Berg, en 1810. A Barmen, Beugnot se fait expliquer la fabrication des rubans et des dentelles; il note le bon entretien des voies de communication et la prospérité du pays. A Ronsdorf, c'est de la fabrication des rubans de filoselle, presque inconnue chez nous à cette époque, qu'il s'enquiert; il remarque que le bien-être dont jouissent les habitants de cette localité est dû à leurs vertus (ces habitants appartiennent à la secte religieuse des piétistes). A Remscheid, à Solingen, notre compatriote s'arrête dans les usines métallurgiques et observe le régime industriel de ces deux villes.

∴

La réunion de la Bourgogne à la couronne. — M. Kleinclausz dit dans son Etude sur la Bourgogne, publiée par la *Revue de Synthèse historique*, à propos de la réunion de cette province au domaine royal : « Un ancien archiviste de la Côte-d'Or, M Rossignol, a cru trouver dans ses archives la preuve que les Bourguignons firent aux prétentions du roi de France (après la mort de Charles le Téméraire) la même résistance que leurs ancêtres. Selon lui, « la province fut prise par l'astuce de Louis XI, par l'or et les bombardes de la France : il y eut une guerre civile qui dura trois ans au moins. La Bourgogne fut conquise ». Cette thèse, présentée avec beauconp d'art, n'est point soutenable. La Bourgogne, fatiguée

des dernières guerres, accueillit avec faveur la domination française; la seule condition qu'elle mit à son acceptation fut que le roi promettrait de *garder et entretenir les droitures, usances, libertés, privilèges, franchises, coutumes, desquels les habitants avaient joui et usé* ».

Plus tard, les Bourguignons repoussèrent la Réforme, « surtout parce qu'ils voyaient en elle un événement de nature à déchaîner la guerre étrangère sur le pays qu'ils habitaient. » Cette considération n'empêcha point la guerre de se produire, ni la Ligue.

Et M. Kleinclausz conclut : « Nous sommes loin de connaître, comme il conviendrait, cette province de Bourgogne qui fut parmi les plus grandes et les plus célèbres de l'ancienne France... Et si l'on s'est peu occupé de l'ancien régime, combien davantage a-t-on négligé la Révolution... A vrai dire, le département de l'Yonne est le seul où un effort sérieux ait été accompli. »

Il me semble que M. Kleinclausz est sévère pour les Sociétés savantes bourguignonnes. Il n'ignore pas les travaux de la plupart d'entre elles, en particulier ceux de la Société bourguignonne, de la Société des Sciences de Semur et de l'Académie de Mâcon.... Alors, serait-ce du parti-pris ?

***

Le Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes. — Nous avons annoncé que la Société d'Etudes d'Avallon avait décidé d'aquérir ce qui reste du Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes, et d'en transporter ces vestiges à Avallon pour y installer un musée.

La *Revue de l'Yonne* publie, à propos de l'historique de ce monument, un très intéressant rapport dû à l'érudit M. l'abbé Giraud, curé d'Etaules.

En voici quelques passages :

A peu près à égale distance entre Avallon et Sauvigny-le-Bois, à 200 mètres de la ligne qui se dirige sur les Laumes et Nuits-sous-Ravières, au milieu d'une prairie entourée d'un bois, s'élève à peu près ignorée des touristes, peut-être même de beaucoup d'Avallonnais, l'une des constructions les plus intéressantes de notre arrondissement : c'est la chapelle du prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes. Les bâtiments qui en dépendaient ont été ruinés par un violent incendie, en 1846. Heureusement la chapelle a été complètement préservée, avec la porte de la salle capitulaire.

Fondée en 1210 par Ansério IV, de la maison de Montréal, premier berceau de la maison de Chastellux, dont le nom est si intimement lié à l'histoire religieuse, artistique et militaire de notre pays, le prieuré de Saint-Jean était de l'ordre de Grandmont, ordre étabi en Auvergne, 1076, par saint Etienne, des vicomtes de Thiers.

Notre prieuré avallonnais reçut diverses dénominations. En 1218, on dit : les Pères de Grandmont à Charbonnières ; 1425, Notre-Dame des Bons-Hommes près Avallon; 1426, le religieux de Notre-Dame de Plausse; 1432, les Bons-Hommes de Notre-Dame de

Plauxe; 1492, Charbonnières, dit les Bons-Hommes-les-Avallon; 1513, prieuré Saint-Jean-des-Bons-Hommes de Plausse : 1679, les Bons-Hommes d'Avallon.

Saint-Jean se composait d'une chapelle à une seule nef, avec une salle capitulaire au midi, s'ouvrant sur le cloître. A côté de la salle était le réfectoire et, au-dessus, le dortoir des religieux. Sur un autre côté du cloître était la cuisine et, plus loin, les granges et les dépendances.

Ce qui nous reste des constructions monastiques est du plus pur style de transition. C'est le commencement de ce XIII[e] siècle qu'on peut appeler le grand siècle de l'architecture française. L'harmonie des lignes, la vigueur des profils, la simplicité de l'ordonnance, l'ampleur et la solidité du plan, tout, jusqu'à la qualité des matériaux, révèle des constructeurs de premier ordre. Victor Petit, dans son bel ouvrage sur l'Avallonnais, écrit page 83 : « Nous « avons dessiné sous ses différentes faces ce vieil édifice, modèle « d'architecture monastique. Le style des premières années du « XIII[e] se montre ici dans toute sa simplicité et sa rectitude d'ap- « pareil. La mise en œuvre de la maçonnerie est irréprocha- « ble ; une seule lézarde se découvre au milieu de ses belles mu- « railles ; elle date de l'incendie de 1846. » — Nous ne croyons pas que cette lézarde ait été produite par l'incendie, car on voit parfaitement que celui-ci s'est arrêté à la salle capitulaire, dont il a heureusement respecté la porte. La lézarde qui, peut-être, remonte à plusieurs siècles, vient probablement d'un affouillement ou d'un affaissement du sol.

*
* *

Les portails romans. — Dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, M. Gabriel Ferry étudie minutieusement les portails du XII[e] siècle. Il pense que les portails romans peuvent être ramenés à six types principaux, correspondant au nord, au midi, au nord-ouest, au nord-est, au sud-ouest et au sud-est On ne peut affirmer, dit-il, la préexistence d'une école dans la décoration des portails ; il y eut plutôt « une création simultanée, un même programme décoratif, partant d'une même idée symbolique, résolue spontanément, avec de légères variantes, par quatre écoles principales ».

*
* *

La sainte Marthe de la Madeleine, à Troyes. — Dans le *Bulletin d'histoire* du diocèse de Dijon, M. le chanoine Morillot discute les attributions antérieures de la statue de l'église de la Madeleine, à Troyes, jusqu'à ce jour qualifiée de « sainte Marthe ». Il démontre que l'inscription du socle de la statue — d'ailleurs beaucoup trop étroit pour elle — est celui d'une autre statue disparue sous la Révolution. Il dit que cette Madeleine a été victime de la crédulité des érudits, qui ne prirent jamais la peine de comparer la statue en

question avec celles qui portent les caractéristiques de la sainte pécheresse, qu'ils ont simplement lu l'inscription « sancta Martha » et que cela leur a suffi. Pour M. Morillot, non seulement il s'agit d'une sainte Madeleine, mais encore d'un ouvrage de François Gentil, jadis au portail de l'église, transféré à l'intérieur vers 1634, quand fut démoli ce portail, caché dans l'ancien couvent de Saint-Loup, sous la Révolution, et réintégré à la Madeleine de Troyes après les troubles. Deux gravures accompagnent cet excellent travail, dont il a été fait un tirage à part.

(*Notes d'Art et d'Archéologie*).

***

Ambroise Precipiano, capitaine de la fortification du comté de Bourgogne. — M. Pfister étudie les fortifications de Nancy dans un premier article des *Annales de l'Est et du Nord* de janvier. A ce propos, il est amené à parler d'Ambroise Priegipiano, capitaine de la fortification du comté de Bourgogne. En 1545, cet ingénieur (pardon de l'anachronisme) est chargé par le duc de Lorraine de visiter les places fortes du duché. Il se rend à Nancy, à la Motte et à Pont-à-Mousson.

***

Souvenirs de Brienne. — Sous ce titre, la *Revue de Paris* (numéro du 1er janvier 1905) donne des notes inédites d'un ancien condisciple de Napoléon, à Brienne, Henri-Alexandre-Léopold de Castres de Vaux.

Ce M. de Castres était Champenois par sa mère, Elisabeth Joly de la Motte Desalnois, de Saint-Dizier.

Après avoir prouvé sa noblesse (quatre degrés du côté du père, voir Chuquet, la *Jeunesse de Napoléon*, p. 82), le jeune enfant entra à l'Ecole militaire de Brienne au milieu de 1780. Ses progrès furent rapides. « Les deux premières années, dit-il, j'avais eu tous les prix de ma classe, mais cette troisième, je n'eus que des accessits parce que je rencontrai un concurrent dans la personne de Bourrienne, qui, depuis son entrée à l'école, était en possession d'enlever les prix de toutes ses classes... Je me trouvai à l'école de Brienne avec Bonaparte... Il parlait à peine français en arrivant, et, pour cette raison on lui donna un maître particulier de français, le père Dupuis, qu'il plaça depuis à la Malmaison. On jugea que c'était assez pour lui d'avoir une langue à apprendre, et qu'il fallait s'abstenir de lui faire suivre la classe de latin. Comme ce n'était cependant que de cette manière qu'on apprenait alors le français, il lui est resté toute sa vie quelque chose d'étrange dans l'élocution et il n'a jamais su parfaitement l'orthographe.

« Bonaparte manquait de cette mémoire qu'ont les enfants pour apprendre les leçons qu'on leur donne et qui, disposées par demandes et réponses, doivent être récitées littéralement; mais il retenait bien le sens de tout ce qu'il lisait et il s'était habitué, encore enfant, à en faire des extraits, quoiqu'il lût beaucoup, et particuliè-

rement des livres d'histoire. Quand il partit pour l'Ecole militaire de Paris, il emporta avec lui la valeur de cinq à six mains de papier remplies d'extraits ».

***

Correction. — Une erreur typographique s'est glissée à la page 334 du dernier numéro, à propos de la communication sur « Une femme soldat ». L'aimable auteur de cette communication est M. Gabriel Dumay, ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes.

***

Les Archives notariales. — A la réunion des Archivistes français, qui eut lieu le 10 avril 1904, M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, a lu une communication fort intéressante sur les Archives notariales. « Il n'est pas besoin d'insister, dit M. Pasquier, sur l'utilité qu'offrent les anciennes minutes des notaires, non seulement pour les intérêts privés, mais aussi pour l'histoire, l'archéologie, le droit, l'économie politique. L'importance de ces documents ne peut que s'accroître, à mesure que les études historiques prennent, dans toutes leurs branches, un plus grand développement. Des questions qui n'avaient jamais été abordées viennent solliciter la curiosité; les événements dont nous sommes témoins font naître le désir de rechercher si le passé n'a pas présenté des situations analogues et si l'expérience ne peut fournir des arguments pour l'examen des problèmes sociaux dont la solution préoccupe, à bon droit, nos contemporains. L'économie politique cesse peu à peu d'être une science purement spéculative pour devenir une science d'observation.

« Dans ces conditions, les chercheurs ont besoin d'éléments d'information toujours plus nombreux et toujours plus variés. Les minutes notariales, libéralement ouvertes aux explorations des curieux, constituent une mine inépuisable de renseignements : commerce, industrie, agriculture, régime des biens et des personnes, arts, législation, coutumes, mœurs, fortune publique et privée, variations de la valeur des choses, tout, sous l'Ancien Régime, est représenté dans les actes notariaux. Ces documents deviennent les pièces justificatives pour l'étude des évolutions d'ordre économique ».

Il faut donc conserver les minutes des notaires. Et M. Pasquier conclut : « Il suffirait de réunir les minutes notariales, soit à la Bibliothèque, soit aux Archives de la ville, pourvu qu'il y ait un local en état de les recevoir et un employé pour en assurer le classement ».

(*Correspondance historique et archéologique*, décembre 1904).

***

Folklore. Le dônement. — Bientôt nous serons au dônement; c'est un usage, jadis très répandu, qui existe encore dans les cantons de Bourbonne, Montigny, Clefmont et Nogent (Haute-Marne).

Voici comment il se pratique : les jeunes gens du village vont se poster sur une hauteur voisine. Les uns crient : « Je dône ! je dône ! je dône ! ». D'autres répondent : « Qui dône ! qui dône ! qui dône ! » Les premiers reprennent : « Monsieur X... » et les autres répondent : « Mademoiselle Y... ou Madame Z... ». Monsieur X... est alors dôné avec Mademoiselle Y.., ou Madame Z...

Le dôneur est tenu d'offrir à sa dôneuse un cadeau de son choix, ordinairement une bonbonnière, et de la conduire au bal le lundi de Pâques, à quelque fête d'une ferme des environs. De son côté, la dôneuse offre à son tour une gracieuseté au galant qui lui est dévolu, à moins que cela ne lui plaise pas.

Le dônement a lieu généralement le dimanche après Carnaval. Il se fait le soir, vers huit heures, avec renfort de coups de fusils et un gigantesque feu de paquets d'épines.

On comprend que dans le choix des noms la chronique scandaleuse de la commune contribue la première. Les dames volages ne sont pas souvent épargnées. De plus, la méchanceté, l'inimitié et la plaisanterie s'en mêlent, d'autant plus que la coutume veut que les auteurs restent inconnus. Ainsi, les jeunes gens d'une commune du Bassigny ne trouvèrent rien de mieux que dôner la sacristine avec l'ivrogne le plus fieffé du village, l'être qu'elle estimait le moins.

Il paraît qu'autrefois le dônage donnait lieu parfois à de grands désordres et à des scandales qui arrivaient aux oreilles des autorités. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les journaux haut-marnais des premiers jours de février 1854, qui ont signalé des désordres de ce genre à Larivières, près de Bourbonne, les derniers dont on ait connaissance. Aussi existe-t-il un arrêté préfectoral, pris par M. Froidefond, en 1852, qui frappe rigoureusement cette coutume.

Il ne l'a pas abolie, puisqu'elle existe encore. Que sont les lois sans les mœurs ! Seulement, le dônage se modernise, lui aussi. Ainsi, au lieu de se faire à cor et à cris, il se fait par écrit dans beaucoup de villages. Le dônement est ainsi conçu, sur une belle carte imprimée : « Mlle X... est dônée à M. Y... » ou réciproquement. Le titre est alors : « Dônement de la jeunesse pour l'année 1905 ». Ce n'est déjà plus l'ancien dônement. Ce sont les conscrits de l'année ou de la suivante qui en sont chargés, par cette naïve et charmante coutume qu'il serait regrettable de voir disparaître complètement.

*
* *

Documents inédits sur Dienville

1. Contrat de vente faite à M. le Maréchal de l'Hôpital *a*) et Dame Charlotte Desessart *b*) par les habitans de Dienville de 500 arpens de bois, moyennant la somme de 10.000 livres, le 7 novembre 1633 *c*).

Furent présens leurs personnes Nicolas Plumey, au nom et comme procureur syndic des manans et habitans de ce lieu de Dienville, Me Claude Jean Moignat, Claude Cli..., praticien, Jean Coquin l'ainé et Robert Nicolle, marchand, tous demeurant audit Dienville,

lesquels, en vertu du pouvoir à eux donné par la communauté des habitans dudit Dienville, par acte de leurs assemblées du 5e jour des présens mois et an qui sera ci-après indiqué, fait en la prévoté dudit Dienville, soussignés... Prévôt et Moignat greffier.

Ont reconnu avoir vendu quitté et transporté dès maintenant et pour toujours à haut et puissant seigneur Messire François de l'Hôpital, chevalier et seigneur du Hallier *d*) et de la châtellenie de Dienville et autres lieux, et à haute et puissante dame Charlotte Desessart, ce acceptant en personne, achetant pour eux, leurs hoirs et ayant cause la propriété d'une pièce de bois à eux appartenant et à mondit seigneur comme premier d'usagiers, assise au finage de Dienville, appelée les Arpens *e*), contenant 500 arpens ou environ plus ou moins, ladite pour ainsi qu'elle se consiste et comporte tenant d'une part au bois bâtard appartenant à mondit seigneur et aux usages d'Amance, d'autre part aux communes et au bois de... et sans aucune chose réunir ni détenir du droit que les dits habitants ont desdits bois des Arpan, de la situation et mesurage desquels mondit seigneur et dame acquéreurs se sont tenus et tiennent pour bien contens pour par eux en jouir dès à présent et à toujours. Ladite vente faite moyennant le prix et somme de dix mille livres, laquelle somme lesdits seigneur et dame seront tenus et ont promis fournir et mettre en mains desdits habitans pour être employés en l'acquit de leurs dettes.

Archives communales de Dienville.

NOTES

DIENVILLE, sur l'Aube, canton de Brienne-le-Château, arrondissement de Bar-sur-Aube, comptait 792 habitants au dernier recensement et 925 en 1891; 1.168 en 1866; 1.220 en 1840; 1.264 en 1832; 250 feux en 1783, 417 en 1709 (d'après Courtalon); 450 en 1665. Cette diminution si importante de la population est due à deux causes principales : à la suppression de sa seigneurie et à la disparition d'une industrie, jadis florissante, l'industrie textile. On comptait, il y a à peine vingt ans, encore une dizaine de tisserands; aujourd'hui, il n'y en a plus.

a) *François, Maréchal de l'Hôpital*, quitta les ordres pour entrer dans l'armée. Il prit part à plusieurs combats et faits d'armes. En 1643, il commandait l'aile gauche à Rocroy. Il ne possédait qu'une partie de la seigneurie de Dienville, et était en même temps comte de Rosnay. — Voir abbé Caulin : *Quelques Seigneuries au Vallage...* P. 181 et 182.

b) *Charlotte Desessart*, première femme du Maréchal de l'hôpital, était mère des abbesses de Fontevrault et de Chelles. Elle mourut le 8 juillet 1654. — Caulin, ouvr. cité, p. 182.

Les armes du Maréchal portaient : de gueules, au coq d'argent, crêté, membré et becqué d'or, ayant au col un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or (Roserot, *Armorial du département de l'Aube*).

c) L'abbé Caulin dit que ce marché ne fut pas conclu (p. 182) sans exposer sur quoi est basée son affirmation.

d) Le *Hallier* était un fief de Dienville.

e) *Bois des Arpents*, section H du plan cadastral.

2. Au sujet des foires. Du mois de mars 1530.

François, par la grâce de Dieu Roi de France savoir faisons à tous présens et avenir, nous avoir reçu l'humble supplication de notre bien aimé Louis Depotallier *a*), Baron de Pleurre, Seigneur de Vaulx et de Dienville, et les manans et habitans dudit lieu de Dienville contenant que le dit lieu et village de Dienville est assis en bon pays fertile auquel affluent plusieurs (une partie de la ligne est en blanc) et marchandises passant et repassant marchands et autres gens les conduisant au moyen de quoi tant pour la décoration et augmentation dudit village que pour le bien des habitans d'icelui et de la chose publique du pays d'environ serait bien besoin et convenable y avoir quatre foires l'an et un marché à un jour de la semaine que notre plaisir était les y créer ordonner et établir et sur ce leur impartir notre grâce et libéralité humblement requérant icelle. Pourquoi Nous, ces choses considérées, voulant la fréquentation des marchandises avoir cours en notre royaume entre nos sujets afin qu'ils se puissent mieux résoudre et supporter en leurs nécessités et affaires pour ces choses inclinans et aussi à la supplication requête desdits suppliants et autres considérations avons en ycelui lieu et village de Dienville érigé, créé, ordonné et établi et par la teneur de ces présentes de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité royal, érigons, créons, ordonnons et établissons quatre foires en l'an et un marché en un jour de chaque semaine pour y être daurénavant et toujours tenus entretenus et continués. C'est à savoir la première desdittes foires le 26e jour du mois de mai, la seconde le 9e jour du mois d'août, la troisieme le 27e jour d'octobre, la quatrième le 10e jour de janvier et ledit marché le vendredy de chacune semaine, et voulons et octroyons que tous marchands et autres puisses aller venir séjourner et à ycelui meme vendre, échanger et troquer touttes denrées et marchandises licites et non prohibées et que en ce faisant lesdits habitans dycelui lieu de Dienville et lesdits marchands et gens y affluants jouissent et usent suivant les dittes foires de telles et semblables droits privilèges exemptions et libertés que font et ont accoutumés faire ceux des autres foires dudit pays pourvu touttes fois que assemblables jours ny ait autres foires à quarante lieues à la ronde auxquelles ycelles puissent préjudicier : sy donnons en mandement par ces memes présentes au Bailly de Chaumont ou son Lieutenant et à tous nos autres justiciers, officiers ou à leurs Lieutenants présens et avenir et à chacun d'eux en droit soi et si comme à lui appartiendra que de nos présens, grâce, création, caution et établissement desdits foires et marchés. . Ils fassent, souffrent et laissent lesdits habitans de Dienville et leurs successeurs, mar-

chands et gens y assistans jouir et user plainement et paisiblement...*b*).

NOTES

a) Louis de Pontailler, baron de Pleurre, seigneur de Vaulx et de Taillemey, descendait d'une illustre famille de Bourgogne. Sa femme, Marguerite de Roye, était de noble famille picarde. C'est par elle que Louis de Pontailler devint usufruitier de la seigneurie de Dienville (Caulin, *Ouvr. cité.* p. 178).

b) En 1532, Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne, réclama contre l'institution de ces foires, donnant comme prétexte que les foires de Dienville nuiraient à celles de Brienne et diminueraient ses revenus. Il interjeta appel au Parlement. Le roi rejeta cet appel, et, le 18 novembre 1532, il rendit la sentence de l'entérinement des lettres.

« ... Avons, auxdits seigneur et habitans dudit Dienville entériné et entérinons les dittes lettres selon leur forme et tenue, et permettons et avons permis auxdits sieur et habitans dudit Dienville de construire et établir audit lieu et village de Dienville, en lieu convenable où bon leur semblera halle bans étaux et autres choses propices et désirables pour tenir leursdittes foires et marché... ».

3. Au sujet des bois.

Entre Louis et Just de Pontallier *a*), seigneurs d'Yenville, demendeurs en partage ou triage de rivière et bois communs avec les habitans du village d'Yenville, d'une part, et lesdits habitants, deffendeurs, d'autre; par lequel les juges dudit siège faisant droit au procès ont entre autres choses statué que partage et division seraient faits entre les parties, tant de la rivière d'Aube que des bois, usages appellés les Arpents d'Yenville, communs entre ycelles parties, pour du tout être baillé un tiers aux demendeurs seigneurs dudit Dyenville, lequel tiers *b*) pour le regard de ladite rivière se prendra au plus proche et attenant l'hôtel seigneurial dudit lieu, non compris les fossés et accins *c*) dudit hôtel pour en jouir par lesdits demendeurs en droit de seigneurie, propriété et usage, privativement ausdits deffendeurs ausquels demeureront et appartiendront les deux autres tiers, pour en jouir par eux en tout droit de communauté et usage, sans que lesdits demendeurs y puissent rien prétendre autre chose que la seigneurie directe et foncière, avec leur droit de justice et de chasse. (Jugement de la Table de marbre du 25 mai 1607.)

L'édit d'avril 1677 qui caractérise toute l'affection du Prince pour les interrests des communautés et par une disposition duquel entrautres on ne peut douter qu'il faut apporter une grande attention dans les demandes en triage ; c'est ainssy que Sa Majesté s'explique :

« Et pour traitter d'autant plus favorablement les communautés, nous les avons confirmé et confirmons par ces présentes dans la possession et jouissance des usages qui leur ont été accordés par

les Rois nos prédécesseurs et par nous-mêmes, remettons le droit de tiers qui nous pourroit appartenir dans lesdits usages; et en conséquence défendons ausdits officiers et tous autres, de demender, poursuivre ny faire aucun triage a notre profit pour raison de ce, sans préjudice des aliénations qui pourroient avoir été faites dudit tiers à nous appartenant, en exécution de l'édit de l'année 1619, qui en ordonne l'aliénation ny du droit de tiers et danger *b*) a nous appartenant dans les bois et forests ».

Les articles 4, 5 et 6 du titre 25 de l'ordonnance du mois d'août 1669, concernant les bois, prez, marais, landes, patis, pêcheries et autres biens appartenant aux communautés et habitans des paroisses, qui forment la seule loy positive sur les triages, qui n'avoient été jusce qu'alors qu'usitées et dont la jurisprudence n'étoit point uniforme; ledit art. 4 conçu en ces termes : « Sy néanmoins les bois étaient de la concession gratuite des seigneurs sous charge d'aucuns sens, redevances, prestation ou servitude, le tiers ne pourra être distrait et séparé à leur profit en cas qu'ils le demendent et que les deux tiers suffisent pour l'usage de la paroisse, sinon le partage n'aura lieu, mais les seigneurs et les habitans jouiront en commun comme auparavant, ce qui sera pareillement observé pour les prés, marais, îles, patis, landes, bruyères et grasses pâtures, où les seigneurs n'auront d'autres droits que l'usage, et d'envoyer leurs bestiaux en pâture comme premiers habitants, sans parts ny triages, s'ils ne sont de leur concession, sans prestations, redevances ou servitudes ».

L'article 5 : « La concession ne pourra être réputée gratuite de la part des seigneurs, sy les habitans justifient du contraire par l'acquisition qu'ils en ont faite et s'ils ne sont tenus d'aucunes charges, mais s'ils en faisoient ou payoient quelques reconnaissances en argent, corvées ou autrement, la concession passera pour onéreuse, quoique les habitans n'en montrent pas le titre et empêchera toute distraction au profit des seigneurs qui jouiront seulement de leur usage et chauffage, ainssy qu'il est accoutumé ».

Et l'article 6 : « Les seigneurs qui auront leurs triages ne pourront rien prétendre à la part des habitans et n'y auront aucuns droits d'usages, chauffages et pâturages pour eux ny leurs fermiers, domestiques, chevaux et bestiaux, mais elle demeurera à la communauté franche et déchargée de tout autre usage et servitude.

Un arrest du Conseil du 12 mars 1712 cassa une vente en fond et superficie de bois communaux faite par les habitans d'Arguel *d*), et deffendit de faire désormais aucune aliénation pareille.

Le Roy, par édit du mois d'avril 1667, autorisa les communautés laïques à rentrer sans aucunes formalités de justice dans les fonds, prés, pâturages, bois, terres, usages, communes, communaux, droits et autres biens communs à quelque titre que ce soit, qu'ils eussent été aliénés depuis 1630 meme par échange, en remboursant par terme le prix de l'aliénation; défend à l'avenir toute aliénation annuelle, touts partages faits depuis cette même époque, entre les

seigneurs et les communautés ; ordonne à l'égard de ceux faits avant ce temps, que les seigneurs seront obligés de rapporter leurs titres, et que ceux des seigneurs dont les partages seront confirmés et pourront être usagers dans le lot des communautés, à peine de réunion de leurs portions à celle des habitans. C'est ainssy que l'on a pourvû aux abus du pouvoir et de l'autorité des seigneurs particuliers, qui ne fournissent que trop d'exemples d'oppressions ou de vexations exercées contre leurs vassaux.

NOTES

a) Jean-Louis et Just de Pontailler étaient fils de Jean de Pontailler et petit-fils de Louis. Just fut député de la noblesse, pour le bailliage de Chaumont, aux états généraux de 1614.



QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

11. — *Alexandre Guérin, de Troyes, chansonnier.* — Un personnage de ce nom, caissier de commerce chez MM. Hartmann et fils, à Paris, fut enfermé à Sainte-Pélagie après la saisie d'une chanson écrite par lui : *Les Femmes du peuple* (sans doute en 1850). Le 9 janvier 1851, il lançait une lettre-programme annonçant la prochaine publication de ses œuvres poétiques, dont un volume a paru sous ce titre : *Album populaire. Chansons et Poésies* d'Alexandre Guérin (de Troyes). Extrait... Paris, in-12, février 1851. L'auteur avait alors 28 ans et habitait place Dauphine, n° 13, au 5e étage; il éditait lui-même son œuvre.

Ce volume devait être suivi de quatre autres, annoncés comme étant « sous presse » sur la couverture du premier.

Les recueils promis ont-ils paru ?

Qu'est devenu Alexandre Guérin ? L. M.

*
* *

12. — *Le « Cugneux ».* — Dans une charmante chronique insérée en le *Petit Haut-Marnais* du 26 décembre dernier, M. Charles Voullemier donne comme étymologie au mot « cugneux » l'ancienne formule : au gui l'an neuf. Un rédacteur du *Petit Champenois* croit que ce mot vient de « cu'nu ».

Qui a raison ?

Quelle est, au juste, l'étymologie de « cugneux ? »

Un Haut-Marnais.

*
* *

13. — *Un don patriotique.* — Dans le compte-rendu de l'Assemblée constituante, séance du 10 octobre 1789, on lit les lignes suivantes :

« (Parmi les adresses et les dons)... on doit remarquer celle d'un avocat de Saint-Dizier, qui donne à l'assemblée une boîte remplie de bijoux, dont plusieurs dames ont fait le sacrifice ».

Pourrait-on faire connaître le nom de cet avocat ?

Un Haut-Marnais.

RÉPONSE

7. — Réponse à la question. — On peut ajouter, à titre documentaire, aux réponses précédemment faites à la question relative à l'Edit d'Henri II, du mois de février 1566, concernant les filles enceintes, les renseignements suivants :

« Bien que cet édit ait été implicitement abrogé par le dernier article du Code pénal du 25 septembre 1791, et que le Code pénal de 1810 ne l'ait point fait revivre, j'ai cependant trouvé, dans les archives municipales de Talmay (Côte-d'Or), la mention de déclaration de leur état de grossesse, faites par des filles, au maire de cette commune, jusqu'au milieu du XIXe siècle. La dernière déclaration est du 25 août 1852. C'était une application posthume de l'Edit de 1566, qui prouve combien est grande la force de l'habitude ». (Arch. municip. de Talmay D. 5. n° 2.)

G. DUMAY.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

H. Forgeot-Tardy. — *Montaigu-lez-Troyes.* — Troyes, Arbouin, 1904. Tirage à part d'une étude publiée dans le *Troyen* hebdomadaire.

Montaigu est un mamelon de craie, de 268 m. de hauteur, situé sur les territoires de Laines-aux-Bois et de Souligny, à une douzaine de kilomètres de Troyes.

Le nom de ce mamelon en indique la forme. « Néanmoins, dit M. Forgeot, nous ne saurions mettre à l'écart l'étymologie *Mons ignis* (montagne de feu) qui nous est signalée. Le point de Montaigu a pu être ainsi dénommé concurremment à l'époque gallo-romaine ; sa belle position avait dû en faire inévitablement un relai de signaux lumineux, sinon un lieu apparent de sacrifices à l'époque primordiale ».

Au moyen âge, c'était une forteresse. Des fossés et des terre-pleins se remarquent encore çà et là, plus ou moins distincts, de même que des vestiges d'ouvrages de défense.

Certaines objections ont été faites : on a nié l'existence d'un château-fort sur cette éminence, ne voyant, en cet endroit, qu'un « édicule de proportions modestes ». Mais M. Forgeot a réduit les objections à néant. Partant de ce principe que l'histoire est une résurrection, il évoque devant nous tout l'ancien passé — passé glorieux — de Montaigu ; il en revoit les tourelles, les corps de garde, le donjon, les parapets et les « deux poivrières qui commandaient l'entrée du château », et ils nous apparaissent comme à lui. Il fait parler les nombreux lieux-dits qui entourent Montaigu. Le Châtelet était sans doute un avant-corps fortifié. La Voie de la Cave « nous révèle véhémentement une particularité de conformation, apportée, dit-on, par les Normands, aux moyens d'action des forteresses, par conséquent remontant au IXe ou Xe siècle ». Le Chemin de la Méfaite rappelle peut-être la chute de la forteresse. Ce sont encore le Val de Gloire, les Joutes, la Crosse et l'Epée, le Fond de l'Homme Mort, le Chemin du Chêne du brigand, le Bois du chevalier, le Bois sans peur, le Fond des communes, etc., qui nous apportent des échos de l'époque féodale « époque vitale de Montaigu ».

Outre les arguments que lui fournissent les lieux-dits, M. Forgeot a encore recours aux documents des Archives. Le doute n'est donc plus possible.

Mais à quelle date remonte l'édification du colosse de pierre ?

M. Forgeot répond : « Montaigu fut vraisemblablement un fort gaulois, mais surement une forteresse gallo-romaine ».

Cette forteresse fut démantelée par ordre de Charles VI le 3 juin 1420, exactement au lendemain de la signature du fameux traité de Troyes : « Comme cette bonne vieille forteresse avait dû frapper ferme sur l'Anglais pour que le premier acte de l'orgueilleux Henri V ait été de demander sa disparition à l'imbécilité de son beau-père. »

Ajoutons que la brochure de M. Forgeot contient des documents que n'avait pas donné le journal, plus un plan.

E. MAURY.

Abbé JULES THOMAS. — *Epigraphie de l'Eglise Notre Dame* de Dijon. — E. Nourry, Paris-Dijon, in-8°, 145 pages avec 2 planches et des tables. — 1904.

Cette *Epigraphie* forme un ouvrage très important pour l'histoire de l'art en Bourgogne.

M. l'abbé Thomas donne une série d'inscriptions du XIVe siècle à nos jours ; il indique en outre les œuvres d'art qui en forment le complément. Une liste détaillée des ex-voto est ajoutée à ces notes. Un chapitre est consacré aux peintures murales, et un autre, le chapitre capital, se rapporte aux inscriptions campanaires.

AUGUSTIN COCHIN ET CH. CHARPENTIER. — *La Campagne électorale de 1789 en Bourgogne.* — Paris, Champion, 1904. — 1 vol. in-8°, 53 p.

« Peut-on donner, disent les auteurs, le nom de campagne électorale d'abord, puis des élus de son choix ? A première vue, il semble que non : une campagne électorale est menée par un parti, a des cadres, des chefs, un programme, un nom. Or, on ne voit rien de tel en 89 : la nation paraît se lever d'elle-même, agir de son propre mouvement, sans rien devoir aux talents, ni à l'autorité de personne.... Et pourtant cette armée sans officiers manœuvre avec un ensemble étonnant. »

C'est donc bien une campagne, et une campagne sérieuse, puisque la Révolution en sortit.

Et MM. Cochin et Charpentier nous font suivre pas à pas les progrès de la Révolution à Dijon et dans la Bourgogne, pendant les six mois qui précédèrent la réunion des Etats Généraux. Ces progrès sont dus à un groupe de Dijon, composé d'une vingtaine de personnes, groupe très discret, formé de médecins, de chirurgiens, d'hommes de loi, surtout. Le plan de campagne adopté par eux est très simple : provoquer des Assemblées dans toute la province. Ils s'abouchent avec les curés ruraux, contre le haut clergé, et sont maîtres

du mouvement populaire. Aussi, les élections leur sont-elles favorables.

Les auteurs de la brochure ont puisé leurs renseignements : 1° dans la correspondance de M. Annelot, intendant de Bourgogne, et de M. de la Tour du Pin-Gouvernet, commandant militaire de la province, avec les ministres Necker et Villedeuil ; 2° dans les requêtes, délibérations, procès-verbaux, publiés par le Tiers et la noblesse et conservés à la B. N. ou aux Archives nat. Ils auraient pu consulter utilement les Archives départementales de la Côte-d'Or et de l'Yonne et les Archives communales d'un grand nombre de villes. Ils ont songé à cette critique, car ils disent : « Les documents dont nous avons parlé forment un ensemble assez complet, pour donner, sans lacune grave, toute la série des incidents de la campagne ». En histoire, on ne doit cependant négliger aucune source d'informations.

Encore une observation : sont-ils toujours resté *rigoureusement* impartiaux ?

L. B. RIOMET. — *Epigraphie campanaire.* — Reims, Matot-Braine, in-8°, 10 pages, avec 2 planches.

L'étude des inscriptions campanaires prend de plus en plus d'extension : c'est parce qu'on en sait toute l'importance pour l'histoire locale. M. Riomet s'est adonné à cette étude pour les départements des Ardennes et de l'Aisne et il a publié ses recherches.

Aujourd'hui, il décrit les cloches de l'ancienne abbaye de Bonnefontaine (Ardennes). Cette abbaye, autrefois célèbre, avait trois cloches. En 1790, elles furent transportées dans le clocher de la paroisse de Blanchefosse (Ardennes). L'une d'elles disparut peu de temps après, une autre fut portée dans le clocher de Mont-Saint-Jean (Aisne) ; la troisième resta à Blanchefosse.

Les deux cloches subsistantes sont de la même époque, du XVIe siècle. Celle de Blanchefosse porte une inscription en français ; l'autre a une inscription à la fois latine et française. M. Riomet les a reproduites en photogravure, de même que les sceaux et les blasons qui les accompagnent.

A. L.

L. ROGERON. — *La Léproserie de Close-Barbe.* — Provins, imp. Charles Levage, 1905 ; in-8° de 24 pages.

Dans cette intéressante notice, M. Rogeron établit l'histoire d'une maladrerie qui exista près de Provins du XIIe au XVIIe siècle, et retrace l'existence pénible des malheureux enfermés dans ces établissements, où ils étaient à jamais retranchés du monde.

Souvenirs du comte de Plancy (1798-1816), publiés par son petit-fils, le baron de Plancy, avec une introduction de M. Frédéric Masson. — Paris, Ollendorf, 1904, in-8°.

« Ces souvenirs présentent le caractère de la sincérité et ils offrent sur 1814 et 1815 des documents que le travailleur chercherait vainement ailleurs ». (*Revue critique*, 28 nov. 1904.)

REVUES

Revue Littéraire de Paris et de Champagne (Ancienne *Jeune Champagne).* - Ernest Raynaud : Stances, musiques, sonnets. — Fernand Clerget : Ernest Raynaud (presqu'un compatriote; sa mère est née dans les Ardennes). — Enquête sur le latin, lange universelle. — Pages régionalistes.

Revue historique ardenaise. - Sommaire du numéro de mars-avril. Les débuts du Ministre de la Guerre Bouchotte, dans les Ardennes (1789-1790), par Paul Laurent. — Mélanges. La bibliothèque du pasteur sedanais René Desmoulins (1676), par Ernest Henry. Souvenirs du Général Hardy, à Mouzon, par A. Frézet. Bibliographie. — Hirschfeld et Zangemeister, *Corpus inscriptionum latinarum.* — Noël Charavay, *Autographes de Corvisart, Hachette et Pache,* (H. Jadart). — E. P., *La forêt d'Ardenne.* — Ed. Piette, *Etudes d'ethnographie préhistorique, — Annuaire Matot-Braine, Annuaire Rethélois,* — Ed. Cabié. *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard.* — P. Witry, *La commune d'Inaumont.* — H. Bourde de La Rogerie, *Documents conservés au manoir de Kériolei* (Numa Albot), etc.

Revue d'Ardenne et d'Argonne. — Sommaire du numéro de janvier-février. — J. Villette : Les tremblements de terre dans les Ardennes et les régions voisines. (Quoique l'auteur ait eu surtout en vue les commotions du sol ardennais, il signale également celles des régions voisines : Basse-Champagne, Hainaut, Lorraine, Flandre, etc.). — Chronique. — Variété : Une inscription à la citadelle de Mézières. Une pierre de l'ancienne chapelle, aujourd'hui affectée à des usages militaires, porte cette inscription : Jean des Guiots sieuv de la Bovière gouverne(u)r de ceste place a faict aedifier ceste chapelle lan 1571. M. Ch. Houin demande des détails sur Jean des Guiots, qui n'est cité nulle part comme gouverneur de Mézières). — Comptes-rendus et bulletin bibliographiques,

Le Pays Lorrain. — 10 janvier 1905. — F. Baldenne : Un complot (nouvelle). — Ch. Pfister : Les portes (la porte Saint-Georges). — G. Chepfer : Le torchon brûle. — R. Xardel : Fiauve do

temps pessé. Ch. Sadoul : Vieilles chansons lorraines (la mal mariée). — Chronique.

25 janvier. — E. Hinzelin : L'œuf à la Christophe Colomb (nouvelle). — Ch. S. Brentano : Le méchant seigneur de Busbach (légende). — Ch. Pfister : Les portes de Nancy (la porte Saint-Georges). — A. Theuriet : L'âme meusienne (à propos du livre de M. E. Beauguitte). — Chronique.

10 février. — Fourier de Bacourt : Anciennes chansons patoises du Barrois. — Félix Bouvier : L'organisation militaire des Vosges. — F. Houzelle : Joson de Lesse et Jean de Mâdy (types populaires des « innocents » qualifiés de « Colas » en Champagne, et de « Jean du Cognot » dans la forêt d'Othe). — E. Badel : De l'herbe pour nos lapins. — Chronique.



BIBLIOGRAPHIE GÉNERALE

Claude Perroud. — *Mémoires de Madame Roland*, nouvelle édition critique, avec 4 illustrations hors texte. — Paris, Plon, 1905. — in-8°. — 2 vol.

Plusieurs éditions des *Mémoires* de Mme Roland existaient déjà, mais elles étaient incomplètes et ne comportaient pas de notes critiques. Perroud a publié cette édition d'après le manuscrit original conservé à la Bibliothèque Nationale. Il y a ajouté des fragments inédits sur Brissot et sur Danton, et une quantité de pièces intéressantes dont une trentaine de lettres écrites par Mme Roland de sa prison. Il nous avait déjà fait connaître les *Lettres* de cette dernière, il y a quelques années : il était donc tout désigné pour présenter ses *Mémoires*. A vrai dire, ils nous apprennent que peu de choses nouvelles sur la Révolution, mais ils nous font connaître intimement leur auteur, une des plus belles figures de cette époque.

La belle Mme Roland, Marie Jeanne Philpon de son nom de jeune fille, était née à Paris, en 1754. Son père était graveur. Il voulut que sa fille fut instruite; c'est ainsi qu'elle se nourrit de Plutarque et de Rousseau, et grâce aux philosophes antiques et modernes, s'enthousiasma pour la liberté. En 1780, elle épousa Roland, de vingt ans plus âgé qu'elle. « C'était, dit Michelet (*Histoire de la Révolution*, t. III), un homme assez grand et maigre, l'air austère et passionné,... un ardent citoyen, qui avait la France dans le cœur ».

Inspecteur des manufactures, il avait beaucoup voyagé et beaucoup vu; il avait consigné ses observations dans plusieurs rapports et traités.

Après 1790, il se lança dans la politique. La vie de société était interrompue depuis quelque temps. Les députés de province, arrivant à Paris, cherchaient à se connaître : beaucoup trouvèrent un foyer de ralliement *chez* l'ancien inspecteur. Quatre fois par semaine, ils se réunissaient *chez* Mme Roland : Pétion, Buzot, Brissot, Clavière, Robespierre s'y rencontraient. Danton vint moins souvent; ses gestes hardis et son langage par trop brutal déplaisaient dans ce milieu où l'on avait gardé les belles manières.

« Dans les mauvais jours d'affaissement, de fatigue, dit Michelet (t. III), quand la foi révolutionnaire défaillait en eux, plusieurs des députés et journalistes principaux de l'époque allaient prendre force et courage dans une maison où ces choses ne manquaient ja-

mais... Ils montaient au troisième étage et là, invariablement, trouvaient deux personnes travaillant ensemble, M. et Mme Roland... Quand ces politiques venaient, Mme Roland ne se mêlait pas d'elle-même aux discussions, elle continuait son ouvrage ou écrivait des lettres ; mais si, comme il arrivait, on en appelait à elle, elle parlait alors avec une vivacité, une propriété d'expressions, une forme gracieuse et pénétrante dont on était tout saisi ».

« Je me souviens, raconte-t-elle, qu'un jour où ces messieurs avaient fait assez de bruit, Clavière, remarquant la rapidité avec laquelle j'écrivais, affirma qu'il n'y avait qu'une tête de femme qui pût y suffire. Que diriez-vous donc, lui demandai-je, si je vous répétais tous les raisonnements que vous venez de tenir ? »

Le salon eut tant de vogue qu'un certain jour on vint offrir à Roland le portefeuille de l'Intérieur. Il accepta, et il n'est pas douteux que sa femme l'inspira — et non seulement lui, mais le ministère tout entier.

Voici une anecdote qu'elle rapporte avec orgueil. Roland paraissait pour la première fois à la Cour :

« La simplicité de son costume, son chapeau rond et les rubans qui nouaient ses souliers firent l'étonnement et le scandale de tous les valets... Le maître des cérémonies, s'approchant de Dumouriez, d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, et montrant Roland du coin de l'œil : Eh ! Monsieur ! Point de boucle à ses souliers ! — Ah ! Monsieur : Tout est perdu, répliqua Dumouriez ».

Michelet a appelé Mme Roland une fille de Rousseau : ce ne fut pourtant ni une Julie, ni une Sophie. Elle n'en eut pas leurs faiblesses. Elle resta vertueuse et a pu dire d'elle-même : « J'ai commandé à mes sens ». Et avant d'aller à l'échafaud, alors qu'elle n'avait plus rien à attendre de la vie, elle écrivait : « Personne, moins que moi, n'a connu la volupté ».

Le 8 novembre 1793, huit jours après ses amis, elle monta à l'échafaud et mourut en héroïne. Il n'est pas prouvé qu'avant de livrer sa tête au bourreau, elle ait proféré ces mots : « O liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! » Mais on sait qu'elle a conservé jusqu'au bout le stoïcisme. L'histoire suivante le montre. Un fabricant de faux assignats, Lamarche, partait avec elle, dans la même charette, pour la guillotine. Ayant passé devant sa compagne : « Tu n'est pas galant, Lamarche, observa-t-elle ; un Français ne doit jamais oublier ce qu'il doit aux femmes. »

ARTHUR CHUQUET. — *La Légion germanique.* — Paris, Chapelot, 1904, in-8 de VII, 386 pages

M. Chuquet a publié, à la fin de 1904, un ouvrage neuf sur la Légion germanique.

L'auteur nous donne, dans la préface, l'idée du livre : « Des Allemands enthousiastes formant une légion qui doit se composer uniquement d'étrangers et dans laquelle entrent nombre de Français; Français et Allemands se jalousant et se combattant; les représentants du peuple intervenant à l'aveugle et violant sans scrupule la capitulation conclue par le Ministre de la guerre; les chefs incarcérés et privés de leur emploi; la dissolution du corps; les services qu'il rendit; la vaillance qu'il déploya le 9 juin 1793 à la bataille de Saumur; les destins de ses officiers, et non seulement d'aventuriers obscurs, mais de braves gens qui versèrent leur sang pour la France et d'hommes remarquables comme Marceau, Augereau, Esmert; de belles actions, et, ainsi que dans toutes les affaires de ce monde, des vilenies; voilà, en peu de mots, la matière de ce travail ».

Cueillons, dans les pièces annexes, des extraits de notices concernant nos compatriotes enrôlés dans ce corps.

Jacques Brindelle, né à Paris le 15 juillet 1770, d'une famille ardenaise, exerçait « l'art d'orfèvrerie » à Stenay. Il entra dans la légion germanique le 20 mars 1793. En 1807, il était capitaine de dragons (p. 298).

Jacques-Philippe Charlot, né le 1er mai 1779, à Chalindrey (Haute-Marne), entra à la légion en 1792 (p. 300).

Jean-Antoine Guibora s'enrôla dans les volontaires de la Marne le 17 mars 1792, et dans la légion germanique le 5 mars 1793, avec son frère Joseph. Les deux frères furent faits prisonniers à Saumur, par les Vendéens. En 1794, on arrêta Jean Antoine parce qu'il avait prêté serment de ne pas porter les armes contre Louis XVIII et on le guillotina le 30 mai 1794.

Pierre-Armand-Jules-César Latour ou Delatour, né le 21 février 1735 à Châlons-sur-Marne, après une carrière militaire très mouvementée, fut nommé le 1er février 1793, capitaine de pionniers dans la légion germanique, et chef d'escadron en 1795. Il mourut d'apoplexie, à Pise, le 12 mars 1801.

Pierre Joseph Macquin, de Bannogne (district de Rethel), né le 10 juin 1774, cavalier dans la légion germanique le 4 septembre 1792, devint capitaine en 1804. Il mourut le 30 octobre 1807, à Ancône.

François Malaquin, né le 20 janvier 1764, à Verzigny (Yonne), était fils d'un marchand. Lieutenant en second aux cuirassiers de la légion germanique, puis capitaine, il fut blessé à l'affaire de Saumur et mourut de ses blessures le 24 juin 1793. C'était « un des plus intrépides officiers de cette légion ».

François Martin, né le 6 mai 1753, à Seurre (Côte-d'Or), servit d'abord au régiment d'infanterie de Bresse. Il entra dans la légion comme lieutenant en second le 7 novembre 1792, et devint capitaine en premier le 12 août 1793. Le 7 novembre 1803, il fut révoqué de son emploi de capitaine des canonniers garde-côtes.

Jean-Charles Ninet, né le 27 décembre 1766, à Saint-Dizier, d'abord cavalier au régiment de Royal-Allemand, devint, après diverses mutations, lieutenant en premier aux cuirassiers de la légion (1er mars 1793). En 1794, il était commandant temporaire de Neuf-Brisach.

Thomas-André Noël, né à Châlons-sur-Marne le 29 novembre 1768, entra dans la légion comme pionnier le 4 novembre 1792. Il y conquit ses premiers grades et prit sa retraite, comme capitaine, le 16 mai 1810.

Jean-Baptiste Paupe, fils d'un charbonnier, naquit à Troyes le 15 juillet 1773. Il était fourrier à la légion et devint lieutenant en 1796. Le 13 décembre 1799, il donna sa démission et fut plus tard garde général des eaux et forêts.

Etienne Populus, fils d'un marchand de Bourg-en-Bresse, naquit le 19 novembre 1767; soldat au régiment de Poitou, en 1784, il passa, en qualité de fourrier dans la légion germanique. En 1794, il fut nommé sous-lieutenant, mais « le nombre des officiers plus considérable que celui exigé par la loi détermine une réduction qui pèse particulièrement sur le citoyen Populus, qui se trouve le moins ancien des officiers et atteint en outre d'infirmités constatées ». Populus démissionna le 6 juin 1796 et se retira à Bazas.

Joseph Valder, de Pichanges (Côte-d'Or), fut d'abord cuisinier. Il entra ensuite dans la légion, comme cuirassier (10 septembre 1792). Il parvint au grade de sous-lieutenant.

Jean-Charles-Nicolas Virton, né le 15 mai 1771, à Treslon, dans la Marne, volontaire au 1er bataillon de la Marne en 1791, s'engagea à Reims, le 11 mars 1793, dans la légion germanique. Nommé sous-lieutenant le 26 juin 1793, il donna bientôt sa démission pour cause d'infirmités.

FRÉDÉRIC-MASSON. — *Jadis*. — Paris, Ollendorf, 1905. — In-8, III-368 pages.

Sous ce titre : *Jadis*, M. Frédéric Masson a recueilli un certain nombre d'articles que, dit-il, depuis vingt ans et plus il a dispersés dans des revues et des journaux.

Il remarque qu'il aurait pu, à l'aide de travaux plus récents, les compléter ou les modifier; il préfère les reproduire dans leur forme primitive « pour constater que j'ai été le premier à aborder certains sujets, et, si mes conclusions diffèrent de celles qui furent dernière-

ment proposées, je n'estime pas, après réflexion, que j'aie à y changer quoi que ce soit ».

Les seize articles forment autant de chapitres. Le plus grand nombre se rapporte à l'époque napoléonienne, à laquelle M. F. Masson s'est consacré depuis 1789.

Voici les titres des chapitres : le déisme pendant la Révolution; les jeunes de langues; les comptes d'une grande dame en 1738 (Mme de Montmorency-Luxembourg, née de Harlay de Beammont); les pauvres et l'ancien régime; les courses de chevaux en France (1651-1814); l'image vraie de Napoléon (notes iconographiques, le portrait attribué à Greuze est une supercherie); il y a cent ans; l'Empire (la transformation du Consulat était nécessaire); Bonaparte et la Louisiane (l'expansion coloniale d'un peuple doit être proportionnelle à sa puissance maritime); l'alliance franco-russe en 1807; l'argent à la cour de Napoléon; Napoléon et les banquiers; les quadrilles de Napoléon (1806-1813); Malmaison pendant le Consulat (les délassements et les jeux à la Malmaison); fils du duc de Reichstadt; Murat, les débuts roi; le major général Alexandre Berthier.

J.-C. WIGGISHOFF. — *Essai de catalogue descriptif des ex-libris et fers de reliure français anonymes et non héraldiques*, Paris, Henri Leclerc, 1904. Gr. in-8 de 48 pages avec 64 figures; trois pl. hors texte (Extrait des *Archives de la Société* des collectionneurs d'ex-libris).

Cet ouvrage, fruit de nombreuses et délicates investigations, contient la description des ex-libris ou fers de reliures de près de quatre cents amateurs; il sera d'une grande utilité aux bibliographes, aux acheteurs, aux libraires, pour déterminer les possesseurs qui ont cru devoir conserver un semi-anonymat en adoptant des marques non parlantes.

Nous avons retrouvé avec plaisir, dans cette liste, nombre de nos compatriotes, notamment des Rémois dont les noms avaient été tirés de l'oubli par M. Henri Gadart dans les *Bibliophiles rémois*.

REVUES

La *Correspondance historique et archéologique*, Paris, 28, rue Serpente. — Sommaire du numéro de septembre. — Renseignements administratifs. — Joseph Cuvelier : La réorganisation des archives en France. — E. D. Grand : Thèses de l'école des Chartes. — Chronique. — Ouvrages nouveaux.

Octobre. — Novembre. — Renseignements administratifs. — Réunion des archivistes français. — E. D. Grand : Thèses de l'école des Chartes. — Chronique. — Ouvrages nouveaux.

Décembre. - Renseignements administratifs. — Le budget de l'Instruction publique. — Réunion des archivistes français : communication sur les archives notariales (voir notre rubrique). — Mélanges et documents. — E. D. Grand : Thèses de l'école des Chartes. — Chronique. – Périodiques.

Note d'art et d'archéologie, 45, rue du Ranclagh, Paris. — Sommaire du numéro de décembre. Lettres de Marie-Charles Dulac. — Ch. Richardière : Bulletin de la Société de Saint-Jean. A. Girodie : Bibliographie. - A. Girodie et D. Roche : Notes de province et de l'étranger. — A. Girodie : Calendrier du mois.

La Révolution française. — 14 janvier 1905. — Le département de la Meuse à la fin du Directoire, par H. Poulet. (Il est question d'un champenois, Jacques Gillon, né à Troyes le 12 juillet 1762, qui fut administrateur du département de la Meuse en vendémiaire an III, puis secrétaire en chef de l'administration centrale — frimaire an V, — secrétaire général de la préfecture de la Meuse — 27 ventôse an VIII, — député de la Marne pendant les Cent Jours. Il se rallia au gouvernement de Louis XVIII et mourut à Bar-le-Duc en 1842). - Sur un ouvrage de Caffarelli du Falga attribué à Jeanbon Saint-André, par Lévy-Schneider. — Le doctorat de M. G. Arnaud : les Etats de Foix, la Révolution dans l'Ariège, par A. Aulard. — La génération de 1848, par J. Tchernoff. – La sépulture de Mirabeau. — Troisième circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'histoire économique de la Révolution. — Chronique et bibliographie. — Nécrologie. — Nouvelles diverses.

La Tradition. — Janvier 1905. — L'Innocent qui veut se marier par Adolfe Orain. — Petits récits Picards, par Georges Carnoy. — Dans les Alpes, par Jacob Christillin. — Le lundi du Parjuré, par Destutayre. (C'est le lundi des Rois, en souvenir du tour que les rois Mages jouèrent à Hérode, auquel ils ne rapportèrent pas, ainsi qu'ils le lui avaient promis, des nouvelles de l'Enfant Jésus). — Galerie traditionniste : Camille Pelletan. — Le Musée des Poupées, par Josef Galtier. — Les Etrennes. — Chronique. — Bibliographie traditionniste. — Bibliographie des Provinces. — Journaux et Revues.

Gazette des Beaux-Arts (janvier). — Souvenirs du château de Coppet, par Edouard Rod. — Quelques dessins inconnus du Corrège, par Emile Jacobsen. — Un amateur de curiosités sous Louis XIV : Louis Henri de Loménie, comte de Brienne, d'après un manuscrit inédit, par Louis Hourticq. Un portrait du comte de Brienne, gravé par Rousselet, d'après Le Brun, accompagne cet article.

Le Gérant : A. LEBOIS.

BAR-S-AUBE, IMP. A. LEBOIS & SES FILS

TABLE

DE LA SECONDE SÉRIE

de la « Revue de Champagne et de Brie »

1889-1901

(ARTICLES DE FOND ET ILLUSTRATIONS)

AVANT-PROPOS

La *Revue de Champagne et de Brie* a vécu pendant vingt-cinq années, comprenant le dernier quart du XIXe siècle et l'aube du XXe siècle. Elle a correspondu à une période d'activité provinciale, elle a créé une collection qui restera toujours utile et durable, grâce au zéle de ses fondateurs et administrateurs, de son éditeur et imprimeur, de ses collaborateurs et simples abonnés. Elle a embrassé une vaste région formée des deux pays longtemps unis de la Champagne et de la Brie, de sorte que ses publications intéressent à jamais l'histoire de six départements, ceux de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne et de Seine-et-Marne.

Au point de vue du classement de ses volumes, formés tous de livraisons mensuelles, elle comprend deux séries, la première allant de la fondation (juillet 1876) à la fin de l'année 1888, et la seconde de janvier 18·9 à décembre 1901. La première série a donné des volumes semestriels, soit vingt-cinq volumes, et la seconde des volumes annuels, soit treize volumes. L'ensemble comporte donc trente-huit volumes remplis d'ouvrages personnels, d'articles divers et de documents les plus variés sur l'histoire, la biographie, l'archéologie monumentale, la bibliographie et la chronique locale. Quelques

planches et une illustration du texte de réelle valeur ont également contribué à l'exacte connaissance des édifices anciens, des moindres détails de curiosité et à la reproduction des portraits de célébrités champenoises.

Pour se guider au milieu d'éléments si variés et à travers des volumes très compacts, les derniers surtout, il fallait des tables accompagnant chaque volume et des tables générales. Les volumes de la première série n'ont de tables que de deux en deux volumes, soit une table pour une année de la Revue. Les volumes de la seconde série ont une table pour chaque volume, sauf pour le dernier qui n'en a reçu aucune. Ces tables alphabétiques par ordre de noms et de matières offrent, malgré bien des lacunes et des irrégularités dans leur rédaction, une certaine base aux recherches.

En outre, la première série a été pourvue d'une *Table des vingt-cinq premiers volumes de la Revue* (1876-1888), dressée avec un soin minutieux par M. Christian Daguin et publiée en 1891 en une brochure indépendante de la collection, mais qui en est l'accompagnement obligé. Elle s'étend, sous six divisions précises, des articles de fond aux faits les plus minimes et aux plus minces renseignements de la chronique. Il en est résulté un mélange de noms et de titres qui produit quelque confusion aux yeux du chercheur inexpérimenté. La clarté revient pour tous les chercheurs avec la table onomastique, qui résume les six divisions des matières et permet d'y recourir très rapidement. Aussi la reconnaissance des souscripteurs fut-elle très vive en recevant ce répertoire, dont l'auteur malheureusement fut ravi à notre affection peu de temps après sa publication.

Le temps a marché depuis, et treize nouveaux volumes, équivalant à peu près aux vingt-cinq premiers, sont venus apporter, soit des travaux analogues, soit des suites de travaux précédents, enfin des détails infinis sur les découvertes, les événements quotidiens et les faits plus notables de la vie provinciale. Il semblerait que le moment est arrivé de dresser une table générale pour les deux séries, dans un ordre identique et d'après la meilleure méthode possible. Mais qui voudrait, sans plus tarder, assurer cette lourde charge et la mener à terme ? *Hic labor, hic opus !*

Ce n'est certes pas cette table si désirable que nous apportons ici dans son ampleur, ce n'est qu'un fragment, un aspect détaché et seulement pour la seconde série. Profondément attaché à la *Revue de Champagne et de Brie*, devenu son collaborateur dès la première heure, et resté sans interruption à

son service pendant toute sa durée, nous tenions à en conserver la collection avec le caractère le plus complet et le plus favorable aux recherches. Aussi, à défaut de table imprimée correspondant à la dernière période, l'avons-nous rédigée pour nous-même manuscrite, par noms d'auteurs et de matières pour les articles de fond comme pour les illustrations, et l'avons-nous jointe aux volumes en faisant relier tout l'ensemble de notre collection.

Puis, il nous a semblé que ce travail, qui n'avait rien d'égoïste, pourrait de même servir aux autres collaborateurs du recueil et aux abonnés fidèles jusqu'à la fin, jusqu'à la mort! En attendant la table générale et complète, celle-ci donnerait, du moins, une suite à celle de M. Christian Daguin pour les articles essentiels et faciliterait peut-être le placement des collections de la *Revue* dans les dépôts publics et les bibliothéques d'amateurs champenois. C'est tout notre désir, notre meilleur souhait : *Utinam prosim!* avons-nous fait graver sur notre ex-libris par le burin d'Adolphe Varin.

Accueillie dans ces conditions par les éditeurs de la *Revue Champenoise et Bourguignonne*, qui ajoutera désormais à son titre : *Ancienne Revue de Champagne et de Brie*, nous dédions cette table toute imparfaite qu'elle soit, comme un témoignage d'affection et de gratitude envers la mémoire des fondateurs et des confrères que nous avons perdus, et comme un gage d'affection aussi et d'espérance à ceux qui survivent et continuent à travailler sur le sillon tracé pour la Champagne et pour la France !

Henri JADART,
Secrétaire général de l'Académie de Reims,
Bibliothécaire de la ville.

Reims, le 15 mars 1905.

TABLE

(Suite à la prochaine livraison).

DOCUMENTS INÉDITS

sur l'ancien Collège de Chaumont

I. — La Préceptoriale et l'ancien Collège

DOUBLE CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT AUTREFOIS. — Si l'Université s'intitulait la fille aînée des rois, elle pouvait, avec autant de raison, s'appeler l'enfant de l'Eglise. Ce double titre convient à l'enseignement, pris dans un sens général. Chez les anciens, les écoles étaient sacerdotales, en Egypte et dans l'Inde par exemple, avant d'être impériales à Rome, sous Vespasien. Mais il n'est pas besoin de remonter si haut. Chez nous, à quelque degré que nous l'envisagions, l'enseignement nous apparaît, au moins avant la Révolution, avec un double caractère laïque et ecclésiastique; il relève tout à la fois du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel.

DÉCRETS DES PAPES, DES CONCILES, DES ROIS. — Aussi loin que nous regardions en arrière, nous retrouvons les prescriptions des Papes (1), les décrets des Conciles généraux et particuliers (2), les recommandations ou les doléances du clergé de France.

Mais nous voyons aussi les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Pieux, de plusieurs autres rois carolingiens en faveur des écoles; nous avons les ordonnances d'Orléans et de Blois, la déclaration de 1724, nombre d'édits préconisant la création d'écoles dans les moindres paroisses et en recommandant la fréquentation par tous les enfants.

ORDONNANCE D'ORLÉANS (1561). — L'ordonnance d'Orléans « en considération que c'est chose bonne, saincte et expé-

---

(1) Saint Anaclet, lettres 1re, 2e. — Saint Clément, 3e lettre. — Saint Evariste, 2e lettre. — Saint Célestin, 3e lettre.

(2) Conciles de Vaison (529); tit. I; — de Constantinople (680), chap. V; — de Rome (1078); — de Latran (1176 et 1215); — de Trente (1545, 1563), sect. V.

diente à la République que d'instruire la jeunesse,» déclare « qu'en chascune église cathédralle et collégialle dès lors en avant seront réservées deux prébendes : l'une pour ung docteur en théologie à la charge de prescher et advouer la parolle de Dieu et faire une leçon publicque de l'Escripture saincte trois foys par sepmaine, à laquelle les chanoynes seront tenuz d'assister; l'autre ou le revenu d'icelle destiné pour l'entretennement d'un précepteur lequel est tenu, moyennant ce, instruire les jeunes enfans grattuitement et sans sallaire ».

Ordonnance de Louis XIV (1698). — Avec Louis XIV, le magister de village est trouvé. C'est même déjà une puissance politique qu'il emploie contre les protestants. « Voulons, dit l'ordonnance de 1698, que l'on établisse, autant qu'il sera possible, des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point pour instruire tous les enfans et nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée, du catéchisme et des prières qui sont nécessaires, pour les conduire à la messe tous les jours ouvriers, leur donner l'instruction dont ils ont besoin sur ce sujet et pour avoir soin pendant le temps qu'ils iront auxdites écoles, qu'ils assistent au service divin les dimanches et les fêtes; comme aussi pour apprendre à lire et à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin, le tout en la manière prescrite par l'article 25 de notre édit d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques, et que dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitans la somme qui manquera pour leur subsistance jusqu'à celle de 150 livres pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses.

« Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes qui sont chargées de l'éducation des enfans..., de les envoyer aux dites écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans..., enjoignons aux curés de veiller avec une attention particulière sur l'instruction des dits enfans dans leur paroisse ».

Les Conciles de Latran, les Ordonnances d'Orléans et de Blois (1179, 1215, 1561, 1579). — Mais alors, c'est déjà l'enseignement organisé. Longtemps avant l'Ordonnance d'Orléans, le Concile de Latran (1179) avait enjoint de pourvoir à l'instruction des clercs pauvres et d'établir à cet effet, dans chaque église cathédrale, un maître auquel devait être assigné un bénéfice suffisant; et ce règlement avait été renouvelé par un autre Concile de Latran, tenu en 1215, et enfin par le Con-

cile de Trente. Les Ordonnances d'Orléans (1561) et de Blois (1579) prescrivent au « docteur en théologie » ou au théologol, c'est-à-dire au prêtre chargé d'enseigner les vérités religieuses, de prêcher les dimanches et les fêtes solennelles, et de faire trois fois la semaine une leçon publique sur l'Ecriture sainte. Sans doute, comme le fait remarquer Fleury (1), la fonction du théologol se réduisit souvent à quelque sermon qu'il ne se gênait point de faire faire par un autre, mais cette même fonction est déjà bien distincte de celle de l'écolâtre ou capiscol, exclusivement chargé de l'enseignement.

La Collégiale de Chaumont (1474). — Toutes ces prescriptions, qui concernaient d'abord les chapitres des cathédrales, s'étendirent bien vite aux simples collégiales.

La collégiale de Chaumont était de fondation ecclésiastique. Elle avait été érigée par le pape Sixte IV en 1474, sur les instances d'un Chaumontais, Jean de Mortmirel, référendaire du saint Siège, à Rome, et immédiatement soumise à la juridiction de la cour pontificale. Montmirel l'enrichit de plusieurs bénéfices, lui fit accorder la bulle d'indulgences connue sous le nom de *Grand-Pardon* et lui laissa par testament de vastes terrains sis à Villiers-le-Sec. Toutefois, dit Jolibois, « la collégiale de Chaumont ne fut pas installée sans difficulté; l'évêque appela de la bulle qui lui enlevait ses droits sur la communauté, et, pour faire cesser ces tracasseries, les chanoines, après de longs débats, finirent par transiger en se replaçant sous la juridiction épiscopale. Le conflit se trouvant ainsi terminé, on commença les travaux d'agrandissement qui devaient rendre l'église Saint-Jean-Baptiste digne de l'éclatante distinction dont elle venait d'être l'objet (2) ».

Si les chanoines se soumirent volontiers à leur évêque, ils acceptèrent plus difficilement la création de la préceptoriale, et se refusèrent pendant longtemps à payer les gages du maître d'école, ainsi qu'en font foi les lettres patentes du roi, du 24 septembre 1563.

Lettres patentes de Charles IX. — « Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, au bailly de Chaumont en Bassigny ou son lieutenant, salut.

« Combien que par notre édit et ordonnance faictz en l'assemblée des Estatz de nostre royaulme, tenuz à Orléans, ayt été dict et ordonné qu'en chacune église cathédrale et collé-

(1) Fleury, *Institut. au droit ecclésiast.*, ch. XIX.

(2) Jolibois, *La Haute-Marne*, *La Diablerie de Chaumont.*

gialle dès lors en avant seront réservées deux prébendes, l'une pour ung docteur en théologie, à la charge de prescher et advouer la parolle de Dieu... Nous avons esté touttefois advertiz que depuis nostre édict ont vacqué, en l'église collégiale de Chaumont, trois ou quatre chanoynies et prébendes, lesquelles ou le revenu d'icelles, notre procurer audict bailliage aurait requis demeurer et estre réservez à l'effect et exécution de nostre dict édict, et que néantmoings les doyen, chanoines et chapitre dudict Chaumont et ceulx auxquels apartient la collation et provision et aultres institutions desdicts chanoynes et prébendes ont reffusé de vouloir obéyr et entendre, estanz favorisez en cela par aulcunz nos officierz de ladicte ville, et au lieu de ce faire et pour y fournir ont chargé de tailles et faict des impotz et collectes sur le peuple jà assez foullé et travaillé d'ailleurs, mesmes d'autres impotz et cueillettes faictes de ladicte ordonnance et sans commission ou mandement de nous valable.

« A quoy désirons singulièrement parvenir à nos dicts édicts et ordonnance estre entièrement suyvis et observez, et entretenuz mesmement en ce qu'il contient le bien et soulagement du publicq et l'instruction d'un chacun en la parolle de Dieu et son service.

« Nous, à ceste cause, vous mandons et commettons, et très expressément enjoignons par les présentes, et jusque ad ce qu'il ayt esté entièrement satisfaict par les dicts doien, chanoynes, chapitre et collecteur, la réserve des dicts deux chanoynes et prébendes, joincte l'intention de nostre dict édict, pour les contraingner par saisie de leur temporel, mesme des fruictè des dictes prébendes qui ont vacqué et aultres voyes, et comme pour nos aultres deniers et affaires, à fournir et délivrer actuellement de plus cler revenu de leur dict chapitre ès mains du marguillier de ladicte église tel et semblable revenu que deux desdicts chanoynes prébendez ont accoustumé d'avoir et prendre par chacun an, et de quartier en quartier pour ledict marguillier stipendier et salarier lesdicts prédicateur et précepteur qui seront esleuz et nommez selon et aux charges portées par ycelluy nostredict édict, leur deffendant de plus cy après, soit pour cette occasion ou aultres mettre ou imposer aulcuns deniers sur le peuple sans exprès mandement, advis et commission de nous, et qui soit expédié en bonne et valable forme sur les peines contenues par nos ordonnances et de noz prédecesseurs Roys sur ce faictes, et enjoignons à advocat et procureur d'y tenir la main sur peine de privation de leurs estatz nonobstant opposition ou appella-

tions quelconques pour lesquelles nous voullons estre différé. Car tel est nostre plaisir.

« Donné à Meulan, le XXIIIIe jour de septembre de l'an de grace 1563 et de nostre règne le 3e ».

MOTIFS DE LA QUERELLE. — Il ne faut pas chercher sans doute les motifs de cette querelle ailleurs que dans l'exiguité des ressources du chapitre, comme les chanoines ne manqueront pas de l'affirmer plus tard. Cependant, il y a une cause apparente, — peut-être n'est-ce qu'un prétexte — mise en avant dès l'année 1562, et qui nous est révélée par un acte de Charles IX, antérieur d'un an à celui que nous venons de citer. Il y aurait eu brouille entre le chapitre et la communauté des habitats parce que celle-ci aurait, sans en prévenir celle-là et par conséquent sans lui demander avis, appelé un nouveau maître d'école après avoir renvoyé l'ancien, jadis nommé par elle, conjointement avec le chapitre. Quoi qu'il en soit, les lettres patentes du roi doivent être obéies, et son lieutenant général au bailliage de Chaumont met les récalcitrants en demeure de le faire,

PROCÈS-VERBAL DU LIEUTENANT GÉNÉRAL DU BAILLIAGE. — « Extrait du procès-verbal faict par nous, Jehan Legenevois, escuier, sieur de Blaigny, conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage de Chaumont, touchant les gaiges qui doibvent estre prins sur le revenu des doien, chanoynes et chapytre de saint Jehan-Baptiste dudict Chaumont pour ung maistre d'Ecolle, suivant les deux lettres patentes du Roy nostre Sire, pour cet effect à nous adressantes;

« Veu par nous lesdictes deux lettres du Roy nostre dict sieur, avec les réquisitions du procureur du Roy, plaids et dire tant des vénérables doien, chanoynes et chapitre dudict Chaumont et des habitans dudict lieu, qui répliques sur ce du procureur du Roy, comprins nostre procès-verbal cy-dessus;

« Nous procédant à l'exécution d'icelles lettres, disons que iceux vénérables fourniront actuellement du plus cler denier et revenu de leur chapitre ès mains du mariglier de ladicte Esglise, tel et semblable revenu que ung des chanoynes prébende d'icelle Esglise a droict et coustume d'avoir et prendre par chacun an de quartier en quartier et comme aussi du jour et signiffication de ceste pour, par ledict mariglier, stipendier et salarier le précepteur et maistre d'escolles estant présent en ce lieu, esleu et députė par la communauté dudict lieu, selon, suyvant et aux charges portées par l'esdict du Roy, nostredict sieur, sur les remontrances des cours et estats de ce

royaulme en la ville d'Orléans et les susdictes lettres patentes, et que à ce faire ils seront contrainctz par saisie de leur temporel ou revenu total de leurdict chapitre lequel en ce cas dès à présent.

« Nous avons saisi et saisissons et mettons en la main du Roy mondict sieur et à Icelluy estably le recepveur ès chambres pour commissaire, pour estre à ce tenu, a ce contrainct comme pour les propres affaires du Roy, nostredict sieur et pour establissement duquel luy serviront ces présentes ou coppie d'icelles, deuement collationnées par le greffier ou son commis sans aultre figure de justice et par manière de provision sans préjudice de toutes oppositions ou appellations quelzconques, et le tout jusques ad ce que aultrements lesdicts vénérables ayant satisfaict à icelluy édict et lettres patentes en ce que concerne ledict maistre d'escolle et en ce que touche le docteur en théologie.

« Réservons d'en ordonner de ce mesme faict qui s'en présentera ou troulvera aucun de la quallité requise par iceulx édict et lettres patentes, et sauf auxdicts vénérables de se pourvoir sur le contenu de leurs dires et remonstrances contre les y dénommez et aultres qu'il appartiendra, et à eulx leurs deffenses et explications au contraires et aussi du principal de leurs dictes remonstrances dont réservons à leur pouveoir quand et où il appartiendra par raison. — Signé : J. Legenevoix, J. de Gondrecourt ».

Plaintes et réclamations des chanoines. — A cela les vénérables répondent par une série de plaintes, réclamations et oppositions de toutes sortes. Ils déclarent qu'ils n'ont pas eu communication des lettres patentes. Ils sont les très humbles et très obéissants serviteurs du roi, mais ils pensent bien que celui-ci n'a pas voulu confondre les riches églises cathédrales et collégiales opulentes, dotées anciennement de grands biens, avec une pauvre église collégiale comme celle de Chaumont. Ils ont une foule de charges non seulement comme « collégients », mais aussi comme ayant à subvenir aux affaires de la paroisse de Chaumont, qui est de grande étendue et dont ils sont curés; ils ne perçoivent qu'un seizième des grosses dîmes, sauf un petit préciput (1) sur la totalité se montant à la quantité de quatre-vingt-seize bichets, par moitié froment et avoine; le surplus s'en va au couvent de Clairvaux pour dix

(1) Le mot préciput est employé, au sens général, pour désigner un droit prélevé avant tous les autres sur un traitement ou une recette. Voir Chéruel, *Dictionnaire*, II.

parties, au Val des Ecoliers pour quatre parties, enfin, au Prieur de Buxereuilles pour une partie, etc...

SENTENCE DU 15 NOVEMBRE 1574. — Ces réclamations remontent probablement à l'année 1567; il y a par conséquent plus de quatre ans que cette question est soulevée; elle restera pendant longtemps encore en suspens. Aux demandes des habitants, aux sentences des baillis, voire aux édits du roi, nos vénérables opposent une énergique résistance. Nous ne saurions, sous peine de trop de longueur, continuer plus avant l'étude de ce procès, qui ne manque pourtant point d'intérêt; nous nous contenterons de dire qu'il finit momentanément le 15 novembre 1574, en vertu de la sentence donnée par Etienne Perret, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Chaumont.

« Entre les manans et habitans de Chaumont, supplians par requeste, se présentant par Bezot (ou Bizot), assisté de maistre Bernard... d'une part; et les vénérables, doien, chanoynes et chappitre dudict Chaumont adjournez comparans par Boisselier assisté de maître Jehan Toussel, advocat d'autre part...

« ...Sur quoy les parties oyes avons lesdicts adjournez condempnez a paier au maistre d'escolle de ce lieu le revenu d'une prébendue chanoinie de ce dict lieu de Chaumont, suivant l'accord faict entre lesdictes parties qui est de la somme de douze vints livres tournois par an en quatre termes, scavoir : Pasques, la Nativité saint Jehan, la saint Remy et Noel ».

QUERELLE INTERMITTENTE. — Ce revenu, le receveur du chapitre devait le retenir par moitié sur les prébendes des deux derniers chanoines nommés. Et l'affaire parut en rester là. Elle devait se réveiller de temps en temps encore, notamment en 1594, où nous trouvons une assignation donnée au chapitre pour le paiement de la préceptoriale, et en 1620, une sommation dans le même sens. Plus tard, quand les jésuites professèrent à Chaumont, le chapitre de l'Eglise collégiale de cette ville dut à cause de la préceptoriale unie et attachée audit Collège, fournir une pension annuelle qui ne fut pas toujours payée de bon gré.

LE PREMIER COLLÈGE DE CHAUMONT ET SES RÉGENTS. — Cependant l'école fonctionnait. On lui donnait déjà le nom de collège, et nous voyons dès 1601 un de ses régents, Regnault Cordier, prendre le titre de « principal ». Que pouvait être ce collège à ses débuts? Cependant, encouragé par les offi-

ciers municipaux et les habitants notables de la ville, les régents ajoutèrent au catéchisme, à la lecture, à l'écriture et aux premières notions de calcul, quelques éléments de latin.

Galaad de Haut, futur recteur du collège des jésuites, fit à Chaumont ses premières classes et y commença sans doute ses études latines. Son oncle, Guillaume Rose, avait fait de même.

« Les Chaumontais, dit Jolibois, ont d'abord appelé des recteurs de Paris pour régenter leurs écoles. Le premier fut François Desgroulx, auquel succéda Jean Bocal. En 1569, le recteur, Nicole Foissey, recevait 180 livres. Quinze ans après, on appela de Brienne Jehan Bruchier, qui eut pour successeur Gaspard Clary. Celui-ci se noya dans la Marne, en 1590, sous les yeux de ses élèves; c'était un excellent professeur que la ville regretta beaucoup. On écrivit à son maître Noël Facenet, pour le prier de pourvoir le collège d'un nouveau recteur, et, comme le savant chanoine était alors expulsé de Langres comme ligueur, on lui fit entendre qu'on serait bien aise qu'il vint lui-même *si Chaumont était digne de lui*. Il vint en effet, et, deux ans après, Guillaume Rose le fit mettre à la tête du chapitre de Chaumont. Facenet, après avoir quitté le doyenné, reprit la direction du collège, aux appointements de 200 écus (1).

« Il eut pour successeur Jacques François, célèbre jésuite, né à Varennes, qui fut ensuite professeur et chancelier de l'Université à Pont-à-Mousson. Il avait 500 livres par an (2). Maître Regnault Cordier succéda à François, en 1601 (3). Mais comme il négligeait les élèves, on lui substitua, huit ans après, Jacques Martin, qui resta au collège jusqu'à l'installation de l'ordre des jésuites, en 1618.

« Martin avait pour collègue Didier Cordier, que l'on conserva jusqu'en 1636 pour enseigner à lire et à écrire aux en-

(1) C'est Guillaume Rose qui connaissait la réputation de Facenet et qui le fit appeler à Chaumont. Il y resta jusqu'à ce que les Chaumontais eussent fait leur soumission à Henri IV. Après avoir présidé le chapitre, il retourna à Langres et y mourut en 1624, avec le titre d'archidiacre du diocèse.

(2) François est mort à Reims, en 1639. Il a publié divers travaux théologiques et quelques pièces de vers.

(3) Cordier, lors de son entrée au collège, a publié un petit livre intitulé : *Quatre discours dévots et nécessaires à l'institution du chrétien* (à Chaumont, chez Quentin-Maréchal, imprimeur-libraire, proche la halle). Ce livre, dédié à MM. les Maires et eschevins, » renferme quelques détails sur la diablerie. Cordier prend le titre de « principal du Collège » et date ainsi sa dédicace : « de vostre collège, le cinquième juin 1601 ».

fants des petites écoles ; puis, comme la classe n'était plus fréquentée que par douze élèves, on la supprima et l'on donna au maître des secours sur la caisse de l'hôpital. Il avait eu jusque là 100 livres, les 400 autres du budget de l'instruction publique furent donnée aux jésuites ».

Ce qu'était le collège au début du xviii[e] siècle. — Un mémoire du commencement du xviii[e] siècle nous renseigne à ce sujet. Nous y lisons ce qui suit :

« Il faut savoir qu'il y avait depuis très longtemps à Chaumont un collège où des régents séculiers enseignaient trois classes qu'ils avaient distribuées à leur manière. Ce collège qui est présentement ruiné était dans la rue autrefois appelée la rue de Brabant, aujourd'hui nommée la rue de Sainte-Lucie, et il comprenait les premières maisons qu'on laisse à droite en allant des Dames Carmélites à la chapelle de Sainte-Lucie.

« Pour régenter les trois classes, il n'y avait alors que deux régents ou maîtres d'école, MM. Martin et Beaupoil, qui, plus attentifs à leur intérêt particulier qu'au bien public (1), traversèrent sous mains autant qu'ils purent l'établissement des jésuites, regardant l'érection du nouveau collège comme la ruine et l'anéantissement de l'ancien. On donnait à ces régents le logement, 500 livres de pension annuelle, 90 livres de gratification ; d'ailleurs, les régents exigeaient des écoliers qu'ils enseignaient des salaires et rétributions pour la peine qu'ils avaient de les enseigner. Ils avaient aussi du chapitre 250 livres à quoi MM. les chanoines avaient arrêté, et, comme on parlait alors, abonné la préceptoriale dont le revenu était, par l'édit de Charles IX, affecté à l'entretien des collèges. Cette somme de 250 livres était comprise dans les 500 livres mentionnées plus haut.

« C'est de cet ancien collège dont on fit l'offre aux jésuites au nom de la ville, la résolution ayant été prise dans la chambre de ville de leur en abandonner les bâtiments, tels qu'ils étaient, ou de leur en donner le prix, supposé qu'ils choisissent un autre endroit pour s'établir ».

---

(1) L'auteur était procureur du Collège des jésuites au commencement du xviii[e] siècle.

II. — Les Jésuites (1618-1762)

Les Jésuites et l'enseignement. — Les Chaumontais ont, de tout temps, manifesté le réel intérêt qu'ils portent aux études sérieuses. Aussi ne pouvaient-ils se contenter de leur première école, qui n'était vraiment qu'une ébauche de collège. Ils voulurent, au début du xvii[e] siècle, avoir un collège véritable.

Les jésuites étaient alors en grand honneur. Leur premier établissement, celui de Clermont, fondé à Paris par Guillaume Dupart (Lycée Louis-le-Grand actuel), avait été suivi de beaucoup d'autres. Leurs méthodes, exposées dans la *Ratio studiorum*, paraissaient préférables à celles des Universités. L'étude des langues et celle des auteurs classiques, les *humanités*, formaient la base de leur enseignement. Certes, ils pouvaient négliger les sciences, mais ils poussaient fort loin l'étude du latin. « Pour ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, écrivait Bacon, consultez les classes des Jésuites, il ne se peut rien faire de mieux ». Chassés par les Parlements en 1594 et 1595, ils venaient d'être rappelés par un édit, en septembre 1603. On songea aussitôt à les faire venir à Chaumont.

Pétition chaumontaise en leur faveur (1607). — Dès l'année 1607, quatre ans après l'édit de rappel, 70 chaumontais souscrirent pour l'établissement d'un collège tenu par les jésuites; on obtient une somme totale de 2.955 livres tournois. Les souscriptions sont ou paraissent écrites de la même main, sauf la somme et la date.

Les Rose. — Cette première tentative toutefois n'eut pas abouti, sans l'intervention d'une famille noble de Chaumont, venue jadis de Lorraine et établie en Champagne vers la fin du xv[e] siècle. Nous voulons parler des enfants de Nicolas Rose, secrétaire de la Chambre du roi, conseiller et prévôt de Chaumont : c'étaient Guillaume, jésuite, confesseur du roi et de la reine de Pologne, mort en 1657; Claude, avocat au Parlement de Paris, conseiller à Chaumont, seigneur de Dannemarie, Essez, etc., et Marguerite Rose, veuve de Nicolas Dehault, seigneur de Morteau. Tels sont, avec leur mère Catherine Desfours, veuve de Nicolas Rose, les vrais fondateurs du Collège.

Testament de Guillaume Rose (9 octobre 1614). — Guillaume n'était encore que novice dans la compagnie de Jésus, quand le 9 octobre 1614, il fait un testament dans lequel il dé-

clare que ses biens seront employés à des œuvres pies, et il nomme comme exécuteur testamentaire son frère Claude. Il donne spécialement une somme de 800 livres pour l'établissement d'une mission à Chaumont.

A son exemple, quelques jours après (9 octobre), plusieurs notables de la ville proposent aux Jésuites de contribuer à cette œuvre par l'achat d'une maison et le don de 600 livres, à la condition que les Pères feront deux ou trois classes élémentaires. La chambre de ville décide qu'elle acceptera le don du P. Rose, après qu'elle en aura conféré avec le chapitre et avec le présidial (25 janvier 1615).

L'avocat Claude Rose, de son côté, témoigne de ses bonnes dispositions dans une lettre adressée le 29 avril 1615 au P. Alexandre Georges, à Paris. Il l'assure qu'il n'est pas opposé au projet de son frère, le P. Guillaume, d'établir un collège à Chaumont, malgré le grand revenu que celui-ci consacre à cet effet.

Adhésion du bailliage. — Les officiers du bailliage firent plus de difficultés, mais « sur ce qui leur est représenté par les maires et échevins de Chaumont que les fonds nécessaires pour l'établissement d'un collège de Jésuites ont été faits par divers particuliers, ils se trouvent désarmés en réalité par cette marque de déférence, déclarent se désister de leur opposition, permettent d'appuyer la requête présentée au roi, et, pour dernière preuve de leur bonne volonté, députent un des leurs au provincial qui était en ce moment dans la ville, pour le prier de soliiciter l'assentiment de ses confrères, les Revérends Pères ».

Maintenant, l'accord est complet. Le provincial des Jésuites envoie de Nancy procuration à un prédicateur de la Compagnie de passage à Chaumont pour recevoir toutes sortes de legs faits en vue de l'établissement du collège (28 décembre 1617). Déjà, depuis plus de six mois, le maire, les échevins et plusieurs habitants ont, dans ce but, présenté leur requête au roi, qui ne tarda point à y répondre par des lettres-patentes du 11 juillet 1617.

— Lettres-patentes de Louis XIII. — « Louis..... nos chers et bien aimez les maire, eschevins et habitants de notre ville de Chaumont en Bassigny nous auraient instamment supplié et requis de vouloir octroier l'establissement d'un collège des dits Jésuites en notre ville de Chaumont.

« Ce qu'ayant jugé estre non seulement nécessaire, mais utile pour nos sujects d'ycelle à ce que leurs enfans soient

par ce moyen bien et duement instruits à la piété et bonnes lettres; pour les causes désirant leur subvenir en cet endroit et conformément au dict es dict de notre feu seigneur et père, avons permis par ces présentes signées de notre main, permettons à la dite Société et Compagnie des Jésuites de pouvoir établir un collège en notre ville de Chaumont, composé de tel nombre de personnes d'icelle Société qu'ils verront estre nécessaire pour le service divin et instruction de la jeunesse aux bonnes lettres, tant d'humanité, philosophie, que théologie, aux classes, règles et formes dont ils ont accoutumé user ès collèges qu'ils ont ès autres villes de notre royaume, et pour cet effect de pouvoir accepter les fondations de biens, meubles et immeubles, ecclésiastiques et autres, soit en général, ou en particulier pour le dict collège, le tout néamoins sous les expresses charges et conditions portées par le dict édict de notre feu seigneur et père du mois de septembre 1603 et non autrement ;

« Et affin que les dicts habitans et autres ayent moyen d'accommoder les dits Jésuites, nous voullons qu'ils puissent et leur soit loisible de leur bailler et de leur laisser tel bien qu'ils verront estre à propos pour le dit collège......

« Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre notre scel à ces patentes, données à Paris, le 11e jour de juillet, l'an de grâce 1617, de notre règne, le 8e.

« Enregistré au bailliage de Chaumont, le 20 novembre 1617 ».

Paul CHAMPION.

(Suite à la prochaine livraison.)



L'ORIGINE BOURGUIGNONNE

de l'Alliance Austro-Espagnole

(LEÇON D'OUVERTURE)

I

L'histoire de la Bourgogne au moyen âge n'est pas l'histoire d'une province, c'est l'histoire d'un Etat.

Parallèlement à la France, et parfois en concurrence avec elle, la Bourgogne du moyen âge semble parcourir sa carrière historique du même pas que sa grande sœur. C'est la même dynastie qui, pendant plus de quatre siècles, préside aux destinées de la Bourgogne et de la France. La branche aînée gouverne le royaume, la branche cadette gouverne le duché.

Si les rois Capétiens ont lentement et laborieusement reconstitué la France, les ducs Capétiens ont accompli la même œuvre patiente : la réfection du grand fief bourguignon. Tandis qu'à travers de douloureuses épreuves les rois Valois, héritiers des Capétiens, travaillent à faire à la France sa place légitime en Europe, les ducs Valois s'efforcent de constituer un grand Etat entre la France et l'Allemagne. Ils dotent cet Etat, déjà fort étendu, de tout l'éclat d'une civilisation exceptionnellement brillante.

Mais la Cour de Dijon au XIVe et au XVe siècles n'est pas seulement le centre d'une vie mondaine, intellectuelle, artistique, singulièrement intense; elle est, en même temps, le centre d'une activité diplomatique qui s'étend au continent tout entier. La Bourgogne de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire devient de plus en plus un facteur important de la politique générale, et l'on peut dire que la Bourgogne, dans le dernier siècle du moyen âge, tient la place et joue le rôle d'une grande puissance européenne.

Le rôle diplomatique de l'Etat Bourguignon dans l'Europe du XVe *siècle*, n'est-ce point la matière d'un grand chapitre,

d'un des plus grands chapitres de l'histoire de la Bourgogne? Et pourtant ce chapitre n'a jamais été ni écrit ni ébauché. C'est précisément à ce chapitre que je voudrais personnellement apporter surtout ma part de collaboration dans l'œuvre collective dont le concours des bonnes volontés permet d'espérer la réalisation.

Si la politique étrangère de l'Etat bourguignon a été plus négligée qu'aucun autre aspect de son histoire, la faute en est surtout à l extrême dispersion des documents qui peuvent servir à l'étude de cette politique. La richesse proverbiale des archives bourguignonnnes ne sauraient faire illusion : toute l'histoire de la Bourgogne n'est nullement enclose dans les limites de son territoire, même au temps de sa plus vaste étendue ; et ce serait restreindre cette histoire aux proportions d'une histoire provinciale sans horizon, ce serait l'amoindrir et la mutiler que de la réduire, de parti pris, à l'utilisation pure et simple des ressources locales. Puisque l'histoire de la Bourgogne ducale est celle d'un Etat, c'est hors de la Bourgogne aussi qu'il faut chercher les traces de son rayonnement extérieur. Car, pour pénétrer les secrets d'une diplomatie quelconque, pour apprécier son action et mesurer son influence, il ne suffit pas de feuilleter ses dossiers s'ils existent (1), il faut aller plus loin; il faut encore, il faut surtout dépouiller les dossiers des partenaires et des adversaires; il faut fouiller les archives des Etats qui ont été, régulièrent ou par occasion, en rapport avec cette diplomatie. Et c'est ainsi que, pour comprendre et apprécier la portée de la politique ducale, ce n'est pas seulement hors de la Bourgogne, c'est encore hors de France qu'il faut se transporter.

Pour tout dire d'un mot : si l'Etat bourguignon a réellement joué le rôle, comme je le disais, d'une puissance européenne, c'est dans les divers dépôts de l'Europe qu'il faut poursuivre l'enquête ; c'est dans les divers dépôts de l'Europe que doit être élaboré le chapitre d'histoire bourguignonne qui traite de ce rôle européen.

Je voudrais me borner aujourd'hui à présenter un exemple concret de cette action extérieure de l'Etat bourguignon. Je voudrais simplement développer un paragraphe anticipé de

(1) En ce qui concerne le sujet qui va être exposé, cet élément ne saurait entrer en ligne de compte. En effet, aux *Archives de la Côte-d'Or*, les articles de la série B 11891-11941, relatifs aux *négociations* et *missions diplomatiques*, ne fournissent aucun secours.

ce chapitre dont je parlais à l'instant et qu'il s'agirait d'écrire (1).

En montrant, dans une question précise, la diplomatie de la Cour de Dijon aux prises avec d'autres diplomaties, je n'ai pour objet que de donner à tous le sentiment que la politique étrangère des derniers ducs a été à la fois très étendue et très active : j'ajoute, parfois, très efficace. Et pour que l'exemple soit plus convaincant, je le prendrai aussi distant que possible des frontières de la Bourgogne, aussi loin de Dijon que le comportent les limites restreintes du monde politique à la fin du moyen âge. Je tenterai de montrer, pièces en mains, le rôle de la diplomatie ducale dans une affaire pyrénéenne.

II

Transportons-nous dans l'Espagne du xve siècle, vers le temps où s'achève en Bourgogne le long règne ducal de Philippe le Bon. C'était l'Espagne morcelée du moyen âge : au sud, le royaume maure de Grenade; au centre et à l'ouest, le royaume de Castille et de Léon; au nord, la Navarre; à l'est, l'Aragon. Et cette mosaïque ne laissait guère prévoir l'unité espagnole, pourtant si prochaine. Tout, au contraire, semblait présager une dislocation de l'un au moins des Etats hispaniques, car l'Aragon était en proie à une terrible crise.

A vrai dire, la monarchie aragonaise du moyen âge était moins une monarchie centralisée qu'une sorte de monarchie fédérale, quelque chose d'assez analogue, à ce point de vue, à la monarchie Austro-Hongroise d'aujourd'hui.

Or, l'un des membres de cette fédération, le Principat de Catalogne, aspirait à cette heure à une séparation.

Au milieu du xve siècle la Catalogne revendiquait son indépendance. Elle l'a revendiquée bien souvent, avant et après, et nous savons qu'il y a de nos jours un *catalanisme* qui, de temps en temps, fait parler de lui. Il est toujours intéressant, en histoire, de noter au passage, à des siècles de distance, l'apparition et pour ainsi dire l'affleurement des mêmes aspirations; ce sont des sentiments héréditaires qui jaillissent d'une source lointaine comme du tréfonds de la

---

(1) L'auteur fait remarquer que l'exposé qu'il est en mesure de présenter à l'heure actuelle ne saurait avoir, dans sa pensée, qu'un caractère provisoire, attendu que l'enquête commencée dans les divers dépôts de la France et de l'étranger sur *le rôle diplomatique de l'Etat bourguignon au* xve *siècle*, peut apporter, par la suite, des éléments nouveaux destinés à être pris aussi en considération.

race et qui, longtemps comprimés parfois, se font jour brusquement aux heures critiques.

Donc, en 1462, la Catalogne, riche et impatiente, tendait à se séparer de l'Aragon. Une révolution violente éclate à Barcelone : la première des Révolutions modernes.

Le roi d'Aragon, Jean II, était l'homme des pires situations. Ses contemporains nous ont laissé de lui un portrait physique vraiment saisissant : c'était un petit vieillard aux pommettes saillantes, dont les yeux rouges et clignotants jetaient par moments je ne sais quel éclat métallique de froide cruauté (1). Au moral, c'était un véritable homme d'Etat doué de toutes les vertus et de tous les vices qui conviennent à la profession de *Prince* selon Machiavel.

Un autre se fût, sans doute, débattu péniblement dans les difficultés de la Révolution catalane. Jean II fit plus que de se dégager : non seulement il parvint à rétablir l'intégrité de ses Etats, mais encore, au milieu de cette crise effroyable, il réalisa au profit de son héritier cette grande chose : l'unité de de l'Espagne.

Réduit à ses propres forces, Jean II était hors d'état de briser les Catalans et leur premier élan risquait de le briser lui-même. Il était trop clairvoyant pour ne pas avoir la conscience très nette de son impuissance; il était trop ambitieux et trop énergique pour se résigner à ce naufrage de son autorité et à l'amoindrissement de sa maison. Jean II avait besoin d'un allié ; il regarda donc au-delà des frontières et il s'adressa à la France.

Il proposa à son voisin, Louis XI, une association contre les Catalans, et Louis XI, dans l'ivresse de l'avènement longtemps et impatiemment attendu, prêta volontiers l'oreille à la proposition d'une intervention militaire. Il crut même faire un merveilleux placement des forces de la France en acceptant le pacte offert par l'Aragonais. Aussi bien, la combinaison était-elle fort ingénieuse. Elle consistait dans le prêt d'une armée française, destinée à combattre les Catalans, moyennant reconnaissance par l'Aragon d'une dette fixe, d'une sorte d'abonnement de trois cent mille écus d'or, et comme Jean II était présentement insolvable, il livrait le Roussillon et la

---

(1) GONZALO DE SANTA-MARIA, *Serenissimi principis Johannis II vita*, éd. Paz y Mélia (*Col de documentos para la historia de Espana*, t. LXXXVIII), p, 177, et TETZEL (relation allemande), dans *Bibl. des lit. Vereins in Stuttgart*, t. VII, p. 189.

Cerdagne en garantie, sauf à recouvrer ces territoires lorsqu'il pourrait payer (1).

Louis XI comptait bien que le jour de l'échéance ne viendrait jamais, et qu'il n'aurait jamais à rendre le gage. Son calcul, en ce sens, était juste : les trois cent mille écus ne furent jamais versés ; l'heureux créancier garda donc les territoires engagés, et c'est à la faveur de cette honnête spéculation que, pour la première fois, le Roussillon et la Cerdagne passèrent à la France.

Mais, par l'intervention de Louis XI, la Révolution catalane prenait au regard de la diplomatie un intérêt tout nouveau. Elle cessait d'être une question purement hispanique, elle devenait une affaire européenne. Dès lors, l'Etat bourguignon, en sa qualité de puissance européenne, ne pouvait se désintéresser de son sort, et il est nécessaire de se demander qu'elle fut l'attitude de la Bourgogne au cours de cette crise qui, dès le début, mettait en mouvement les puissances pyrénéennes.

III

Philippe le Bon, avant la prise d'armes des Catalans, était dans les meilleurs termes avec le roi Jean II d'Aragon. Ce prince, veuf et remarié, le tenait au courant des affaires confuses de sa propre maison ; il lui avait écrit, notamment, une lettre fort significative au sujet de ses démêlés retentissants avec son fils, l'infant Don Carlos, prince de Viane, et cette lettre, particulièrement précieuse, nous a été conservée sous la forme d'une copie que l'on n'est pas peu surpris de trouver en Italie, à Milan, dans les archives des Sforza (2). Dès 1461, Jean II d'Aragon avait été fait par Philippe le Bon, chevalier de la Toison d'or (3).

Après la mort de Don Carlos, les relations deviennent plus intimes encore entre les deux Cours de Bourgogne et d'Aragon. Au début de l'année 1462, Jean II poussa très activement des négociations en vue d'une alliance entre les deux familles.

---

(1) Traité de Bayonne, 9 mai 1462. J'ai naguère publié ce texte dans la *Bibliothèque méridionale*, Toulouse, Privat, 2e série, t. VIII (*Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*), p. 421 et suivantes.

(2) J'ai moi-même imprimé cette lettre dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXI, 1901, pages 461 et suivantes, d'après le texte de Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere, Aragona*.

(3) Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 4790, folio 136.

Les registres de la *Chancellerie aragonaise*, aux Archives de Barcelonne, en font foi (1). Jean II veut fiancer son héritier unique, le futur Ferdinand le Catholique, avec la fille du Comte de Charolais, Marie, la future duchesse Marie dont le rôle devait être plus tard si important.

Ferdinand et Marie n'étaient que deux enfants. Leur union ne devait pas être consommée. Et pourtant ce projet de mariage mérite, de la part de l'historien, une attention spéciale, parmi les combinaisons matrimoniales si multiples et souvent si éphémères dont fourmille la diplomatie du xve siècle. Si Ferdinand et Marie ne s'épousèrent pas, l'union des deux dynasties ne fut retardée que d'une seule génération, car leurs enfants la réalisèrent : comme si les deux fiancés de 1462 avaient été prédestinés à occuper, malgré tout, une place symétrique dans la généalogie de Charles-Quint.

Les excellentes relations de Philippe le Bon et de Jean II ne pouvaient pas être compromises par les troubles révolutionnaires de Barcelone. En présence de pareils événements, le duc ne pouvait qu'être sympathique à la cause de l'ordre et de l'autorité. Comment eût-il pensé autrement? N'avait-il pas, lui aussi, sa Catalogne? Comment le maître de la Flandre eût-il été enclin à faire des vœux pour l'indépendance d'un peuple de marchands ?

Aussi voyons-nous le gouvernement ducal affecter une neutralité hostile aux Catalans. Il s'applique visiblement à entraver le commerce flamand à Barcelone, autrefois si actif, tandis qu'il favorise, de toutes ses forces, ce même commerce à Valence, ville fidèle à Jean II. C'est un Catalan, un chanoine de Vich, Johan de Torres, qui nous révèle cette attitude édifiante des pouvoirs publics de Bourgogne, dans des lettres inédites très détaillées dont nous avons l'original (2).

Ainsi, la Cour de Bourgogne était de cœur avec celle d'Aragon et la bonne intelligence des deux gouvernements semblait garantir, avec l'union prochaine de Marie et de Ferdinand, une alliance de plus en plus étroite et de plus en plus intime entre les deux dynasties.

Brusquement, un coup de théâtre vint bouleverser cette situation pleine de si belles promesses. Les Catalans, en 1461, s'aviserent de proclamer roi le connétable de Portugal Dom Pedro, le propre neveu de la duchesse de Bourgogne, la Portugaise Isabelle.

---

(1) Barcelone, Archives de la Couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3410, folios 172 et 173.

(2) Paris, Bibliothèque Nationale, *Fonds Français*, 2811, folios 64 et suivants.

Si Dom Pedro descendait, par son père, de cette famille de Bragance, à laquelle appartenait aussi la seconde femme de Philippe le Bon, la duchesse Isabelle, ce même Dom Pedro descendait, par sa mère, des comtes d'Urgel ; et c'est surtout à ce titre d'héritier de la vieille maison comtale d'Urgel que les Catalans, révoltés contre Jean II, songeaient, lorsqu'ils faisaient appel aux Portugais pour fonder à Barcelone une dynastie nationale.

IV

Un neveu de Philippe le Bon, un cousin de Charles le Téméraire se dressait maintenant en compétiteur de Jean II, en champion de la Révolution catalane.

La personnalité du nouveau venu le désignait évidemment à la sympathie de la Cour de Bourgogne, et son intervention mettait les relations de la Bourgogne et de l'Aragon à une redoutable épreuve. Entre Jean II et Dom Pedro, une délicate question d'orientation se posait, à cette heure, devant la diplomatie ducale.

Dom Pedro, dans l'optimisme de l'avènement, ne douta pas de la solution. Sa correspondance, conservée à peu près entière à Barcelone (1), prouve qu'il compta fermement, dès le premier jour, sur l'appui moral et matériel de son oncle et de sa tante.

Si nous n'avions sur l'attitude de la Cour de Bourgogne à l'égard de Dom Pedro que le témoignage de Dom Pedro lui-même, il conviendrait d'être sceptique.

Le neveu de la duchesse était prompt à l'illusion. Autant son rival Jean II était homme d'Etat, autant lui-même l'était peu. A vrai dire, Dom Pedro apparaît sur la scène historique comme un acteur qui fait ses débuts dans un rôle qu'il connaît mal et qui n'est pas fait pour lui.

Appelé à gouverner un pays en proie à une crise formidable, obligé d'engager une lutte sans merci contre un rival puissant, actif et avisé, Dom Pedro n'était rien moins qu'homme d'action. C'était essentiellement un homme d'étude, un délicat, on pourrait presque dire un rêveur. Sans doute il maniait l'épée, moins bien cependant que la plume. Mais il n'était pas tacticien; il n'était pas davantage diplomate. La spéculation était son domaine, non la réalité. Bibliographe, archéologue, collectionneur de monnaies, amateur éclairé d'art et poète même ou moraliste à ses heures : tel était l'élu

(1) Archives de la Couronne d'Aragon, série dite de *Intrusos*.

des Catalans. Jamais personnage historique ne fut moins préparé à la tâche que lui imposèrent les circonstances. Un homme de cabinet, un érudit, un dilettante devenait brusquement le chef d'un gouvernement révolutionnaire, aux prises avec les pires difficultés diplomatiques et militaires. Il en assumait la charge écrasante avec une inconscience naïve, pénétré de l'efficacité des maximes et de la vertu souveraine des bonnes intentions; et ce fut, à coup sûr, un grand étonnement pour cet égaré des lettres dans la politique, que de ne pas voir l'Europe entière, y compris son rival, se rallier spontanément à sa cause (1).

Du moins, il était difficile que la Cour de Bourgogne ne fit pas des vœux pour lui. La proclamation de Dom Pedro par les Catalans pouvait passer pour la reconnaissance tardive de droits héréditaires. A condition d'y mettre quelque complaisance, les Révolutionnaires pouvaient passer pour loyalistes. Un prince ami de l'orde pouvait donc se croire autorisé à manifester des sentiments bienveillants vis-à-vis des Catalans, sans être suspect de condescendance pour des principes subversifs. Mais une circonstance vint aussitôt désigner plus puissamment encore la cause de Dom Pedro au bon vouloir de la Cour de Bourgogne : l'antipathie de Louis XI.

Au moment précis où Dom Pedro débarquait à Barcelone, Louis XI était en train de poursuivre une ténébreuse intrigue auprès d'une ambassade catalane : à travers tous les détours d'une négociation qui confina parfois au romanesque, le roi de France s'évertuait à se faire offrir pour lui-même la seigneurie de Catalogne, car le Rousillon et la Cerdagne, à peine pacifiés, ne lui suffisaient plus. Mais les Catalans, avertis, avaient su gagner du temps. L'entrée en scène de Dom Pedro coupa court à ce rêve fugitif de la Catalogne française et Louis XI en conçut un dépit profond. Subitement, son alliance avec Jean II lui revint en mémoire; il refusa toutes les avances de celui qui l'avait évincé, et si une armée française ne franchit pas alors les Pyrénées pour chasser le Portugais intrus, ce fut sans doute uniquement parce qu'à cette heure critique un roi de France avait assez à faire avec la ligue du *Bien public*.

Ainsi, tout concourait à recommander à la Cour de Bour-

---

(1) La preuve en est dans les sommations singulières qu'il fit à Jean II (*Libre de Coses asany lades*, éd. Puiggari, Barcelone, 1881, in-8, p. 253-256). Sur la personalité de Dom Pedro, cf. Andrés Balaguer y Merino, *D. Pedro el Condestable de Portugal considerado como escritor, erudito y anticuario*, Geroma, 1881, in-4°.

gogne la tentative de Dom Pedro: la parenté, le prestige d'une légitimité apparente, l'antipathie du roi de France.

Ferdinand le Catholique y perdit sa fiancée.

Un refroidissement sensible et croissant se remarque aussitôt, en effet, dans les relations de l'Aragon et de la Bourgogne. Tandis que Louis XI considérait comme une offense personnelle l'avènement de Dom Pedro, la famille ducale de Bourgogne y voyait une bonne fortune pour la maison alliée de Bragance. Lorsque la duchesse Isabelle apprit l'heureuse arrivée de son neveu dans sa nouvelle capitale, elle se montra toute joyeuse : « *Sta molt alegra* », écrit, de Bruges, Johan de Torres, ce chanoine de Vich dont je citais tout à l'heure la précieuse correspondance. Elle communiqua aussitôt la nouvelle à son fils, monseigneur de Charolais, alors en Hollande. Et le chanoine Torres nous montre le personnel diplomatique mis sans retard en mouvement pour recommander au roi de Portugal et au Pape la royauté de Dom Pedro (1).

L'assistance diplomatique était à coup sûr précieuse. Mais hélas, ce n'était qu'un appoint bien insuffisant pour le champion si menacé de la cause catalane. Pour triompher de Jean II, il fallait des hommes et de l'argent. C'est de l'argent, ce sont des hommes que Dom Pedro demande désespérément à son oncle et à sa tante de Bourgogne. Mais le duc et la duchesse sont bien loin et bien occupés ! Ils ne répondent pas toujours aux sollicitations répétées, aux appels éternellement les mêmes de ce correspondant infatigable qu'est leur bien aimé neveu, ou, quand ils y répondent, ils se contentent de se répandre en bonnes paroles. La seule satisfaction qu'ils lui accordent est d'ordre négatif; c'est la rupture en douceur, mais à peu près complète des rapports avec Jean II, la quasi reconnaissance de l'élu des Catalans comme roi légitime d'Aragon. Dom Pedro ne se décourage pas. Sa confiance est tenace. Il écrit lettres sur lettres. Il supplie son oncle et sa tante de lui envoyer des troupes et voici qu'enfin un beau jour ses vœux sont exaucés: une petite armée de Bourguignons arrive à Barcelone et se range sous la bannière catalane.

C'était une troupe de trois cents cavaliers, commandés par le *grand Bâtard de Bourgogne*, l'un des plus hardis aventuriers de ce temps, si propice aux aventuriers (2). Le Bâtard et

(1) Paris, Bibliothèque nationale, *Fonds Français*, 2811, folio 64.

(2) « Antoine, bâtard de Bourgogne, surnommé le *Grand Bâtard*, seigneur de Beures, de Crèvecœur, de Vassy, comte de Sainte-Menehould, de Grandpré de Guines, de Château-Thierry, de Weimberghe et de La Roche en Ardennes, chevalier des ordres de la Toison d'or et de Saint-Michel, premier Chambellau du duc Charles et *chef de son armée en Bourgogne*, était fils de Philippe le Bon et de Jeanne de Prelle ». (Note de J. Garnier, *Analecta divionensia, Correspondance de la Mairie de Dijon*, I, 172).

ses hommes étaient partis pour le Midi avec l'intention avouée de s'enrôler dans la Croisade prêchée par Pie II. Justement la mort du Pape venait de les rendre libres : l'occasion était belle, si elle n'était préméditée, pour tirer d'embarras un neveu de la duchesse. Et c'est ainsi que de bons chevaliers bourguignons, se joignant aux patriotes de la Révolution catalane, s'avancèrent à la rencontre de l'armée aragonaise dans les plaines accidentées de l'Urgel.

On était au commencement de l'année 1455. Dom Pedro avait concentré son armée à Vich (1), d'où il la porta sur Cervera (2). Les Aragonais, campés à Prats-del-Rey (3), étaient commandés par le connétable d'Aragon, le comte de Prades, qui avait à ses côtés le propre fils du roi, le jeune Ferdinand, qui fit justement dans cette campagne ses premières armes en combattant contre les patriotes de sa première fiancée. La bataille fut livrée à Calaf (4). Elle fut très disputée.

Les deux chroniqueurs espagnols à qui nous en devons le récit détaillé, Don Alonso de Palencia et Gonzalo de Santa-Maria, s'accordent pour donner un rôle héroïque aux Bourguignons (5).

Il ne tint pas vraiment au Bâtard de Bourgogne et à ses vaillants hommes d'armes que la victoire ne restât à Dom Pedro. Les Bourguignons, en effet, dès le début de l'action, foncèrent vigoureusement sur le corps principal de l'armée ennemie ; ils parvinrent jusqu'à la compagnte du comte de Prades, et ils étaient sur le point de s'emparer du prince Ferdinand lorsque les Aragonais, maîtres du terrain partout ailleurs, se précipitèrent en masse pour délivrer l'héritier de la couronne. Alors, la mêlée devint confuse. Les Bourguignons se trouvèrent culbutés par des forces supérieures. La plupart tombèrent, bien peu se sauvèrent. Dom Pedro lui-même, bien vite débordé, faillit se faire prendre. Il n'échappa qu'en se dépouillant prestement de ses insignes. Il put ainsi se glisser sans être reconnu, parmi les vainqueurs, entrer avec eux à Prats-del-Rey, et, le lendemain, rejoindre à la dérobée les débris de son armée. La bataille de Calaf était un véritable désastre.

Ce fut plus qu'un désastre : l'effondrement d'une royauté

---

(1) Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere, Aragona*, 4 mars, lettre du roi à l'évêque de Cagliari. (Classée par erreur à l'année 1464). *Vich*, province de Barcelone.

(2) *Cervera*, province de Barcelone.

(3) *Prats-del-Rey*, province de Barcelone.

(4) *Calaf*, province de Lérida.

(5) GONZALO, *loc. cit.*, p. 238 et suivantes. — ALONSO DE PALENCIA, *Annales* (inédites), VII, 7 (Manuscrit 1636 de la Bibliothèque nationale de Madrid, folios 113-115).

naissante. Dom Pedro vaincu perd la foi en lui-même et personne plus en Europe ne croit à la fortune de Dom Pedro. La cour de Bourgogne se réserve. La duchesse même ne sait plus que répondre à l'infortuné; les lettres du neveu suffisent pour caractériser l'attitude gênée de l'oncle et de la tante (1). Ils reçoivent l'ambassadeur Dom Jaime avec sympathie, mais sans enthousiasme (2). L'ère des sacrifices est close : l'expérience de Calaf a suffi; la triste équipée du Bâtard de Bourgogne reste et restera sans lendemain.

Privé de secours, Dom Pedro se sentit perdu. Et comme chez tout homme d'un tempérament trop impressionnable, en qui la sensibilité prime la volonté, l'équilibre physique fut vite compromis. Une maladie de foie se déclara. Elle prit au bout de quelques semaines une tournure alarmante. Le 29 juin 1466, Dom Pedro expirait à l'âge de trente-cinq ans (3).

La duchesse de Bourgogne rendit aux héritiers de son malheureux neveu un dernier service : celui de réclamer des autorités barcelonaises l'exécution de son testament. Une curieuse lettre d'Isabelle, rédigée en portugais et relative à ce testament, est encore aujourd'hui conservée en original aux Archives municipales de Barcelone (4); ce n'est pas le seul do-

(1) Archives de la Couronne d'Aragon, *Intrusos*, registre 43, folio 34 et *passim*.

(2) Madrid, Bibliothèque de l'Académie de l'histoire, *col.* SALAZAR, A 7, folios 50-52.

(3) Archives de la Couronne d'Aragon, *Dictario de la Dipulacion*, 1466, 29 juin.

(4) Barcelone, Archives municipales, *Cartas Reales*, 1463-1469 (original).

« Conselheiros da cidade de Barcelona, a duquesa de Burgonha vos envio muyto a saudar. Façovos saber que a muy foi notifficado que quando a Deus a prouve levar desde mundo el rey dom Pedro d'Aragom, meu sobrino, que Deus aja, elle vos leixou com outros por executadores de seu testamento. E por quanto vos debees saber a grande bontade e dessejo que eu tenho de ho dite testamento ser acomprido segundo atençom do dito rey meu sobrinho, que Deus aja, com razom he, e que ora entendy que mossen Ruy Vaaz, que foy seu secretari moor, e mossem Diego de Zamboja, que era su guarda roupa, tambem testementarios estam la. dando ordem como o dito testamento seja acomprido, eu vos rogo como, por contemplaçom minha, vos querraaes, com grande diligencia, despachardes os feitos que ao testamento seu pertenecem, em maneira que, o mais em breve que ser poder, elle venha a effecto, avendovos por bem recommendados os ditos mossem Ruy Vaaz e mossem Diego e os outros Portugueses criados por dito meu sobrinho que la estam, como cousas minhas em quessa quelhes, nom seja feta alguna semrazom. E em ello me farces muy grande prazer e serviço, que vos muyto agredecerey. E quando vous de muy compete alguna cousa que eu possa fazer, pop vossos homens fazeymos saber, e eu com bona vontade ho farey. O Santo Spirito vous aja em sua santa guarda. Escripto na Mota a, xxv de dezembre. Fernando de Lixboa a fez. Ano de LXVJ. ISABEL (*paraphe*).

Por a duquesa de Borgonha e de Brebante, etc., aos conselheiros e conselho da cidade de Barcelona ».

cument venu de Bourgogne que possède ce splendide dépôt.

V

La disparition de Dom Pedro laissait tout en suspens. Quel successeur lui donneraient les Catalans? La désignation de ce successeur attendue pendant plusieurs semaines fut enfin publiée (1). Elle posait, au regard de la diplomatie européenne, la question catalane dans des termes inverses, car Barcelone faisait cette fois appel à un prince français, au roi René, l'oncle et le protégé de Louis XI (2).

Au neveu de la duchesse de Bourgogne succédait un cadet de France.

Alors un nouveau travail se fit dans les chancelleries et par le jeu même des intérêts politiques contraires, la cour de Bourgogne se trouva tout naturellement ramenée dans la voie que Dom Pedro lui-même lui avait fait quitter, c'est-à-dire dans le sillon de l'alliance aragonaise.

Ce fut le roi d'Aragon Jean II qui fit les avances, ainsi que le prouvent surabondamment ses registres de chancellerie. L'appui moral et matériel que la Bourgogne avait prêté naguère à Dom Pedro n'était pas pour le gêner. Les raisons de sentiment n'avaient aucun empire sur l'âme froide de ce diplomate éminemment positif.

Au reste, Charles le Téméraire venait de succéder à Philippe le Bon. Le duc de Bourgogne n'était plus le vieillard assagi, préoccupé surtout d'achever sa carrière sans épisode trop dramatique ni complication trop aventureuse; c'était un homme jeune encore et tourmenté d'un impérieux besoin d'action, très convaincu de sa puissance et confiant dans sa fortune. A défaut d'un plan politique bien net, il avait du moins un sentiment très intense et qui lui tenait lieu de programme : il éprouvait une antipathie violente contre le roi de France et un furieux désir de la traduire en actes.

Or, justement, ce même roi de France venait de rompre avec l'Aragonais. Louis XI venait de se déclarer pour René, au mépris de son traité avec l'Aragon, ce traité d'alliance avec Jean II, naguère opposé à Dom Pedro. Ainsi tout prédisposait Jean II et Charles le Téméraire à s'entendre contre la France, et les bonnes relations, interrompues par l'aventure éphémère de Dom Pedro, reprirent entre les deux cours.

---

(1) Barcelone. Archives municipales, *Délibéracions*, registre VII (30 juillet 1466).

(2) René prétendait au royaume d'Aragon du chef d'Yolande de Sicile.

Peu à peu, ces relations devinrent exceptionnellement actives, et il fut évident qu'il se tramait autre chose qu'un simple renouvellement de l'ancienne amitié. Mais l'Aragon est loin de la Bourgogne. Il y a bien des étapes de Saragosse ou de Valence à Dijon ou à Bruges. A pareille distance, les négociations prennent de longs mois. En juin 1468, une ambassade, solennellement reçue à Bruges, apporta de la part de Jean II un premier projet de traité (1). Un peu plus tard, deux autres ambassadeurs aragonais arrivent à la cour de Bourgogne, Don Hugo de Urrea et Don Françés Berenguer (2). Ils apportent un nouveau texte, corrigé et complété, auquel Charles le Téméraire appose sa signature. C'est le premier traité d'alliance conclu par les deux maisons depuis le commencement de la Révolution catalane, et les articles qui le composent portent comme titre, dans le registre de la *Chancellerie Aragonaise* où ils sont transcrits, à Barcelone, cette formule significative : *Liga cum duci Burgundie* (3).

Le traité de 1469 était encore assez vague : c'était plutôt des préliminaires qu'un pacte définitif. Aussi, les négociations deviennent-elles de plus en plus cordiales et actives entre le roi et le duc au lendemain de cette première signature. Le 12 juillet 1469, Charles le Téméraire écrit une lettre particulièrement affectueuse à Jean II d'Aragon, et Jean II lui-même se départ de sa froideur habituelle pour répondre sur le même ton, par une lettre datée de Monzon le 4 janvier 1470 (4).

Certes, il n'était plus question de marier Ferdinand avec Marie de Bourgogne. Au temps où un cousin de cette même Marie régnait à Barcelone, au temps où Dom Pedro, appuyé par les chevaliers bourguignons, entreprenait de l'évincer, Jean II avait cherché et trouvé pour son fils la main d'une autre héritière; il avait choisi Isabelle de Castille, et cette union de ceux que l'histoire a appelé les *rois catholiques* venait d'être célébrée. La diplomatie aragonaise et la diplomatie bourguignonne ne travaillent donc plus à une combinaison matrimoniale, mais à l'élaboration d'une alliance purement politique.

Il s'agit, pour Jean II, d'obliger Louis XI à s'abstenir de toute intervention en faveur de René et de la Révolution catalane. Pour tenir en respect le roi de France, il faut lui faire

---

(1) LENGLET-DUFRESNOY, *Mémoires de Messire Philippe de Commines*, II, 191.

(2) Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3412, folios 135 et suivants.

(3) Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 2413, folio 15.

(4) Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3413, fol. 85.

sentir la menace permanente d'une attaque combinée sur plusieurs de ses frontières, notamment au nord et à l'est.

C'est Jean II qui expose lui-même ce plan dans ses instructions secrètes à son ambassadeur, l'évêque de Sessa (1), et la conclusion de ce document lumineux, c'est l'importance exceptionnelle d'une alliance étroite entre l'Aragon et la Bourgogne.

VI

Cette alliance fut pleinement réalisée par le traité de Saint-Omer, en date du 1er novembre 1471 (2). Ce ne sont plus cette fois de vagues assurances d'amitié, mais des stipulations précises et formelles. A travers les articles diffus où se complaît encore la diplomatie du xve siècle, se dégagent les clauses d'une alliance défensive conclue contre la France. Louis XI est constamment visé comme l'ennemi des deux parties contractantes. C'est en prévision de ses convoitises que les signataires du traité se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs Etats. Et pour qu'aucune arrière-pensée ne subsiste quant aux fiançailles rompues de Ferdinand et de Marie, les deux nouveaux époux, Ferdinand et Isabelle, sont admis à signer le pacte.

Cette dernière circonstance est précieuse à plus d'un titre. C'est elle qui nous a permis de conserver le seul texte original du traité de Saint-Omer qui subsiste, à ma connaissance du moins; l'exemplaire sur parchemin, d'ailleurs bien endommagé, hélas! — qui figure aujourd'hui aux Archives royales de Simancas, dans ce château solitaire et pittoresque de la Vieille Castille, dont les trois cents salles abritent les Archives diplomatiques de l'ancienne Espagne.

Le parchemin qui porte le traité de l'Alliance bourguignonne est classé sous la cote *Sicilia* 1111, cote au premier abord surprenante, et qu'on me permettra d'expliquer d'un mot : Ferdinand le Catholique portait, lorsqu'il signa le traité de Saint-Omer, le titre de Roi de Sicile (3). En sa qualité de signataire, il retint un exemplaire du traité, et c'est précisément cet exemplaire qui se trouve actuellement au château de Simancas.

---

(1) Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3413, folios 71 et suivants.

(2) Limancas, Archives générales, *Estado Sicilia*, 1111, parchemin original; copie à Nantes, *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 100.

(3) La Sicile faisait alors partie des Etats de la Couronne d'Aragon, qui comprenaient aussi la Sardaigne.

L'alliance de Saint-Omer n'était pas une de ces alliances platoniques dont l'histoire du xve siècle est si riche ; les événements n'allaient point tarder à la mettre à l'épreuve. Tout d'abord, les efforts de Jean II et de Charles le Téméraire contre Louis XI, leur commun adversaire, furent immédiatement plus cohérents. Jean II, encouragé par l'assurance d'une coopération vigoureuse, prit hardiment l'offensive. Le duc de Bourgogne fut considéré partout, en Aragon, comme un ouvrier de la même œuvre que le souverain national, et nous avons l'écho de cette consécration populaire de l'alliance par l'opinion publique dans les réflexions d'un vicaire de Gerona, Alfonsello.

Ce prêtre était assez mêlé à la politique de son pays et de son temps, car il était le familier de l'évêque de Gerona, le célèbre Margarit, l'un des diplomates aragonais les plus en vue et, par surcroît, précepteur du prince Ferdinand. Alfonsello a eu l'idée fort heureuse de prendre pour confident de ses pensées un registre de la cathédrale de Gerano, et il s'épanche un jour, dans ce journal intime, sur les vertus du duc de Bourgogne. Le passage vaut la peine d'être cité ; il est en latin et je le traduis :

« C'est Dieu (écrit Alfonsello) qui suscita contre cet abomi-
« nable tyran qu'était le roi de France l'illustrissime duc de
« Bourgogne, frère d'armes de notre roi d'Aragon (*Fratrem*
« *armorum, regis nostris Aragonum*). Et le duc poursuivit le
« tyran si vivement qu'il ne pouvait se soustraire à sa puis-
« sance » (1).

Telle est l'idée très haute qu'un prêtre de Gerona bien informé se faisait de Charles le Téméraire, l'idée aussi qu'il se faisait de l'alliance bourguignonne au point de vue aragonais. Les faits allaient prouver bientôt que cette opinion n'était nullement excessive et que cette expression pittoresque de *frère d'armes* était elle-même conforme à la réalité.

Au cours de l'année 1472, l'effort des alliés de Saint-Omer précipite les événements. Louis XI, menacé par le duc de Bourgogne et ses complices féodaux, doit renoncer à envoyer tout secours à Barcelone. Jean II triomphe alors de la Révolution catalane qui le tient depuis dix ans en échec. Il assiège Barcelone, l'affame et consent à une capitulation honorable qui, signée de la main d'un vainqueur, est un chef-d'œuvre de diplomatie (2).

---

(1) Fidel Fita, *Los Reys d'Arago y la Seu de Girone*, 2e partie, page 8.
(2) *Dietari del Consell Barceloni* (publié par la ville de Barcelone), II, 508 et suiv.

La Catalogne, qui le reniait naguère, acclame Jean II comme un bienfaiteur; un seul ennemi se dresse en face du monarque aragonais : Louis XI, le détenteur obstiné de ce gage d'une créance nulle, le Roussillon et la Cerdagne.

La grande partie dont nous venons d'exposer les péripéties multiples se réduisait désormais à un conflit franco-aragonais sur les Pyrénées. Il n'était plus question de Barcelone, mais de Perpignan. Il s'agissait de savoir si le roi de France garderait des territoires qu'il avait reçus en échange d'un secours qu'il n'avait pas fourni; il s'agissait de savoir si Louis XI retiendrait le gage d'une dette qu'il avait oublié de remettre le montant au prétendu débiteur. C'est alors que l'entente de la Bourgogne et de l'Aragon donne sa mesure; c'est alors que Jean II et Charles le Téméraire se révèlent comme de véritables frères d'armes, et l'épisode est significatif.

Jean II, fort de la pacification de la Catalogne et du loyalisme des Roussillonnais, impatients du joug français, rassemble ses forces, entre en Roussillon, enlève Perpignan, grâce à la complicité des Perpignannais eux-mêmes, et, malgré ses soixante-dix-huit ans, il jure, dans l'église cathédrale Saint-Jean, qu'il n'abandonnera pas la place avant de l'avoir mise hors de tout péril (1). Louis XI se voit joué. Il s'obstine. Une armée française vient mettre le siège devant Perpignan et les défenseurs de la place, malgré la puissance du roi et en dépit de leur courage, semblent à bout de forces.

C'est dans cette situation décisive qu'intervient le frère d'armes de Jean II, Charles le Téméraire.

---

(1) ZURITA, *Annales de la Corona de Aragon*, IV, 194.

J. CALMETTE.

(Suite à la prochaine livraison.)



CATALOGUE D'ACTES

relatifs aux

JOINVILLE[1]

101. 1260

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, fonde la chapelle de St-Georges à Gombervaux, et donne à cet effet douze livres tournois et un char de foin. La desserte sera faite à Fontenelles en attendant l'exécution de la chapelle.

Copie du XVIIIe s. aux Archives de Vaucouleurs.

102. Juillet 1262

Philippe, sire de Chauvirey, chevalier, donne à l'abbaye de Beaulieu, pour le repos de l'âme de son père Girard (2) et de ses ancêtres, une part de la grosse dîme de Chauvirey, et une rente en grains sur la grosse dîme de Grenant. Assentiment de sa mère Helvyde et de sa femme Marguerite [de Joinville].

Orig., Arch. de la Haute-Marne, F. Beaulieu, 2e liasse, 3e partie, Chauvirey.

103. Juillet 1260

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, donne à ses bourgeois de la Neuville-à-Mathons un droit d'usage dans la forêt de Mathons.

Copie du 6 mars 1642. Archives de la commune de Mathons, dans un dossier de procédures (Translation en français).

104. Juin 1261

« Par la main de mon seigneur Humbert, mon chapellain ». Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, vend aux bourgeois de

---

(1) Voir le premier numéro de la *Revue*, tome II.

(2) Girard est dit, en mai 1238, *Girardus miles, de Archeio, dominus de Chauviré.*

Mathons les arpents de Mathons, du champ Vautier au Val de la Roche.

Copie du 3 mars 1672, aux archives de Mathons, dans un dossier de procédures.

105. Juin 1261

Isabelle [de J.], dame d'Is, approuve une donation faite par un de ses vassaux à l'abbaye de Belfays.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, f. Morimond, 2e liasse, Belfays, nº 12.

106. Octobre 1261

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, fonde une chapellenie sous le vocable de St-Georges à Doulevaux *(sic)*, et donne à cet effet une rente en grains et un char de foin à prendre sur son breuil d'Amblainville (lieu détruit, commune de Vaucouleurs).

Copie du XVIIIe s. Archives de Vaucouleurs.

107. 1262 (1261) 25 mars

Guillaume, chevalier, sire de Pusy, vend à Héluyse (de J.), dame de Faucogney et à Aimonin, son fils, ce qu'il pouvait avoir en la terre où est situé le château de St-Loup.

Arch. de la Côte-d'Or, B. 10.441, cartul. de Faucogney, nº 50.

108. Mai 1262

A Rimaucourt — « par la main mon seigneur Humbert d'Evesqueville, mon chapelain » — Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, et sa femme Alix [de Reynel] confirment les donations faites à Benoitevaux par feus Viard, sire de Reynel, frère de la dite Alix, et ses deux fils Jean et Gautier.

Copie du XVIIIe s. Cartul. de Benoitevaux, fol. 6, rº, nº 11 ; charte différente de celle de même date, nº 400 du catal. Delaborde.

109. Août 1263

« C'est la sépulture Marie de Joinville, qui fuit famme Jean, si-
« gnor de Trichastel, laquel trespassa le jor de l'uictave de l'Asump-
« tion Notre-Dame d'Aost, an l'an M.CC.LXIII. Priez por l'âme.
« Amen. »

Epitaphe à St-Florent de Tilchatel, dessein à l'appui.

110. 1264 [1263, mars]

Robert de J., sire de Sailly, ratifie le don que Nicolas de Somme-Tonance, chanoine de Reynel, en considération du dit Robert, de sa femme Aufélix et de leur fille Isabelle, religieuse à Benoitevaux, a fait aux dites religieuses, de sa vigne située au finage de Somme-Tonance, avec réserve de l'usufruit sa vie durant.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds de Benoitevaux.

111. 1264 [1263, mars]

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, et sa femme Alix [de Reynel] donnent à l'église collégiale du château de Reynel six émines de blé de rente, en aumône pour l'âme de feu Gautier, sire de Reynel, père de ladite Alix.

J. Vignier, Décade historique, II, 170, d'après les arch. de l'église collégiale de Reynel.

112. Juillet 1264

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, et Humbert de Peraut, commandeur du Temple en France, font abandon de la taille à leurs hommes de Juvigny qui paieront des droits de terrages.

Copie du xvie s., Arch. de la Haute-Marne, commanderie de Ruetz, liasse 2, Juvigny.

113. Juin 1266 (en français)

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, déclare tenir Sailly et la chatellenie en fief de l'église de Toul.

Benoit Picard, *Hist. de Toul*, 113, fragm.

114. 1266 (en français)

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, et Mahaut de Lacy, sa femme, transforment en canonicats, avec prébendes presbytérales en leur chapelle du château de Vaucouleurs, les trois chapellenies de Vaucouleurs, Gombervaux et Doulevaux *(sic)*, et fondent quatre autres prébendes en ladite chapelle, pour laquelle ils constituent une dotation.

Copie du xviiie s. Archives de Vaucouleurs.

115. 5 Juillet 1267

Guillaume de J., doyen de Besançon, atteste que Girard, fils de Pierre, sire d'Arguel, est devenu son homme par le commandement de Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, et que le fief du dit Girard reviendra après sa mort à Laure (de Commercy), femme de Jean, et à leurs enfants (*en français*).

Mention : E, Petit, *Ducs de Bourgogne*, catal. n° 3.568, d'après le cartul. d'Hugues de Chalon, n° 58.

116. 1269 (*en français*)

Simon de J., sire de Gex, et Barthelemi, sire de Cicon, chevalier, ordonnent à Etienne d'Oiselet et à tous les féodaux d'Arlay de faire hommage aux enfants de Laure (de Commercy), jadis femme de Jean de Chalon.

Cartul. d'Hugues de Chalon, p. 173, n° 260.

117. Octobre 1269

En présence de Simon de J., sire de Gex, et de Simon de Mont-Ferrand, sire de « Corcondray » Helvide [de J.], vicomtesse de Vesoul, a prouvé ses droits à l'encontre d'Othenin de Bourgogne sur les fiefs de *Pothincort, Angluz*, etc.

Arch. de la Côte-d'Or, Peincedé II, 670 2° : Simonnet, p. 138-139.

118. 1269

Jean de J., chevalier, sire de Mailly, avec l'assentiment de sa femme Renarde, fait arrangement avec l'abbaye de Cheminon relativement à une voie commune.

Orig., scellé, Arch. de la Marne, fonds de Cheminon. Voir Delaborde, le n° 474 *bis*.

119. 1270 (Janvier, 1269)

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, atteste la vente faite par Vautier, dit d'Igny, (« Duignei »), chevalier, à l'abbaye de Vaux-en-Ornois, du coteau situé devant le moulin de Neuville [lez-Vaucouleurs].

Orig., Arch. de la Meuse, fonds d'Evaux, layette Q, n° 42.

120. vers 1270

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, Géofroi de Clefmont, sire de Reynel, et Alice, dame de J., affranchissent les habitants de Reynel, selon les us et coutumes de Bourdons, et d'après la charte antérieurement accordée par Gautier, jadis sire de Reynel.

Analyse : J. Vignier. *Décade historique*, t. II, p. 471, d'après les arch. de l'église collégiale de Reynel.

121. 26 Mai 1270

Mabile de Lezinnes, dame de Nanteuil [veuve d'Erard de Chatillon, sire de Nanteuil], reconnaît avoir reçu en mariage d'Erard de Lezinnes, doyen d'Auxerre, et de défunt Guillaume de Lezinnes, ses frères, la somme de quinze cents livres tournois et de trois cents livres de terre, ce que *Joiffroiz de Joingville*, son mari ratifie.

Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, anc. éd,, I, p. 461, et nouv. éd., I, p. 450,

122. Mai 1270

Isabelle [de J.], dame d'Is, et Géofroi de Clefmont, sire de Reynel, son fils, vendent à l'abbaye de Morimond une rente de quatre chars de merrain à prendre chaque année sur leurs bois d'Is.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, f. Morimond, La Villeneuve n° 19.

123. 1271 [mars 1270]

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, déclare que Géofroi, dit Mutel, de Thil, écuyer, a reconnu devoir aux religieux de Vaux un demi-muid de blé, mesure de Sommevoire, à prendre sur les dîmes de Thil.

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, p. 360, layette Y, n° 8.

124. 1271 (en français)

Jean, abbé de Mores, Jean, sire de Chappes, chevalier, attestent que les chapelains de la chapelle de Jully ont reconnu que la dite chapelle avait été fondée du consentement de Guillaume de Joinville, sire de Jully.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, f, Molème, H. 280.

125. 1271, 21 mai

Traité de paix et accord entre le chapitre de Toul et Géofroi de J., sire de Vaucouleurs. Le bailli de Vaucouleurs, fondé du pouvoir du dit Géofroi, et Jean de J., sénéchal de Champagne, seigneur suzerain, scellent l'acte en l'absence du sire de Vaucouleurs. Il s'agit de biens contestés à Longer. Ourches, Pagny, etc.

Arch. de Meurthe-et-Moselle, G. 33.

126. 1271

Cinq chanoines du château de Jully comparaissent devant Jean, abbé de Mores, Jean, sire de Chappes et Guillaume de Joinville, sire de Jully, pour signer un accord relatif au service de la chapelle.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, fonds Molème, carton de Jully-sur-Sarce.

127. 1272 (en français)

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, amortit une donation faite par Pierre de Féligny et Aubert, son frère, de ce qu'ils possédaient aux moulins et foulons de Neuville-sous-Vaucouleurs.

Orig., Arch. de la Meuse, fonds d'Evaux, Layette Q, n° 24.

128. 1272 (février 1271) (*en français*)

Erard de Lezinnes, évêque d'Auxerre, et Jean de Chatillon, comte de Blois et sire d'Avesne, déclarent que Mile, seigneur de Noyers, en mariant son fils Mile avec Marie de Chatillon, nièce d'Erard et de Jean, a donné pour caution de sa promesse de dot Jean, seigneur d'Arcis, *Janhans, sire de Joingville,* chevalier, et Jean, comte de Joigny, écuyer.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, chambre des comptes, B. 1272; sceau ovale d'Erard de Lezinnes, évêque d'Auxerre.

129. Juillet 1272

Gui, chevalier, sire de Sailly, avec l'assentiment de sa mère Aufélis, dame de Sailly, donne aux religieuses de Benoitevaux une rente sur un moulin, ce qui est approuvé par Jean de J., chevalier, son cousin, seigneur du fief de ce moulin.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds Benoitevaux.

130. 1273

Gui de J., sire de Jully, fait hommage à Robert, duc de Bourgogne.

Arch. de la Côte-d'Or, B. 312, registre du XIIIe siècle.

131. Avril 1274 (en français)

Géofroi de J., chevalier, seigneur de Nanteuil, Mabile [de Lezinnes, veuve d'Erard de Chatillon, sire de Nanteuil], femme du dit Géofroi, Gaucher de Chatillon, fils de Mabile, damoiseau, accordent une charte de franchise aux habitants d'Ampilly-le-Sec.

Garnier, *Chartes de communes*, t. II, p. 138-343.

132. 1274

Débats entre Jean, sire de J., et Géofroi de Clefmont au sujet de la possession de Reynel que chacun d'eux revendiquait, au nom des droits de leurs femmes respectives Alix et Elissande.

Mention : J. Vignier, *Décade historique*, II, p. 471, d'après les arch. de l'église collégiale de Reynel.

133. 1275

Accord et transaction entre Jean, sire de J., et Alix [de Reynel], sa femme, d'une part, et Géofroi de Clefmont et sa femme Elissande, d'autre part, par l'entremise de Mile, chevalier, de St-Amant, relativement à la terre de Reynel, dont le titre est attribué à Géofroi de Clefmont. L'acte est muni des sceaux du dit Mile et de celui des sires de Chappes et de Jully [sur-Sarce], leurs parents communs.

Analyse : J. Vignier, *Décade historique*, t. II, p. 471, d'après les arch. de l'église collégiale de Reynel.

134. Août 1276

Géofroi de Clefmont, sire de Reynel, confirme la donation faite par « sa chière mère ma dame Ysabiaus [de J.], sa en arriers dame d'Iz » et son frère Gui, sire de Monteclair à Gautier, dit *le Pauvre homme*, chevalier, du bois mort à prendre dans certains de leurs bois pour le chauffage du four de Noyers.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, chapitre de Langres, G. 68, Noyers.

135. 1276

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, et Alix, sa femme, vendent à l'abbaye de Vaux-en-Ornois ce qu'ils ont aux terrages du

lieu des *Taillettes* devant la grange de Domremy, en réservant la garde et la justice.

Arch. de la Meuse, Invent. d'Evaux, layette M, n° 15.

136. Octobre 1276 (*en français*)

Jean de Chalon, comte d'Auxerre, atteste que Guillaume de Joinville, sire de Jully-sur-Sarce et sa femme Marie [de Tanlay] ont vendu aux religieux de Moutier-St-Jean ce qu'ils avaient à Joux-en-Auxerrois, pour le prix de quatre cents livres tournois.

Edition : *Reomaus, Historia monasterii S. Johannis*, p. 284.

137. Octobre 1276 (*en français*)

L'abbé et le couvent de Moutier-St-Jean notifient la même vente de Joux par Guillaume de J., sire de Jully, et Marie, sa femme.

Orig., Arch. de la Côte-d'Or, B. 10.480 ; sceaux de l'abbé et du couvent de Moutier-St-Jean.

138. Mai 1277 (*en français*)

Géofroi de J., sire de Nanteuil, et Jean de J., chevalier, son frère, donnent leur assentiment à la vente du bois des Rippes, finage de Juvigny, que Jean, sire de J., leur père, avait faite à la même date aux Templiers de Ruetz.

Orig., Arch. de la Haute-Marne, commanderie de Ruetz, 2e liasse, Juvigny.

139. Août 1277

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, et sa femme Alix vendent à la communauté des habitants de Mussey deux pièces de bois au territoire de ce village, à charge d'un quarteron d'avoine par an.

Vidimus de 1484 et copie de 1599 : *Mémoires de la soc. des lettres*, etc. *de St-Dizier*, t. V, (1889) p. 305.

140. 1277, novembre

Jean, sire de J., sénéchal de Champagne, est pleige de 100 livres pour Géofroi de Misembourg, sire de Bertrange, qui doit aller outre-mer avec Othon de Bourgogne, sire de Salins.

Bibl. nat., Collect. Moreau, t. 877, fol. 380.

141. Vers 1280

« Cy gist Joffroy, rayonnant jadis comme un astre, seigneur de « Risnel et chevalier sans reproche, fils d'un sire de Clefmont et « d'une dame de la maison de Joinville, en son vivant libéral de ses « biens et à présent couvert de cendres ».

J. Vignier, *Décade historique*, t. II, p. 472, traduction d'une épitaphe en quatre vers latins dans l'église de la Crète.

142. Juin 1280

Gui de J., sire de Sailly, confirme la donation d'une vigne faite par Nicole de Somme Tonance, chanoine de Reynel, aux religieuses de Benoitevaux, avec l'approbation : « mon cher freire, monsignour Robert de J., qui fu sires de Sailly devant moi ».

Orig., Arch. de la Haute-Marne, fonds Benoitevaux.

143. 1280 (en français)

Guillaume de J., sire de Jully-sur-Sarce, assiste avec plusieurs chevaliers du voisinage aux assises de Dixmont, dans le débat entre le seigneur de Noyers et les bourgeois de cette ville, et figure parmi ceux qui offrent un gage de bataille contre les bourgeois.

Orig., arch. de la Côte-d'Or, titres Noyers, layette 126; mention : Ernest Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. VI, catal. nº 4586.

144. 12 novembre, 1281

Simon de J., chevalier, sire de Beaupré, déclare que les chanoines de Reynel lui ont promis de ne pas réclamer la rente qu'il leur devait sur la Neuville-au-Bois-en-Ornois.

Orig., arch. de la Haute-Marne, chap. de Reynel.

145. 1282 (en français)

Jean de J., sénéchal de Champagne, fait comparaître devant lui le sire de Noyers et les bourgeois de la même ville, au sujet de leurs débats sur les affaires communales.

Orig., arch. de la Côte-d'Or, titres de Noyers; mention : Ernest Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 137.

146. 1282 (1281, 25 janvier)

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, donne à l'abbaye de Saint-Urbain pour son anniversaire et celui de sa femme Mahaut, dix sous tournois à percevoir chaque année par les mains de son maire et de ses officiers de Mussey.

Copie, arch. de la Haute-Marne, fonds Saint-Urbain, liasse 9e, 11e partie; *Mémoires de la Soc. des lettres, etc., de Saint-Dizier*, v (1889), p. 364.

147. 1282 (1281, février)

Géofroi de J., sire de Vaucouleurs, vend aux religieux d'Evaux tous ses droits sur la justice de Saint-Joire.

Copie du xviie s., arch. de la Meuse, fonds d'Evaux, layette D, nº 2.

148. Août 1282

Vidimus de 1284, relatant la procuration donnée par « Geofrois de Joingville », chevalier, sire de Nanteuil, à sa femme Mabile, pour pouvoir vendre, engager, payer, etc., et en un mot gérer en son absence.

[Au dos] : « Procuration pour la dame de Villehardouin par Geoffroy de Joinville » (1).

Orig., maculé et déchiré, arch. de l'Aube, G. 3834.

149. 1282

Géofroi de J., ayant la garde de Gaucher de Chatillon, sire de Nanteuil, son beau-fils, lui délivre ses domaines avant son départ, et prie l'archevêque de Reims de le recevoir à foi et hommage.

A. Du Chesne, *Maison de Chastillon*, 620; Bibl. nat., coll. Du Chesne.

150. 1283 (en français)

Jean de J., sénéchal de Champagne, est à nouveau chargé de l'arbitrage dans les démêlés survenus entre Mile, sire de Noyers, et les bourgeois de cette ville.

Orig., arch. de la Côte-d'Or, Chambre des comptes, layette 526; Ernest Petit, *Ducs de Bourgogne*, t. VI, catal. n° 4587.

151. 12 janvier, 1284

Thibaud de Neufchatel, sire de Reynel, déclare avoir reçu quatre cents francs d'or dus par le comte de Genève et de Vaudemont, sire de J., son beau-frère, par suite d'une convention arrêtée concernant la succession de Marie de Luxembourg, comtesse de Vaudemont, dame de Joinville.

Collect. Lorraine, vol. 156, n° 37, Vaudemont.

152. Juin 1284

Accord entre Jean de J., sénéchal de Champagne, et frère Humbert, commandeur de Ruetz, d'une part, et les habitants de Juvigny, d'autre part, au sujet des terrages contestés sur ledit finage.

Copie du XVIe s., arch. de la Haute-Marne, commanderie de Ruetz, 2e liasse, Ruvigny.

153. 28 juillet 1285

« Samedi après sainte Magdeleine »

Les religieux de Saint-Urbain, au nombre de trente-sept nommément désignés, déclarent que les barons et seigneurs qui devaient les protéger, se livrent à des déprédations, et qu'ils sont résolus à poursuivre sans relâche leurs revendications contre toutes personnes et principalement contre le sire de Joinville, ses héritiers et successeurs, au sujet de l'abbaye et de ses biens, pour les torts qui leur ont été faits, et décident de résister aux agissements du sire de Joinville qui veut les mettre en lutte avec leur abbé, con-

---

(1) Cette pièce importante nous fixe sur la date de départ de Géofroi de Joinville, lorsqu'il se rendit en Italie à la cour du roi Charles Ier, qui était comte de Tonnerre par sa femme Marguerite de Bourgogne. Ses fils le suivirent et occupèrent de hautes fonctions sous les rois Charles Ier et Charles II.

cernant la garde de l'abbaye, et notamment dans un procès alors pendant, et si quelqu'un d'entre eux cédait à ses instigations, il encourrait la peine d'excommunication déjà portée par l'abbé, et serait exclu de toute participation aux biens spirituels et temporels du monastère. L'acte est scellé de leur sceau et de celui de l'abbé.

Orig., arch. de la Haute-Marne, fonds Saint-Urbain. Il ne reste qu'un fragment du sceau de l'abbé.

154. Septembre 1286

Pontoise. — Philippe-le-Bel approuve la fondation d'un Hôpital faite par Gui de J., sire de Donjeux, audit lieu de Boucheraumont, ce qui est approuvé par la reine Jeanne, de qui relève Donjeux

Thierry de Saint-Remy, *Remarques hist. sur la sainte hostie miraculeuse de Saint-Jean-en-Grève*, t. II, p. 183.

155. 1287 (janvier 1286, *en français*)

Mabile [de Lezinnes], dame de Nanteuil [et de Villehardouin], rappelle le testament de sa mère Marguerite [de Mello], et la donation faite à l'église Saint-Pierre de Troyes. Erard de Lezimes, évêque d'Auxerre, frère de Mabile, était l'un des exécuteurs testamentaires de Marguerite. [Il n'est pas parlé de Géofroi de J., mari de Mabile].

Orig., arch. de l'Aube, G. 3713.

156. 1287

Quittance des prévots de Vaucouleurs pour ce que le duc devait à Géofroi de J., seigneur de Vaucouleurs, pour son fief.

Mss. — Meuse, B. 256, fol. 105 v° et 106.

157. 1er juin 1287

Guillaume [de J.,], sire de Jully-sur-Sarce, est témoin d'un jugement des grands jours de Troyes.

Pithou, *Coutumes du bailliage de Troyes*, éd. 1628, p. 523.

158. 1287, septembre

Charte de donation de Pierre, sire de Gex, mardi avant Notre-Dame de septembre.

Bibl. nat., Collect. Lorraine, 7191, fol. 133 v°.

159. 1287

Jean, sire de J., reprend d'Otte, comte de Bourgogne, vingt livrées de terre à Rupt-lez-Joinville, en représentation d'un don de trois cents livres tournois.

Orig. et *Vidimus*, arch. du Doubs, B. 533. — Ibid., copie dans B1, cartul. de Bourgogne, fol. 1.

160. 1289 (mars 1288)

Accord entre Jean, sire de J., et Jean de Dampierre, sire de Saint Dizier, au sujet de la mouvance de Chancenay et du flottage des bois sur la rivière de la Marne.

Vidimus du 8 février 1505 (v. st.), arch. de la Haute-Marne, fonds du chapitre de Joinville.

Mention : Delaborde, catal, n° 578.

161. 1291 (5 février 1290, *français*)

Gui de J., sire de Sailly, et sa femme Marguerite renoncent à réclamer aux religieux de l'abbaye de Beaulieu un muid de blé, mesure de Chauvirey, qui avait été donné à ce monastère par Philippe de Chauvirey, à prendre sur les tierces de Buxières.

Orig., arch. de la Haute-Marne, Beaulieu, 1re liasse, 4e partie, Buxières-lez-Froncles.

162. 1293 (avril 1292, *français*)

Jean, sire de J., confirme les donations faites par son père aux chevaliers teutoniques de Beauvoir.

Orig., arch. de l'Aube, fonds Beauvoir, II. 126; pièce scellée. Mention : Delaborde, catal. n° 595.

163. 1293 (français)

Vente par Gui de J., sire de Sailly, aux religieux de Saint-Urbain, de tout ce qu'il possédait dans la terre de Bettoncourt.

Orig., arch. de la Haute-Marne, Saint-Urbain, 5e liasse, 5e partie, Bettoncourt. Mention : Delaborde, catal. n° 609.

164. Mai 1294 (en français)

Gui de J., chevalier, sire de Donjeux, relate une vente faite à l'abbaye de Saint-Urbain par Constant, fils de Vauterin, prévot de Donjeux, et ses enfants Jeannette, Cécile et Estevenin, du quart des tierces de Signéville, et huit sous de cens environ au même lieu.

Orig., arch. de la Haute-Marne, fonds de Septfontaines, 5e liasse, 1re partie, Signéville. Sceau détruit.

165. Juillet 1294

Gautier de J., sire de Vaucouleurs, et sa femme, donnent décharge à l'abbaye d'Evaux pour l'entretien et les réparations de trois ponts à Vaucouleurs, ce à quoi ils étaient tenus à cause du pré du clos de Vaucouleurs.

Arch. de la Meuse, invent. d'Evaux, p. 305, layette Q, n° 4.

166. 20 septembre 1295 (français)

Gui de J., sire de Sailly, notifie qu'Aubert de Poissons a reconnu tenir de Jean, sire de J., tout ce qu'il possédait à Poissons.

Orig., arch. de la Haute-Marne, Saint-Urbain, 18e liasse, 3e partie. Mention : Delaborde, catal. n° 623.

166bis. 1296

Mathieu, abbé de Bithaine, s'oblige à célébrer dans son abbaye un anniversaire perpétuel pour Jean de Faucogney, vicomte de Vesoul, en reconnaissance de l'abandon de terres à Navenne et à Saulx, fait au monastère par Héluyse de J. veuve de Jean, et son fils Aimé de Faucogney.

Orig., Arch. du Doubs, B, 505.

167. 1er juillet 1297 (français)

Gautier de J., sire de Vaucouleurs, et Isabelle de Cirey, sa femme, font accord avec les religieux de Vaux-en-Ornois, relativement au moulin de Neuville-aux-Forges.

Orig., arch. de la Meuse, fonds d'Evaux, layette Q, n° 25.

168. Mai 1298 (français)

Jean de J., chevalier, sire de Jully, notifie que Girard de Saint-Germain, curé de Busseau, chanoine de la chapelle de Jully, a donné aux chanoines de cette église une maison sise sous les murs du chateau de Jully. que Guillaume de J., jadis sire de Jully et père de Jean, avait donnée auparavant à Girard.

Orig., arch. de la Côté-d'Or, fonds Molême, H. 280.

169. 1298, mai (français)

Jean de J., chevalier, sire de Jully, notifie que Pierre de Vaudes, prêtre, chanoine de la chapelle de Jully, a donné une vigne aux religieux de Molême.

Marie de Conflans, « *sa loiaul compaigne et espouse* », confirme la donation.

Orig., arch. de la Côte-d'Or, fonds Molême, H. 280.

170. 12 juin 1299

Géofroi de J. sire de Vaucouleurs, assiste au traité de Montreuil-sur-Mer entre les rois de France et d'Angleterre, et figure parmi les témoins qui mettent leur sceau à ce traité.

Arch. nat., J. 632, n° 32.

171. 14 juin 1299 (français)

Jean de J., sire d'Ancerville, pour le remède de son âme et de celle de Marie, « dame de Quievrain et d'Ancerville, ma femme, qui fu », donne au chapitre de Notre-Dame de Reynel dix sols tournois pour leur anniversaire.

Orig., arch. de la Haute-Marne, chap. de Reynel.

172. 20 juin 1299 (français)

Gui [de J.] sire de Sailly, chevalier, atteste qu'en sa présence Renaud et Bertrand, frères, enfants de monseigneur Maheu de Nouvoiant, ont transigé avec Jacques, abbé de Saint-Urbain, sur une question de justice à Annonville

Orig., arch. de la Haute-Marne, fonds Saint-Urbain, 5e liasse, 1re partie, Aillonville Sceau détruit.

173. 1299

Jean, sire de J. [devant aller à Rome], fait le partage entre ses enfants Jean, sire de Reynel, et Anseau.

Mention : J. Vignier, *Décade histotique*, t. II, p. 471, d'après les arch. de l'église, coll. de Reynel.

174. Août 1300

Gui de J., sire de Sailly, et autres arbitres terminent le différend existant entre les religieux d'Evaux et Jean de Sailly, écuyer, seigneur de Ribaucourt, frère, vassal et homme lige dudit Gui de J., concernant les prétentions dudit Jean de Sailly dans le bois de Grammont, dépendant de la cense de Domremy.

Arch. de la Meuse, invent. d'Evaux, p. 268, layette M, nº 14.

175. 9 septembre 1300 (en français)

Fondation du prieuré de Boucheraumont par Gui de J., sire de Sailly, *le lendemain de la Nativité Notre-Dame.*

Thierry de Saint-Remy, *Remarques hist. sur l'hostie miraculeuse de Saint-Jean-en Grève*, t. II, p. 193. Mention : Delaborde, catal. nº 661.

176. 4 novembre 1301 (français)

Gautier de J., sire de Vaucouleurs, reconnaît que ni lui ni ses successeurs seigneurs de Vaucouleurs ne peuvent se dessaisir de la garde qu'ils ont sur la maison de Septfonds (commune de Vaucouleurs) appartenant à l'abbaye de Septfontaines.

Orig., arch. de la Haute-Marne, Septfontaines. Edition : Chévelle, *Documents hist. sur la chatellenie de Vaucouleurs*, 1892, p. 9.

177. 10 juillet 1302 (français)

Jean, sire de J., [sénéchal de Champagne], est convoqué avec d'autres féodaux du royaume par un mandement de Philippe-le-Bel, pour se trouver en armes à Arras, le 15 août, afin de marcher en Flandre.

Arch. nat., JJ. 36, nº 97; bibl. nat., fr. 7284, fol. 29.

178. 5 août 1303 (français)

Paris. — Philippe-le-Bel mande pour venir à son secours contre les Flamands, les sires de Joinville, de Chateauvillain, de Vienne, de Vergy et autres féodaux.

Arch. nat., JJ. 36, nº 91; bibl. nat., fr. 7284, fol. 27-28.

179. Juin 1304 (en français)

Gui de Montréal, sire d'Athie, vend à Robert, duc de Bourgogne, sa terre d'Athie, de l'assentiment de sa femme Marie [de Courtenay Tanlay, auparavant femme de Guillaume de J., sire de Jully].

Edition : comte de Chastellux, *Maison de Chastellux*, p. 356.

180. 1305

Anseau de J., sire de Reynel, déclare qu'en sa présence André, chevalier, son frère, seigneur de Beaupré et de Bonnet, s'est départi de ses prétentions à l'égard des religieux de Vaux-en-Ornois, concernant les fiefs d'Ormanson et de Voué.

Analyse : arch. de la Meuse, fonds d'Evaux, invent. des titres, p. 225.

ERNEST PETIT.

(Suite à la prochaine livraison.)



CHARTES de NOTRE-DAME-EN-L'ISLE
DE TROYES

(Prieuré conventuel de l'Ordre du Val des Ecoliers) (*)

II. — Liste chronologique des Prieurs

Nous n'avons pas la prétention de donner ici le catalogue complet des Prieurs de Notre-Dame-en-l'Isle. L'établissement d'une pareille liste exigerait un dépouillement minutieux et intégral du fonds du Prieuré. Notre but n'étant point d'écrire l'histoire de N.-D.-en-l'Isle, mais de faire une simple publication de documents, nous nous sommes borné à dresser ici une liste provisoire forcément incomplète au double point de vue biographique et chronologique.

*
* *

GRÉGOIRE. — Etait prieur en 1277 (1).

MATHIEU. — Prieur en 1292. (*Arch. Aube* : *7 H 21.*)

LAURENT. — Prieur en 1303. (*Arch. Aube : 6 G 18.*)

JEAN FOURNIER. — Prieur vers 1364.
Etait mort en 1384. (*G. 1012 li.*)

JEAN DE CRENEY. — Etait déjà prieur en 1373 (2).
L'était encore au 2 janvier 1401 (*v. st.*) (3).

GUILLAUME PICHOT. — *Alias* Pichet, élu le 14 novembre 1418 (4).
Etait encore prieur au 9 septembre 1428 (5).

NICOLAS CHOISELAT. — Prieur au 21 mars 1435 (6).

PIERRE ROYER. — Prieur de Belroi, visiteur de l'Ordre; élu le 8 août 1438 (7).

ETIENNE PION. — Prieur de Villemoyenne; élu le 12 octobre 1439 (8).

(*) Voir le premier numéro de la *Revue*, tome II.

(1) Arch. de l'Aube, G. 2990, liasse.
(2) Arch. de l'Aube, G. 1019, liasse. — Creney : 1er con de Troyes, Aube.
(3) Arch. de l'Aube, *ibid.*
(4) Arch. de l'Aube, G. 1239, liasse, supplément.
(5) Arch. de l'Aube, G. 1135, liasse.
(6) Arch. de l'Aube, G. 1129, liasse.
(7) Arch. de l'Aube, G. 1004, liasse. — Belroi : ferme, cne de Bayel, Aube.
(8) Arch. de l'Aube, *ibid.* — Villemoyenne : con de Bar-sur-Seine, Aube.

GILLES VITDENGE, *alias* Vidange, Vydange, Vitdange. — Prieur au 18 mars 1446 (*v. st.*) (1).

Au 15 octobre 1458 (2).

JEAN PAYS. — Elu prieur le 17 octobre 1462 (3).

L'était encore au 21 juin 1483 (4).

JEAN BERTHIN, *alias* Bertin. — Bachelier en théologie.

Etait prieur au 29 décembre 1485 (5).

L'était encore au 25 juillet 1500 (6).

NICOLAS JEHANÇON. — Succéda à Jean Berthin le 9 août 1502 (7).

Etait prieur au 25 juillet 1507 (8).

NICOLAS JEHANÇON le jeune. — Neveu du précédent. Elu en 1517 (9).

Etait encore prieur au 22 juin 1518 (10).

Décédé en 1523 (11).

JEAN D'ORIGNY. — Curé d'Euffigneix (12). Prieur de Choisel. Elu le 29 décembre 1523 (13) à l'âge de 25 ans (13 *bis*).

Encore prieur au 29 avril 1552 (14).

JEAN BRODARD. — Etait prieur en 1561 (15).

Décédé le 22 août 1572 (16).

NICOLE VERNANT. — Religieux de l'Hotel-Dieu Saint-Nicolas de Troyes, prieur au 23 novembre 1574 (17), résigna son prieuré le 15 avril 1577 (18) en faveur de :

JEAN HUGUET. — Religieux-profès de l'Ordre de saint Augustin à l'Hotel-Dieu Saint-Nicolas de Troyes (19).

JEAN FEBVRE. — Etait déjà prieur en 1582 (20). Résigna son prieuré en faveur de :

(1) Arch. de l'Aube, G. 1066, liasse.
(2) Arch. de l'Aube, G. 1173, liasse.
(3) Arch. de l'Aube, G. 1004, liasse.
(4) Arch. de l'Aube, G. 1019, liasse.
(5) Arch. de l'Aube, G. 1014, liasse.
(6) Arch. de l'Aube, G. 1020, liasse.
(7) Arch. de l'Aube, G. 1005, liasse.
(8) Arch. de l'Aube, G. 1020, liasse.
(9) Arch. de l'Aube, G. 1005, liasse.
(10) Arch. de l'Aube, G. 1020, liasse.
(11) Arch. de l'Aube, G. 1003, liasse.
(12) Euffigneix, arr. de Chaumont, Haute-Marne.
(13) Arch. de l'Aube, G, 1005, liasse. — (13 *bis*) G. 1209, reg. fol. 2, v°.
(14) Arch. de l'Aube, G. 1239, li. supp[t].
(15) Arch. de l'Aube, G. 1032, liasse et G. 1057, liasse.
(16) Arch. de l'Aube, G. 1218, reg. fol. I.
(17) Arch. de l'Aube. G. 1177.
(18) Arch. de l'Aube, G. 1006, liasse.
(19) Arch. de l'Aube, G. 1006, liasse.
(20) Arch. de l'Aube, G. 1032, liasse.

ANTOINE DE VIENNE. — Agé alors d'environ 16 ans; il prit l'habit, étudia à Paris, aux collèges des Bernardins et de Montaigu; puis voulant quitter l'habit, il résigna (1) son prieuré en faveur de :

JEAN CHAILLOU. – Religieux du Val des Ecoliers, docteur en théologie. Etait prieur au 6 mai 1589 (2), et au 12 septembre 1601 (*G. 1080, liasse*).

GILLES BÉCHET. — Elu en 1602 (3).
Etait encore prieur au 23 décembre 1622 (4).
Il permuta avec le suivant.

JEAN-BAPTISTE PÉPIN. — Religieux-profès de l'Ordre du Val des Ecoliers, quitta cet ordre pour la congrégation de Saint-Vannes, puis rentra dans l'Ordre du Val à Notre-Dame-en-l'Isle. Le prieur refusa d'abord de le recevoir, mais une sentence du bailliage l'y contraignit (*G. 1007*).
Bachelier en droit canon, prieur de Choisel.
Etait déjà prieur en 1626 (5).
L'était encore au 16 mars 1639 (6). Mort le 13 janvier 1666, à 81 ans.

SIMON PÉPIN. Neveu du précédent, né à Reims le 21 sept. 1628. Prieur de Lucenay (7) et de Guipy (8) (*G. 1239*).
Etait prieur au 24 août 663 (9).
L'était encore au 19 janvier 1666 (10). Mort le 28 oct. 1719.
Selon Courtalon, le 20 d'après son épitaphe.

III. — Maisons subordonnées

Les maisons subordonnées au prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle étaient au nombre de trois :

1° LE PRIEURÉ DE SAINTE-CATHERINE DU VAL-DES-ECOLIERS DE PARIS (11)

En 1528, Jean d'Origny, prieur de Notre-Dame-en-l'Isle, visita cette maison (12). Nous connaissons les prieurs :

(1) Arch. de l'Aube, G. 1020, liasse.
(2) Arch. de l'Aube, G. 1020, liasse.
(3) Arch. de l'Aube, G. 1006, liasse
(4) Arch. de l'Aube, G. 1067, liasse.
(5) Arch. de l'Aube, G. 1068, liasse.
(6) Arch. de l'Aube, G. 1020, li. — Courtalon : *Topog. Histor. de Troyes*, II, 309.
(7) Lucenay-les-Aix, arr. de Nevers, Nièvre.
(8) Guipy, arr. de Clamecy, Nièvre.
(9) Arch, de l'Aube, G. 1014, liasse.
(10) Arch. de l'Aube, G. 1020, liasse. — Courtalon : *ibid.*
(11) Le prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers ou de la Couture, à Paris, avait été fondé par Saint-Louis dès l'année 1229, en mémoire de la bataille gagnée par son aïeul à Bouvines, en 1214 (cf. *Hist. Littér. de la France* T. 21, 778-779, *Gallia christiana*, t. VII, col. 851-863).
(12) Arch. de l'Aube, G. 1018, liasse.

JEAN NERVET, prieur au 1er décembre 1489 (1).
ETIENNE BOULLONGNE, prieur au 2 mars 1600 (2).
JOACHIM SENESCHAL, prieur en 1483 (3).

2° LE PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS-AUX-CORDELLES DE LAON

Les prieurs JEAN DE CRENEY en 1373 et JEAN D'ORIGNY en 1527 et 1533 le visitèrent (4).

Nous connaissons les prieurs :

JEAN POCHON, prieur en 1379.
GUILLAUME PIGNET. — Démissionna en 1468 (*v. st.*).
ETIENNE MARTIN. — Elu le 20 mars 1468 (*v. st.*).
THIBAUT CHENNEVAL. — Mort en 1483.
GUI DE LA PORTE. — Prieur au 15 juin 1483. Election cassée par Jean Pays.
JOACHIM SENESCHAL. — Auparavant prieur de Sainte-Catherine de Paris. Nommé le 21 juin 1483. Décédé en 1505.
PIERRE POTIER. — Elu en 1505.
JEAN REGNAULT. — Ancien abbé de Villiers, ordre de Citeaux. Permuta avec le curé de Saint-Maximin de Sens.
MARTIN BERLETTE. — Prieur en novembre 1527 et en 1533 (5).

3 LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-EN-L'ISLE DE CHOISEL, PAROISSE DE CHICHEY (6), AU DIOCÈSE DE TROYES

Nous connaissons les prieurs :

GUI D'AMBONVILLE. — Prieur au 5 juin 1500, décédé la même année (*G. 1173*).
ADAM HASLE. — Prieur au 10 janvier 1420.
NICOLAS PHILIPPE. — Nommé le 25 juillet 1500 (*G. 1020*).
NICOLAS COLOT. — Prieur en 1507 (*ibid.*).
NICOLAS JEHANÇON le jeune. — Nommé le 25 juillet 1507 (*ibid.*).
JEAN D'ORIGNY. — Nommé le 22 juin 1518 (*ibid.*).
JEAN DE LA PLANCHE. — Prieur au 13 janvier 1523 (*ibid.*).
THOMAS GALLOT. — Prieur au 7 octobre 1524 (*ibid.*).
NICOLAS JEHANÇON. — Nommé le 10 août 1551 (*ibid.*).
JEAN CORDELIER. — Décédé en 1589 (*ibid.*).

(1) Arch. de l'Aube, G. 1010, liasse.
(2) Arch. de l'Aube, G. 1018, liasse.
(3) Arch. de l'Aube, G. 1019, liasse.
(4) Arch. de l'Aube, G. 1019, liasse.
(5) Arch. de l'Aube, *ibid.*
(6) Chichey : arrondissement d'Epernay, Marne.

NICOLAS PETIT. — Prieur en 1599 et en 1604 (*ibid*).
HENRI GARNIER. — Prieur en 1606 (*ibid.*).
MATHURIN CLÉMENT. — Nommé le 26 octobre 1617 (*ibid.*).
GILLES BÉCHET. — Prieur en 1634 (*ibid.*).
PANTALÉON DE COUSSY. — Nommé le 11 avril 1639 (*ibid.*).
PIERRE CHEURLIN. — Nommé le 16 mai 1639 (*ibid.*).
JEAN-BAPTISTE PÉPIN. — Prieur en 1666 (*ibid.*).
PIERRE CHEURLIN. — Nommé le 19 janvier 1666 (*ibid.*).
JACQUES DENISY. — (*Ibid.*).
NICOLAS FAVART. — (*Ibid.*).

IV. — Biens du Prieuré

Le Prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle avait de nombreuses propriétés à Troyes, et, dans le département, sur le finage des localités suivantes :

Assenay (1) (Cf. Arch de l'Aube, G. 1032).
Baire (2) (G. 1033).
Barberey-Saint-Sulpice (3) (G. 1034).
Belley (4) (G. 1035).
Braux-le-Comte (5) (G. 1053).
Chappes (6) (G. 1054).
Creney (7) (G. 1057).
Bétignicourt (8) (G. 1036).
Bouilly (9) (G. 1037-1050).
Boulages (10) (G. 1051).
Bouranton (11) (G. 1052).
Courgerennes (12) (G. 1056).
Courtenot (13) (G. 1057).
Culoison-Sainte-Maure (14) (G. 1059-1061).
La Chapelle-Saint-Luc (15) (G. 1067).

---

(1) Assenay, cant. de Bouilly, Aube.
(2) Baire, hameau, commune de Saint-Parres-les-Tertres, Aube.
(3) Barberey-Saint-Sulpice, 2e cant. de Troyes, Aube.
(4) Belley, hameau, commune de Villechétif, Aube.
(5) Braux-le-Comte, cant. de Chavanges, Aube.
(6) Chappes, cant. de Bar-sur-Seine, Aube.
(7) Creney, 1er cant. de Troyes, Aube.
(8) Bétignicourt, cant. de Brienne-le-Château, Aube.
(9) Bouilly, ch.-l. de cant., arr. de Troyes.
(10) Boulages, cant. de Méry-sur-Seine, Aube.
(11) Bouranton, cant. de Lusigny, Aube.
(12) Courgerennes, hameau, commune de Buchères, Aube.
(13) Courtenot, cant. de Bar-sur-Seine, Aube.
(14) Culoison, hameau, commune de Sainte-Maure, Aube.
(15) La Chapelle-Saint-Luc, 2e cant. de Troyes, Aube.

Isle-Aumont (1) (G. 1062-1066).
Les Grandes-Chapelles (2) (G. 1070).
Laines-aux-Bois (3) (G. 1068).
Les Noës (4) (G. 1071).
Longsols (5) (G. 1072).
Menois (6) (G. 1073).
Méry-sur-Seine (7) (G. 1074).
Mesnil-Sellières (8) (G. 1075).
Montaulin (9) (G. 1076-78).
Payns (10) (G. 1080).
Plancy (11) (G. 1081).
Pont-Hubert (12) (G. 1082).
Estissac (13) (G. 1095).
Rouillerot (14) (G. 1076-78 et G. 1084-1090).
Rosières (15) (G. 1069).
Saint-André (16) (G. 1091).
Saint-Aventin (17) (G. 1092).
Saint-Benoit-sur-Seine (18) (G. 1093).
Saint-Parres-aux-Tertres (19) (G. 1097).
Saint-Remy-sous-Barbuise (20) (G. 1098).
Sainte-Savine (21) (G. 1099-1103).
Sancey-Saint-Julien (22) (G. 1104).
Savières (23) (G. 1105).
Vannes (24) (G. 1093).

(1) Isle-Aumont, cant. de Bouilly. Aube.
(2) Les Grandes-Chapelles, cant. de Méry-sur-Seine, Aube.
(3) Laines-aux-Bois, 3e cant. de Troyes, Aube.
(4) Les Noës, 2e cant. de Troyes, Aube.
(5) Longsols, cant. de Ramerupt, Aube.
(6) Menois, hameau, commune de Rouilly-Saint-Loup, Aube.
(7) Méry-sur-Seine, ch.-l. de cant., arr. d'Arcis-sur-Aube, Aube.
(8) Mesnil-Sellières, cant. de Piney, Aube.
(9) Montaulin, cant. de Lusigny, Aube.
(10) Payns, 2e cant. de Troyes, Aube.
(11) Plancy, cant. de Méry-sur-Seine, Aube.
(12) Pont-Hubert, hameau, commune de Pont-Sainte-Marie, Aube.
(13) Estissac, ch.-l. de cant., arr. de Troyes.
(14) Rouillerot, hameau, commune de Rouilly-Saint-Loup, Aube.
(15) Rosières, 3e cant. de Troyes, Aube.
(16) Saint-André, 3e cant. de Troyes, Aube.
(17) Saint-Aventin, hameau, commune de Verrières, Aube.
(18) Saint-Benoit-sur-Seine, 1er cant. de Troyes, Aube.
(19) Saint-Parres les-Tertres, 1er cant. de Troyes, Aube.
(20) Saint-Remy-sous-Barbuise, cant. d'Arcis-sur-Aube, Aube.
(21) Sainte-Savine, 2e cant. de Troyes, Aube.
(22) Saint-Julien, 3e cant. de Troyes, Aube.
(23) Savières, cant. de Méry-sur-Seine, Aube.
(24) Vannes, hameau, commune de Sainte-Maure, Aube.

Souligny (1) (G. 1037-1050 et 1106).
Verrières (2) (G. 1154-1168).
Viapres-le-Grand (3) (G. 1170).
Viapres-le-Petit (4) (G. 1170).
Villeloup (5) (G. 1171).
Villepart (6) (G. 1056).
Villemoyenne (7) (G. 1172-1195).

Dans le département de la Marne, le Prieuré possédait des biens à Corbeil (8) et à Saint-Just (9).

V. — L'Eglise du Prieuré

Avant l'année 1222, nous l'avons dit plus haut (10), les religieux du prieuré avaient construit un modeste oratoire.

En l'an 1302, ils avaient commencé à construire une nouvelle église. Les frais en furent considérables (*Voir charte, n° XXIII*).

Cette église dédiée à Sainte Marie et à Sainte Catherine (11) renfermait un jubé, une statue de la Sainte-Vierge et une statue représentant Jacques Baudet. (*Voir t. II de cette Revue, n° 1, p. 32*).

Vers 1410, elle fut incendiée avec le dortoir des religieux, les reliques et les ornements sacerdotaux (12). Louis, cardinal de Bar, légat du pape Alexandre V, accorda le 7 février 1410 deux ans et deux quarantaines d'indulgence aux fidèles qui aideraient de leurs deniers à la reconstruction (13). Remise fut accordée dans ce but aux religieux de l'impôt de la demie-décime (14).

Le 10 novembre 1450, l'official de Troyes faisait savoir à tous les ecclésiastiques et à toutes les communautés religieuses du diocèse que la foudre venait de réduire en cendres le prieuré

(1) Souligny, cant. de Bouilly, Aube.
(2) Verrières, cant. de Lusigny, Aube.
(3) Viapres-le-Grand, cant. de Méry-sur-Seine, Aube.
(4) Viapres-le-Petit, cant. de Méry-sur-Seine, Aube.
(5) Villeloup, 2e cant. de Troyes, Aube.
(6) Villepart, hameau, commune de Bréviandes, Aube.
(7) Villemoyenne, cant. de Bar-sur-Seine, Aube.
(8) Arch. de l'Aube, G. 1055, liasse.
(9) Arch. de l'Aube, G. 1094, liasse.
(10) Cf. T. II de cette Revue, n° 1, page 24.
(11) Arch. de l'Aube, G. 1016, liasse.
(12) Arch. de l'Aube, G., *ibid.*
(13) Arch. de l'Aube, G., *ibid.*
(14) Arch. de l'Aube, G., *ibid.*

de Notre-Dame-en-l'Isle (1). L'église eut certainement à souffrir de cette catastrophe.

Le 7 juillet 1644, la foudre tombant de nouveau sur le prieuré endommageait l'église, particulièrement les chapelles de la Visitation, de St-Nicolas et de Ste-Avoie (2).

Louis XIII donna 3.000 livres et la marquise d'Isle, Marie de Gonsagues de Clèves, 300 pour aider aux réparations (3).

En 1677, le prieuré paya 242 journées d'ouvriers pour faire blanchir l'intérieur de l'église (4).

En 1681, on remplaça le pavé (5); en 1700, on paya 10 l. 18 s. pour avoir « reblanchi et mis en bleu les voûtes et les croisées de la chapelle de la Ste-Vierge » (6) et en 1705, 300 livres pour embellissements au grand-autel (7).

En l'année 1697, par suite d'une crue subite des eaux, l'église du prieuré fut très endommagée, comme en témoigne cette note écrite par un témoin oculaire et insérée au beau milieu des comptes de la maison :

« Espèce de déluge arrivé le 25 de juin 1697. — Le jour de St-Jean-Baptiste de l'année 1697, les rivières débordèrent par tout le climat et lieux voisins de Troyes, de tel sorte que le dict jour St-Jean, sur les cinq heures après midy, les eaux commancèrent à entrer avec furie par la porte du cloistre de Notre-Dame-en-l'Ille après que tout les lieux bas, caves et celliers furent remplis, elles entrèrent dan l'église et montèrent jusque au premier dégrez du grand-autel, de tel sorte que l'an alloit par tout l'église avec une nacelle, mesme dans la sacristie ou il y eut des ornemans et des livres entièrement perdus, gattez, l'église fort endomagé dedans et dehors ; la petite chapelle qui est dan la grande court, toute démolie d'un costé; les trois cars des muraille qui font la séparations des petis jardins dans la grande court furent démolis; au mois d'avril 1698, on répara tous les dégas à la réserve des murailles des petis jardins. Dieu nous préserve, s'il lui plait, de ne plus voir un tel accident (8).

Orgues. — Vers 1533, des orgues furent établies dans l'église; nous avons retrouvé dans les registres de comptes du

---

(1) Arch. de l'Aube, G. 1016, liasse.
(2) Arch. de l'Aube, G. 1016, liasse.
(3) Arch. de l'Aube, G. 1016, liasse.
(4) Arch. de l'Aube, G. 1241, registre.
(5) Arch. de l'Aube, G. 1241, reg.
(6) Arch. de l'Aube, G. 1242, reg. Il s'agit des croisées d'ogives.
(7) Arch. de l'Aube, G. 1242, reg.
(8) Arch. de l'Aube, G. 1241, reg. fol. 139 v°.

prieuré l'état des dépenses occasionnées par leur construction et leur installation :

S'ensuit la despence des orgues et ce que j'ay avancer pour Maistre Mathieu.

Et premiers :

Le vendredi 30e jour de Décembre Vc et trente, payé pour les vins du marché du fustz desdictes orgues, xx, s. t.

Payé à Nicolas Gros, menusier, pour ouvrage du fustz une myne fromment du pris de LX s. t.

Payé pour boys propre à faire le sommier, LX s. t.

Payé pour les outis de Maistre Mathieu, xxx s. t.

Payé pour du clou à bande, II s. IIIJ d. t.

Payé à Guillaume du Puys, menusier. pour seize jornées de son mestier a affuter et besongner au sommier desdictes orgues, XL s. t.

Payé audit du Puys pour huict jornées besongnées au sommier desdictes orgues, pour chacun pour IJ s. VJ d. t..... xx s. t.

Payé pour les outis de maistre Mathieu, xxv s.t.

Payé pour six manbrures de quatorze piedz, la pièce xx s. t.

Payé pour deux livres de colle de veau, IIIJ s. t.

Payé pour quatre jornées d'homme à syer du long, XIIJ s. IIIJ d. t.

Payé pour cinq aulnes de futaine blanche, pour gecter du plomb, pour chacune aulne, IIJ s. t..... xv s. t.

Payé pour deux jornées d'homme à syer du long, VJ s. VIIJ d. t.

Payé pour deux jornées de vif argent, v s. t.

Payé pour deux saacz de charbon, IJ s. VIIJ d. t.

Payé le mercredy VIIJe de février Vc et trente, pour les outis de Mathieu, x s. t.

Payé le samedy XIe de février Vc et trente pour quatre saacz de charbon, IIIJ s. VJ d. t.

Ce dit jour, pour pois, résine, x d. t.

Payé pour six manbrures et plusieurs paneaulx pour le fustz, IIIJ l. IJ s. t.

Payé pour six jornées d'hommes à syer du long gaingnant chacun pour jour la somme de IIJ s. IIIJ d. t., pour ce, xx s. t.

Payé pour du papier et pour iceluy qui apporté du plomb, IJ s. VJ d. t.

Payé pour du fil d'archet, x s. t.

Payé pour cinquante pagneaulx, pour le jubé, xxv s. t.

Payé pour IIIJ l. de colle, VI s. VIIJ d. t.

Payé pour futaine blanche pour gecter l'estain, v s. t.

Payé pour du laton pour les doulcines, v s. t.

Payé pour du boys noir pour le jubé, ij s. vj d. t.

Payé pour ung boisseau de chault, ij s. vj d. t.

Payé pour Jaquin Parfaict pour l livres d'estain doux ix l. x s. t.

Payé le mercredy xxiij^e de mars V^c et trente pour la façon de cinq cuirs de cheval du couvreur, iiij l. t.

Payé pour une main de gros papier, ij s. t.

Le jeudy xiij^e de mars V^c et trente payé pour trois mesures de chault, xx s. t.

Payé pour le vin de menusier pour avoir frapper la première cheville du fustz d'orgues, ij s. t.

Payé á Guillaume du Puys pour ung moys a besongner lx s. t.

Jehan le Lorrain, menuisier pour ung moys, xxx s. t.

Payé au second pour ouvrage de son mestier, lv s. t.

Payé pour deux sacz et demy de charbon, ij s. xi d. t.

Payé pour une douzaine de peaulx de mouton, xxvj s. t.

Payé pour six livres de colle, xij s. t.

Payé pour dix-huict demy quartiers pris par nostre chariot pour réparer la muraille et faire ung huys par lequel on entrera aux orgues, xiij s. vj d. t.

Payé à Jehan Vaatz pour la façon des deux pierrès sur lesquelles est posé le jubé, xxx s. t.

Payé au second pour les polyes de souffletz, xv s. t.

Payé au cordonnier qui at cousu le cuir de cheval pour les souffletz, xx s. t.

Payé pour demy-livre de corde pour bandé les souffletz, xvj d. t.

Payé à ung second pour avoir fait des esgrappes de fer pour asseuré le jubé, xxiij s. vj d. t.

Payé pour la facon du jubé, xxv l. x s. t.

Payé pour la façon du fustz d'orgues, xxxij l. t.

Payé par messire Philipe, pour plusieurs pièces de boys tant pour le jubé que le fustz, lxviij s. t.

Payé à Mathieu, maistre menuisier de Sainct-Pierre, pour avoir racourcy le fustz d'orgues suivant la première ordonnance, vij l. t. (1).

Cloches. — Au cours de nos recherches, nous avons pu recueillir divers renseignements concernant les cloches du prieuré.

Le samedi 20 décembre 1533, on baptisa la cloche de

(1) Arch. de l'Aube, G. 1207, reg. fol. 42 et suiv.

Notre-Dame-en-l'Ile, comme il appert par ce passage des comptes de l'économe :

« Ce dit jour, payé pour sept pièces de volalles, deux lapins et deux perdris et deux canars pour festier ceulx qui ont assisté au baptesme de la cloche de céans, qui sont : Emond Boucherat, Denis Clérey, Claude Molé, dame Jaqueline Morroys (?) Jehanne le Cierger et dame Symonne Dorigny pour ce payé, XLV s. t. VIIJ d. t. Item, pour de la dragée, VJ d. t. » (1).

En 1573, la cloche cassa et le prieuré paya cette même année « à Me Sébastian Blanchard, fondeur de cloches, demeurant à Chaulmont, pour [l']avoir refondu... et pour icelle fournir neuf livres de matière dadventage que ne pesoit la vieille, pour la façon de la dicte cloche la somme de trente livres tournois et pour lesdictes neuf livres de matière à raison de quatre solz tournois pour livre la somme de trente six solz tournois... comme appert par sa quictance du dix-septième jour d'aoust mil Vc lxxiij ».

Le Prieur employa encore à cet effet Jacques Ricard, ferronnier de Troyes qui « pour avoir racoustré la ferraille de la dicte cloche, renforcé le battal et icelle referrer » reçut cent sols tournois.

Vers la fin de juin 1683, pour remplacer une cloche pesant 275 livres, portant la date de 1561 et pour armes « deux clef en croix » on fit fondre une nouvelle cloche qu'on appela : la petite cloche. Elle pesait 267 livres. Le parrain en fut M. François Regnier qui, « par dévotion, » paya les fondeurs. Elle fut bénite le 4 juillet de la même année et ce jour même « le batan fut rompu et ni eust personne de blessé par la chuste du dict batan » (2).

« Le jour de Toussaint 1690... le sonneur des cloches de l'église eschauffa tellement les cloches à force de sonner qu'il en fit casser une qui estoit la plus petite des deux grosses et pessait 454 l. sur laquelle estoit escript en lettre gotique et fort difficille à lire : Lorsque faicte, je fus tenues et baptizée de Marie Gervaise (?) maraine fus nommée en 1573.

Les armes pausées sur la dicte cloche estoient deux clef en saultoir avec une couronne ou thiar de pape, au-dessus ; il y avoit ausi un escuçon fort bien fait dans lequel estoit un chevron brisé soub lequel estoit une gerbe debout; auparavant que les vistres ęusent esté gasté par l'orage du temps il y avait de pareilles armes qui estoient en fon d'azur, le chevron d'or,

(1) Arch. de l'Aube, G. 1207, reg. fol. 49.
(2) G. 1241, reg. fol. 136 v°.

et pareillement ausi la gerbe dont il y en a encore à quelque église de Troyes, principalement à St-Pierre de semblables.

La dicte cloche fut refondue au mois d'aoust 1692 et baptizé par M. l'abbé de St-Pierre de Sens autrement dict M. l'abbé Rouge, le unze septembre de la dicte année 1692. La dicte cloche pèze net cinq cent livres.

Elle a pour parin : Messire Jean Guichard du Vouldy, abbé commandataire de l'abbei de Notre-Dames-aux-Planches; pour marine : dame Anne Largentier, veufve de deffunt messire François, Baron du Vouldy, chevalier de l'ordre du roy, gentillaume ordinaire de la chambre.

Les fondeurs ont eu en argent 53 l. 5 s. et deux bons repas; le surplus de la dépance qui a causé la dicte cloche, tant en ouvriers que dépance de bouche, monte enquore a plus de 55 l. d'argent déboureé. On a fait sonner la dicte cloche le 13 septembre et mis des cordes neuves à toutes les quatre. La marine a donné deux louy d'or au sacristain, lesquels ont esté employés à la dépance. Monsieur le Prieur a payé tout le surplus. La grosse cloche est de 1587, la seconde de 1692, la troizièsme de 1648, la quatriesme de 1683 » (1).

*
* *

Nombreuses étaient les corporations qui avaient choisi l'église de Notre-Dame pour célébrer leurs fêtes et solennités. Qu'il nous suffise de citer les tonneliers, les maçons, les pâtissiers, les écorcheurs, les tripiers, les chaudronniers, les tireurs d'armes, etc.

« En l'année 1686, le Roy Louys xiiij eut une maladye très dangereuse, laquel causa une très grande consternation à tous les fidèles François. Dieu, de qui toutes choses dépendent, par sa divine bonté, renvoia la sancté à ce grand monarque; en recongnoissance de ce gran bien, reçu de la pure main de Dieu, en action de grâces, on a faict des prières publiq par toutes les villes de France, donné l'aumonne aux pauvres, mis des prisonniés en liberté, enfin des feux de joye.

« Il n'i a eu si petite communauté dan Troyes de gens de mestiers qu'ils n'ait faict faire chaquin leur services, mesme jusques aux servantes qui en firent faire un fort solennel en l'église paroissial de Saint-Jean et furent à l'offrande le 24 janvier 1687. Plusieurs filles ont faict de mesme à Saint-Nicier, au mesme mois.

« M. Pépin, prieur de Notre-Dame-en-l'Isle, le 14 janvier 1687 on commença à carilionner pour advertir les fidèles crétiens à

(1) Arch. de l'Aube, G. 1241, reg. fol. 138.

deux heures du matin; le service fut fort solennel; à la fin de la messe on chanta le *Te Deum*.

« Le 21 dudict moys, les maitres patissiers firent le leur fort honorablement, avec l'expozition du Saint-Sacrement, deux diacres, deux soubdiacres, un assistant, quatre chappiers dont l'un estoit M. Jirardin, frère de M. l'Embasadeur de Turquie, et avait aussi la musique de l'église royal de Saint-Estienne, laquel fit merveille.

« Le jour précédent qui estoit le 20, ce fut la Communauté des Massons; ils firent moing de dépance. Le 24, les Maitres Tonneliers, et firent mieux que les Massons.

« Le 26, les Maitres Tireurs d'armes avec un bon nombre d'escolliers, conduits par M. de Chapelainne, baillif de Troyes; avait ausi les trompetes et les melieurs tambours de la ville avec une bande de violons lesquels firent fort bien à l'église, laquel estoit très remplise de monde pour veoir les cérémonies qui estoit extraordinaire, d'autant que pendant l'évangile, l'offrande et l'élévation du Saint-Sacrement, M. de Chapelainne, les Maitres de salles et leurs escoliers eurent toujours l'épée nue à la main pour marquer leur fidélité (1) ».

VI. — La Sacristie et le Trésor

En 1523, le 27 décembre, à la poursuite et requête du procureur du roi au bailliage de Troyes, Estienne Carorguy et Nicolas de Saint-Aubin, notaires royaux audit bailliage, se transportèrent au prieuré pour assister à la saisie et mise en la main du roi faictes par Huet Lesguisey, sergent royal, en vertu d'une commission du bailli de Troyes de « tous les biens meubles, lectres et tiltres appartenans à icelluy prioré et qui avoient esté en la possession de feu frère Nicole Jehançon, naguèrres décédé et à son vivant prieur d'icelluy prieuré ».

En la présence des notaires susdits et avec le concours de Nicolas Charpentier, priseur juré, fut dressé un inventaire extrêmement intéressant (2). Nous lui avons emprunté les passages qui suivent relatifs à la Sacristie et au Trésor du prieuré ainsi qu'à sa « librairie » ou bibliothèque.

*
* *

En l'église dudict prioré et ou cueur d'icelle église :

---

(1) Arch. de l'Aube, G. 1241, reg. fol. 153.

(2) Conservé sous la cote G. 1003, liasse, c'est un registre sur papier de 32 folios.

Fut trouvé six pends de tapicerie (1) de diverses sortes de haultes lisses non prisez pource qu'ilz sont appropriez à ladicte eglise.

Item, quatre marchepiedz de laine d'environ douze piedz de long chacun, estant à l'entour dudict cueur non prisez pour les causes que dessus.

Item, trois aultres marchepiedz aussi de laine estant sur le devant du jubé de ladicte église non prisez pour les causes dessus dictes.

Item, plusieurs livres à chanter.

SACRISTIE

Ou revetière de ladicte église (2), fut trouvé unes armaires a deux guichetz fermans à clef non prisées pour les causes dessus dictes.

Esquelles fut trouvé deux chappes de damas blanc, une chappe de taffetas bleu semée de fleurs de lys, trois chappes de velours rouge garnyes de leurs orfroys.

Item, plusieurs messetz (3).

Item, une aultre chappe de velours rouge a orfroys d'or de Chippre.

Item, deux aultres chappes de camelot noir, ensemble chazuble et tunicque de damas noir.

Item, ung poile de camelot noir servant à mectre sur l'autel.

Item, une chazuble, tunicque et damaticque de verd figuré garnye d'aubes, d'estole et de coletz.

Item, quatorze chappes communes de diverses couleurs.

Item, une chazuble, tunicque et damaticque de viel drap d'or figuré, garnye d'estolles, aubes et aultres choses.

Item, une chazuble, tunicque et damaticque de viel drap d'or figuré, semé d'oyseaulx, fourniz d'aubes et coletz.

Item, unes aultres chazuble, tunicque et damaticque de viel drap d'or, figuré de rondeaulx et lyons aussi garnyz d'aubes et coletz.

---

(1) Le 8 février 1486, Thévenette, femme de Jean Persin, drapier de Troyes, fit faire trois magnifiques pièces de tapisserie représentant la généalogie de la Sainte-Vierge; Jean Persin, du consentement de Nicolas Mauroy, son gendre, en fit don à l'église du Prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle; en retour, les religieux prirent l'engagement de célébrer pendant 29 années un anniversaire pour Thévenette; ces tapisseries étaient estimées 300 l. (Cf. G. 1016, liasse).

(2) Cet inventaire de la Sacristie et du Trésor de l'Eglise du prieuré a déjà été publié par MM. Lalore et Nioré : *Inventaire des principales églises de Troyes*, t. II, 162-5.

(3) Missels.

Item, une chazuble, tunicque et damaticque de drap d'or appellé les pins garnyes d'estolles et aultres choses.

Item, une aultre chazuble, tunicque et damaticque de damas bleue, garnyes de leurs estolles, manipulons et coletz.

Item, deux chazubles de damas blanc semé de fleurs.

Item, douze potetz et deux plaz d'estain servant à ladicte église.

Item, une croix de cuyvre doré garnye d'un crucifix d'argent doré, quatre évangélistes et ung aigneau saint Jehan, quatre ronds et bordure aussi d'argent.

Item, ung encensier d'argent garny de chesnes de mesmes et une nasselle d'argent à porter encens pezans ensemble trois mards.

Item, ung calice d'argent, le plombeau et la coupe dorez dedans pezant ung marc.

Trésor

Ou trésor de ladicte église estant au bout du dortoir dudict prioré, fut trouvé une Saincte-Katherine de bois dorée et estoffée, deux anges aussi dorez et estoffez tenant ung bras et une demye roe d'argent ouquel bras y a ung ossement et reliquière de Madame Saincte-Katherine du Mont Signay, comme ont dit les religieux dudict prioré, laquelle saincte a esté trouvée en ung tabernacle de bois.

Item, ung bras d'argent de pied et demy de hault assiz sur ung pied de cuyvre doré, lequel pied est de quatre doigs de haut ouquel bras est enchassé ung reliquière de Monseigneur Sainct-Blaise.

Item, ung Sainct-Julian d'argent doré assiz sur ung pied de cuyvre doré, lequel Saint-Julyan tient ung cristal rond bordé d'argent doré ouquel cristal y a ung reliquière.

Item, une petite croix double de bois couverte d'argent doré et bordée d'argent blanc garnye de doubletz.

Item, une autre petite croix double aussi de bois couverte d'argent doré bordée d'argent blanc et garnye de doubletz.

Item, ung aultre bras d'argent d'environ deux piedz de hault à tout le pied d'icelluy, qui est de cuyvre doré et bordé de cuyvre doré garny de perles et doubletz ouquel bras est ung reliquière de Monseigneur Saint-Siphorian.

Item, ung ymaige de Notre-Dame d'argent doré assize sur ung pied de cuyvre doré tenant en une main ung petit dieu et en l'autre ung cristal d'argent doré, sur la teste duquel ymaige estoit une couronne garnye de perles et pierre.

Librairie

En la librarie dudict hostel :

Fut trouvé six vingts livres à lire estant escriptz à la main, parchemyn, lectre de forme, couverts de diverses couvertures, non prisez pour ce que la valleur d'iceulx est incongnue, pour ce que ce sont livres de théologie et décret et aultres sciences et lesquelz livres sont demorez en ladicte librarie à la garde desdicts religieux (1).

* * *

En une petite escriptoire actenant de ladicte salecte :

...Item, ung livre en françois escript en mosle, enqueslé, appelé *Le Propriétaire*, prisé iiij. s. ij d. t.

Item, ung aultre livre appelé *Faciculus temporum*, prisé xxd. t.

Item, ung aultre livre appelé *La vie des Pères*, prisé iij. s. iiij. d. t.

Item, ung livre à chanter appellé ung grey prisé v. s. t. (2).

En une petite escriptoire appelée la chambrecte aux chandoilles :

...Item, deux vielz brevières de parchemyn prisé ensemble : v. s. t. (3).

. . . .

Item, ung aultre livre appelé *La Légende des Saincts*, escript en mosle, enqueslé, prisé v i. s. viij d. t.

Item, ung aultre livre appellé *Gagain*, prisé v. s. t. (4).

VII. — Archives

En 1523, les archives du prieuré étaient conservées dans six layettes de bois placées « en une petite escriptoire appellée la chambrecte aux chandoilles » (5).

En outre, d'autres papiers furent trouvés un peu partout dans d'autres pièces du bâtiment, renfermées soit dans de gros coffres (6), soit dans des buffets (7).

(1) G. 1003, *Inventaire de 1523*, fol. 28, v°.

(2) Ibid., fol. 15.

(3) Fol. 26, r°

(4) Fol. 19.

(5) ...Item, six layettes de bois esquelles furent trouvées plusieurs tiltres et chartres, quictances et aultres enseignemens servans audict prioré. Ibid., fol. 26 v°.

(6) Cf. fol. 7 r° et 7 v°.

(7) Cf. fol. 19 r°.

Lors de l'incendie qui éclata au prieuré, vers 1410, les archives périrent en partie (1).

Nous n'avons retrouvé qu'un simple inventaire général des titres (2), moderne et à peine ébauché.

Les documents provenant du Prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle sont conservés aujourd'hui aux Archives départementales de l'Aube. Ils ont formé 241 articles cotés G. 1002 à G. 1243 dans l'*Inventaire sommaire des Archives de l'Aube*, série G, tome I, publié par M. D'Arbois de Jubainville en 1873.

VIII. — Armoiries du Prieuré

D'azur à une Notre-Dame de Carnation, vêtue d'or, couronnée de même, la tête contournée et regardant l'Enfant-Jésus de carnation qu'elle tient sur son bras senestre et posant ses pieds sur un marchepied d'argent bordé d'or et chargé du mot : Lisle, en caractère de sable (3).

O. BEUVE.

---

(1) G. 1016, liasse.

(2) G. 1003, liasse.

(3) Alph. Roserot : *Armorial du département de l'Aube*, n° 603, d'après d'Hozier.

(Suite à la prochaine livraison),



CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

Charles Gauthiot

Un des plus ardents champions de l'idée d'expansion coloniale, Charles Gauthiot, est mort à Paris le 27 février 1905. Il était né à Dijon le 26 avril 1832. Il fit de bonnes études au collège de sa ville natale, puis il se rendit en Angleterre et en Allemagne pour étudier la langue de ces deux pays. De retour en France, il fut nommé professeur d'allemand et de géographie au lycée Saint-Louis. Il passa ensuite à Henri IV et à Charlemagne, et enfin à l'Ecole coloniale.

En 1873, alors que la France, sentant le besoin de se relever de ses désastres, voulait étendre son commerce, Charles Gauthiot fut un de ceux qui contribuèrent le plus à créer la *Société de géographie commerciale*, dans le but de rechercher des débouchés nouveaux pour notre commerce. En 1878, il devint secrétaire général de la Société, à laquelle, dès lors, il se consacra tout entier; grâce à lui, elle a aujourd'hui une prospérité remarquable et une renommée immense. Aussi, en 1903, lorsqu'on fêta le trentenaire de cette Socité, on rendit à Gauthiot un hommage mérité en célébrant l'anniversaire de sa vingt-cinquième année d'exercice comme secrétaire général, et en le nommant secrétaire perpétuel.

Il aida puissamment à l'organisation de plusieurs missions, dont les résultats ont été importants pour le développement de nos possessions lointaines. Son nom, dit M. Regelsperger (*Revue Universelle*, p. 210), « sera conservé dans la géographie par l'île Gauthiot sur le Niger; le mont Gauthiot en Guyane; le pic Gauthiot dans l'Indo-Chine ».

Charles Gauthiot était membre du Conseil supérieur des Colonies et du Conseil supérieur de statistique, et conseiller du Commerce extérieur.

Il était, en outre, un publiciste distingué. De 1871 à 1887, il collabora assidûment au *Journal des Débats*, où ses comptes-rendus des livres, ses notes de voyage, ses articles sur la politique extérieure furent tres goûtés.

Eugène Guillaume

Eugene Guillaume, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, est mort dans cette ville le 1er mars 1905, à l'hôtel qu'il habitait, tout près de la villa Médicis.

Guillaume allait bientôt avoir quatre-vingt-trois-ans, étant né à Montbard (Côte-d'Or), le 4 juillet 1822.

Il étudia la sculpture avec Pradier, pour lequel il conserva toujours une grande vénération. Il obtint le grand prix de Rome en 1845. Parmi les nombreuses œuvres que produisit successivement Guillaume, œuvres qui dénotent un art consciencieux, mais qui sont dénuées pour la plupart de l'envergure qui caractérise le génie, nous citerons :

Le *Monument de Colbert*, qui s'érige à Reims; les bustes d'Ingres, Buloz, Thiers, Patin, J.-B. Dumas, Paul de Saint-Victor, Jules Ferry, Henry Germain, ancien président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais, mort récemment.

Guillaume est également l'auteur d'un magnifique buste de Napoléon Ier, et de la statue de Claude Bernard, inaugurée le 6 février 1886 devant le Collège de France.

Ses œuvres de genre sont : Thésée trouvant sur un rocher l'épée de son père, les Hôtes d'Anacréon, la Vie de sainte Clotilde et de sainte Valère (bas-reliefs), Source de Poésie, Tombeau d'un Romain, Mariage romain.

Le 9 août 1862, Guillaume était appelé à siéger à l'Académie des beaux-arts; il fut successivement professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, directeur de cette école, puis, en 1878, il fut appelé au poste de directeur des Beaux-Arts, qu'il occupa peu de temps, la direction ayant été supprimée par décret.

Enfin, en 1891, il était envoyé à Rome comme directeur de l'Académie nationale de France; M. Carolus Duran le remplaça dans ce poste il y a quelques semaines à peine.

M. Guillaume était grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1889.

Eugène Guillaume fut, en outre, un écrivain distingué. En 1889, il publia dans la *Revue des Deux-Mondes* des articles de critique d'art qui furent remarqués : pour la première fois, une partie de ces articles se consacrait à l'architecture, ce qui n'était pas habituel.

Il a laissé, comme ouvrages littéraires : *Etudes d'art antique et moderne* (1888); *Notes et Discours* (1895); *Essai sur la théorie du dessin* (1896); *Etudes sur l'histoire de l'art* (1899).

En 1898, l'Académie française le choisit pour succéder au duc d'Aumale.

Les obsèques de Guillaume ont eu lieu à Rome, et la cérémonie a pris le caractère d'une réelle manifestation des sympathies franco-italiennes réunies dans un deuil commun.

Philippe Guignard

L'ancien conservateur de la Bibliothèque de la ville de Dijon, l'érudit Philippe Guignard, est mort dans cette ville le 23 mars dernier.

Pierre-Philippe Guignard est né à Dijon, rue Maison-Rouge, 23, aujourd'hui rue Beabissez, 67, le 14 mai 1820. Il fit ses études au petit Séminaire d'Autun, puis à Fribourg, en Suisse, entra le

deuxième à l'Ecole des Chartes comme élève pensionnaire, e 29 décembre 1842, fut nommé archiviste de l'Aube par arrêté préfectoral du 18 mai 1843, confirmé par arrêté ministériel du 10 juin, et archiviste paléographe le 5 mars 1845.

Nommé bibliothécaire de la ville de Dijon le 17 janvier 1852, il prit sa retraite le 2 juin 1904, apres 62 ans de services.

L'œuvre accomplie à la bibliothèque est considérable, et les inspecteurs généraux qui se sont succédé ont été unanimes à reconnaître que, pour la tenue générale, la méthode de classement, l'intelligence qui présidait aux accroissements, elle était au premier rang des bibliothèques de la province. Quant aux travaux imprimés, la nomenclature est presque impossible à établir, beaucoup, en effet, sont anonymes et perdus dans des publications périodiques. Parmi les volumes et brochures, on citera seulement : *Mémoires fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale Saint-Urbain de Troyes; Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes; Rapport sur les papiers de S. A. R. le prince Xavier de Saxe, conservés dans les Archives de l'Aube; Les Monuments primitifs de la règle cistercienne, publiés dans les Analecta divienensia; Le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Dijon.* Les moindres productions de Philippe Guignard sont, au point de vue du fond et de la forme, la perfection même, et on les peut tenir pour définitives. Aussi, malgré leur peu d'importance matérielle — ce ne sont le plus souvent que des brochures — ont-elles été honorées de distinctions aux concours des Antiquités de France.

On citera encore ses études sur saint Bernard et Clairvaux, insérées dans l'édition des œuvres de saint Bernard par l'abbé Migne.

Mais le plus important encore, et de beaucoup, est la part prise par M. Guignard à des œuvres collectives; ainsi il a travaillé une partie de sa vie à l'édition des œuvres complètes du théologien Denys le Chartreux, le « docteur extatique », 1394-1471.

Parlant ou entendant plusieurs langues, d'une érudition on peut dire universelle, ayant un sentiment élevé et très personnel des arts, bien qu'il eût peu voyagé et par conséquent peu vu, M. Philippe Guignard méritait l'éloge délicat que fait Charles de Brosses du président Bouhier : « Il a l'air de ne savoir que ce qu'on demande, mais il sait tout ce qu'on lui demande ». Sa réputation d'érudit était grande au dehors, même à l'étranger, alors que son extrême modestie le faisait presque ignorer du grand public de Dijon.

L'homme privé était la bonté, la bienveillance, la serviabilité mêmes; à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher et de pénétrer dans l'intimité de son âme, il inspirait la vénération et le respect.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société Académique de l'Aube

Séance du 17 février 1905

M. le docteur Finot préside.

Les travaux suivants sont signalés :

Société des sciences et arts de Vitry-le-François : *Un opuscule attribuable à Pascal, Réflexions sur les vérités de la religion chrétienne*, par M. M. Jovy. Cet opuscule se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de Troyes, n° 1586. — *Eudes le Champenois, comte de Vitry*, 1142-1144, par M. A. de Barthélemy, — *Pour quelle raison et à quelle date La Fontaine cessa-t-il d'être maître des Eaux et Forêts ?* par M. E. Jovy.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne : *L'étage kimméridgien entre l'Aube et la Loire*, par MM. Paul Lemoine et Camille Rouyer.

M. l'abbé Pétel donne lecture d'un rapport sur une communication faite par M. Vernier, archiviste de l'Aube, au Congrès des Sociétés savantes de 1904, relativement aux *Officiers laïques de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*.

Un essai d'archéologie et de symbolisme sur le *Coq du clocher*, publié par M. l'abbé Eugène Martin, a fourni à M. l'abbé Nioré le sujet d'un rapport. Dès l'an 820, Rampert, évêque de Brescia, fait placer un coq de bronze au faîte du clocher de son église. Au siècle suivant, le même usage existait en France et en Angleterre. Il en fut de même pendant tout le moyen âge, et saint Charles Borromée, au xvie siècle, ne faisait que constater et consacrer cette coutume quand il prescrivait de mettre, dans toutes les églises, un coq au sommet de la tour. Mais quelle en est la signification symbolique? Chez les anciens, le coq était l'emblème de la vigilance, et les Pères de l'Eglise n'ont pas manqué de faire ressortir ce caractère. De tous les textes cités par M. l'abbé Martin, il résulte que le coq au sommet de l'église, rappelle à tous qu'ils doivent veiller sans cesse pour ne pas se laisser surprendre par les embûches du démon, pour s'adonner activement à leurs devoirs d'état et à la pratique de la vertu, enfin pour que l'heure de la mort, survenant inopinément, les trouve assidus à préparer leur éternité. Aux pasteurs des âmes, évêques et curés, le coq du clocher rappelle très spécialement avec quelle sollicité ils sont tenus de veiller sur le peuple qui leur est confié.

M. Le Clert donne lecture d'un travail important sur *L'hôtel de l'Élection, à Troyes*. Ce travail, destiné à l'*Annuaire de l'Aube*, rappelle ce qu'était l'Election, décrit l'hôtel qui en était le siège à Troyes et en signale les divers possesseurs pendant tous les derniers siècles. Une mention détaillée est consacrée au remarquable épi qui surmontait jusqu'à ces dernières années la maison de l'Election et qui

décore aujourd'hui la cour du Musée, grâce à la générosité de M. Alexandre Herbin-Vivien.

Séance du 17 mars 1905

Présidence de M. le docteur Finot, président.

Une étude sur *la peinture encaustique*, Paillot de *Montabert*, est signalée dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*.

M. Vernier rend compte de deux mémoires de M. A. Babeau. L'un a paru dans la *Réforme sociale* de janvier 1905 et a pour objet *l'Evolution des Institutions et des mœurs en Champagne;* l'autre, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France, est consacré aux fossés du Louvre. La conclusion du premier de ces mémoires, dit M. Vernier, serait à citer en entier, à causes des idées très personnelles et très originales de l'auteur sur la représentation du gouvernement dans les provinces, sur la multiplicité des fonctions gratuites ou strictement indemnisées, pour faire renaître l'activité locale et raviver la vitalité qui s'atténue par l'organisation des Conseils de préfecture et les attributions du Conseil général. M. Babeau conseille de recourir non à la résurrection de circonscriptions plus étendues que le département, mais à l'extention des libertés locales par l'association sous toutes ses formes modernes et légitimes.

M. l'abbé Pétel donne lecture d'une note de M. Octave Beuve sur *le Cartulaire des Trinitaires de Bar-sur-Seine*. Renvoyé au Comité de publication.

M. l'abbé Nioré lit un travail sur la remarquable statue de sainte Marthe qui est dans l'église Sainte-Madeleine, à Troyes. Contrairement à MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot, M. le chanoine Morillot, de Dijon, pense que cette statue représente sainte Madeleine. M. l'abbé Nioré établit, par une étude attentive des attributs caractéristiques de la statue, que c'est bien une stutue de sainte Marthe, aspergeant d'eau bénite et enchaînant par une courroie le monstre qu'on appelait la Tarasque. Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

M. Brouard expose le danger que peuvent courir les objets d'art et monuments d'archéologie, laissés sans surveillance suffisante, dans les communes du département. Il fournit différents exemples relatifs à des projets d'aliénation qui, s'ils étaient mis à exécution, auraient pour effet de nous priver d'œuvres intéressantes et souvent d'une importance considérable. Il demande à la Société Académique de s'intéresser à leur conservation et, pour y arriver, de créer un comité de surveillance et de vigilance à répartir dans le département. La proposition de M. Brouard est adoptée.

Le comité sera composé du Bureau de la Société Académique et des membres de la Section des Arts. Le Comité choisira des membres correspondants dans le département.

Société des Sciences historiques et naturelles de Semur

Séance du 12 janvier

M. le docteur Simon préside.

MM. Testart et le docteur Epry sont élus vice-présidents; M. Gontard, secrétaire; M. Nodot, trésorier; M. Billiotte, bibliothécaire.

Séance du 9 février

M. le docteur Simon, président, donne communication d'une note déposée sur le bureau par M. Henry Corot et relative à l'antique coutume qui existait à Semur avant la Révolution, coutume qui consistait à déposer dans l'une des chapelles de l'église Notre-Dame toutes les clefs trouvées dans la ville.

Ensuite, M. Henry Corot, lit une *note sur les inscriptions celtiques qui portent le mot IEVRY* : M. Corot en indique la distribution géographique, localisée dans une zone limitée entre les bassins de la Loire, de la Seine et de la Saône.

Avec la plupart des auteurs, M. Corot croit que l'inscription *Martialis* d'Alise est celtique.

Les épreuves photographiques des monuments épigraphiques dont il parle passent sous les yeux des membres et servent à documenter son texte.

Une discussion très serrée s'engage sur ce sujet entre MM. Corot, Testart, Epry et l'abbé Barbier; elle n'éclaire pas d'un jour nouveau la question si controversée de la signification du mot IEVRY.

M. Fontaine-Richard, qui est un chercheur des plus heureux, doublé d'un érudit, lit un article très intéressant sur la *Collégiale de Thil*.

Il est décidé qu'une section d'anthropologie est fondée au sein de la Société.

Séance du 9 mars

M. le docteur Simon, président, annonce que la Société a atteint aujourd'hui le nombre de 200 membres actifs et qu'à cette occasion un sociétaire, désirant conserver l'anonymat, lui a remis la somme de 100 fr. pour être employée, au gré du Bureau, à l'installation des nouveaux services dans la Tour de l'Orle-d'Or. Le même donateur promet 500 fr. le jour où la Société atteindra le chiffre de 300 membres.

M. Boulogne présente un travail sur une thèse latine soutenue en 1733 au Collège de Semur. Ce curieux document est un don que M. Beaurepaire a fait à la Société par l'entremise de M. Frérot. On y trouve une indication précieuse sur l'état des études, particulièrement sur les progrès des connaissances scientifiques proprement dites et sur leur diffusion, même à l'écart des grands centres, dès le début du XVIIIe siècle.

M. Boulogne, pour répondre à un désir exprimé par M. de Saint-Genis, analyse également une brochure d'une critique pénétrante

et d'une impartialité sereine, consacré par M. l'abbé Elie, curé de Sombernon, aux œuvres religieuses composées par Eugène Spuller.

M. Vialay père donne lecture d'une très intéressante note sur l'emplacement probable du premier combat de cavalerie ayant précédé le siège d'Alésia.

M. Pernet lit la première partie de son travail sur les fouilles exécutées à Alise en 1861 et années suivantes; l'auteur, qui a suivi ces fouilles, donne des renseignements tout à fait inédits, que les sociétaires seront heureux de lire dans le prochain Bulletin.

Conférence-Causerie

Le même jour, au Musée de Semur, à 1 heure 1/2, M. le docteur Epry, devant de nombreux sociétaires et dames attirées par l'originalité du sujet, fit sa conférence-causerie sur *La Période Glaciaire*

Fortement documenté sur les phases du Quaternaire, le conférencier transporte ses auditeurs des glaciers suisses à ceux du nord de l'Europe et de l'Amérique, pour terminer par les glaces flottantes du Morvan qui auraient laissé des blocs erratiques. tels que ceux de Toutry, près Epoisses, dont la Société a précédemment fait l'acquisition.

Le conférencier donne ensuite les différentes théories admises pour la phase glaciaire, mais, d'après lui, la durée de l'époque glaciaire ne saurait être établie; un seul fait serait acquis : le départ des glaces laurentiennes du Canada, datant de 7 à 10,000 ans.

Commission des antiquités de la Côte-d'Or

Séance du 1er février 1905

M. Léon Gareau est élu, au scrutin secret, trésorier de la Commission, en remplacement de M. Cyprien Monget, décédé.

Lecture est donnée par M. Chabeuf, président, de deux lettres adressées à M. le chanoine Morillot et qui sont relatives à un bas-relief vu par M. Xavier Schanosky, à l'exposition des Arts décoratifs, en 1904, et que, pour l'ornementation en banderoles nattées, il rapprochait des sculptures exposées au musée de Dijon sous les nos 1439, 1440, et des morceaux semblables existant dans l'église de Marnay (Saône-et-Loire), dont les photographies ont été communiquées à la Commission par M le conservateur du musée des Arts décoratifs et en date du 24 janvier 1905. Elle identifie le morceau remarqué par M. Xavier Schanosky avec un bas-relief provenant de la sculpture de Jean de la Trémoille et de Jeanne de Créquy, sa femme, en l'église de Daours (Somme).

Cette sculpture appartient aujourd'hui à M. le duc de la Trémoille qui, dans la seconde lettre à M. le chanoine Morillot, en date du 28 janvier 1905, fait connaître que l'encadrement de la sculpture dont il s'agit est en grappes de raisins et en feuillages, sans bande-

roles portant des inscriptions. Il n'y a donc aucun rapprochement à faire au point de vue de l'ornementation entre le fragment provenant de Daours, qui est probablement d'origine flamande, et les sculptures de Dijon et Marnay, qui sont plutôt bourguignonnes.

M. le vicomte de Truchy donne lecture : 1° d'un rapport sur les nombreuses démarches et tentatives faites pour sauver l'ancienne chapelle Saint-Laurent, près de Tournus, menacée de destruction par suite de la création d'un tramway à vapeur; 2° d'une étude archéologique sur ce précieux monument, probablement carlovingien, antérieur à coup sûr à l'église abbatiale de Tournus, et des plus intéressants sinon par la beauté, du moins par les caractères de l'appareil en arête de poison et la structure rudimentaire et barbare.

M. de Truchis considère la chapelle Saint-Laurent comme un édifice type, dont la destruction serait on ne peut plus regrettable. Il décrit ensuite les peintures intérieures dont il existe des traces et qui semble appartenir au XIIe siècle; il y a des figures d'un grand style, des ornements et des assises figurées. Toutes ont été exécutées à main levée et sans emploi du pochoir.

M. Gaitet, membre titulaire, présente à la Commission une nouvelle série de gâteaux fabriqués avec des moules en bois et terre cuite appartenant à Sœur Mathilde Phyffer, religieuse à l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne. Ils présentent des formes variées et on y voit figurer des scènes religieuses, surtout des personnages en costumes suisses des dernières années du XVIe siècle ou des premières du XVIIe. Ces moules proviennent de Suisse et sont depuis des siècles la propriété des descendants de Louis Phyffer, d'Altishofen, dit le roi des Suisses, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de 6.000 Suisses, qui sauva Charles IX lors de la retraite de Meaux sur Paris, 27 septembre 1567, rentra plus tard dans son pays et mourut en 1594, avoyer de la république de Lucerne.

Ces morceaux sont aussi rares qu'intéressants, et la Commission exprime le vœu qu'il en sera tiré des épreuves en plâtre propres à être conservées.

M. Guillaume Fourier, membre titulaire, offre à la Commission 27 fragments de tuiles romaines provenant de la Noue et portant l'estampille de la VIIIe légion *Augusta*. Ces fragments donnent sept estampilles entières ou presque entières et dix-huit plus ou moins incomplètes. L'inscription est celle-ci : LEG. VIII. AVG. Il y a quelques variantes pour la ponctuation et l'encadrement.

Sur la proposition de M Oursel, la Commission décide de s'inscrire comme membre fondateur, moyennant le versement d'une somme de cent francs, d'une société en fondation ayant pour objet de réunir des fonds pouvant permettre à la blibliothèque publique d'acquérir des manuscrits et livres relatifs à l'histoire de la Bourgogne.

Séance du 15 février 1905

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle le *Touring Club* demande des renseignements pour l'organisation d'un comité de défense des sites pittoresques et monuments en Bourgogne. M. le président se charge de la réponse.

Pour M. Léon Quantin, empêché, M. Chabeuf donne lecture d'une note relative aux écus armoriés que l'on voit aux vitraux de l'église de Chailly, canton de Pouilly-en-Auxois; il y reconnaît les armes de la famille de Loges ou des Loges, *d'or au sautoir d'azur*, que l'on voit dans un autre panneau écartelées avec quartier mutilé qui doit donner les armes du Rabutin : *A cinq points d'or équifollés à quatre de gueules*. Un troisième écu donne : *Parti au 1er* de Loges, *au 2 fretté de sable au chef de gueules*, qui est d'Amanges; dans le 2, le fretté a été remplacé par un morceau rapporté de grisaille architecturale, mais le chef de gueules est intact et l'attribution ne parait pas douteuse.

M. Quantin établit que le fief de Chailly appartint au xve siècle à la famille de Loyes, qui portait le nom d'une maisonfort de ce nom, voisine de Monetoy (Epinac); le village s'appelle aujourd'hui Morlet. Elle était alliée aux Rabutia et aux d'Amanges.

M. Léon Quantin décrit les supports, timbres et cimiers des écus dont il s'agit; l'un d'eux est entouré du collier de Saint-Michel. Ces constatations ont pu être faites d'après des photographies de M Jouffroy, avoué à la cour, et des aquarelles de M. l'abbé Bruey, curé de Chailly.

M. Fyot signale, d'après une communication de M. Emmanuel Vingtrinier, la présence à Lyon, en juin 1793, d'un certain nombre de royalistes dijonnais qui s'y seraient rendus pour prendre part au mouvement contre-révolutionnaire qui s'y préparait. Le 12 juin 1793, dans une séance des corps administratifs des départements de Saône-et-Loire, il a été donné lecture d'une lettre du directoire de la Côte-d'Or, dénonçant le départ pour Lyon et demandant l'arrestation d'une vingtaine d'aristocrates dijonnais Les renseignements fournis ne permettent pas de connaître si la plainte était fondée; c'est donc une question ouverte et non résolue.

M. Fourier offre à la Commission 17 nouveaux fragments de tuiles romaines, provenant de la Noue et portant différents types d'estampilles de la VIIIe légion Augusta. Dans quelques-unes de ces inscriptions les lettres préfixes A. et V. sont liées ou entrelacées, ce qui est rare.

M. Schanosky a étudié l'encadrement monumental de la chapelle des Rois à Saint-Michel. œuvre de l'imagier J. Damotte, et le retable provenant de l'église Saint-Pierre, no 1422, musée de Dijon; il n'hésite pas à attribuer les deux ouvrages à la même main, — et l'examen des six anges debout aux pieds droits dans la chapelle de Saint-Michel, le porte à les considérer comme appartenant à l'œuvre primitive.

Mais ayant étudié au musée archéologique le morceau de sculp-

ture, nº 1185, dans lequel on avait vu d'abord une scène baptismale, puis des saints martyrs, et qui, d'après M. Paul Gasq, serait un monument aux morts, M. Schanosky ne reconnaît pas la main de Damotte ou la marque de son atelier. Selon lui, ce morceau ne peut provenir de la décoration centrale, depuis deux siècles disparue, du retable exécuté à Saint-Michel. Dans le haut-relief du musée archéologique, les figures sont plus allongées que les anges encore en place, et les formes, empruntées à l'architecture, beaucoup mieux traitées dans les deux pilastres de Saint-Michel.

Séance du 2 mars 1905

M. le président annonce la mort de M. Eugène Guillaume, statuaire, décédé à Rome, le 1er mars; bien qu'il n'appartînt pas à la commission, celle-ci ne peut que joindre son hommage à ceux qui de toute la France, on peut dire de toute l'Europe, vont à cette grande mémoire.

M. le président appelle ensuite l'attention sur la mutilation d'une petite façade du XVIIIe siècle, au nº 5 de la rue Sainte-Anne, autrefois des Crais. C'était le pavillon de l'ancien jeu de l'Arc, établi à Dijon vers la fin du XIVe siècle ; ce petit morceau, fort simple, était de proportions excellentes et ne manquait pas d'élégance ; la réfection du rez-de-chaussée en a modernisé absolument une partie. L'imposte de la baie inférieure était rempli par un ouvrage de ferronnerie représentant un arc et un carquois en sautoir; il a été conservé par le propriétaire. Un écu aux armes de France, dont les fleurs de lis et la couronne ont été martelées, se voit encore dans le fronton qui termine le premier étage.

M. le président donne ensuite lecture d'un passage d'une lettre dans laquelle M. Noël Garnier, proviseur du lycée de Chaumont, signale dans les bois entre Arc-sur-Tille et Binges, à proximité de la ferme de l'Etang-Mailly, un ensemble de retranchements dont le lieu-dit porte le nom de *Vieux Dijon*.

M. Guillaume Fourier offre à la Commission, pour son musée, treize fragments de tuiles estampillées au nom de la VIIIe légion Augusta, et, comme les précédentes, provenant de la ferme de la Noue. M. Fourier lit une note sur ces fragments, qui présentent certaines particularités à retenir. Avec M. Drioton, il a examiné les fragments de fonte trouvés dans l'Ouche, au moulin Vaisson, et ils estiment que ce sont des débris de projectiles d'artillerie provenant d'une fonderie de canons que les ducs de Bourgogne avaient près de là.

M. Léon Quantin lit une note sur le sceau de Pierre Griffon, qui fut vicomte mayeur de Dijon au XIVe siècle; de ce sceau il existe une empreinte sur une quittance de 1359, aux Archives départementales.

Peincedé y a vu un griffon accompagné de trois quinte-feuilles, mais un examen attentif de la pièce originale a conduit M. Quantin à reconnaître ici des trèfles.

M. Chabeuf ajoute quelques mots sur la maison patrimoniale des Griffon, rue Chaudronnerie, n° 4 : c'est le plus vieux logis en pierre qui soit à Dijon, dont le premier étage présente une ordonnance de fenêtres ornées de moulures et sculptures. Il est probable que cette maison avait pour signe un Griffon, d'où le nom de rue du Griffon donné anciennement à cette partie de la rue. Des corbeaux encore en place indiquent l'existence anciennement d'une antenne servant à tendre une toile au-dessus du rez-de-chaussée, qui devait sans doute former une boutique. On peut donc croire que les Griffons étaient des marchands et sans doute d'objets en fonte, en fer et en cuivre, ce qui était le genre de commerce auquel était affectée la rue.

M. le vicomte de Truchis de Varenne donne lecture d'un mémoire sur la chapelle Notre-Dame du Bas de la Motte, à Pouilly-en-Auxois.

Séance du 16 mars 1905

M. Chabeuf, président, a rencontré dans le *Hubert et Jean van Eyck von Kammerer*, *Leipzig*, 1898, p. 40, la reproduction d'un portrait par Jean van Eyck, musée de Berlin, Bonne d'Artois, 2e femme de Philippe le Bon, morte d'une fausse couche après dix mois de mariage, le 17 septembre 1425, et inhumée à la Chartreuse de Champmol. Ce portrait de petites dimensions, 21c × 16c, paraît très beau, et il serait intéressant de le reproduire dans les mémoires de la Commission ; mais la maison Braun ne le possédant pas dans ses séries, M. Chabeuf s'est adressé à M. le conservateur de la galerie royale de Berlin pour savoir si la photographie de ce précieux panneau est dans le commerce et obtenir quelques renseignements tant sur l'authenticité du personnage représenté que de l'attribution à Jean van Eyck. A la vérité, le portrait porte cette inscription : *Dame Bonne d'Artois*, *duchesse de Bourgogne*, mais elle est en caractères romains et par suite ne semble pas *a priori* contemporaine de la peinture elle-même. M. Chabeuf s'empressera de communiquer à la Commission les renseignements reçus.

M. Metman fait deux communications : 1° sur un objet en bronze appartenant au musée de la Commission, n° 441, qui est décrit et non identifié au catalogue. Or, d'après un rapprochement avec une pièce reproduite dans le *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, par M. Ernest Bablon et Adrien Blanchet, p. 639, n° 1885, M. Metman estime que le bronze de Dijon est une clef de fontaine, *manubrium epistomi*. C'était du reste la désignation qui avait été donnée en 1842 par le donateur, M. Chaussier-Morizot, mais elle avait paru douteuse plus tard, et ne fut pas conservée au catalogue de la Commission, publié en 1894. M. Metman estime qu'il y aurait lieu de rétablir la désignation de 1842.

2° Sur un fragment d'inscription tumulaire existant dans le pavé du chœur, en l'église Saint-Michel de Dijon. Elle donne une partie de l'épitaphe d'un avocat au Parlement de Bourgogne, Philippe de Villers, le commentateur de la Coutume de Bourgogne, cité par

Bouhier dans son livre sur celle-ci et dont l'épitaphe entière, dans laquelle s'intercalent sans efforts les mots du fragment de Saint-Michel, est donné par Papillon dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*. D'après le texte de Papillon, Philippe de Villers serait mort à 70 ans, le 1er janvier 1632.

M. Metman rappelle que les nombreuses pierres tombales qui composent en grande partie le pavé de l'église Saint-Michel ont été martelées. Le fragment conservé dans le chœur semble avoir seul échappé, et il présente cet intérêt de consacrer les souvenirs d'un homme qui a un nom dans l'histoire du Droit en Bourgogne.

M. Chabeuf présente à la Commission un fragment mouluré qui semble être en grès rouge des Vosges et a été recueilli dans un dragage de la Saône. Ce morceau indéterminé est offert à la Commission par M. Taitot, ancien orfèvre à Dijon.

Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire

Nous apprenons que la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire vient de recevoir du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, une subvention de 500 fr. affectée à la publication de la savante *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par M. Ernest Petit, notre collaborateur.

Séance du 10 mars 1905

Parmi les ouvrages reçus, M. Chabeuf, président, signale une brochure : *Jacques Gaffarel (1601-1681)*, par M. Gaffarel, doyen honoraire, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, ancien président de la Société.

M. Rosenthal lit une étude sur les primitifs flamands et italiens. M. le président remercie M. Rosenthal d'avoir donné à la Société la primeur d'un morceau des plus intéressants et qui figurera avec honneur dans les mémoires.

Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon

Séance du 14 février 1905

Au sujet du procès-verbal de la dernière séance, M. le président Collot ajoute quelques détails à ceux qu'a donnés M. A. Huguenin sur le creux de Souci, commune de Francheville. Dans le compte rendu des travaux de l'Académie pour l'année 1829, p. 94, on voit que M. le docteur Vallot a combattu les observations présentées à la séance du 23 décembre 1770, par Guyton de Morveau ; celui-ci considérait, en effet, cette excavation comme ayant été creusée par la main de l'homme pour l'exploitation d'une mine (*Mémoires de l'Académie*, t. II, 1774, p. 223). M. Vallot lui restitue sa véritable na-

ture, c'est-à-dire qu'il y voit « une fissure verticale très profonde dans des rochers souterrains ».

M. Oursel a la parole pour développer la proposition faite par lui à la dernière séance; il expose qu'il y a un grand intérêt à enrichir à la bibliothèque le fonds bourguignon par l'acquisition, en vente publique ou autrement, de manuscrits et livres précieux, mais que pour ne pas empiéter sur les autres services il y a lieu de chercher des ressources extraordinaires. C'est pourquoi une société de bibliophiles bourguignons est en voie de formation pour fournir des fonds à l'administration de la bibliothèque, et pour obtenir un premier capital, M. Oursel, en sa qualité de bibliothécaire, s'est adressé aux trois sociétés savantes de la ville : la *Commission des Antiquités* et la Société bourguignonne de *Géographie et d'Histoire* ont voté chacune une subvention une fois donnée de cent francs; la même somme est demandée à l'Académie.

Après un échange de vues, la proposition de M. Oursel est adoptée.

M. Dumay lit une analyse des mémoires publiés en 1842, par Thérèse Figueur, veuve Sutter, née à Talmay (Côte-d'Or), le 16 janvier 1774, morte à l'hospice des Ménages le 4 janvier 1861. Surnommée *Madame Sans-Gêne*, elle fit comme dragon toutes les campagnes de 1793 à 1815.

Au sujet d'une brochure de M. A. Kleinclausz, ancien professeur d'histoire de Bourgogne à la Faculté des lettres de Dijon, actuellement professeur à l'Université de Lyon, *Les régions de la France La Bourgogne. Paris, Cerf.* M. Oursel, au nom de plusieurs de ses confrères, signale certaines inexactitudes de l'auteur relatives aux travaux de l'Académie. M. Kleinclausz, qui juge avec quelque sévérité le rôle des sociétés savantes dijonnaises, a omis de rappeler que les *Chartes de communes et d'affranchissement.... en Bourgogne*, y compris la préface, par Joseph Garnier, et *Le Président de Brosses*, par Th. Foisset, sont des publications de l'Académie au même titre que la *Bibliographie bourguignonne*, de Milsand. Même une connaissance plus exacte des travaux les plus récents de la compagnie eût évité à M. Kleinclausz de répéter, après d'autres, quelques erreurs de détail déjà corrigées, notamment la mise au compte de Courtépée d'un jugement sévère de Boullemier, qui porte en réalité sur Beguillet. Au moment où l'Académie étudie les moyens de reprendre sur un plan plus ample l'œuvre bibliographique de Milsand, il importe de ne pas laisser passer, sans les rectifier, des assertions de nature à faire méconnaître les services rendus à la science historique par la plus ancienne des sociétés savantes de la Bourgogne.

Séance du 1er mai 1905

M. Chabeuf appelle l'attention de l'Académie sur un fait minuscule de l'histoire de la transformation du Consulat en Empire héréditaire. Lorsque l'on chercha à constituer les emblèmes de la nouvelle monarchie, il n'y eut aucune hésitation sur l'aigle romaine

et impériale, mais Napoléon voulut de plus un ornement qui remplaçât les fleurs de la royauté, entendant qu'il fut emprunté au plus lointain passé historique de la France. C'est alors qu'on imagina de faire des abeilles l'emblème originaire de la monarchie des Francs. L'histoire est assez curieuse. En 1653, on découvrit à Tournay, le tombeau de Childéric Ier, le père de Clovis Ier, mort en 1481. On trouva mêlés aux ossements divers objets, entre autres une épée incomplète, une hache en bronze, une boule de cristal de roche, un sceau en or, présentant le portrait et le nom de Childéric, des fibules, enfin un grand nombre, 300 environ, de mouches ou abeilles en or qui avaient dû parsemer le vêtement.

L'identification du personnage enseveli était donc certaine et les savants du temps n'eurent qu'à la constater. Le contenu du tombeau fut offert à Louis XIV et déposé à la Bibliothèque royale; malheureusement les objets en or, entre autres le sceau, furent volés avec tant d'autres objets précieux en 1832; deux seulement des abeilles furent conservées, elles sont de modèles un peu différents et en or avec touches d'émail rouge. Quant au sceau, on en a retrouvé une empreinte sur un diplôme de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il faut convenir que ces prétendues abeilles, reproduites dans l'*Histoire de France* de Henri Bordier et Edouard Charton, 1859, I, p. 120, et plus exactement dans le livre de Arthur Maury, *les Emblèmes et les Drapeaux de la France*, Paris, 1904, p. 332, n'ont de visibles que deux ailes et ressemblent peu, par conséquent, à des abeilles qui en ont quatre.

Mais J.-F. Chifflet, médecin de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, qui ayant été présent à la découverte fut chargé par le prince d'en écrire l'histoire, déclara que c'étaient bien des abeilles et, de plus en plus intrépide, affirma que c'était le symbole, l'emblème de la tribu des Francs qui en semait ses enseignes. C'était assez vague, on pouvait d'ailleurs se demander pourquoi les abeilles symboliques paraissent une fois dans le tombeau de Childéric Ier et ne se retrouvent jamais dans l'histoire de sa descendance. Mais les érudits de 1894 n'y regardèrent pas de si près, et les abeilles parurent de bonne prise. C'était un emblème noble et qui se substituait heureusement, quant à la forme générale, aux fleurs de lis proscrites.

Mis dans un article bibliographique paru à la page 160 de la *Revue archéologique*, numéro de janvier-février 1905, M. Salomon Reinach fait une observation propre à détruire complètement la légende déjà bien fragile des abeilles mérovingiennes. Il paraît, d'après un ouvrage peu connu, le *Hemdbuch*, de Lindenschmit, que le tombeau de Tournay contenait non seulement le corps de Childéric Ier, mais encore de sa femme Basine. Or, c'est la robe de celle-ci qui était semée d'abeilles d'or; il ne s'agit plus d'un emblème royal, mais d'orfèvrerie de parure semée sur un vêtement féminin ! Cela explique comment on ne retrouve plus les insectes emblématiques dans les âges suivants.

Les abeilles n'en continuèrent pas moins de jouer leur rôle de fleurs de lis impériales, et sous Napoléon III on se plut à y voir l'emblème de l'activité laborieuse et pacifique de la nation.

Séance du 15 mars 1905

L'ordre du jour appelle la délibération sur les prix de 1904 à décerner par l'Académie, au nom de la ville de Dijon, qui continue libéralement, à cet effet, la subvention dont la tradition a été reprise il y a vingt ans.

Au nom de la commission spéciale qui s'est réunie le 4 mars, M. Chabeuf fait un rapport verbal dont il demande à l'Académie d'adopter les conclusions. Il rapelle que toutes les médailles d'un même métal étant déclarées égales entre elles, la commission a suivi l'ordre alphabétique.

Elle propose d'accorder des médailles d'or à MM. le baron Roger Portalis, pour ses études biographiques et artistiques sur Claude Hoin et Bernard de Longepierre;

Emile Roy, pour son livre sur le *Mystère de la Passion en France*, dans laquelle il étudie et fait connaître les *Passions* de Semur et d'Autun.

Des médailles de vermeil à MM. Emile Bergeret, de Nuits, pour l'ensemble de ses travaux sur l'archéologie et l'histoire locale, notamment pour son livre sur les *Briques et pavages émaillés;*

Léon Berthoud, de Vitteaux, et Louis Matruchet, de Verrey-sous-Salmaise, pour leur livre : *Etude historique et éthymologique du nom des lieux habités du département de la Côte-d'Or;*

Guillaume Fourier, dessinateur au P.-L.-M., pour l'ensemble de ses travaux et études d'archéologie ;

Léon Gareau, trésorier de la Commission des Antiquités, pour son histoire de Salmaise;

Et une médaille d'argent à M. Nicolas Coulbois, ancien instituteur à Pichanges, pour ses bons et longs services dans l'enseignement primaire.

Ces conclusions sont adoptées par l'Académie.

Séance du 29 mars 1905

M. le président annonce à la compagnie la nouvelle perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Philippe Guignard, mort à Dijon, le 23 mars 1905. Il cède la parole à M. Chabeuf que, en qualité d'ami personnel du défunt, il prie de vouloir bien entretenir l'Académie de l'homme distingué qui vient de disparaître.

M. Chabeuf, en remerciant M. le président de l'honneur qu'il veut bien lui faire, déclare n'être pas prêt à donner une notice à peu près complète sur M. Philippe Guignard, dont l'extrême modestie rend la biographie difficile à établir quant à la série des œuvres. Il se bornera donc à quelques faits et à quelques dates; c'est à M. Oursel, le collaborateur, le témoin de M. Philippe Guignard, qu'il appartiendra de donner la notice définitive que souhaite l'Académie.

Société historique et archéologique de Langres

Prix Barotte

Par son testament en date du 25 mars 1875, M. François-Jules Barotte, décédé à Brachay (Haute-Marne), le 1er mars 1878, a légué à la Société historique et archéologique de Langres une somme de cinq mille francs, dont les revenus, capitalisés d'années en années, doivent servir, lorsqu'ils auront atteint la somme de mille francs, à décerner un prix de cette somme à l'auteur du meilleur travail historique et archéologique sur le département de la Haute-Marne qui aura été publié, ou se sera produit pendant ce laps de temp.

La Société, étant pour la cinquième fois en possession de cette somme de mille francs, ouvre le concours ainsi institué par M. Barotte.

En conséquence, les auteurs des travaux historiques ou archéologiques sur le département qui désireront y prendre part, sont invités à faire parvenir leurs ouvrages, édités depuis l'année 1901, époque du précédent concours, ou leurs manuscrits non encore publiés, francs de port, à M. le Président de la Société historique et archéologique de Langres, avant le 1er janvier 1906.

Les ouvrages publiés aux frais ou avec la participation de la Société ne pourront prendre part au concours.

Les exemplaires imprimés ou manuscrits des ouvrages présentés resteront déposés aux archives de la Société, qui statuera sur le résultat du concours dans les six mois qui suivront.

La Société est autorisée à délivrer le prix intégralement, ou par parties, suivant le mérite des travaux présentés.

Les membres titulaires de la Société ne sont point admis au concours.

Société Nationale des Antiquitaires de France

Séance du 21 décembre 1904

M. Vauvillé parle des fouilles pratiquées aux environs de Soissons et y trouve, comme précédemment, le Noviodunum des Suessions qui est cité par César.

Séance du 28 décembre

M. Prou lit une notice de M. Perrault-Dabot sur les richesses artistiques de l'église de Cuiseaulx (Saône-et-Loire.

ARCHÉOLOGIE

Outils en pierre, poteries, mosaïque. — Au cours de fouilles entreprises à Villers-le-Rigaud, près de Congis, en Seine-et-Marne, des terrassiers viennent de mettre à découvert des squelettes parfaitement conservés, un grattoir et un couteau en silex, ainsi que des fragments de poterie gauloise.

D'autre part, des ouvriers agricoles qui travaillaient dans un champ, près de Meaux, ont mis à jour une mosaïque romaine d'une rare valeur archéologique.

Ces intéressantes découvertes vont faire l'objet d'une double communication à la Société littéraire et historique de la Brie, par M. Gassie, professeur, et le docteur Faucheux.

Vestiges divers. — Dernièrement, M. Cléophas Bossuat, en défonçant un de ses champs près de l'église, à Saint-Martin de Bossenay (Aube), a découvert des fondations assez importantes d'anciennes habitations et, entre deux rangées de pierres, une douzaine de squelettes couchés à même dans la terre les uns à côté des autres. Il a retrouvé également des restes d'anciennes poteries et plusieurs vieilles pièces de monnaie. Parmi celles-ci se trouvent une pièce allemande frappée à Nuremberg vers la fin du xve siècle, un denier de Jehan-sans-Peur, duc et comte de Bourgogne (1404-1409), et un petit bronze romain remontant, semble-t-il, à l'époque de Néron.

On se trouve, croit-on, en présence d'habitations détruites par l'incendie à l'époque des guerres de religion, et dont les habitants massacrés auraient tous été enterrés les uns près des autres.

Puits anciens. — En ce moment, une carrière est ouverte sur le territoire de la commune de Riaucourt (Haute-Marne), au lieu dit au bas des Mouillerys et longeant le canal, du côté du contre-hallage. La pierre extraite sert à des travaux du canal, dont MM. Voinchet et Dufourg sont entrepreneurs.

Or, les ouvriers employés à extraire la pierre viennent de mettre à jour un puits en maçonnerie qui, croit-on, serait fort ancien. On aurait trouvé aussi des fondations de maisons.

La profondeur de ce puits n'est pas encore connue, parce qu'il est rempli; il est dégagé aujourd'hui sur deux mètres cinquante centimètres de profondeur.

Pièces de monnaie. — Il y a une quinzaine de jours, M. Charles Poupart, propriétaire, demeurant à Guerchy (Yonne), faisait creuser sa cave par un de ses domestiques, afin de la carreler.

Tout à coup, sous les coups de sa pioche, un vieux pot de grès se défonça, laissant rouler à la lumière une grande quantité de pièces d'or très bien conservées.

Le domestique continua ses investigations et, un mètre plus loin, il découvrit à nouveau une vieille boîte rouillée remplie de pièces d'argent.

Ces pièces, dont le nombre est de 500, tant en or qu'en argent, datent des règnes de François Ier, Henri IV et Louis XIV. Elles sont toutes très bien conservées et l'or surtout a gagné un brillant incomparable.

BEAUX-ARTS

L'Exposition de la Ruche. — Dans le fin fond du quinzième arrondissement, non loin des fortifications, s'élève, dans un vaste espace, une construction en forme de rotonde. C'est la Ruche, de Boucher.

Cette Ruche qui n'a rien d'apicole, est cependant active et bourdonnante et abrite un peuple d'artistes en plein travail.

Chaque alvéole contient un logement où nos jeunes statuaires et nos jeunes peintres viennent chercher, sous l'égide du Maître, le gîte et les bons conseils. Boucher, dont la bonté est inépuisable, met encore à la disposition des débutants les modèles ainsi qu'un salon fréquenté par le public, où ils peuvent exposer et faire admirer leurs œuvres.

Le 12 février dernier, M. Dujardin-Beaumetz, sous secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, inaugura la Ruche.

« Ce que vous avez de beau, a-t-il dit à Alfred Boucher, vous, un homme arrivé, c'est de vous être souvenu que vous avez été pauvre et que vous avez travaillé sans appui. Ce que vous n'avez pas rencontré vous-même, vous l'avez donné aux autres. La jeunesse trouvera en vous et en moi un sérieux appui ».

Les visiteurs se pressent dans la grande salle, qui est gentiment décorée. Des meubles sculptés d'Alfred Boucher, sauf un qui est de son père, retiennent l'attention. Le maître a donné l'exemple à ses jeunes disciples en exposant plusieurs sculptures et une peinture remarquable : un garçon coiffé d'un béret.

Plus loin, ce sont des dessins, des bustes, des peintures, des gravures, signés Lhoste, Max Bezner, Barbaut, Derbier, F. Oger, Georges Barrière, Méret, Meisel, Favèn, François Cartier, Gontrand Malterre, Charles Muller, Eugène Burgat, Schütz-Robert, Victor Koos. Henry Vigny expose une cheminée en argonite, style du xve siècle, Gyllenhammar des caricatures sculptées et E. Feuillâtre des bijoux.

Quelques-uns de ces artistes sont déjà des personnalités. Peut-être l'art de demain réside-t-il dans la Ruche.

Rappelons que, pour l'exécution matérielle de son édifice, Alfred Boucher fut aidé par un rémois, M. Secondé.

Les chefs-d'œuvre artistiques des églises. — Ce n'est pas, hélas! sans justes raisons que M. Lockroy se demande ce que pourront devenir, si le législateur n'y prend garde, les chefs-d'œuvre artistiques de nos églises. Oui, en effet, il y a là un intérêt national, mais est-il si difficile à sauvegarder?

La loi italienne est là en exemple. C'est un dérivé direct de nos codes français, mais avec beaucoup d'amélioration sur certains points, celui-ci en particulier. L'art n'est-il pas essentiellement un patrimoine pour nos voisins transalpins? Non seulement l'Etat fait

opposition à toute vente de tableaux d'église, reliquaires, etc., mais il intervient jusque dans les palais particuliers; vous n'avez pas le droit, Monsieur le prince, vous n'avez pas le droit, Monsieur l'évêque, de vendre ce tableau, il n'est pas à vous : c'est l'héritage de l'Italie.

Nous n'avons pu sauver assez de nos vieilles œuvres. Prenons soin de ce qui reste. Il ne faut pas que cela aille en Amérique ni en Angleterre. Gardons nos chefs-d'œuvre. Laisser aller l'art français des vieux siècles serait la mort morale du pays.

Congrès des Beaux-Arts. — La 29e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à Paris du 13 au 16 juin inclusivement. La séance de clôture est fixée au samedi 17 juin.

PUBLICATIONS

Livres parus. - Voici, rangés par ordre alphabétique des noms d'auteurs, les principaux ouvrages concernant la Bourgogne et la Champagne qui ont été publiés récemment.

Almanach annuaire... de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. In-8, 608 p., avec gravures. — Reims, Henri Matot.

J. Bédier et Mario Roques. — *Bibliographie des travaux de Gaston Paris.* In-8, VI, 203 p. et portrait. — Paris, Emile Bouillon.

J. Berthelé, H. Jadart et P. Gosset. — *Enquêtes campanaires rémoises.* In-8, 32 p. — Reims, Michaud.

A. Besançon. — *Procès-verbaux des séances des administrations municipales de Villefranche-sur-Saône* (1789-1800). t. Ier, in-8, 520 p. — Villefranche, Mercier.

F. Chambon. — *Jules de Chantepie* (1838-1904). In 8, 15 p. — Paris, Leclerc.

A. Huet. — *Lettres aux Eduens.* 1re série. In-16, 187 p. avec dessins. — Autun, Dejussieu.

H. Jadart. — *Les passages et séjours du roi Henri IV à Reims*, aux mois de mars et d'avril 1906. In-8, 35 p. — Paris, Imprimerie nationale.

Joanne. — *Géographie du département des Ardennes.* — In-16, 64 pages avec 11 grav. et 1 carte coloriée. — Paris, Hachette.

Joanne. — *Reims* (Guide Joanne). In-16, 31 p avec 1 plan, 8 grav. et annonces. — Paris, Hachette

H. Murgier et Vaillant — *Géographie de la Seine-et-Marne.* In-8 carré à 2 col., 24 p., avec grav. et cartes. — Paris, Molouan.

P. Perrenet. — *Un roman dijonnais en 1713.* In-8, 72 p. — Dijon, Darantière.

COMTE DE PLANCY. — *Souvenirs* (1798-1816). Publiés par son petit-fils, le baron de Plancy, ministre plénipotentiaire. In-8, XX, 579 p. — Paris, Ollendorf.

P. DE PORTALIS. — *Bernard de Roqueleyne*, baron de Longepierre. In-8, avec portrait et fac-similés. — Paris, Henri Leclerc.

E. THOISON. — *Le Palais de Fontainebleau*, de février à avril 1814. In-8, 28 p. — Paris, Imprimerie nationale.

Les Réfugiés champenois. — M. Hérelle, qui a publié l'année dernière le premier volume d'une histoire du Protestantisme, dans la région de Vitry-le-François, prépare, en ce moment, la publication du tome II et de l'appendice. On y trouvera la liste des réfugiés.

Les familles protestantes qui quittèrent Vitry sont nombreuses, au moins 200; elles émigrèrent un peu partout : en Angleterre, en Suisse, aux Pays-Bas, surtout en Prusse, même en Amérique.

Nos collaborateurs. — M. Henri Jadart, le savant Secrétaire général de l'Académie nationale de Reims, et M. Gabriel Dumay, membre de plusieurs Sociétés historiques et archéologiques de Bourgogne, ont bien voulu nous promettre un coucours qui nous sera précieux.

M. Léon Dorez, un ami de la première heure, a publié dans les numéros 1, 2 de la *Revue des Bibliothèques*, une étude sur Jean Lunel, ami et annotateur de Rabelais.

VARIÉTÉS

L'encyclopédie nationale. — M. Eugène Godin, bibliothécaire à la B. N., a fondé, l'année dernière, l'Encyclopédie nationale. C'est un « échange universel mutuel du savoir de chacun pour le profit de tous ».

Les adhérents de l'Encyclopédie ne contractent qu'une seule obligation : celle de donner un renseignement qui soit de leur compétence à l'heure où on le leur demandera, et, en retour, ils pourront s'adresser à l'Encyclopédie quand ils seront embarrassés.

Envoyer une fiche, format carte de visite, indiquant son nom, son adresse et sa ou ses spécialités à M. Eugène Godin, 19, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris, 1er.

A la Bibliothèque nationale. — M. Léopold Delisle, dont le nom est universellement connu, vient d'être remplacé, comme administrateur de la Bibliothèque nationale, par M. Henri Marcel.

M. Henri Marcel est né à Paris en 1854. Il n'aura certainement pas l'érudition du vénéré M. Delisle, mais, du moins, il apportera

dans ses nouvelles fonctions cette grande compétence artistique qu'il a montrée au Conseil supérieur des Beaux-Arts, où il siège depuis quinze ans.

Les Familles historiques. — Le 20 janvier 1905, est décédé à Voudrozo (Madagascar), à l'âge de trente-quatre ans, M. Charles du Mesgnil d'Arrentières, lieutenant au 1er régiment étranger.

Il descendait des du Mesgnil ou du Mesnil, anciens seigneurs d'Arrentières, Engente, Petit-Mesnil. Le dernier du Mesgnil qui habitait Arrentières est Edme, chevalier. Il est mort dans cette localité le 9 mars 1731, à l'âge de 74 ans (*Archives comm. d'Arrentières*, état-civil).

Les du Mesgnil d'Arrentières portaient d'argent à trois bandes d'azur.



MÉLANGES ET DOCUMENTS

Claude Dorisy, député à l'Assemblée législative de 1791. — Dans une de nos précédentes livraisons (numéro 3), nous avons parlé de Claude Dorizy, député de la Marne à la première Assemblée législative. Voici, quelques extraits du *Journal de l'Assemblée nationale* (alias *Logographe*), concernant le rôle financier de notre compatriote.

Séance du 11 novembre 1781. — Il proposa, comme rapporteur du Comité des assignats et monnaies, un décret par lequel on autorisait à prendre sur les assignats de 5 livres, 25 millions pour être versée dans la Caisse de l'extraordinaire, afin de subvenir aux appoints de ses paiements et à ceux dont la trésorerie nationale est chargée.

« Messieurs, dit Dorizy,... les réflexions que votre Comité des assignats doit vous présenter sur ce décret, et pour lesquelles il vons demande l'ordre du jour, ont pour objet de répandre sur la France entière un papier qui, sans doute éteindra l'agiotage infâme qui fait rougir la nation. » Ce décret souffrit de grands débats, mais enfin on accorda dix millions.

Le 16 novembre, il proposa le décret relatif au comptage et brûlement des bouts de séries. Le projet de décret fut ajourné. Voici ce qu'on entend par bouts de séries. On prépare toujours plus de papier qu'il n'en faut pour imprimer une émission d'assignats. Après l'impression, on conserve les plus parfaits, et l'excédent, constaté par les procès-verbaux, est placé dans un dépôt, où il ne peut être détruit qu'après comptage, vérification et procès-verbaux.

Le 19, Dorizy revint à la charge.

« Le 16 de ce mois, dit-il, vous avez rendu un décret d'urgence fondé sur l'empressement qu'on devait avoir à éteindre, le plus tôt possible, les bouts de séries appartenant aux assignats qui ont été décrétés et qui sont maintenant en émission. Vous en avez ajonrné le projet de décret à aujourd'hui. Je propose d'y ajouter qu'ils seront brûlés dans la cour de la caisse de l'extraordinaire, en présence des commissaires de l'Assemblée, du commissaire du roi et du public C'est une omission que j'ai faite lors de la rédaction du décret ».

Le projet fut adopté.

*
* *

Condamnations d'animaux. — *De l'Intermédiaire des Chercheurs :* En 1390, la mairie de Dijon avait été consultée par celle de Montbard sur le jugement d'un cheval du prieur de Flavigny qui

avait tué un homme. La mairie de Dijon fut d'avis que ce cheval devait être condamné à mourir.

Un « pourceault » ayant dévoré un enfant au bercceau, à Brochon, fut condamné, par sentence du 12 janvier 1541, à être pendu.

*
* *

Bulles pontificales sur papyrus. — De la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, numéro de septembre-décembre 1904, article de M. Omont.

On ne connaît présentement, entières ou à peu près, que vingt-trois de ces bulles : dix en Espagne, huit en France, trois en Italie, deux en Allemagne. « Cette rareté s'explique aisément, autant parce que les dimensions extraordinaires de ces actes (ayant souvent plusieurs mètres de long) en rendaient la conservation particulièrement difficile, que parce que l'extrême fragilité de la matière, sur laquelle leur texte était transcrit, devait en hâter encore la destruction ».

Une de ces bulles a été adressée par Jean VIII à l'abbaye de Tournus, le 15 octobre 876.

Jean XV en a adressé une autre, le 26 mai 995, à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon.

*
* *

Les tremblements de terre en Champagne. — M. J. Villette, *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, numéro de jannvier-février, donne une catalogue des tremblements de terre dans le département des Ardennes et les régions voisines. Voici quelques notes concernant la basse Champagne.

18 octobre 1356. — Commotion très violente qui ébranle toute la Champagne.

4 avril 1640. — Un ébranlement violent est remarqué à Saint-Dizier, à Sainte-Menehould, etc.

12 mai 1682. — Deux fortes secousses se font ressentir, à une minute d'intervalle, dans les villes de Troyes, Châlons, Reims, Dijon, etc.

18 septembre 1692. — Une forte commotion embrasse dans son cercle d'action plus de 2.600 lieues carrées : de Troyes à la Hollande et des côtes d'Angleterre à la Suisse.

18 février 1756. — La Champagne entière et les provinces adjacentes sont fortement ébranlées. Plusieurs religieux de l'abbaye de Clairvaux se sont sentis « soulevés » ou « balanées » et l'un d'eux « tenant une tasse ayant de l'eau, elle sauta de la tasse par terre ». A Reims, on sentit trois secousses entre 7 heures et demie et 8 heures moins le quart.

4 février 1775. — Secousse ondulatoire qui se développe jusqu'à Saint-Dizier.

6 juillet 1783. — Le sud de la Champagne est ébranlé, ainsi qu'une partie de la Bourgogne.

L'organisation de la famille et des lettres de cachet. — Conclusion d'un article de M. Marc Chassaigne, qu'a publié la *Revue des Etudes historiques :*

Les lettres de cachet apparaissent parfois dans leur application comme une grande simplification, un grand adoucissement de la procédure ordinaire, transformant le but de la peine et apportant au droit moderne la théorie de l'amendement du condamné. Au milieu d'une législation imparfaite et volontairement inexorable, elles ont mis un peu de pitié, introduit un peu de pardon. Elles ont sauvé les coupables en leur rendant une conscience. Elles ont commis moins d'erreurs peut-être que la justice ordinaire parce qu'elles étaient délivrées après les enquêtes sérieuses, qui, pour l'instruction des affaires, remplaçaient sans doute avantageusement la torture. Elles ont tranché le grave problème de la réhabilitation du condamné en supprimant l'infamie de la condamnation. Il y eut dans le royaume à cause d'elles moins de scandales et moins de honte. Il est douteux qu'il y ait eu beaucoup plus de coupables ou beacoup plus de victimes. La France a peut-être le devoir d'être reconnaissante envers une institution qui, à un moment de son histoire, a résolu d'une façon provisoire, mais suffisante, les conflits d'autorité de la famille et de l'Etat, du passé et de l'avenir, et permis le développement des mœurs et des lois jusqu'à ce que la postérité put prendre envers ces manifestations d'un autre âge l'attitude aisée et superbe du mépris.

*
* *

L'Obole à Caron. — Dans le compte rendu des *Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont*, inséré à la page 215 (2e fascicule) de cette *Revue*, il est dit que certaines pièces de monnaie trouvées dans le cimetière mérovingien de Villiers-aux-Chênes, représentant l'*obole à Caron*, et l'auteur de l'article, M. Bourgeois, étonné de cette découverte, invoque, pour justifier son opinion, les travaux de MM. Max Verly, Flouest et Millescamps, qui constatent l'existence de nombreux symboles communs aux payens et aux chrétiens.

A l'appui de cette opinion, j'ajouterai que l'usage de munir le défunt d'une pièce de monnaie au moment de son ensevelissement, existait il y a trente ans, et existe peut-être encore aujourd'hui, dans un certain nombre de hameaux du Morvan.

Un jour que, par mes fonctions, je me trouvai dans la nécessité de faire pratiquer l'autopsie du cadavre d'une femme victime d'un assassinat, je constatai qu'au moment où le médecin chargé de l'opération ouvrait la main droite de la victime, il s'en échappa une pièce de cinq centimes qui fut de nouveau confiée à la main de la défunte, une fois l'opération terminée.

On ne saurait douter de l'usage auquel cette obole était destinée.

G. DUMAY,
Ancien juge d'Instruction à Autun.

Documents inédits sur Dienville (*Suite*)

NOTES

b) Tiers, tiers et danger. — « Droit qui, d'après les anciennes coutumes, appartenait au roi, dans certaines provinces, sur la vente des bois. Le tiers tirait son nom de ce qu'il s'élevait au tiers de vente. Dans les contrées où ce droit existait on ne pouvait faire de vente de bois sans autorisation royale, et, pour l'obtenir, on donnait encore le dixième du prix total de la vente; ce dixième était ce qu'on appelait spécialement danger. Il y avait des bois soumis au tiers sans danger et d'autres au danger sans tiers. » Chéruel, *Dictionnaire historique*, T. II.

c) Accins. — Un accin, dans la région, est un clos attenant à la maison. — De l'allemand *garten*, qui signifie jardin (?)

d) Arguel. — Deux communes portent ce nom aujourd'hui. L'une est située dans le département de la Somme et l'autre dans celui du Doubs.

4. — Lettre du Comte de Brienne

« Quoique je ne suis pas convaincu, Monsieur, que ce qu'on appelle l'Ile du Val (a), où Bertholle a fait une entreprise, soit dans le cas d'être réclamé avec fondement par la commune de Dienville, la manière honnête dont elle procède vis à vis de moi, dans les réclamations qu'elle a crue devoir me faire, l'envie que j'ai de maintenir la paix et de lui donner de nouveaux témoignages de bienveillance quand même il devait m'en coûter quelques sacrifices me détermine à consentir très volontiers que mon procureur renonce à mon action contre Bertholle, persuadé même que la municipalité serait toujours à même de me faire justice. Ainsi vous pouvés dire cette lettre à la main à mon procureur de renoncer à toute action contre Bertholle. Je consens de même très volontiers que l'on vende les arbres couppés au profit des pauvres, cette vente étant consentie par moi et par la municipalité ne préjudiciera au droit d'aucunes parties et fera du bien aux pauvres ce que je préfère à tout, je crois cependant qu'il n'y aurait pas eu de mal quand les coupeures auraient payés une légère amande qu'aurait été egallement au profit des pauvres.

« J'ai l'onneur d'être, etc.

« Signée : LE COMTE DE BRIENNE

« A Brienne, le 6 juillet 1790. »

NOTES

a) L'île du Val a été formée par des accrues, en aval du pont de Dienville. Elle est disparue aujourd'hui.

En amont du pont se trouvait l'île du Moulin, qui a dû disparaître avant l'autre.

Une rue du Val existe encore maintenant.

* * *

Notes d'un Bibliophile

Dans les derniers catalogues des bouquinistes, nous trouvons beaucoup à glaner pour nos régions : impressions anciennes, ouvrages rares, dessins; nous allons tout passer en revue.

H. Champion

(Catalogue de mars).

169. — Relation de ce qui s'est passé pendant le séjour du Roy à Dijon (mars 1631).

183. — Pierre du Brueil. Histoire ample des peuples habitans aux trois bourgs de Ricey. Paris, 1654. Relié veau, avec planche d'armoirie. Rare.

200. — Edict roy pour la nouvelle imposition mise sur les bleds, vins, toilles et pastels... Troyes, Claude Garnier, sans date, in-8 de 12 ff. cart.

355. — Ensuyt le pris que les maistres des monnoyes et changeurs seront tenuz donner au peuple des espèces de billon estrangères cy devant descriées et qui néantmoins s'exposent par volonté du peuple ès duché de Bourgongne, conté de Champagne... S. l. n. d. id-12, d. rel. v.

441bis. — Le premier concile provincial tenu à Rheims, l'an 1583, par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Guyse... et mis en françois par M. H. Meurier. — Rheims, par Jehan de Foigny, 1586, in 12, rel. vel.

442. — Lettre d'un gentilhomme de Champagne à un conseiller de Paris, sur la mort et punition divine du capitaine de Saint-Paul, soy disant Mareschal de la pretendue union. A Paris, chez Jamet Mestayer et Pierre L'Huillier, 1594, in-8 de 7 ff. cart.

Relation du plus haut intérêt de la fin du capitaine de Saint-Paul qui, le 25 avril 1904, sur le point d'entrer dans Reims, tomba sous les coups du duc de Guise, en partant pour la Champagne.

443. — Discours de l'Antiquité de l'Eschevinage de Reims... pour servir de factum au procez qu'ils ont contre Mons. l'Archevêque duc de Reims... Reims, Vve Fr. Bernard, 1654, in-12, r. v.

455. — Jean Robert. Le Formulaire des prières, oraisons et instructions chrestiennes catholiques. Troyes, Jean du Ruau, 1591, in-8, br.

467. — Philibert de Rymon, Traicté des Pays et Comté du Charollois... Paris, Jean Richer, 1619, in-8, cart.

481. — De Saint-Julien (de la maison de Balleure). Meslanges historiques de diverses matières pour la plupart paradoxalles et néantmoins vrayes. Lyon, Benoist Sigaud, 1589, in-12, rel. vel. (On y trouve des généalogies de nombreuses familles bourguignonnes).

500. — Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens... imprimés par ordre de Monseigneur Joseph Languet. Sens, Jannot, 1746, in-12, rel. veau.

562. — Tragique et notable discours de trois insignes volleurs deffaits par les mesmes marchands qu'ils voulaient assassiner. Arrivé en la Bretauche, près Nangis en Brie. Paris, Anth. du Brueil, 1614, 14 pp. et 1 ff. bl., rare

567 — La Légende des Jésuites, ou sommaire des raisons par lequel le peuple de Troyes refuse de recevoir les Jésuites, 1622, in-8, toile (Pièce très violente contre les Jésuites).

568. — Essai sur la batisse de Troyes, par Milony, architecte et professeur de l'école gratuite de dessin. Troyes, 1777, in-8, br. (L'auteur donne des renseignements sur les matériaux à utiliser dans les constructions à Troyes.

614. — Arrest de règlemens rendus entre les Officiers du bailliage et siège présidial de Vitry-le-François et les Officiers de la prévoté royale de ladite ville les 6 avril 1630, 4 sept. 1636 et 8 avril 1653. In-4, dem.-rel. mar.

635 — Binet. De la Saincte hiérarchie de l'église et de la vie de saint Adérald, archidiacre et chanoine de Troyes. Paris, 1633, in-12, rel. vel.

640. — Mémoires pour servir à l'histoire de saint Alpin, évesque de Chalons en Champagne. Paris, Mesnier, 1726, In-12, br. (Curieuses traditions sur les invasions en Champagne).

645. — La vie de sainte Anne, avec figure sur bois. Troyes, Garnier, s. d. (1738), in-12, dem. rel (Impression troyenne recherchée).

772. — Des Guerrois. Saincteté chrétienne... Troyes, Jean Jacquart, 1637, in-4, rel. v. (rare).

773. — Carnaudet. La vie et passion de monseigneur sainct Didier, martir et evesque de Lengres, composée par Guillaume Flamang, chanoine. Paris, 1855, in-8, dem.-rel. (Mystère représenté en 1482).

814. — La vie de saint Fiacre, patron de la Brie, avec des avertissements aux Pélerins. A Troyes, chez J.-A. Garnier, s. d., in-12, br. (avec figures sur bois).

820. — S'ensuyt la vie de Monsieur saint Fiacre, fils du roy d'Ecosse, par personnages (copié par l'abbé Degout, doyen de Mornant, sur l'édition gothique publiée à Paris, en la rue Neufve-Nostre Dame, à l'enseignement saint Nicolas), in-12, br.

672. — La vie, les vertus et les miracles du Grand saint Germain, évesque d'Aucerre avec un catalogue des autres personnages illustres de la mesme ville et diocèse, par dom Georges Viole. Auxerre, Gilles Bouquet, 1656, in-4, rel. vel. vert.

927. — Tombeau des délices du monde, par de la Serre. Reims, Edme Moreau, in-12. cart., fig. (très curieux frontispice représentant un tombeau avec cette épigraphe : Ci-git la volupté).

1072. — Les vies de saint Prudence, évêque de Troyes et petit

office en français. Troyes, Garnier le Jeune, 1710, in-8, 48 p., br. (curieux bois).

1088. — Histoire du culte et pèlerinage aux reliques de sainte Reine d'Alise, qui se voyent dans l'abbaye de Flavigny en Bourgogne. Avignon, 1757, in-12 d. rel. v.

1089. — Le Tombeau du Grand saint Remy, avec la cinquième translation désignée pour la présente année 1647, par dom Guillaume Marlot. Reims, Bernard, 1647, in-12, rel. v.

1090. — Histoire de la vie de saint Remy, archevêque de Reims, par le P. Jeau Dorigny, de la comp. de Jésus. Chalons, Claude Rouchard, 1714, in-12, rel. v. front, gravé.

1091. — L'office pour la fête de saint Remy de Meaux, imprimé par ordre de Mgr A. R. de la Roche de Fontenilles, évêque de Meaux. Meaux, 1755, in-12, rel. bas.

1101. — Vie de saint Robert, abbé de Molesme, avec un office propre. Troyes, Garnier, 1776, in-12, br.

1120. — Histoire de la vie et du culte de sainte Savine, par Courtalon Delaistre. Paris, 1774.

Paul Chéronnet

(Catalogue de février).

2302. — Bourg et la Bresse, esquisse historique. Bourg, 1859.

2304. — Mémoire pour J.-B. Foignet, M. et A. Bonnetat et autres habitants contre R. Méat, fermier de la terre et seigneurie de Ravières (Yonne). Paris, 1773.

2430. — Histoire de l'Eglise de Reims. Chronique de l'an 919 à l'an 976, en 3 vol. Reims, 1854-55.

2440. — Recueil de notes pour l'histoire des Riceys, par Coutant, Paris, 1840.

2441. — Concilium provinciale Rhemense primum... Rhemis, 1585.

2444. — Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine, par Coutant, Paris, 1885. Un seul volume est paru.

Lucien Dorbon

(Catalogue de février).

197. — Discours sur l'Histoire universelle. Paris, 1744, 2 vol., in-12, veau anc., aux armes de l'Evêque d'alors de Châlons-sur-Marne.

361. — Vie de Pierre Pithou, par Grosley. Cavelier, 1756, 2 vol., in-12, veau anc , dos orné.

444. — Voyage paléographique dans le département de l'Aube, par H. d'Arbois de Jubainville. Troyes, 1835, in-8, br. de 356 p. — Très rare, l'ouvrage n'a été tiré qu'à 200 exempl.

447. — Les armes triomphants de S. A. Mgr le duc d'Espernon, pour le sujet de son heureuse entrée dans la ville de Dijon, le 8 mai 1656 Dijon, Charance, 1656, in-4, cart.

452. — Histoire des Ducs de Bourgogne, par Fabert (cousin du maréchal). Cologne, Marteau, 1687. in-12, veau anc., dos orné.

Leplanquais

(Catalogue de février).

23. — Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube, par Armand. Troyes, 1837, in-4, rel. L'ouvrage comprend 125 planches.

177. — Glossaire, de Du Cange. Paris, 1678, 3 forts vol. pet. in-fol.

495. — Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451, par Peigné-Delacourt, Paris, 1860, in-4, br.

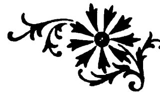
Lorette, à Nancy

(Catalogue de janvier).

455. — Recherches de la France, par Estienne Pasquier. Un fort vol. grand in-8, rel. veau (imprimé vers 1602).

Nous donnerons ainsi, dans chaque numéro, des extraits des catalogues de bouquinistes.

FURETIÈRE.



QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

1° *Jean-Louis de Pontaillier.* — Connait-on le lieu et la date du décès de Jean-Louis de Pontaillier, seigneur et baron de Talmay, fils de Jean et de Antoinette de Chandis, qui épousa : 1° Anne de Vergy le 18 avril 1589; 2° le 20 septembre 1604, Claude de Villelulme, marquise de Meiximieuse, par contrat passé à Dôle, et qui, le 10 juin 1616, échangea à Clériadus de Marmier, son gendre, la terre de Talmay contre celle de Seveux, moitié de celle de Dampierre et les trois-quarts de celle de Charme-Saint-Vaubert (Haute-Saône).

G. DUMAY.

***

15. — *Huissiers à verge.* — Dans le compte rendu de la séance du 31 octobre 1789, à l'Assemblée constituante, on lit : « Les huissiers à cheval et les *huissiers à verge* ont aussi fait des dons patriotiques ». — Qu'entendait-on par huissiers *à verge ?* Quelle différence y avait-il entre eux et *les huissiers à cheval ?*

F.

***

RÉPONSES

11. — *Alexandre Guérin.* — Notre ami L. M., avait posé cette question dans l'*Intermédiaire des chercheurs* en même temps que dans notre Revue. Deux intermédiairistes ont envoyé les notes suivantes à leur recueil :

J'ai beaucoup connu Alexandre Guérin, qui, en effet, ajouta à son nom sur son premier recueil — de Troyes.

Des volumes annoncés, un seul a vu le jour : Guérin donnait ses poésies au *Tintamarre* et à différentes revues.

En 1854, il a réuni quelques pièces de vers, des chansons et des petites études en prose, sous le titre *Epis, bluets et coquelicots.* Ce petit recueil est un choix heureux

Notre intermédiairiste L. M. se trompe quand il croit que Guérin a été emprisonné pour sa chanson : *Boichot aux femmes du peuple*, et non les femmes du peuple. C'est l'éditeur Durand qui, seul, a été condamné, pour cette chanson et d'autres, par jugement de la Cour d'assises en date du 29 décembre 1849, à six mois de prison et cinq cents francs d'amende.

Si Alexandre Guérin a passé quelques mois à Mazas, cela n'avait

aucun rapport avec la politique : il s'agissait d'une affaire de femme.

Il fut employé pendant très longtemps, en qualité de caissier, chez un marchand de toile, rue Saint-Martin.

Plusieurs chansons d'Alexandre Guérin ont eu les honneurs de la popularité : *La Mésange*, dont voici le premier couplet :

> Votre sourire est un sourire d'ange
> Mais votre cœur est un cœur de lutin,
> Quoi sans pitié vous gardez la mésange
> Qui sur vos pas vint s'abattre un matin;
> Dans une cage aux mignonnes tourelles,
> Vous l'enfermez, c'est une trahison :
> Pour voltiger si Dieu lui fit des ailes,
> C'est mal à vous de le mettre en prison.

J'attends! fut aussi beaucoup chanté, ainsi que *Petite vierge des amours*. Guérin est mort le 7 septembre 1888, rue des Archives, nº 4; il avait environ 65 ans.

Je possède une partie de ses manuscrits et des papiers qu'il a laissés. Si M. L. M. désire d'autres détails, je serai heureux de lui être agréable.

Eugène BAILLET.

* * *

Alexandre Guérin (de Troyes) a publié un volume, si l'on veut, plutôt une plaquette; les autres n'ont que 12 pages. J'en ai trois, je ne crois pas qu'il en fut publié davantage.

Quant à la prison pour une chanson, j'en doute; il a été en prison pour avoir enlevé la femme d'un de ses patrons, qui, elle-même, avait *enlevé la caisse* de son mari.

L'une des brochures offre une particularité bonne à connaître : c'est l'assurance de la très prochaine inauguration du buste de Moreau sur sa tombe, il y a plus de 50 ans de cela.

J'ai donc le soi-disant volume, plus *trois* brochures.

Il y a longtemps que Guérin est mort. Tous les renseignements donnés par le signataire L. M. sont exacts.

A. PATAY.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

AUGUSTE LONGNON. — *Pouillés de la province de Sens.* Paris, C. Klincksieck, 1904, in-4° de LXXXV, 710 p.

La publication des pouillés de la province de Sens, par M. A. Longnon, est appelée à rendre de grands services aux érudits qu'intéresse l'histoire de la Champagne et de la Bourgogne. La province ecclésiastique de Sens comprend, en effet, outre le diocèse métropolitain de Sens, les diocèses de Chartres, d'Auxerre, de Troyes, d'Orléans, de Paris, de Meaux et de Nevers.

Dans une introduction très substantielle, M. Longuon étudie les différents textes qui lui servirent à composer son volume, puis il fait connaître les limites de chacun des diocèses et leurs divisions en archidiaconés et en doyennés. On a ainsi une excellente géographie historique de la Province de Sens au moyen âge. Après cette introduction, viennent les textes publiés; leur variété fera ressortir l'importance des renseignements que l'on y pourra puiser. Pour le diocèse de Sens, on a un pouillé du XIe siècle, un autre rédigé vers 1350 et un compte de procurations pour les années 1369 et 1370. Pour le diocèse de Chartres, on a un pouillé transcrit vers 1272, et un autre de la fin du XVe siècle, un état des procurations dues au cardinal légat de 1320 environ et un compte de décimes de 1351. Pour le diocèse d'Auxerre, M. Longnon a donné des extraits des *gesta episcoporum antissiodorensium* des VIe et VIIe siècles, un compte des procurations pour les années 1369 et 1370, et un pouillé de la fin du XVe siècle. Pour celui de Troyes, un compte rendu de décimes de 1353 et un pouillé de 1407. Pour celui d'Orléans, un fragment de pouillé du XIe siècle. Pour celui de Paris, deux pouillés écrits l'un vers 1205 et l'autre vers 1525, deux dits des moutiers de Paris composés l'un vers 1270, l'autre vers 1320, un compte du piment pour la fin du XIIIe siècle, un compte de décimes de 1353 et un compte de procurations de 1384. Pour le diocèse de Meaux, un compte de décimes de 1353 et un ancien pouillé transcrit en 1513. Pour le diocèse de Nevers, deux comptes, l'un de 1287, l'autre de 1399, un compte de procurations de 1369 et 1370 et un pouillé de 1478. Une longue table de noms propres de lieux et de personnes, œuvre de M. Mirot, termine ce volume et permet de l'utiliser très facilement.

Jules VIARD.

ERNEST PETIT. — *Le Poète Jean Régnier, Bailli d'Auxerre.* Auxerre, Ch. Milon, 1904. — Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

I

Le poète Jean Régnier, contemporain de Charles d'Orléans et d'Alain Chartier, n'est pas tout-à-fait inconnu, mais il est presque généralement ignoré.

« Il est assez juste cependant, dit M. Petit, que Jean Régnier, le prototype de Villon, prenne le rang qu'il doit occuper parmi les poètes du XVe siècle, dont le nombre est si restreint. Non que ses poésies soient de tout point incomparables, mais si le nom de François Villon est connu de tout le monde, très peu de personnes ont entendu parler de Régnier, et cependant le second a été le précurseur du premier. Dans l'un comme dans l'autre, on trouve un testament, des ballades à la Vierge, des chansons, des rondeaux à des dames, les mêmes inspirations, le même style ».

Et M. Petit a entrepris de faire connaître son compatriote. Il a recueilli nombre de documents, de chartes, d'autographes même, émanant de lui. Il a fouillé minutieusement les dossiers de la Bibliothèque Nationale qui pouvaient lui venir en aide, les archives départementales de la Côte-d'Or et de l'Yonne, il en a extrait des notes copieuses qu'il a réunies pour servir à une nouvelle édition des œuvres du poète. D'autres travaux l'ayant empêché de « mettre sur pied » cette réédition, il a publié la biographie du bailli d'Auxerre « avec l'espoir que d'autres chercheurs pourront la compléter plus tard ».

II

Jean Régnier naquit vers 1393, à Auxerre, d'une famille originaire de Vézelay. On ne connaît de ses premières années que ce qu'il nous a appris lui-même. Il possédait une somme de savoir peu commune parmi les gentilshommes de l'époque. Il voyagea beaucoup ; il visita tout l'Orient et « rapporta de ces excursions un esprit entreprenant et chevaleresque, l'expériences des hommes et des choses, et un vif désir de se mêler aux événements politiques de l'époque. »

Avec les Auxerrois, il embrassa la cause du duc de Bourgogne, et, après l'alliance des Bourguignons et des Anglais, Philippe le Bon confia à Jean Régnier les fonctions de bailli d'Auxerre, en 1424. Huit ans après, envoyé en mission par son seigneur, il est arrêté par des coureurs de la garnison française de Beauvais et emprisonné. Pendant sa captivité, il trompa l'ennui de la solitude en apprivoisant des oiseaux, en faisant de la peinture et même de la broderie. Il voulut laisser le récit de ses malheurs ; il prit son luth et composa une partie de ses *Fortunes et Adversités.*

« On peut suivre depuis les premiers essais, qui accusent une inexpérience notoire, jusqu'au milieu du livre, les phases diverses d'émotions pénibles par lesquelles l'âme du poète a été agitée ; mais à mesure qu'il avance dans son œuvre, le style traduit avec plus de netteté la pensée de son auteur. »

Après quatorze mois de détention, notre bailli fut relâché sous condition de rançon ; il se mit en route pour aller solliciter la générosité de ses protecteurs. Beaucoup de ballades et de pièces diverses datent de cette époque.

Jean Régnier mourut, chargé d'ans et de faveurs, au temps de Charles le Téméraire. Depuis 1465, il était remplacé comme bailli, mais il fut maintenu expressément dans son traitement de « bailli d'Auxerre tant et si longuement qu'il vivra ».

M. Petit termine son étude par un tableau généalogique.

LOUIS MORIN. — *Les Adenet, dits aussi « Maillet, » imprimeurs, libraires et relieurs à Troyes, à Lyon, à Paris et à Sens; Henri-Charles Huguier, imprimeur à Troyes et à Paris.* — In-8° de 31 p. Paris, Henri Leclerc, 1905. Tirage à part du *Bulletin du Bibliophile.*

Cette monographie est l'histoire d'une famille d'imprimeurs qui exerça, principalement à Troyes, pendant les XVIe et XVIIe siècles. Un curieux chapitre est celui qui narre le procès survenu entre un des Adenet et l'imprimeur Jacques Oudot, au sujet de la publication d'almanachs, en 1702.

J.-J. VERNIER. — *Les Officiers laïques de l'Abbaye de Saint-Loup de Troyes.* — Paris, Imprimerie Nationale. Tiré du *Bulletin historique et philologique.*

Des abbayes du diocèse de Troyes, celle de Saint-Loup est la plus ancienne et une des plus célèbres. Primitivement, elle était bâtie hors de la ville, mais elle fut détruite lorsque les hordes normandes, au IXe siècle, pillèrent et brûlèrent la cité troyenne. La tourmente passée, la ville se releva de ses ruines ; le personnel de l'abbaye fut transféré dans une église située *intra muros* ; on y transporta en même temps les restes du bienheureux fondateur. Cette seconde maison religieuse s'élevait sur l'emplacement actuel de la bibliothèque et du musée.

M. Vernier, archiviste départemental, a trouvé un document fort important pour l'histoire de cette abbaye ; il publie ce document, qui remonte à l'an 1525 environ, et donne la liste des personnes qui ont rempli des offices laïques du couvent, depuis l'année 1395.

Les officiers laïques de Saint-Loup étaient nommés par l'abbé,

qui les choisissait parmi les notables de la ville. A partir de la fin du XIVe siècle, ils étaient au nombre de huit. Le maire ou grand maire, et à son défaut le sous-maire, étaient chargés de veiller à la garde des privilèges et des immunités des religieux et de l'église. Le cellérier était préposé à l'administration des biens. Le grenetier veillait aux récoltes ; il les faisait rentrer et en opérait la distribution. Deux marguilliers étaient, de même que dans les autres églises, les gardiens du trésor de l'église ; c'était à eux que revenait le soin d'entretenir le sanctuaire. Enfin, deux francs-sergents avaient la garde des prisons.

Après avoir défini le rôle de chacun de ces officiers, M. Vernier signale les divers privilèges que leur accordèrent les comtes de Champagne ; Henri le Libéral, particulièrement, leur fit de nombreuses et importantes libéralités.

M. Vernier termine en soulignant l'intérêt que présente le document qu'il publie. « Cet intérêt est double. D'une part, il fournit de précieux renseignements sur un certain nombre de familles notables de Troyes et de la région. Il nous suffira de citer, sans rien de plus, les familles Augenoust, d'Aubeterre, Berthier, Demeures, Dorey, Dufour, Hennequin, Huyart, Le Faucheur, Léguisé, de Mauroy, de de Mesgrigny, Richer. D'autre part, à sa simple lecture, on remarque que bon nombre des officiers laïques de Saint-Loup ont été en même temps bienfaiteurs de l'abbaye, soit en contribuant à l'embellissement de l'église, soit en enrichissant son trésor ».

Cette analyse succincte permet d'apprécier l'importance du travail de M. Vernier.

J.-L. BAZIN. — *Les Bourguignons*. — Paris, « la Nouvelle Edition. »

Ce petit livre est un ouvrage de vulgarisation. C'est l'histoire sommaire des Bourguignons depuis leur établissement en Gaule jusqu'à la réunion du duché au domaine royal (411-1478). Les mœurs et coutumes des habitants sont vigoureusement mises en relief. L'auteur étudie d'une façon toute particulière les arts, les lettres, les fêtes et divertissements populaires, les superstitions.

En résumé, bonne petite étude sur la Bourgogne féodale.

Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Marne pour 1905. — Châlons-sur-Marne, imp. de l'*Union Républicaine*, in-16, 725 p.

A signaler dans ce volume, sous le nom de H. Galli, « *le Journal d'un élève du collège de Châlons en 1870-71* », récit écrit au jour le jour des événements qui se déroulèrent dans cette ville et dont il fut témoin oculaire. Il faut savoir gré à M. Galli d'avoir ainsi noté

ses impressions, « impressions, dit-il, toujours sincères d'un adolescent prompt à l'enthousiasme ».

On y trouve successivement exprimés la confiance des premiers instants, la surprise causée par la rapidité des échecs infligés au pays, l'émotion provoquée par le succès des armes françaises, le désespoir final. Le tout raconté simplement, au milieu de nombreux faits de détail, mais combien significatifs !

« Peut-être, ajoute le narrateur, les amateurs d'histoire locale et ceux de mes camarades qui survivent trouveront-ils intérêt à les consulter? » Que M. Galli nous permette de transformer en affirmation son doute si modeste et si timide.

REVUES

Revue Littéraire de Paris et de Champagne. — Février 1905. — Ernest Raynaud : l'Enlumineur Marcel Renouard *(fin)*. — Jean de la Hire, P. Simonnet, N. Deniker : poésies. — Jean Dumont : la Champagne à Paris (exposition de la Ruche).

Revue d'Ardenne et d'Argonne. — Mars-avril 1905. — Charles Houin : les Régions ardennaise et argonnaise dans les chansons de geste, d'après une publication récente (*Table des noms propres compris dans les chansons de geste imprimées*, par Ernest Langlois). — Paul Pellot : les Fermiers du domaine de Boyaux près d'Arnicourt, au XVI[e] siècle, et l'ascendance de Taine (les Vaucher, ancêtres de l'illustre historien). — D[r] Jaillot : suite du Protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne (études sur les familles de Frasnel, d'Auger, du Han). — E. Henry : Biographies ardennaises de la Révolution et de l'Empire (d'après le *Dictionnaire historique et biographique* du D[r] Robinet. — Comptes-rendus bibliographiques.

Annales de l'Est et du Nord. — Janvier 1905. — H. Pirenne : les villes flamandes avant le XII[e] siècle (l'origine des villes flamandes remonte à l'agglomération marchande). — Chr. Pfister : les Fortifications de Nancy. — E. Théodore : l'encensoir du Musée de Lille et les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège (œuvres du fondeur Renier de Huy). - P. Parisot : Sigefroy, le premier des comtes de Luxembourg, était-il fils de Wigéric? (M. Parisot donne une réponse affirmative). — E. Gavelle : Notes pour servir à l'histoire de la Flandre à la fin du XIV[e] siècle (d'après l'Inventaire des comptes des ducs de Bourgogne, de B. Prost).

Le Pays lorrain. — 25 février 1905. — H. Bardy : les Alliés à Saint-Dié, en 1814 (la population déodatienne fraternisait bruyamment avec « ses bons amis les ennemis »). — Contes et fiauves.

10 mars. — Charles Berlet : République et Décentralisation (Conclusion : « Il faut rendre la vie à la Région et à la Cité, qui sont les foyers où s'alimente le véritable esprit public, c'est dans ces groupes que notre Démocratie doit puiser son impulsion et c'est par eux qu'elle fera pénétrer profondément dans la nation les principes qui sont à la fois son honneur et sa raison »). — Louis Davillé : le Mariage de Marguerite de Gonzague (avec Henri duc de Bar, fils de Charles III de Lorraine, veuf de Catherine de Bourbon). — E. Beauguitte : à propos de Varennes (réfutations de quelques erreurs concernant les hommes qui arrêtèrent le roi).

25 mars. — E. Duvernoy : un Duc lorrain du moyen âge Ferry III, « il a émancipé la bourgeoisie, tourné le dos à l'Allemagne et sympathisé avec la France »). — Chr. Pfister : les Portes de Nancy (la porte Saint-Jean).

10 avril. — Ch. Sadoul : la houille en Lorraine au XVIII[e] siècle. A. Collignon : deux Poésies latines sur la bataille de Nancy (la première, comprenant deux distiques, est de Robert Gaguin, 1433-1501, général des Mathurins ; la seconde de Jean Barzaeus de Halwell, parut à Fribourg en 1637. C'est une partie d'un poème sur les combats contre les Bourguignons à Héricourt, à Granson, à Morat, à Nancy ; elle célèbre les victoires des Suisses et des Lorrains contre le lion « dont le rugissement a épouvanté l'univers... Celui que la riche Bourgogne, que la France elle-même, reine des nations, ne pouvait contenir en son immense territoire, René le recueille dans une petite urne, et sous une étroite lame de marbre ensevelit le fastueux orgueil du Bourguignon, *claudens exiguo Burgundam marmore pompam* ».



BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ALBERT SOREL. — *L'Europe et la Révolution française*, 8e vol. Paris, Plon, 1904, in-8°, 520 p.

Dans ce dernier volume, M. A. Sorel étudie la coalition de 1813, la chute de l'Empire et les traités de 1815. L'auteur commence ce livre en décembre 1812, au moment de la défection de la Prusse et de celle de l'Autriche.

M. Sorel démolit la légende de Metternich : congrès de Prague, ouvertures de Francfort, congrès de Châtillon, trompe-l'œil que tout cela. Ni Metternich, ni ses alliés n'ont eu l'idée de traiter en laissant à la France ses frontières naturelles : le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Ils feignent de négocier et traînent les choses en longueur ; ils espèrent que la guerre tournera à leur avantage et alors, étant les maîtres, ils feront à leur gré, reculer la frontière. L'empereur Alexandre craint, il hésite; mais Metternich le rassure en lui disant que Napoléon ne prendra jamais leurs offres au sérieux. On conviendra que la comédie fut bien jouée : le plan des alliés réussit.

Dans sa conclusion, M. Sorel dit que ce qui se remarque en étudiant cette histoire d'un quart de siècle, c'est la lutte pour les limites. « C'est par là, dit-il que l'histoire de l'Europe et de la Révolution française se relie aux luttes antérieures de l'Europe et de la France et contribue à expliquer la suite des luttes à venir. » La France veut reculer jusqu'à ses limites naturelles; elle y met autant d'obstination que l'Europe lui en oppose à la maintenir dans ses frontières anciennes.

« Les prétextes de la guerre changent comme les armes des combattants, mais c'est la même guerre qui se poursuit et qui ne se finit pas plus à Vienne en 1815 qu'elle ne s'était finie à Utrecht, à Nimègue, à Osnabrück, à Munster. »

Une partie de ce livre est intéressante pour notre histoire locale. Les négociations entre les alliés, à Langres et à Troyes, si peu connues en France, sont étudiées en même temps que la politique française et le rôle de Napoléon.

Comte FLEURY. — *Les Drames de l'Histoire.* — Paris, Hachette, 1905, in-16, 326 p.

M. le comte Fleury a réuni sous le titre : Drames de l'Histoire, trois études d'un intérêt inégal.

I

La première sa rapporte à *Mesdames Adélaïde et Victoire*, tantes de Louis XVI, *pendant l'émigration*. L'auteur nous montre les princesses royales songeant « sérieusement, dès la fin de 1790, à quitter la France, afin de jouir de la liberté de remplir leurs devoirs religieux. » Elles sortirent secrètement de Paris le 19 janvier 1791. Puis il nous conte les incidents du voyage. « Arrêtées d'abord à Moret, puis à Arnay-le-Duc, peu s'en fallut qu'elles ne fussent ramenées à leur point de départ avant la délivrance de leurs bagages. » Ensuite, le voyage s'effectua sans encombre; malgré certaines démonstrations de place en place, Mesdames arrivèrent à Rome le 16 avril, à 3 heures. En 1796, elles quittèrent la Ville Eternelle pour Caserta. « Elles y passèrent trois années à peu près tranquilles, jouissant du doux climat de ce superbe pays jusqu'au jour où la marche des armées françaises, le renversement du pouvoir pontifical, les menaces de Championnet, enfin l'échec du roi Ferdinand devaient les forcer à chercher encore un nouvel asile ». Le 25 décembre, elles arrivaient à Trieste, mais elles furent contraintes de s'éloigner, voyagèrent deci delà et revinrent définitivement s'installer à Trieste le 19 mai. « Nous voici à la dernière étape de la vie de Mesdames. Trieste sera leur suprême demeure.... Madame Victoire mourut le 8 juin, à l'âge de soixante-six ans. « Madame Adélaïde, écrasée par la mort de sa sœur, se confina dans une retraite absolue, dépérit doucement et s'éteignit le 18 février 1800, âgée de soixante-huit ans. La course errante des deux sœurs n'était pas terminée. Un des premiers soins de Louis XVIII, en rentrant en Erance, fut d'ordonner la translation de la dépouille mortelle de ses tantes dans la basilique de Saint-Denis.

II

La deuxième étude est intitulée : *Madame de Lavallette*, « une des plus pures figures de femmes parmi les héroïnes du devoir et les martyres du dévouement ». M. le comte Fleury, à l'aide de lettres et de papiers inédits, de traditions orales venant des personnes ayant beaucoup fréquenté la dame d'atours de l'impératrice, complète l'histoire de cette « femme illustre par le courage et l'infortune ». Il passe rapidement sur les premières années du jeune ménage, car le point important de son travail est le procès et l'évasion de Lavalette, évasion due à sa compagne, et à trois officiers anglais alors en cantonnement en France, séduits par le côté chevaleresque de l'aventure. Leurs noms sont à retenir : Wilson, Bruce, Hutchinson.

Mais la santé de Mme Lavalette « n'avait pu résister aux épreuves traversées depuis son actes héroïque ; » son intelligence sombrait bientôt, jamais sa raison ne fut complètement recouvrée.

Et M. le comte Fleury qualifie l'histoire de « l'héroïne de l'Europe », de triste, tragique, eschylienne.

Nous avons trouvé, dans cette histoire, un fait qui est à la gloire de notre compatriote Marmont, duc de Raguse (né à Châtillon-sur-Seine). Le maréchal avait tenté de sauver l'ancien maître des postes de l'Empire; il fut repoussé par le roi. Que cette bonne action enlève un peu de la réprobation qni s'attache à la mémoire de celui que Napoléon a appelé Marmont premier!

III

L'étude la plus importante, *Gaspard Hauser*, se rapporte à l'histoire du grand duché de Bade, il y a environ soixante-quinze ans.

« C'est l'angoissante réédition d'un « Masque de fer » incarcéré et retranché de la vie par des moyens terribles ». C'est cette histoire du fils légitime et dépossédé du fils du grand duc Charles et de la grande duchesse Stéphanie, née de Beauharnais.

Et l'auteur montre, clair comme le jour, que « Gaspard Hauser, changé contre un autre enfant, donné pour mort, était l'héritier légitime de Bade. Pour faire place aux héritiers de la comtesse Hochberg, il fut privé de la couronne à laquelle il avait droit ».

C'est un autre drame à ajouter aux nombreux autres qui ont eu pour théâtres les cours allemandes....

GEORGES GIBAULT. — *Notice sur un tableau du Musée du Louvre et l'origine des espaliers.* — Paris, 1905, in-8° de 6 p. (2 pl.). Tiré à part du *Journal de la Société nationale d'Horticulture de France.*

L'auteur de cette plaquette élucide un petit point de l'histoire horticole en démontrant que les espaliers, dont ont faisait remonter l'invention aux règnes de Louis XIII ou Louis XIV, étaient usités déjà au quinzième siècle.

L. M.

REVUES

La Correspondance historique et archéologique. — Janvier-février 1905. — A. Rey : La collection de Carmontelle chez M. de Lédans (la plupart des portraits de cette collection sont au musée de Chantilly). — L. Delaruelle : Quelques dates nouvelles de la vie de Guillaume Budé.

Revue des Etudes historiques. — Janvier-février 1905. — Lucien Misermont : le double bombardement d'Alger par Duquesne et la mort du consul Le Vacher (1er article). - Raymond Tabournel : la Reine Louise et le prince Henri de Prusse. — Marc Chassaigne : l'Organisation de la famille et les lettres de cachet (fin).

Notes d'Art et d'Archéologie. — Janvier 1905. — A. Douillard : Charles Henri Michel (dessinateur, mort à Paris dernièrement). — Lettres de Marie-Charles Dulac. — A. P. : une conférence de M. Henry Cochin (sur Fra Angelico).

Février. — Lettres de Marie Charles Dulac. — F. de Villenoisy : l'Art public (société belge dont le but est de « répandre dans les masses le goût des arts, autrefois si vivace, de combattre le mauvais goût né de la conception exclusivement industrielle du décor et de ramener le pays dans ses traditions nationales »). — Leroux Cesbron : Petits Salons.

Mars. — André Hallays : Une visite dans les églises de Paris. — Chanoine Muller : Deux statuettes de l'Annonciation à Allonne (Oise). — Lettres de Marie-Charles Dulac. A. Keller : Promenade de Versailles.

La Révolution française. - 14 février 1905. — L. Dutil : la circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire (1er article). – A. Brette : la Vie économique de la Révolution. — H. Poulet : le Département de la Meuse à la fin du Directoire (fin). — Documents inédits.

14 mars 1905. — A. Aulard : le doctorat du commandant Ernest Picard (Bonaparte et Moreau). — L. Dutil : la circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire (fin). — E. le Gallo : les Jacobins de Cognac pendant la période thermidorienne (ces Jacobins sont contre la Terreur et le terrorisme).

La Tradition. – Février 1905. — Grosse-Duperon : les Juhelettes (légende mancelle). — A. Harou : Traditionnisme de la Belgique (pélerinages et processions). – J. Christillin : Dans les Alpes. — H. C. : Galerie traditionniste (abbé Bouzige). — Tiébault-Sisson : Verres antiques. — Destutayre : Légende japonaise de Komati.

Mars 1905. A. Harou : Traditionnisme de la Belgique (pèlerinages et processions). — C. de W. : le coq et l'éléphant (conte). — Destutayre : la légende du maronnier du 20 mars. — H. C. : Galerie traditionniste (J.-B. Rupin). — D. d. l. t. : un Salomon japonais.

Le Gérant : A. LEBOIS.

BAR-SUR-AUBE, IMP. A. LEBOIS.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 6073